

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DES FINANCES ET
DE LA PRIVATISATION

PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2007

Rapport Économique et Financier

Novembre 2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	5
ABSTRACT	7
PREMIERE PARTIE : DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE ET EVOLUTION DU CONTEXTE REGIONAL	9
1. CROISSANCE SOUTENUE DE L'ECONOMIE MONDIALE	9
1.1. Consolidation de la croissance économique dans les principaux pôles régionaux	10
1.1.1. Poursuite de l'embellie économique dans les pays d'Amérique latine	10
1.1.2. Région asiatique, nouveau moteur de l'économie mondiale	12
1.1.3. Conjoncture économique européenne et incidences sur le voisinage	13
1.2. Poursuite du dynamisme du commerce mondial	16
1.2.1. Contribution inégale des grandes régions à la croissance des échanges mondiaux	17
1.2.2. Contribution des secteurs d'activité à la croissance des échanges mondiaux	18
1.2.3. Perspectives du commerce mondial pour 2006 et 2007	18
1.2.4. Régulation des échanges internationaux : blocage du cycle de Doha	19
1.3. Consolidation du financement extérieur des pays émergents	21
1.3.1. Prééminence des flux d'investissements directs étrangers	21
1.3.2. Forte Polarisation des flux de capitaux privés sur les pays émergents d'Asie et de l'Europe	23
2. ORIENTATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LE MONDE	24
2.1. Normalisation progressive du policy-mix	24
2.2. Conduite des politiques d'offre : des exemples à méditer	26
2.2.1. Politique de l'innovation en Finlande	26
2.2.2. Réforme du marché du travail au Danemark	27
2.2.3. Réforme de l'Etat en Suède et au Canada	29
3. LE MAROC DANS L'ECONOMIE MONDIALE	30
3.1. Ancrage du Maroc dans son espace Régional	31
3.2. Voie de l'intégration extra-régionale	33
4. NOUVELLE DONNE ECONOMIQUE MONDIALE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC ?	34
DEUXIEME PARTIE : PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE	38
1. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE NATIONALE	38
1.1. Un potentiel de diversification productive	38
1.1.1. Structure sectorielle de la croissance économique	38
1.1.2. Secteurs à forte valeur ajoutée	40
1.2. Concentration des emplois de la production	40
1.2.1. Croissance tirée essentiellement par la demande intérieure	40
1.2.2. Concentration des exportations sur des secteurs peu dynamiques à l'international	42
1.3. Productivité du facteur travail	42
2. PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE EN 2005	43
2.1. Croissance économique soutenue par les activités non agricoles	44

2.1.1. Evolutions contrastées des composantes du secteur primaire	44
2.1.2. Bonnes performances du secteur secondaire	45
2.1.3. Consolidation de la croissance du secteur tertiaire	47
2.2. Evolutions différenciées des éléments de la demande intérieure	48
2.3. Financement de l'économie	50
2.3.1. Persistance de la surliquidité et d'une épargne financière liquide	50
2.3.2. Hausse marquée des prêts immobiliers et à l'investissement	52
2.3.3. Interventions bancaires en hausse mais en deçà des besoins réels	52
2.3.4. Elan du financement désintermédié dont le poids est encore modeste	52
2.3.5. Financement du Trésor	53
2.4. Echanges extérieurs	53
2.5. Consolidation du développement humain	59
3. REGION : VECTEUR DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	66
3.1. Caractéristiques socio-économiques régionales	66
3.2. Analyse de la gestion financière locale	70
TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE	72
1. INSERTION DU MAROC DANS L'ECONOMIE MONDIALE	72
1.1. Faire du Maroc une plate-forme régionale d'échanges commerciaux	73
1.2. Saisir les chances offertes par la révolution des technologies de l'information	74
1.3. Orienter la production domestique vers les nouvelles exigences du marché	75
1.3.1. Rénovation des politiques sectorielles : vers une meilleure exploitation des avantages compétitifs	75
1.3.1.1. Nécessité d'une mutation agricole courageuse	75
1.3.1.2. Nouvelle stratégie industrielle	77
1.3.1.3. Poursuite d'une stratégie touristique ambitieuse	78
1.3.1.4. Fort potentiel du secteur de l'artisanat	79
1.3.2. Une stratégie énergétique novatrice	79
1.3.3. Poursuite des efforts de modernisation des systèmes monétaire et financier	80
1.3.3.1. Vers une meilleure efficacité de la politique monétaire	80
1.3.3.2. Poursuite de la restructuration des institutions financières publiques	81
1.3.3.3. Amélioration de l'accès au financement	81
1.3.3.4. Refonte du cadre légal de la titrisation	82
1.3.3.5. Refonte et dynamisation du financement du logement social	82
2. PROGRES ECONOMIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	83
2.1. Arrimer le Maroc rural à la dynamique de développement économique	83
2.2. Renforcement de la mise à niveau urbaine	84
2.3. Vers un développement humain participatif	85
2.3.1. Initiative Nationale pour le Développement Humain	86
2.3.2. Valorisation du capital humain	87
2.3.2.1. Amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif	87
2.3.2.2. Vision stratégique en matière de Santé	89
2.3.3. Amélioration des revenus des populations	89
2.3.3.1. Concrétisation de la nouvelle politique de l'emploi	89
2.3.3.2. Consolidation des efforts de lutte contre la pauvreté	90
2.3.4. Renforcement de la protection sociale	91
2.3.4.1. Elargissement de la couverture médicale de base	91
2.3.4.2. Vers une viabilité durable du système de retraite en vigueur	92
3. DEVELOPPEMENT DURABLE : POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	92
3.1. Gestion intégrée des ressources en eau	92

3.2. Renforcement de la protection du patrimoine forestier _____	93
3.3. Opérationnalisation de la lutte contre l'effet de serre _____	94
4. NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE : CLE DE REUSSITE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE _____	95
4.1. Consolidation du système de gouvernance : des réformes à poursuivre _____	96
4.2. Avancées notables en matière de gouvernance territoriale _____	99
QUATRIEME PARTIE : FINANCES PUBLIQUES _ DES OBJECTIFS GLOBALEMENT ORIENTES EN FAVEUR DE LA RELANCE ECONOMIQUE ____	101
1. TENDANCES RECENTES DES FINANCES PUBLIQUES : DES EFFORTS DANS LE SENS D'UNE CROISSANCE FORTE ET DURABLE _____	101
1.1. Progression soutenue des recettes fiscales _____	102
1.1.1. Impôts directs : un poids de plus en plus important dans les recettes fiscales _____	102
1.1.2. Impôts indirects : des incertitudes pèsent sur l'évolution des taxes intérieures de consommation alors que le poids de la TVA se consolide _____	104
1.1.2. Impôts indirects : des incertitudes pèsent sur l'évolution des taxes intérieures de consommation alors que le poids de la TVA se consolide _____	105
1.1.3. Droits de douanes : demeurent importants en raison d'un besoin d'importations conséquent _____	106
1.1.4. Droits d'enregistrement et de timbre : une croissance forte et soutenue _____	106
1.2. Recettes non fiscales : une contribution importante malgré leur volatilité _____	107
1.3. Dépenses de l'Etat : Importance des charges exceptionnelles ont fortement pesé sur leur évolution _____	108
1.3.1. Dépenses ordinaires : de notables dépenses non récurrentes mais structurantes _____	108
1.3.1.1. Dépenses de biens et services : le poids des contraintes _____	109
1.3.1.2. Intérêts de la dette : hausse en 2006 _____	110
1.3.1.3. Dépenses de compensation : une contrainte forte pour le budget de l'Etat _____	111
1.3.2. Dépenses d'investissement : l'effort de l'Etat se poursuit en dépit des fortes tensions _____	111
1.4. Déficit budgétaire et son financement : une dégradation conjoncturelle du déficit et un recours massif au financement intérieur _____	112
1.4.1. Déficit budgétaire et son financement _____	112
1.4.2. Aggravation de la situation de la dette directe du Trésor : certains événements conjoncturels ont aggravé la situation de la dette _____	113
1.5. Politiques fiscales et budgétaires : vers plus d'efficience, de rationalité et de bonne gouvernance _____	116
1.5.1. Politique fiscale : des mesures incitatives au service du développement _____	117
1.5.2. Administration fiscale : des réformes en vue d'une modernisation et d'une transparence accrue _____	118
1.5.3. Politique budgétaire : maîtrise des dépenses et amélioration de la gestion publique _____	119
1.5.3.1. Dépenses publiques : vers une orientation restrictive des principales masses budgétaires _	119
1.5.3.2. La gestion publique : une batterie de réformes en cours de mise en oeuvre _____	120
1.5.4. Contrôle des dépenses : simplification et révision en profondeur des procédures _____	121
2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2007 _____	122
2.1. Contexte macro-économique du projet de la Loi de Finances 2007 _____	122
2.1.1. Signes d'une forte reprise de l'activité économique en 2006 _____	122
2.1.2. Poursuite de la croissance en 2007 mais à un rythme ralenti _____	123
2.1.2.1. Offre : tous les secteurs productifs contribueraient à son développement _____	124
2.1.2.2. Demande : évolutions positives mais d'amplitude différenciée _____	126
2.1.2.3. Prix : inflation modérée _____	128
2.2. Mesures de politiques fiscale et budgétaire : des actions au service de la croissance ____	129
2.2.1. Mesures fiscales : recherche d'efficacité et réduction des charges _____	129
2.2.2. Mesures budgétaires _____	130
2.3. Estimations des recettes et des dépenses de l'Etat _____	130

2.3.1. Ressources financières	131
2.3.2. Charges de l'Etat	134
2.3.3. Déficit et besoin de financement	136
ANNEXES	138
Rapport Genre	139
Introduction	143
1. Rappel de la démarche et questions d'ordre méthodologique	144
2. Evaluation genre du pôle des Départements "pilotes"	146
3. Evaluation genre du pôle institutionnel (Justice et SEFEPH)	155
4. Analyse genre du pôle services sociaux de base	159
5. Analyse genre du pôle transversal de l'emploi	171
Conclusion	174
Annexe Statistique	177

INTRODUCTION GENERALE

A l'épreuve des faits, le Maroc d'aujourd'hui peut être conforté par des résultats probants au niveau de ses équilibres macro-économiques, du dynamisme de sa croissance et de son attractivité aux investissements directs extérieurs et surtout au niveau de ses avancées démocratiques. Mais, il est aussi conscient de la nécessité de poursuivre les réformes structurelles et sectorielles pour améliorer l'environnement des affaires, promouvoir l'investissement privé, combler les déficits sociaux et améliorer sa gouvernance économique.

Les Orientations et les Initiatives Royales confortent la démocratie participative et solidaire et ouvrent des perspectives, non seulement, pour une plus grande consolidation des acquis, mais aussi pour la nécessaire accélération des chantiers de la réforme, du renforcement des infrastructures et du développement des partenariats novateurs entre les secteurs privé et public dans le cadre de visions stratégiques déclinées au niveau sectoriel. L'impact de ces efforts se ressent aujourd'hui au niveau de la croissance et montre en même temps les paliers à dépasser et les ruptures à introduire.

Les champs interpellés par les exigences d'un développement humain durable sont multiples et complexes à la fois, mais ils relèvent aujourd'hui d'une vision stratégique globale et intégrée. Ils gagnent en visibilité à travers des avancées parcellaires ou sectorielles. L'INDH offre l'exemple de ce type de vision globale porteuse de changements, de réformes vers une plus grande implication des acteurs... et une nouvelle gouvernance plus participative et plus à l'écoute des populations.

C'est aussi à l'écoute des mutations qui bouleversent le monde et qui offrent des opportunités de création de richesses et d'insertion dans les réseaux d'échanges et de production que les voies du progrès économique et social du pays se profilent désormais. La consolidation de l'ouverture du pays s'accompagne des adaptations nécessaires aux nouveaux standards internationaux, notamment, à travers le renforcement des logiques de convergence au niveau euro-méditerranéen et dans le cadre d'un régionalisme intelligent et ouvert aux pulsions porteuses des autres pôles régionaux de l'économie mondiale. Le REF 2007 consacre toute sa première partie à l'analyse de ces évolutions et tente d'en tirer les enseignements nécessaires à un meilleur positionnement du Maroc au niveau régional et global.

Les défis, qui en découlent, doivent être rapprochés des performances réalisées et du chemin parcouru par l'économie nationale en matière de croissance, de diversification productive et d'évolution de la demande intérieure et extérieure... Un éclairage sur les caractéristiques socio-économiques des régions a été tenté pour ouvrir la voie à l'analyse des performances régionales et des capacités d'adaptation qu'elles recèlent. C'est là un chantier d'avenir. Les défis du développement humain qui doit traduire, en dernière analyse, les progrès économiques et sociaux attendus sont également abordés. Cette étude est menée en partie et pour la première fois, à la lumière des nouvelles données de la comptabilité nationale telles qu'elles sont disponibles. C'est l'objet de la deuxième partie de ce rapport.

C'est sur la base de cette analyse, qu'une démarche d'évaluation des acquis de la politique économique et sociale du Maroc en mouvement a été développée pour déceler les contraintes et décliner les perspectives de progrès telles qu'entamées sur les plans sectoriels, dans le cadre d'une économie de plus en plus ouverte à la compétition globale. Bien entendu, les questions transversales, tant sur le plan du financement que des systèmes d'incitations, sont abordées. Au cœur de la problématique du développement humain durable, cette troisième partie du rapport aborde, également, la valorisation du capital humain, la rénovation de la politique agricole et du développement rural, la préservation des ressources en relation avec la protection de l'environnement et une meilleure gestion de la question stratégique de l'eau. Un intérêt particulier a été accordé à la question centrale de l'emploi et de la protection sociale.

La quatrième partie a été dédiée à une évaluation des finances publiques dans la durée et en relation avec les efforts déployés pour soutenir une croissance forte et durable. Sous cet angle, on pourra peut être mieux comprendre le contexte dans lequel a été établi le projet de Loi de Finances pour l'année 2007 et donner, ainsi, du sens à la diversité des mesures retenues pour conforter la continuité des réformes et entrevoir les voies d'accélération des progrès, tout en gardant la juste mesure des contraintes à ne jamais perdre de vue.

L'initiative novatrice consacrée par le REF de l'année 2006 qui avait introduit, pour la première fois, un rapport genre, en annexe, a été accueillie très favorablement au niveau national et international. Elle est prolongée et développée, cette année, à travers l'élargissement du champ d'analyse, en intégrant de nouveaux départements avec un souci d'inter-sectorialité. Le nouveau rapport genre gagne ainsi en maturité et ouvre, par là, la voie à une évaluation plus systématique et plus riche des politiques publiques au regard des populations cibles retenues.

A terme, les réformes conduites au niveau des processus budgétaires et de contrôle ainsi que les avancées attendues en matière de consolidation des finances publiques seront porteuses de plus d'éléments pour éclairer le législatif et l'exécutif sur la portée de leurs décisions et de leurs actions. C'est aussi un vecteur de progrès de la démocratie dans une de ses dimensions essentielles : celle de servir, aux meilleurs standards, le progrès économique et social auquel aspirent légitimement les femmes et les hommes de ce pays.

ABSTRACT

Les tendances globales de la conjoncture en 2006 restent globalement positives. La croissance se serait poursuivie confortée par les bonnes performances des finances publiques, du compte extérieur, du taux de change et de la dette. Les conditions climatiques favorables et le bon comportement de la demande dans la plupart des pays partenaires du Maroc auraient favorisé des possibilités de relance de notre économie. Le produit intérieur brut réel tel qu'il ressort des estimations de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières devrait connaître au terme de l'année 2006 une augmentation de 7,3%. Cette dynamique, nettement plus vive qu'en 2005, découle de la forte hausse de la valeur ajoutée réelle de l'activité primaire (25%) et du dynamisme soutenu du PIB non agricole (4,9%).

Cette évolution différenciée des activités productives a été fortement ressentie au niveau des comportements des principales composantes de la demande globale. On relève en particulier que l'évolution de la consommation des ménages s'est écartée sensiblement de sa trajectoire moyenne observée sur une longue période avec une progression en termes nominaux de 11,9%. Cette variation équivaut, compte tenu de la hausse des prix, à un accroissement réel de 8,9%. Comparée à l'année précédente, cette situation est significative d'une amélioration du niveau de vie en particulier celui des ménages ruraux. Cette tendance est observée au niveau de l'investissement dont la valeur aurait connu une accélération importante. Celle-ci se situerait autour de 10,5% contre 6,8% un an plutôt. Enfin, les exportations continueraient d'évoluer à un rythme rapide pour la deuxième année consécutive annonçant, de ce fait, une reprise de la demande extérieure.

Cette trajectoire ascendante devrait se poursuivre en 2007 mais à un rythme ralenti. Le PIB augmenterait de 3,5% sous l'effet combiné d'une activité agricole moyenne et d'une évolution soutenue des activités non agricoles. Sous l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne, la croissance du secteur primaire s'inscrirait en baisse de 6,8%. Cette situation aurait des retombées sur la consommation des ménages qui ne croîtrait que de 6,3%. En revanche, la reprise attendue de l'activité de nos principaux partenaires de l'économie marocaine devrait continuer à stimuler les exportations nationales dont l'augmentation prévisible en valeur serait de l'ordre de 8,4%. Par ailleurs, l'effort d'investissement se poursuivrait pour la deuxième année consécutive à une cadence soutenue. Celle-ci est estimée pour 2007 à 7,3% pour représenter, en termes de pourcentage du PIB, 26,4%.

Au niveau des finances publiques, le Maroc continuerait à enregistrer des performances encourageantes en dépit des contraintes qui pèsent lourdement sur son économie. Les recettes fiscales n'enregistreraient pas de rupture de tendance par rapport à leur configuration de ces trois dernières années. Elles représenteraient, en termes de pourcentage du PIB, 21,5% et 20,9% en 2006 et 2007 respectivement. Cette stabilité des recettes de l'Etat se retrouverait également au niveau des dépenses qui constitueraient pendant la même période respectivement 28,4% et 28,2% du PIB.

Hormis les dépenses du personnel qui pourraient enregistrer une légère baisse en raison des départs volontaires à la retraite des fonctionnaires de l'Etat, toutes les autres composantes de la dépense verraient leur contribution se reproduire à l'identique entre 2006 et 2007. Compte tenu des profils attendus des ressources et des dépenses de l'Etat, le solde ordinaire resterait positif et représenterait 1,4% du PIB en 2006 et 1,2% en 2007. Au total, le déficit budgétaire qui résulterait de ces évolutions enregistrerait en 2007 une légère détérioration puisqu'il représenterait l'équivalent de 3% après 2,7% en 2006.

En ce qui concerne la situation de la balance des paiements, aucun signe annonciateur de retournement de tendance de l'évolution de son compte courant ne s'est manifesté. Le solde excédentaire observé depuis quelques années caractériserait de nouveau les années 2006 et 2007. Le dynamisme des recettes touristiques et des transferts des marocains Résidant à l'Etranger soutiendrait cette tendance alors que le déficit commercial ne marquerait pas d'amélioration notable. Le flux net de la dette extérieure resterait négatif.

Ces résultats, dans l'ensemble encourageants, seraient accompagnés d'une amélioration au niveau social. Le taux de chômage qui était de 11% en 2005 passerait sous la barre de 10% en 2006. Cette évolution positive à la fois de la sphère réelle et des autres fondamentaux de l'économie se traduirait probablement par une réduction de la pauvreté et consoliderait les efforts de lutte contre la précarité. Elle serait aussi renforcée par les répercussions favorables attendues de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, de la gendérisation des dépenses publiques et des réformes engagées notamment dans le domaine de création d'emploi et de promotion des activités génératrices de revenus. Certaines actions visant à faciliter l'accès aux soins médicaux, à l'enseignement et à l'habitat salubre devraient contribuer à accélérer la réalisation de conditions d'une croissance forte et durable et à consolider davantage la cohésion sociale.

Dans le même sens, des avancées certaines viennent réconforter la marche vers plus d'équité d'un point de vue genre. La mise en œuvre progressive de la nouvelle approche budgétaire sensible au genre devrait permettre une amélioration de la situation économique et sociale de la femme marocaine. En effet, cette dernière continue, en grande partie, à occuper des emplois précaires en supportant de mauvaises conditions de travail (salaire bas, horaire...), à être plus exposée au chômage et par conséquent à être plus vulnérable à la pauvreté.

Parallèlement à ce développement favorable attendu de la conjoncture, les pouvoirs publics ont poursuivi en 2006 leurs efforts de réformes et de mise en place de structures adéquates pour soutenir l'activité économique et lui permettre de connaître à l'avenir une relance en faveur du développement économique et social du pays. Cette recherche permanente en vue d'instaurer les bases d'une croissance rapide et équilibrée susceptible de résorber les déficits existants au niveau économique et social ne s'interrompra pas en 2007. De nombreux chantiers sont ouverts pour atteindre cet objectif. Les plus importants d'entre eux se rapportent à la bonne gouvernance des finances publiques, du territoire et des ressources humaines. Dans cette perspective, 2007 verrait la poursuite de la réforme de la justice et de l'administration, la généralisation de la mise en œuvre de la gestion budgétaire axée sur les résultats et la dynamisation de la réforme du contrôle de la dépense publique, l'élargissement du champ d'application du CDMT, l'instauration de nouvelles règles de gestion au niveau territorial ...

PREMIERE PARTIE : DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE ET EVOLUTION DU CONTEXTE REGIONAL

L'intensification des flux d'échanges et d'investissement a fortement accentué l'interdépendance entre les diverses économies. Celle-ci a été l'œuvre des grandes firmes multinationales qui, grâce à leur stratégie de décomposition des processus de production, ont instauré une nouvelle définition des frontières distincte de celle stipulée par la géographie.

Toutefois, en dépit de cette interdépendance croissante, le poids de la dimension régionale demeure entier. Il en découle une réalité économique mondiale organisée autour de pôles régionaux qui restent profondément ancrés à leur voisinage. Cette globalisation multipolarisée est une conséquence directe de l'approfondissement du processus d'intégration qui s'effectue à l'échelle des principaux blocs régionaux. De ce fait, il est opportun d'appréhender l'évolution de l'environnement international d'un point de vue qui tient compte de la globalisation croissante des économies au même titre que la réalité incontournable que constitue la donne régionale.

Partant de cette appréhension, l'objectif de cette première partie consiste à mettre en exergue les performances économiques enregistrées par les diverses régions du monde, à analyser les facteurs qui y ont contribué et à faire ressortir, à partir des expériences internationales réussies, des enseignements utiles pour l'économie nationale.

1. CROISSANCE SOUTENUE DE L'ECONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale a fait preuve d'une grande résistance en 2005, en dépit des multiples chocs qui l'ont affecté. Le PIB mondial a ainsi progressé de 4,9% après 5,3% en 2004. L'activité mondiale a bénéficié des mêmes moteurs de croissance que l'année précédente. En effet, elle est demeurée bien orientée aux Etats-Unis où le PIB a crû de 3,2%, tandis qu'en Asie, le dynamisme de l'économie chinoise (10,2%) et la reprise accélérée de l'activité au Japon (2,6%) ont entretenu un cercle vertueux qui a profité à l'ensemble des pays de la région. De son côté, la croissance dans la zone euro s'est montrée hésitante, avec une baisse du rythme de progression du PIB à 1,3% après 2,1% en 2004.

En 2006 et 2007, les perspectives de l'économie mondiale s'annoncent encore favorables. La progression du PIB mondial s'établirait à 5,1% en 2006 avant de se modérer à 4,9% en 2007. De même, l'écart en termes de croissance économique dans les économies avancées aurait tendance à se rétrécir et l'inflation demeurerait maîtrisée, autour de 2,3% en moyenne en 2007, reflétant le resserrement progressif des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, le PIB croîtrait de 3,4% et 2,9% respectivement en 2006 et 2007, en ligne avec son potentiel de croissance de long terme. Ce ralentissement de l'activité serait consécutif notamment à la modération progressive de la consommation des ménages, affectée par la hausse persistante des prix de l'énergie et du tassement du marché de l'immobilier. Au Japon, l'activité croîtrait de 2,7% en 2006, bénéficiant du meilleur comportement de la demande intérieure, mais aussi extérieure, avant de se modérer à 2,1% en 2007 sous l'effet du tassement attendu du commerce mondial.

Pour sa part, l'activité de la zone euro devrait rebondir à 2,4% en 2006 avant de se modérer à 2% en 2007. Les exportations bénéficieraient du dynamisme de la demande étrangère adressée à la zone euro et des effets retardés des gains de compétitivité induits par la dépréciation passée de la monnaie unique. L'investissement des entreprises s'accéléierait, porté par le dynamisme de la demande et par la persistance de conditions financières globalement favorables. Cet enchaînement devrait conduire à une accélération de la création d'emplois, permettant une légère augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages. Néanmoins, la rigidité des marchés des biens et du travail, conjuguée à l'absence de coordination budgétaire et surtout fiscale, serait de nature à peser sur le potentiel de croissance de la zone euro ainsi que sa résistance aux chocs externes.

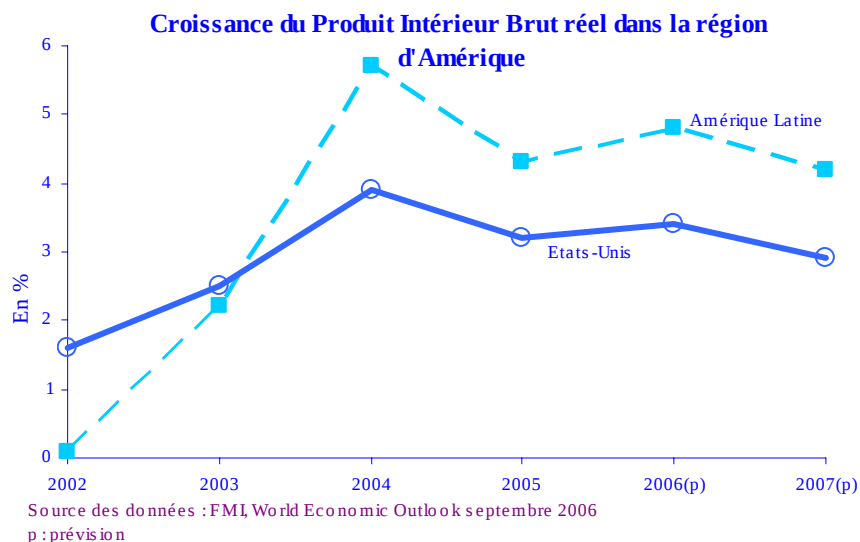
Au demeurant et en dépit de ces perspectives positives, la persistance de plusieurs risques baissiers pourrait altérer la vigueur de l'économie mondiale. Il s'agit en particulier du maintien prolongé des cours pétroliers à un niveau très élevé et de l'accentuation des déséquilibres des balances courantes qui risque d'alimenter les pressions protectionnistes, lesquelles se sont traduites récemment par la suspension du cycle de Doha pour une durée indéterminée, suite à l'échec des négociations portant sur la libéralisation des marchés agricoles et la réduction des subventions s'y rapportant.

1.1. Consolidation de la croissance économique dans les principaux pôles régionaux

L'année 2005 a été marquée par la poursuite de l'embellie économique dans les principaux pôles régionaux. Ces derniers ont tiré profit d'une conjoncture internationale favorable, caractérisée par le faible coût du financement extérieur et le dynamisme du commerce intra-régional propulsé par la multiplication des accords d'intégration et de coopération. Cette évolution devrait se poursuivre en 2006 et 2007, en dépit du maintien des cours pétroliers à un niveau élevé et du resserrement monétaire opéré par les principaux pays industrialisés.

1.1.1. Poursuite de l'embellie économique dans les pays d'Amérique latine

La reprise amorcée en 2003 dans les pays d'Amérique latine s'est confirmée en 2005. La croissance du PIB régional, bien qu'en léger repli (4,3% après 5,7% en 2004), s'est établie à un niveau nettement supérieur à la croissance tendancielle. Toutes les économies de la région ont affiché des taux de croissance positifs en 2005. Les plus élevés ont été ceux du Venezuela et de l'Argentine. Ensuite, le Chili, mais aussi le Pérou et le Panama, ont enregistré une croissance soutenue. En revanche, le Brésil et le Mexique ont connu un ralentissement sur fond de mise en œuvre de politiques macro-économiques prudentes.



La région latino-américaine a tiré profit d'une conjoncture internationale favorable, caractérisée par le faible coût du financement extérieur, l'amélioration des termes de l'échange (+4,9%) et la vigueur de la demande étrangère de produits de base, émanant des Etats-Unis et des pays asiatiques, particulièrement la Chine. Elle a aussi bénéficié de la vigueur de la demande intérieure grâce à l'amélioration du marché du travail et à l'expansion rapide des crédits à la consommation, tandis que plusieurs pays ont enregistré une hausse sensible de l'investissement. Ces évolutions se sont traduites par une forte progression des importations qui ont crû en valeur de 22% en 2005.

Néanmoins, l'Amérique latine a enregistré un excédent record du compte courant de la balance des paiements, estimé à 33,7 milliards de dollars (1,4% du PIB en 2005 contre 0,9% en 2004), du fait de la progression de 19% des exportations et de la persistante hausse des transferts des immigrés vers leurs pays d'origine, surtout le Mexique et quelques autres pays sud-américains, comme l'Equateur. Aussi, le cycle de croissance en cours présente-il désormais une configuration inédite pour les pays de la région, dans la mesure où la croissance économique va de pair avec un excédent de la balance courante.

Dans ce contexte, la plupart des pays de la région ont connu une appréciation du taux de change réel de leurs monnaies, notamment par rapport au dollar. Les pays qui ont connu la hausse la plus forte sont le Brésil, la Colombie, le Chili et l'Uruguay. En revanche, en dépit des entrées massives des recettes tirées des exportations pétrolières, le taux de change réel est demeuré quasiment-stable en Équateur et au Venezuela. L'appréciation quasi-générale des monnaies des pays latino-américains et le redressement de leurs capacités de financement ont favorisé la compression du taux d'endettement extérieur dans plusieurs pays.

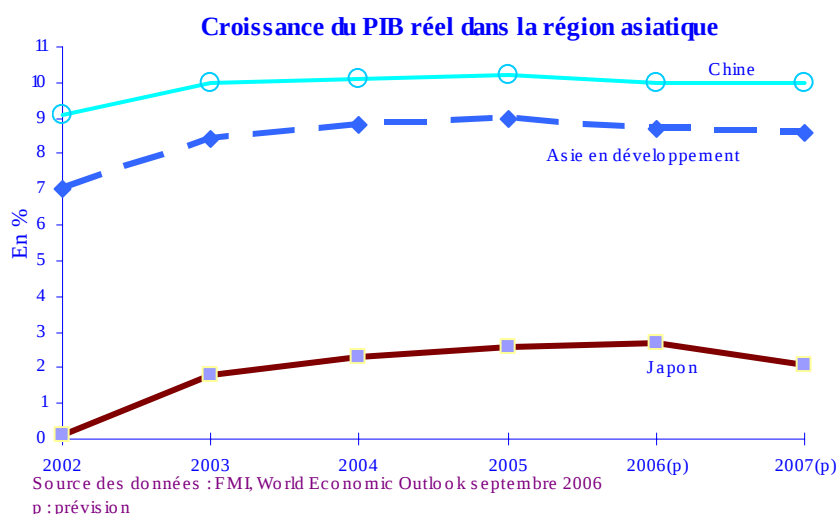
Pour ce qui est du policy-mix, la conduite de politiques monétaires crédibles a favorisé, sauf en Argentine, le fléchissement des taux d'inflation et ce, malgré la reprise de la demande intérieure et les pressions exercées par les cours élevés du pétrole. Le taux d'inflation moyen des pays de la région est passé de 6,5% en 2004 à 6,3% en 2005. De plus, les efforts déployés par la plupart des pays de l'Amérique latine en matière de renforcement de la rigueur budgétaire se sont traduits par une amélioration du profil des finances publiques, avec un déficit budgétaire moyen revenant à 2,4% du PIB en 2005 contre 3,6% en 2002.

En termes de perspectives, l'activité économique en Amérique latine demeurerait bien orientée. Un taux de croissance moyen de 4,8% et 4,2% est attendu respectivement en 2006 et 2007. Néanmoins, la répartition de la croissance demeurerait inégale selon les pays. L'Argentine et le Venezuela accuseraient un léger tassement de leur rythme de croissance, au moment où le Brésil et le Mexique connaîtraient une croissance légèrement inférieure à la moyenne régionale.

En outre, la poursuite des efforts d'intégration et de coopération permettrait à la région de tirer le meilleur parti de son potentiel. En particulier, la mise en œuvre de l'accord de libre-échange entre les pays d'Amérique centrale, la République dominicaine et les Etats-Unis devrait stimuler les échanges et les investissements directs étrangers au niveau de la région et servir d'ancrage à son développement économique et institutionnel. Ledit accord permettrait aussi d'atténuer la volatilité macro-économique globale dans la région, grâce à ses effets en termes de diversification de l'offre exportable et d'intensification des liens intra-sectoriels et verticaux avec les Etats-Unis.

1.1.2. Région asiatique, nouveau moteur de l'économie mondiale

Les pays de l'Asie en développement continuent d'afficher de bonnes performances économiques, avec une croissance du PIB s'établissant à 9% en 2005 après 8,8% en 2004. La demande intérieure et le commerce extérieur ont été les principaux facteurs explicatifs de cette évolution. En particulier, le dynamisme de l'économie chinoise s'est avéré d'un impact positif sur l'ensemble des pays asiatiques, compte tenu de l'intensité de l'intégration et de la coopération régionales.



L'économie chinoise a ainsi progressé en 2005 à un taux de 10,2%. Ce rythme d'expansion rapide, propulsé par les investissements locaux et étrangers, a stimulé l'emploi et soutenu la consommation. La mise en place de mesures de contrôle macro-économique (resserrement du policy-mix, encadrement du crédit, limitation des investissements dans certaines industries) permettrait d'atténuer légèrement la surchauffe de l'économie chinoise, tout en permettant à sa croissance de se poursuivre à un rythme soutenu en 2006 et en 2007 (10%).

S'agissant de l'Inde, son PIB s'est accru à un taux moyen de 8,5% en 2005. Cette expansion a été favorisée par la forte croissance de la demande intérieure, stimulée par la baisse des prix, l'amélioration du revenu par habitant et la réduction des taux d'imposition. De même, la diminution des taux d'intérêt et l'accès facile au crédit ont encouragé l'investissement des entreprises. Cette situation s'est traduite par un creusement du déficit commercial (3% du PIB), que les exportations de services n'ont pas suffi à compenser. De leur côté, les pays de l'ASEAN-4¹ ont vu leur PIB progresser de 5,1% en 2005, grâce au dynamisme des exportations. En 2006, le taux de croissance moyen de ces économies se maintiendrait sur le même élan de croissance que l'année précédente, soutenu également par la vigueur de la demande intérieure, en particulier l'investissement. Par ailleurs, le dynamisme de l'activité en Asie a profité à l'économie japonaise dont le PIB a cru de 2,6% en 2005 après 2,3% en 2004. Les effets d'entraînement suscités par la vigueur du commerce intra-régional ont stimulé les débouchés extérieurs des firmes japonaises, ce qui a mis fin au déclin tendanciel de l'emploi et des salaires.

En 2006 et 2007, la croissance de la région asiatique demeurerait soutenue, avec une croissance du PIB respectivement de 8,7% et 8,6%. Elle continuerait de tirer profit du dynamisme des exportations du fait de la forte intégration de la région asiatique dans les circuits d'échanges mondiaux et de l'accélération de l'activité sur le marché électronique mondial. Elle sera également stimulée par la forte demande d'importation adressée par la Chine et la consolidation de la reprise au Japon. Néanmoins, un certain nombre de risques baissiers seraient de nature à freiner le rythme d'expansion économique dans quelques pays de la région. Il s'agit, notamment, de la hausse des taux d'intérêt internationaux dont les incidences seraient négatives sur les économies au niveau desquelles une forte proportion de la dette extérieure est libellée en monnaies étrangères et de l'accroissement des cours du pétrole et des autres matières premières, qui risque d'alimenter les pressions inflationnistes et contraindre les pays asiatiques à accélérer le durcissement de leurs politiques monétaires.

Par ailleurs, compte tenu de son poids grandissant dans le commerce mondial et de son rôle actif dans le bouclage financier international, la Chine pourrait jouer un rôle important dans la gestion des risques liés aux déséquilibres de l'économie mondiale, en engageant les réformes nécessaires pour stimuler la consommation des ménages (assouplissement du régime de change, réorientation des dépenses budgétaires vers les secteurs sociaux, poursuite de la réforme des marchés bancaires et financiers).

1.1.3. Conjoncture économique européenne et incidences sur le voisinage

Contrairement aux évolutions constatées dans les autres pays développés, la zone euro est restée en retrait de la croissance mondiale en 2005, avec une progression moyenne annuelle du PIB de 1,3 % seulement. Néanmoins, de fortes hétérogénéités au sein de la zone euro ont été observées, en termes de rythme de croissance et de sa composition.

La croissance en Allemagne s'est établie à 0,9%, continuant de prendre appui sur la dynamique du secteur exportateur, tandis que le PIB français s'est accru de 1,2%, tiré essentiellement par la demande intérieure. L'Irlande et la Grèce ont réalisé les plus forts taux de croissance de la zone euro en 2005, avec 5,5% et 3,7% respectivement. En Irlande, la demande intérieure a constitué le principal moteur de croissance en 2005, alors que la balance

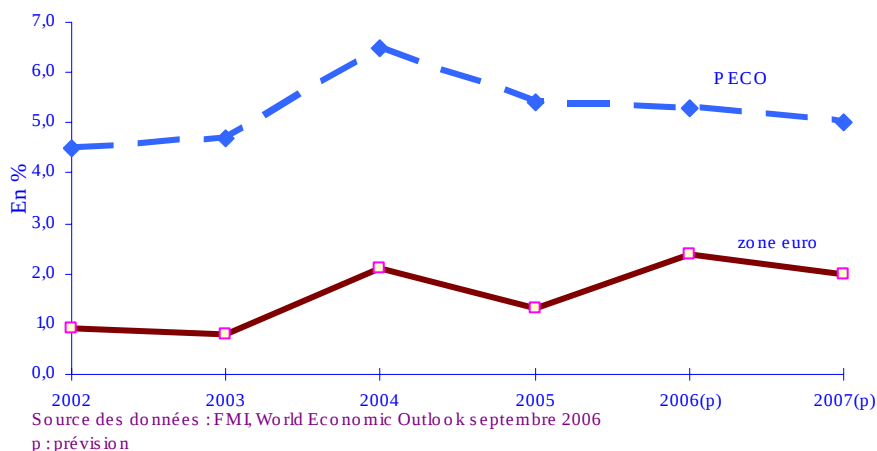
¹ Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande.

extérieure courante a connu une certaine détérioration du fait du ralentissement net des exportations. En Grèce, l'activité a été soutenue par la mise en œuvre rigoureuse du programme national de réformes, dont les priorités sont l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de l'environnement des entreprises et l'accroissement de la productivité.

De leur côté, l'Espagne et la Finlande ont réalisé des taux de croissance de 3,4% et 2,9% respectivement. Ces deux pays ont enregistré un repli significatif de leur taux de chômage tout au long de l'année 2005. En revanche, parmi les pays de la zone euro, le Portugal et l'Italie sont restés à la traîne en 2005, affectés par la dégradation continue de leur compétitivité à l'exportation.

Le manque de vigueur de l'activité dans la zone euro n'a eu que des effets limités sur la croissance dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et dans les principaux pays sud-méditerranéens partenaires de l'Union européenne. En effet, les nouveaux membres de l'Union européenne ont vu leur convergence se poursuivre à un rythme soutenu. En particulier, les pays baltes (Lettonie, Estonie, Lituanie) ont affiché des rythmes de croissance records, rattrapant leur retard sur leurs voisins européens de l'Ouest. De son côté, la Slovénie a enregistré un taux de croissance de 3,9%. Remplissant d'ores et déjà les critères de Maastricht, ce pays pourrait adopter l'euro en 2007. En revanche, la Pologne et la Hongrie demeurerait aux prises des difficultés budgétaires et à de fortes pressions inflationnistes.

Croissance du PIB réel dans la région européenne



S'agissant de la Turquie, le rythme de progression de son PIB s'est modéré à 7,4% en 2005, après 8,9% en 2004. L'inflation est tombée sous la barre des 10% grâce à la conduite d'une politique monétaire serrée, à l'appréciation du taux de change et à la nouvelle crédibilité acquise par la Banque Centrale qui a adopté une politique de ciblage d'inflation. En 2006 et 2007, le dynamisme du secteur privé continuerait de soutenir la croissance du PIB turc. Néanmoins, le déficit de la balance courante demeurerait élevé, ce qui pourrait affecter les résultats favorables obtenus en matière de stabilisation macro-économique.

Pour ce qui est des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne, leurs performances économiques sont demeurées globalement satisfaisantes en 2005, à la faveur des bonnes performances enregistrées au niveau des secteurs de l'agriculture et du tourisme et de l'amélioration des transferts des résident à l'étranger. Ainsi, la croissance est demeurée bien orientée en Algérie dont le PIB a crû de 5,3% en 2005, porté par l'accroissement de la

production d'hydrocarbures et l'essor des secteurs de construction et des services. En 2006, la croissance du PIB algérien s'inscrirait en léger repli pour évoluer autour de 5%.

De son côté, l'Égypte a connu un raffermissement de son taux de croissance qui s'est établi à 4,9% en 2005 après 4,1% en 2004. Outre le bon comportement des échanges extérieurs, les progrès en matière de réformes et de privatisations continuent d'impulser l'investissement national et étranger dans ce pays. Cette tendance devrait se répéter en 2006 et 2007, pendant lesquelles la croissance du PIB évoluerait à un rythme soutenu de 5,6%. Pour sa part, l'économie tunisienne a enregistré un rythme de croissance favorable en 2005 (4,2%) bien qu'en baisse par rapport à 2004 (6%). Les performances de l'agriculture et le dynamisme du secteur des services semblent avoir partiellement atténué les effets suscités par la flambée des cours pétroliers et le démantèlement de l'Accord Multifibres. Dans ces conditions, le PIB de la Tunisie rebondirait à 5,8% en 2006.

Après 5,4% en 2005, la Mauritanie devrait enregistrer une croissance économique de 14,1% en 2006, grâce à l'exploitation du pétrole. Cette manne pétrolière a permis le doublement des salaires des fonctionnaires en février 2006, la création de nouveaux fonds destinés aux secteurs de la justice et de la santé ainsi que le démarrage de plusieurs projets économiques et sociaux.

La Libye connaît une croissance constante depuis 2003, son PIB ayant augmenté de 3,5% en 2005, grâce aux recettes tirées des exportations de pétrole. Ainsi, les soldes courant et budgétaire sont largement excédentaires (respectivement à 32 et 25 % du PIB en 2005) et les réserves de change supérieures à 35 milliards de dollars, couvrant désormais plus de 30 mois d'importations. En 2006, la croissance libyenne devrait se maintenir à un rythme de croissance proche de 5%. Il est à signaler que depuis son retour dans la communauté internationale en 2003, la Libye a amorcé un vaste programme de réformes et a décidé d'engager une politique d'ouverture de son économie. En effet, la candidature de la Libye à l'Organisation Mondiale du Commerce a été acceptée par son Conseil général en juillet 2004. De plus, les autorités libyennes ont fait part de leur intérêt pour le processus de Barcelone.

Globalement, les perspectives économiques et financières des pays sud-méditerranéens demeurent conditionnées par l'accélération du processus de réformes et l'approfondissement de la diversification économique pour faire face aux échéances qui les interpellent. Les progrès limités en matière d'avancement du projet d'intégration euro-méditerranéenne, de création de flux d'échanges et d'afflux des IDE contrastent avec le dynamisme de l'intégration au niveau des régions asiatique et sud-américaine.

Outre la stagnation des parts de marché à l'export, l'IDE européen vers cette zone finance davantage les opérations d'acquisition d'entreprises existantes ou de licences d'exploitation plutôt que l'établissement de nouvelles activités dites investissements « Greenfield », dont les retombées sont plus importantes, notamment en matière de création d'emplois et d'accroissement de la FBCF.

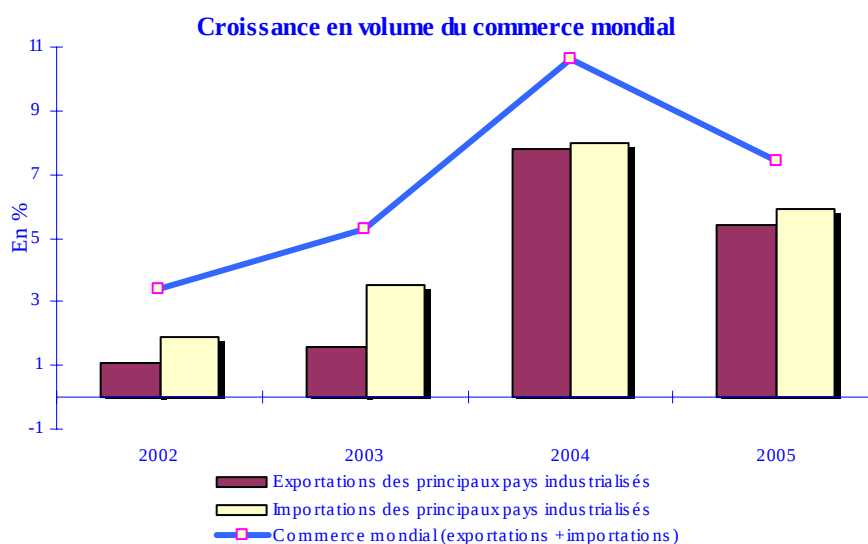
Dans ces conditions, les performances économiques et financières des partenaires sud-méditerranéens demeureraient insuffisantes pour faire face aux défis multiples soulevés par leur ouverture croissante, dans un contexte d'élargissement de l'Union européenne et d'érosion des anciennes préférences commerciales. En effet, la réussite de l'ancrage régional serait favorable à une importante insertion dans les flux d'échanges et d'investissements internationaux.

En parallèle, l'intégration sud-sud constitue un puissant levier de développement pour les pays du Sud et de l'Est de la méditerranée, vu ses effets positifs sur la diversification de leurs échanges, sur l'émergence d'économies d'échelle et d'avantages comparatifs intra-branches et sur l'attrait des investissements directs étrangers. En particulier, l'activation de l'Union du Maghreb Arabe et l'entrée en vigueur de l'accord d'Agadir favoriseraient l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion de la région dans le commerce mondial de manière à tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation.

Enfin, les pays de la région gagneraient à renforcer leurs liens de coopération avec l'Afrique, qui connaît actuellement une embellie économique, à travers l'institution de réseaux d'échange et de coopération triangulaires. Ces stratégies constituent, par ailleurs, une approche très fiable pour résoudre le problème de l'immigration clandestine et permettre de faire reculer la perception d'une explosion démographique à la porte de l'Union Européenne et jeter les bases d'un véritable partenariat entre l'Europe et l'Afrique, axé sur la lutte contre la pauvreté, le développement durable et le co-développement.

1.2. Poursuite du dynamisme du commerce mondial

Après avoir atteint 10,4% en 2004, les échanges commerciaux ont augmenté en volume de 7,3% en 2005, soit environ 1,5 fois plus vite que la production mondiale. Le rythme d'expansion du commerce mondial s'est donc ralenti par rapport à 2004, en ligne avec la modération de l'activité mondiale. Dans ce cadre, les exportations de marchandises ont crû, en valeur, de 13,6% en 2005, contre 21,4% en 2004, dépassant pour la première fois le seuil des 10.000 milliards de dollars pour s'inscrire à 10.171 milliards de dollars.



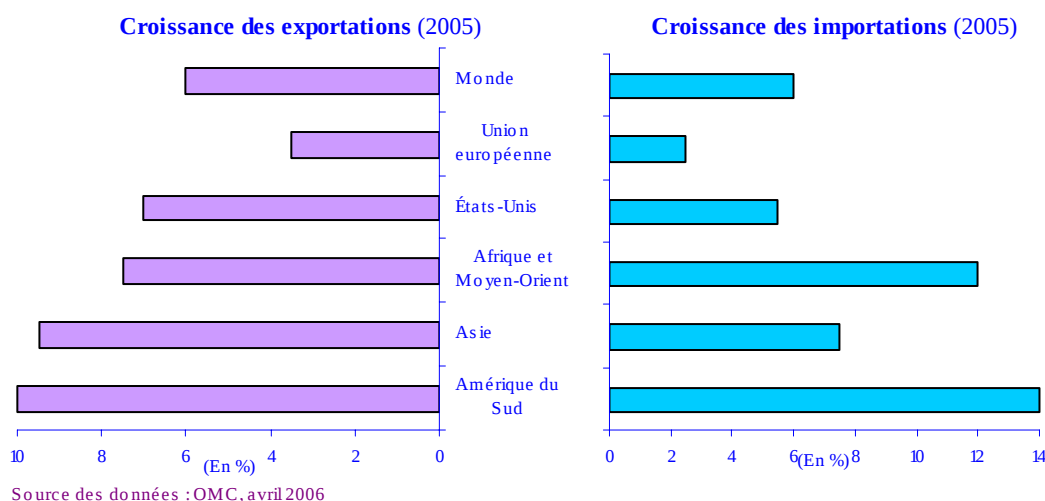
Source des données : FMI, World Economic Outlook, septembre 2006

Par ailleurs, selon l'OMC, le classement 2005 par pays du commerce mondial des marchandises, montre une grande stabilité de la hiérarchie. Avec une part de marché de 9,3%, l'Allemagne a conforté son rang de premier exportateur conquis en 2003. Les Etats-Unis se placent derrière, mais sont en revanche le premier importateur mondial (16,1% du total).

Dans le même temps, la Chine a continué à afficher en 2005, un dynamisme commercial exceptionnel. Elle creuse ainsi l'écart avec le Japon, auquel elle a ravi la place de troisième exportateur mondial en 2004.

1.2.1. Contribution inégale des grandes régions à la croissance des échanges mondiaux

La contribution des grandes régions à la croissance des échanges mondiaux en 2005 a été très inégale. Portés essentiellement par le dynamisme du commerce asiatique et américain, ces échanges ont principalement bénéficié aux pays voisins et aux principaux exportateurs des matières premières.



S'agissant des pays d'Asie en développement, leurs échanges commerciaux ont connu un net ralentissement en 2005. Le volume de leurs exportations a ainsi crû de 9,5% et celui de leurs importations n'a progressé que de 7,5%, affecté par la baisse du rythme d'accroissement des importations de la Chine à 11,5%, après 21,5% en 2004. Quant aux Etats-Unis, ils ont connu un accroissement du volume de leurs exportations de marchandises de 7% supérieur à celui enregistré par les importations (5,5%). Ce dynamisme est attribuable au rebond des exportations agricoles et de biens d'équipement.

Hormis les bons résultats enregistrés par l'Allemagne, les performances commerciales de l'Europe ont été atones, affectées par la faiblesse de l'activité économique. Les exportations et les importations européennes ont progressé moins vite que l'ensemble des autres régions du monde. Toutefois, le niveau des échanges intra-européens demeure élevé et représente près des trois-quarts des exportations de l'Union Européenne.

Par ailleurs, l'Amérique du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique ont enregistré une forte croissance de leurs exportations de marchandises en 2005, en lien avec la hausse des prix du pétrole et des autres matières premières. Les parts de l'Afrique et du Moyen-Orient dans les exportations mondiales de marchandises ont atteint une position inégale en 20 ans. Deux pays exportateurs de pétrole, le Koweït et le Nigeria, ont figuré parmi les plus grands exportateurs mondiaux.

1.2.2. Contribution des secteurs d'activité à la croissance des échanges mondiaux

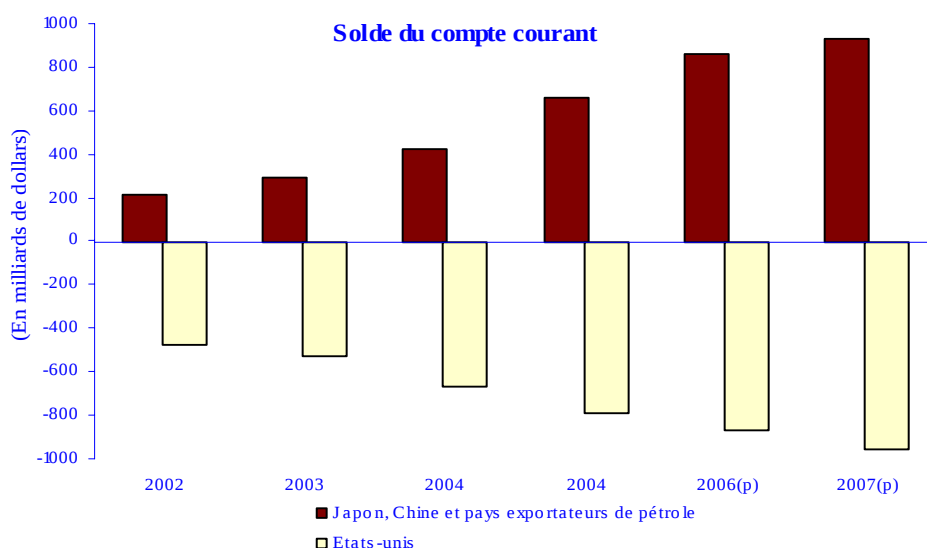
De façon générale, l'évolution des prix relatifs a eu des incidences significatives sur la configuration du commerce mondial en 2005. Les prix des denrées alimentaires, des matières premières agricoles et des produits manufacturés ont connu une quasi-stagnation. En revanche, les prix des combustibles et des minéraux et métaux non ferreux ont cru plus rapidement, progressant d'environ 38% et 26% respectivement. En conséquence, la part des combustibles et des autres produits miniers dans le commerce mondial des marchandises s'est établie à 16%, soit son plus haut niveau depuis 1985, tandis que celle des produits agricoles s'est fortement contractée pour atteindre 9%.

Au niveau du secteur manufacturier, ce sont les exportations de produits sidérurgiques et chimiques qui ont enregistré, en valeur, la plus forte hausse. Par contre, les produits électroniques ont progressé moins vite que la moyenne des produits manufacturés, loin de retrouver le rôle dynamique qu'ils ont joué dans l'expansion du commerce mondial des marchandises à la fin des années 90. Durant cette décennie, ces exportations ont progressé à un rythme de 12% l'an, soit deux fois plus vite que l'ensemble des biens manufacturés.

Outre l'éclatement de la bulle technologique, ces évolutions s'expliquent par l'apparition d'une nouvelle demande provenant de certains pays émergents pour les biens issus des secteurs traditionnels de l'industrie. Les importants besoins en équipements exprimés par la Chine, l'Inde et les nouveaux Etats membres de l'Union européenne ont stimulé les exportations de machines, de produits chimiques ou d'automobiles.

1.2.3. Perspectives du commerce mondial pour 2006 et 2007

En termes de perspectives, l'Organisation Mondiale du Commerce table sur la poursuite de la modération du rythme d'expansion du commerce mondial (7% en 2006), mais qui se maintiendrait à un niveau nettement supérieur à celui de la production mondiale. Néanmoins, plusieurs aléas négatifs seraient de nature à compromettre la progression des échanges commerciaux. Il s'agit, en particulier, du maintien des cours pétroliers à un niveau très élevé par rapport à leur niveau moyen, des préoccupations relatives aux déséquilibres mondiaux (voir graphique) et du blocage des négociations commerciales dans le cadre du cycle de Doha.



Source des données : FMI, World Economic Outlook, septembre 2006
 (p) : P r é v i s i o n

1.2.4. Régulation des échanges internationaux : blocage du cycle de Doha

Cet essor du commerce mondial s'est fait malgré l'existence de nombreuses résistances politiques qui ont conduit au blocage récent du processus de Doha. Pourtant, après l'échec de la Conférence de Cancun en 2003, la sixième conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong entre les 13 et 18 décembre 2005, s'est soldée par des progrès réels malgré de grandes difficultés liées à l'achoppement des discussions sur la question agricole. En particulier, les 149 pays membres de l'OMC s'étaient accordés sur le principe de l'élimination totale des subventions à l'exportation des produits agricoles d'ici la fin de 2013. Par ailleurs, la déclaration de Hong Kong maintenait l'objectif de clôturer le cycle de négociations à fin 2006.

Néanmoins, cet objectif ne serait pas respecté suite au désaccord profond constaté à Genève en juillet 2006 entre les grands acteurs de l'OMC (Australie, Brésil, Etats-Unis, Inde, Japon, Union européenne) au sujet des modalités relatives aux abaissements des droits de douane et des subventions à l'agriculture. Cette situation, qui a conduit à la suspension des négociations dans le domaine industriel et des services, pourrait se traduire par une recrudescence du nombre d'accords bilatéraux, qui couvrent déjà presque la moitié du commerce international. Pourtant, les gains à attendre du multilatéralisme seraient loin d'être négligeables, notamment pour les pays en voie de développement. La libéralisation totale des seuls échanges agricoles conduirait en effet, selon une étude de la Banque Mondiale, à des gains de 290 milliards de dollars, dont près de 44% à leur profit.

Position du Maroc lors du cycle de Doha

L'ensemble des résultats issus de la Conférence de Hong Kong ne manquerait pas d'avoir des incidences sur le Maroc. En particulier, dans le domaine agricole, l'élimination des subventions à l'exportation serait opportune pour le renforcement de la compétitivité des exportations agricoles marocaines. Néanmoins, la banalisation de l'accès aux marchés de l'Union européenne risque de se traduire par une accentuation de la concurrence mondiale en défaveur des producteurs marocains. La libéralisation du commerce international convient à notre pays pour ce qui est des importations en blé. D'un autre côté, l'intégration du traitement spécial et différencié dans ces négociations permettra au Maroc de libéraliser son secteur agricole en fonction de son niveau de développement et de poursuivre les objectifs de sa politique nationale en matière de développement rural.

A propos des négociations sur le commerce des produits industriels, la formule de baisse tarifaire adoptée envisage une démarche à deux coefficients (l'un pour les pays en développement et l'autre, plus élevé, pour les pays développés). Le Maroc, qui a toujours prôné une libéralisation prévoyant plus de flexibilité pour les pays en développement, vise à réunir les meilleures conditions commerciales possibles pour le développement de la production industrielle. Globalement, l'impact de la libéralisation des produits industriels serait positif en termes de bien être et de dynamisation des échanges commerciaux du Maroc, pourvu que notre pays accélère la mise en œuvre de politiques cohérentes, axées sur une vision de moyen et long termes, qui facilitent un redéploiement du profil de spécialisation de l'économie nationale en faveur des secteurs porteurs et à forte valeur ajoutée.

Pour ce qui est des services, le Maroc poursuit activement une stratégie de libéralisation au niveau de ce secteur. Une offre initiale sur le commerce des services a déjà été présentée par le Maroc en mai 2005. Cette dernière a veillé à préserver le cadre préférentiel accordé ou à accorder dans un cadre bilatéral. Elle englobe des domaines tels les services financiers, les services informatiques et de télécommunications, la construction, le transport et les services touristiques. S'agissant du volet relatif à la facilitation des échanges, les négociations y afférentes ne présentent pas de risque majeur pour le Maroc dans la mesure où notre pays a déjà accompli des efforts remarquables en matière de facilitation des procédures douanières et autres procédures liées au mouvement des marchandises. Toutefois, l'assistance technique au renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que le traitement spécial et différencié, devraient rester une composante essentielle des négociations dans ce domaine.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, le Maroc s'est toujours conformé aux engagements pris à l'Organisation Mondiale du Commerce en adoptant de nouvelles lois sur la protection de la propriété industrielle et sur les droits d'auteur. Ceci étant, des travaux sur le terrain restent à mener pour lutter contre le piratage et la contrefaçon et assurer une meilleure intégration de l'informel dans le secteur organisé.

Au total, le moment semble venu pour le Maroc pour évaluer les opportunités qu'offre une plus grande libéralisation de nos échanges et prendre la mesure des contraintes que toute ouverture des marchés induit.

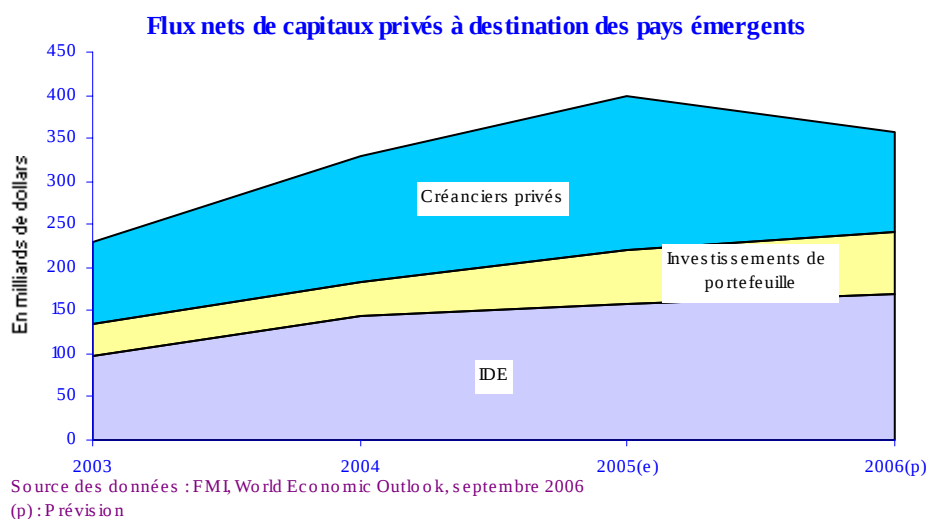
1.3. Consolidation du financement extérieur des pays émergents

En 2005, le regain de confiance des investisseurs eu égard aux perspectives économiques des pays émergents conjugué à l'abondance des liquidités à l'échelle mondiale a favorisé l'accessibilité des pays émergents aux sources de financement internationales. En effet, les flux de capitaux privés à destination de ces pays ont atteint près de 400 milliards de dollars contre 329 milliards de dollars en 2004, selon l'Institut International de Finance. Ce montant, sans précédent, a été rendu possible grâce à la vigueur des marchés obligataires locaux et internationaux, ainsi qu'aux importantes opérations de fusion-acquisition et de privatisation.

Cette tendance est appelée à se poursuivre en 2006, quoique dans une ampleur moindre. Les flux de capitaux privés s'établiraient à 357 milliards de dollars en 2006, en ligne avec le resserrement progressif des politiques monétaires dans les pays de l'OCDE et les anticipations de hausse des taux d'intérêts à long terme au niveau des économies avancées.

1.3.1. Prééminence des flux d'investissements directs étrangers

A la différence de la période 1995-1997 pendant laquelle les flux de capitaux privés vers les pays émergents suivaient une logique spéculative, la phase actuelle relève davantage d'une logique économique et commerciale, et ce au regard de la part plus importante qu'occupent les IDE et les crédits commerciaux dans le financement extérieur des pays émergents.

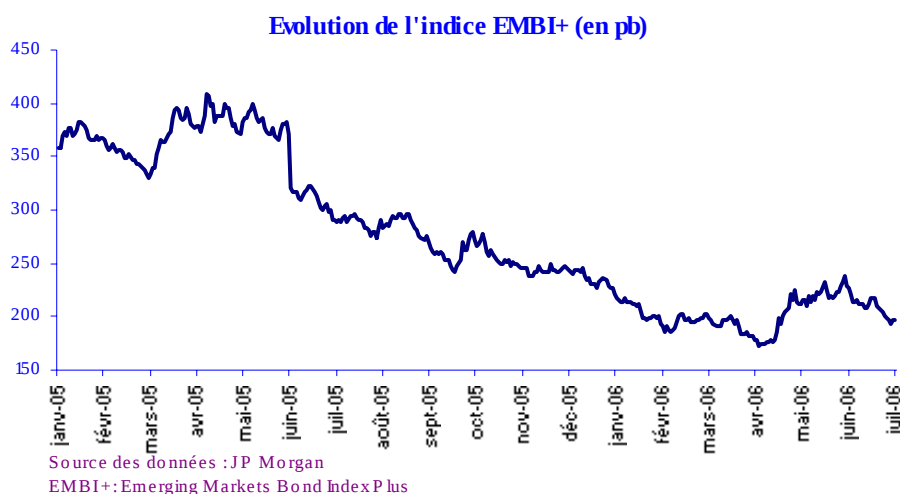


Les flux d'IDE à destination des pays émergents ont totalisé 158 milliards de dollars en 2005, retrouvant leur niveau élevé de 1999-2000. Outre le dynamisme de leur croissance économique, l'engouement des investisseurs pour les pays émergents s'explique par leur volonté d'y renforcer leur positionnement stratégique, mais aussi par la persistance de conditions financières favorables, en lien avec l'assainissement des bilans des entreprises. En 2006, les flux d'IDE vers les pays émergents demeureront bien orientés et atteindront 170 milliards de dollars, bénéficiant des mêmes facteurs de soutien qu'en 2005.

De leur côté, les crédits bancaires octroyés aux pays émergents se sont également amplifiés, répondant à une demande accrue du secteur privé en matière de financement. Ces flux auraient atteint près de 89 milliards de dollars en 2005, en hausse de près de 60% par rapport à 2004. Néanmoins, ces flux devraient se modérer en 2006 suite au renchérissement du coût du crédit, pour atteindre 51,6 milliards de dollars.

Les flux d'investissements de portefeuille continueraient de croître à un rythme accéléré, passant de 38,3 milliards de dollars en 2004 à 61,7 milliards en 2005 avant de rebondir à 70 milliards de dollars en 2006. Ces flux sont alimentés par les niveaux élevés de rendements affichés par les bourses émergentes et sont destinés à des prises de participation que ce soit dans le cadre des opérations de privatisation où celles de fusion-acquisition. De même, les emprunts obligataires publics et privés se sont établis à un niveau historique, se chiffrant à 91,3 milliards de dollars en 2005 contre 83,2 milliards en 2004. Néanmoins, la remontée progressive des taux d'intérêt devrait susciter une modération des flux obligataires à destination des pays émergents qui totaliseraient près de 65 milliards de dollars en 2006.

L'abondance de la liquidité internationale, conjuguée à l'orientation positive des fondamentaux macro-économiques des pays émergents a eu un impact positif sur la qualité des actifs émergents traités sur le marché international de la dette, comme en témoigne la forte contraction des primes de risque assorties aux obligations émises par ces pays. Celles-ci se sont fortement réduites pour s'établir à moins de 250 points de base au terme de l'année 2005.

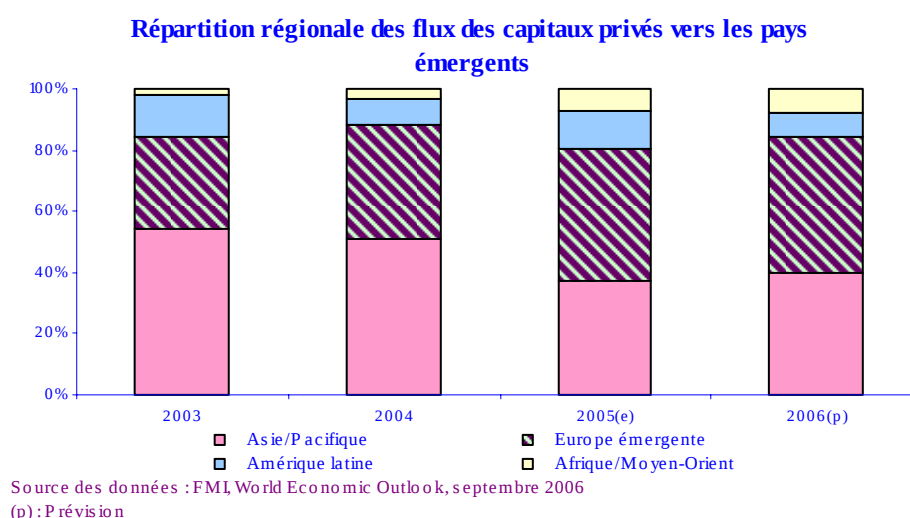


Cette situation s'est traduite par une multiplication des actions d'amélioration de la cote de crédit de plusieurs émetteurs émergents. Ainsi, le ratio (upgrade/downgrade) des notations souveraines s'est établi à 3 contre 1 en 2005. Cette amélioration a concerné particulièrement les pays de l'Europe émergente (Roumanie, Russie, Lituanie, Slovaquie, Turquie), d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Mexique, République Dominicaine, Venezuela), et quelques pays du Golfe (Oman, Qatar, Arabie Saoudite). En Asie, l'Inde, le Vietnam, la Corée du Sud et Hong-Kong ont assisté à un relèvement de leur rating en 2005.

De même, la notation du Maroc a été révisée à la hausse de BB à BB+ par l'agence Standard & Poor's, en août 2005. Cette amélioration du risque, qui est associée à la consolidation des équilibres macro-économiques et des réformes structurelles déjà engagées, serait de nature à renforcer la confiance de la communauté internationale à l'égard du Maroc et favoriser davantage son retour sur le marché international.

1.3.2. Forte Polarisation des flux de capitaux privés sur les pays émergents d'Asie et de l'Europe

En termes de répartition régionale, l'essentiel des flux de capitaux privés, soit près de 80%, demeure polarisé sur les pays émergents d'Asie et d'Europe de l'Est. Une telle situation fait ressortir le poids de la dynamique de la croissance et de l'intégration économique et commerciale comme déterminants clés de l'attractivité financière d'une zone régionale.



En particulier, les flux de capitaux privés vers les pays émergents d'Asie sont constitués essentiellement de flux d'IDE et de portefeuille qui ont représenté presque 75% des flux financiers extérieurs reçus par ces pays. Cette tendance devrait se poursuivre en 2006, dans un contexte de repli des émissions obligataires de la région. Concernant le financement international des pays émergents d'Europe, il présente un profil relativement différent de celui des pays d'Asie, avec des crédits bancaires et des flux obligataires représentant 73% du total. Néanmoins, la part des IDE et des investissements de portefeuille dans le total des flux privés devrait croître significativement en 2006 pour s'établir à près de 43%, en ligne avec le renchérissement des crédits bancaires et obligataires.

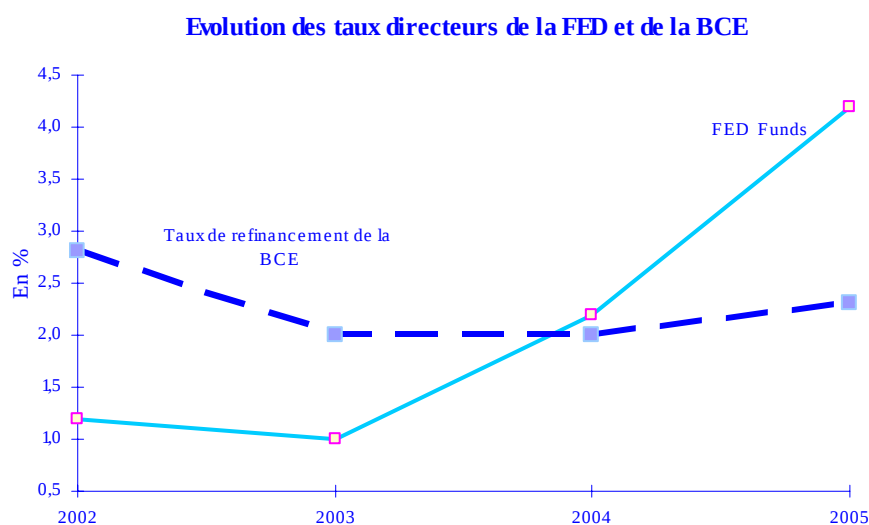
En Amérique latine, les flux de capitaux privés devraient revenir à un niveau plus soutenable, après le net rebond enregistré en 2005 (50 milliards de dollars). Cette modération s'inscrit en ligne avec le mouvement de désendettement poursuivi par la plupart des pays de cette région. En revanche, le redressement de la situation macro-économique serait opportun pour l'attrait de l'Amérique latine aux flux d'IDE qui représenterait en 2006, comme en 2005, la principale source de financement extérieur de la région. Quant à la région Afrique/Moyen-Orient, sa part dans le total des flux de capitaux privés, bien qu'en nette progression, se stabiliserait autour de 8% en 2005 et 2006. Cette situation traduit aussi bien une faible accessibilité aux crédits bancaires et obligataires qu'une moindre attractivité aux flux d'IDE, corollaires à une forte aversion des investisseurs au risque inhérent à cette région.

2. ORIENTATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS LE MONDE

Après avoir fortement soutenu l'activité économique mondiale après la phase de creux conjoncturel des premières années 2000, le policy-mix des principales économies avancées a vu son caractère expansif se réduire significativement. La conjoncture favorable semble en effet propice à la reconstitution des marges de manœuvre du policy-mix dont la mission de stabilisation économique est soumise à des contraintes de plus en plus serrées, notamment dans les pays ayant une faible croissance potentielle. Ainsi, la meilleure voie pour la renforcer réside dans les politiques d'offre, ce qui rend d'autant plus pressant la mise en œuvre de réformes structurelles, même si les efforts d'ajustement peuvent être coûteux dans l'immédiat.

2.1. Normalisation progressive du policy-mix

Une orientation plus restrictive des policy-mix est en train de prendre place dans les principales économies avancées au fur et à mesure de la consolidation de la croissance économique. Ainsi, les politiques monétaires conduites par les principales banques centrales ont emprunté un biais moins accommodant en réaction aux risques croissants que suscitait la forte remontée des cours pétroliers sur la stabilité des prix. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a fortement réduit le degré d'accommodation de sa politique monétaire. En effet, depuis juin 2004, elle a relevé à plusieurs reprises son principal taux directeur qui est passé au total de 1% à 5,25%. La Réserve fédérale semble avoir achevé son cycle de resserrement monétaire, ce qui pourrait affaiblir légèrement le dollar, notamment face à l'euro, et permettre l'atténuation des déséquilibres extérieurs persistants de l'économie américaine.



Source des données : FMI, World Economic Outlook, septembre 2006

De son côté, la Banque Centrale Européenne a donné un léger tour de vis à sa politique monétaire en 2005, dans un contexte de tensions persistantes sur les prix pétroliers et au regard du glissement annuel des prix européens qui s'est établi au dessus de 2% dès octobre 2005. Elle a dès lors tenu un discours de plus en plus rigoureux en vue de préparer le marché à une hausse des taux, et a finalement relevé son taux directeur dès décembre 2005, le faisant passer de 2% à 3,25% en octobre 2006.

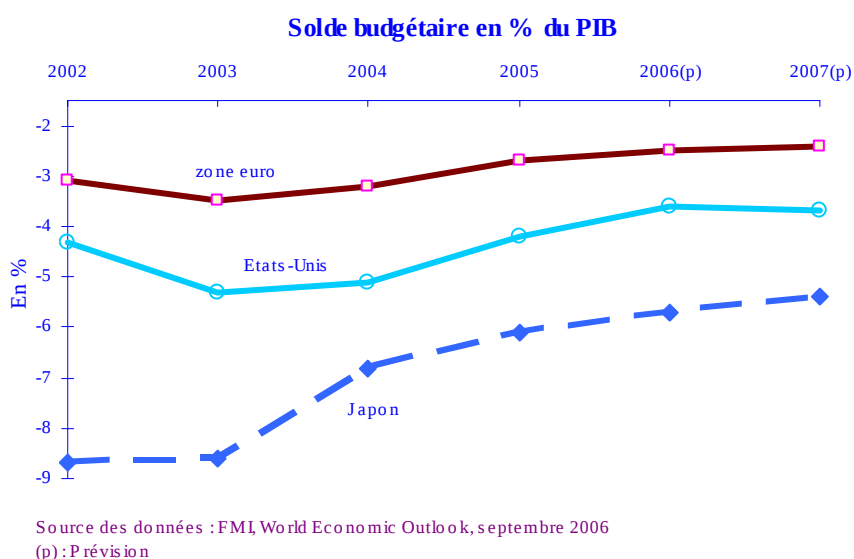
Au Japon, la Banque centrale a mis un terme à sa politique de taux zéro menée de manière quasi-continue depuis février 1999. Elle a procédé, lors de la réunion de son conseil de politique monétaire du 16 août 2006, à une hausse de 25 points de base de son taux de référence. Ce retour à la normale de la politique monétaire nipponne traduit la résorption progressive du problème de la déflation et intervient dans un contexte de redressement continu de l'activité économique.

Au total, en intervenant conformément à des objectifs clairement affichés, les banques centrales ont consolidé leur crédibilité et ont pu maintenir solidement l'ancrage des anticipations d'inflation à plus long terme à des niveaux compatibles avec la stabilité des prix. Cet ancrage constitue en effet une condition indispensable pour que la politique monétaire puisse soutenir la croissance économique et la création d'emplois.

En ce qui concerne les politiques budgétaires conduites en 2005, elles ont été particulièrement restrictives dans les principales économies avancées. Aux Etats-Unis, le déficit budgétaire s'est établi à 4,1% du PIB en 2005 après 4,7% du PIB en 2004. En 2006, il devrait passer à 2,3% du PIB, grâce à la vigueur des recettes fiscales.

Dans la zone euro, le déficit budgétaire a diminué à 2,3 % du PIB en 2005, après 2,7% en 2004. Quatre pays (Allemagne, Italie, Portugal, Grèce) ont affiché un déficit supérieur à 3%, dépassant le seuil de référence retenu dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance. En revanche, l'Espagne, l'Irlande et la Finlande ont enregistré des excédents budgétaires grâce à la mise en place de mesures d'assainissement des finances publiques. En 2006, le déficit de la zone euro se maintiendrait autour de 2,3% en dépit des perspectives de regain de croissance. Aussi, des ajustements substantiels devraient être déployés pour équilibrer les budgets d'ici la fin de la décennie conformément au Pacte de stabilité et de croissance.

Le Japon a, quant à lui, poursuivi ses efforts d'assainissement budgétaire, ramenant le déficit à 5,8% du PIB en 2005 après 6,6% du PIB en 2004. De plus, le gouvernement a adopté un programme d'assainissement des finances publiques portant sur les cinq prochaines années, dans l'objectif d'atteindre un excédent primaire du solde des administrations centrales et locales en 2011.



Globalement, parmi les principales économies avancées, peu d'entre elles ont su tirer profit de la reprise économique pour s'engager dans la voie d'un véritable redressement budgétaire, alors même que les pressions liées au vieillissement démographique s'accumulent. Ces acquis devraient être généralisés suite à la mise en place des politiques budgétaires favorables à la restauration de la soutenabilité budgétaire et au recouvrement des marges de manœuvre indispensables pour stimuler l'activité et pour accroître la confiance des opérateurs économiques étrangers et nationaux.

2.2. Conduite des politiques d'offre : des exemples à méditer

Si la stabilisation macro-économique est une condition nécessaire et préalable à la croissance, la mise en œuvre de mesures résolues visant à assurer l'ouverture, la compétitivité et l'efficacité des marchés du travail et des biens s'impose en vue de renforcer les fondements d'une augmentation soutenue de la production et de l'emploi. A contrario, le défaut de croissance et le chômage sont attribués à l'incapacité de mettre en œuvre ces réformes structurelles. Les obstacles à leur mise en place sont nombreux et résistants. Pourtant, nombreux sont les pays qui ont su mettre en œuvre avec succès ces réformes, répondant ainsi aux défis de la mondialisation, mais aussi aux chocs démographiques et technologiques. Ils ont ainsi pu développer de nouvelles spécialisations, plus cohérentes avec leurs avantages comparatifs, tout en préservant la qualité de leurs dispositifs sociaux.

Dans ce sens, l'examen de certaines expériences étrangères (Finlande, Danemark, Suède, Canada) peut être d'une utilité certaine, en nous éclairant sur le succès qu'un pays peut obtenir à partir de réformes bien engagées. A cet égard, les exemples ci-après offrent une bonne illustration des choix à entreprendre en matière de politiques économiques. Loin d'être des modèles figés, ces exemples confirment que tout pays peut garder l'emprise sur son devenir économique. Le trait commun de ces pays réside dans le fait qu'ils ont connu au cours des dix dernières années une croissance par tête plus élevée que celle réalisée en moyenne par les pays de l'OCDE au moment même où ils mettaient en œuvre ces réformes de fond.

2.2.1. Politique de l'innovation en Finlande

La Finlande compte parmi les pays de l'OCDE les plus avancés en matière de nouvelles technologies et d'innovation. Dans ce pays, l'accent mis sur la connaissance et l'innovation constitue une orientation stratégique fondamentale qui vise à compenser l'effet du vieillissement de la population et répondre aux défis de la mondialisation. La Finlande effectue, à l'instar de la Suède et du Japon, un effort considérable pour développer l'innovation. En 2003, ses dépenses globales de R&D ont représenté 3,5% du PIB, alors même que la plupart des pays européens sont restés éloignés de « l'objectif de Barcelone » fixé à 3% du PIB pour 2010. Cet effort, qui provient à hauteur de presque 70% des entreprises, porte ses fruits. Le succès du groupe Nokia, qui règne sur le tiers du marché mondial de la téléphonie mobile, domaine qui s'est fortement développé durant les années 1990, a considérablement stimulé l'économie de la Finlande. Ce pays a su utiliser cet atout pour démultiplier ses capacités d'innovation : il figure parmi les pays de l'OCDE qui sont à l'origine du plus grand nombre de dépôts de brevets par rapport à leur population d'âge actif.

En parallèle, la Finlande a développé des pôles de recherche régionaux dont le succès est largement reconnu, comme en atteste leur forte attractivité pour l'investissement étranger. Ces pôles tirent leur force des synergies découlant de la coopération entre acteurs publics et privés pour favoriser l'essor de PME à forte intensité d'innovation et génératrices de gains de productivité plus élevés. La spécialisation et le niveau d'expertise atteints dans le secteur des télécommunications ne suffisent pas pour expliquer l'apparition de toute la gamme d'innovations finlandaises.

L'activité d'innovation a pu se développer grâce à l'existence d'un système d'éducation égalitaire et performant, permettant à ses bénéficiaires l'apprentissage précoce de trois langues étrangères et l'acquisition de meilleures qualifications dans des disciplines fondamentales, comme les mathématiques, les sciences et la technologie. La Finlande est à cet égard classée en tête des meilleurs systèmes d'enseignement secondaire, d'après la dernière enquête de l'OCDE. La Finlande se caractérise aussi par un système de formation supérieur largement accessible et par l'importance de la proportion des scientifiques exerçant en entreprise comparativement à plusieurs pays membres de l'OCDE.

Par ailleurs, le TEKES, qui est l'agence finlandaise chargée de la valorisation de la recherche, dispose d'un budget équivalent à celui de son homologue française (ANVAR), ce qui traduit un effort en termes de PIB cinq fois supérieur. Le TEKES assure aussi le financement de la recherche dans le cadre de projets, aux dépens du financement par établissement, ce qui permet de mieux cibler la recherche sur des domaines prioritaires aux plans social et économique. Ainsi, les entreprises finlandaises ont pu améliorer la qualité, la variété et le caractère innovant de leurs productions, tout en mettant à l'essai de nouvelles technologies. Corrélativement, la Finlande dégage d'importants excédents commerciaux : ses derniers s'élèvent en moyenne à 7,9% du PIB sur la période 1994-2004 contre 0,8% pour de la zone euro grâce à une croissance soutenue des exportations, en particulier des produits de haute technologie. Les performances sectorielles de la Finlande, conjuguées à celles réalisées au niveau du relèvement du taux d'emplois des seniors, sont d'autant plus notables qu'elles ont pris place au moment où la Finlande préparait son entrée dans la zone euro et se remettait d'une grave crise financière.

2.2.2. Réforme du marché du travail au Danemark

Le Danemark a connu une forte réduction du taux de chômage sur les dix dernières années, qui est passé de près de 10% en 1994 à moins de 5% en 2005. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans figure parmi les plus élevés de l'Union Européenne. Celui des 15 à 24 ans se situe à des niveaux exceptionnels : en 2004, il dépassait de 20,6 points la moyenne européenne. Dans ces évolutions, les réformes du marché du travail ont joué un rôle essentiel. D'une manière générale, le modèle danois se caractérise par une législation du travail peu contraignante, conjuguée à une sécurité de revenu élevée et à une politique active d'aide au retour à l'emploi. Selon l'OCDE, les dépenses en politiques actives² et passives de l'emploi représentent 4,6% de la richesse nationale du Danemark contre 2,3% du PIB moyen de l'Union Européenne à quinze.

² La politique active d'emploi vise la réinsertion des chômeurs dans la vie active, en les obligeant à rechercher et à accepter tout emploi disponible sur le marché du travail. Elle est mise en œuvre grâce au développement d'accords garantissant la sécurité de l'emploi, à la restriction des conditions d'accès aux indemnités de chômage, à la réduction de la durée annuelle du travail, à l'introduction de l'allocation du chercheur d'emploi, à la généralisation des programmes de formation post-scolaire ...

L'attachement des Danois à leur pacte social n'a pas été entravé par le ralentissement conjoncturel du début des années 1990. Bien au contraire, l'aggravation des déficits de l'assurance chômage tout autant que l'incapacité du système à éviter la montée du chômage de long terme et l'inactivité ont stimulé la volonté de réforme du marché du travail, tout en sauvegardant ses complémentarités caractéristiques. Cette réforme a la particularité de concilier entre discipline budgétaire et cohésion sociale. Elle a particulièrement révisé entre 1994 et 1999 les conditions d'accès au système d'assurance chômage à travers l'augmentation de 6 à 12 mois de la période minimale de cotisations et la réduction de 9 à 4 ans de la durée maximale d'indemnisation. En outre, la loi du 10 juin 2003 sur l'engagement actif en faveur de l'emploi a renforcé le lien entre indemnisation et recherche active d'emploi du chômeur. Dans ce cadre, la durée d'indemnisation sans obligation d'entrer dans des programmes de retour à l'emploi a été réduite de 24 à 12 mois, et même à 6 mois pour les moins de 25 ans.

Dans un contexte de reprise de la croissance, cet accroissement des contraintes en matière d'indemnisation du chômage a été accompagné par l'introduction et/ou l'extension des congés (formation, sabbatique, parental) en vue de favoriser des rotations nouvelles sur les emplois et de créer des opportunités supplémentaires de sortie du chômage. Par ailleurs, la longue tradition de compromis et de consensus ainsi que le dynamisme des partenaires sociaux qui caractérisent le Danemark ont conduit très tôt ce pays à organiser les relations de travail. Dans ce pays, le droit social n'émane pas de l'Etat en tant que tel, mais relève essentiellement des conventions collectives.

L'efficacité de la politique de l'emploi trouve également une explication dans un mouvement de décentralisation qui accorde une place prépondérante aux conseils tripartites régionaux, composés à part égale des représentants du patronat, des syndicats et des autorités (régionales et locales). Cette structure identifie avec rapidité et précision les besoins localisés en termes d'emploi, ce qui contribue à réduire les goulets d'étranglement sur le marché du travail. La protection sociale a également connu un mouvement de décentralisation et de rapprochement avec les services d'aide à l'emploi au sein des municipalités, tandis que les conseils régionaux de l'emploi disposent d'un nombre important d'outils susceptibles d'améliorer leur fonction d'intermédiation entre demandeurs d'emploi et entreprises souhaitant recruter.

Les réformes structurelles du marché du travail tiennent également compte des besoins de formation et de reconversion des salariés confrontés à des mobilités plus fréquentes au cours de leur vie active. Cet impératif concerne en premier lieu les salariés les moins qualifiés, plus souvent touchés par les licenciements, la précarité et le chômage de longue durée. En ce sens, les réformes structurelles ne répondent pas seulement à un objectif d'efficacité à court terme, mais visent aussi à corriger des inégalités de fait, caractérisées par une situation où certains salariés sont protégés du chômage par des statuts particulièrement favorables alors que d'autres peinent à sortir de l'alternance d'emplois précaires et de périodes de chômage.

Enfin, les taux d'emplois des jeunes sont très élevés au Danemark, comparativement aux autres pays européens. Cette situation s'explique par une formation professionnelle active organisée conjointement par le ministère du Travail et le ministère de l'Education. Ces deux types de formation s'adressent à toutes les personnes (actives et inactives) et tendent à répondre au mieux aux exigences du marché du travail.

Néanmoins, le modèle danois présente quelques insuffisances liées à l'importance du coût des politiques d'activation et à l'exclusion des catégories vulnérables suite à la prédominance progressive du processus de sélection par la productivité. Ces politiques d'activation se sont également traduites par une diminution de trois semaines de la durée moyenne de chômage, en conduisant à accepter un emploi moins satisfaisant.

2.2.3. Réforme de l'Etat en Suède et au Canada

La Suède et le Canada constituent des exemples types de réforme profonde de l'Etat. En Suède, elle a débuté en 1993, en réaction à la situation de déficits excessifs que ce pays a traversé au début des années 1990. Elle s'est articulée autour d'une refonte de la procédure budgétaire sur la base d'une programmation triennale glissante, visant la réalisation d'un solde excédentaire de 2 points de PIB, ce qui a permis de ramener la dette publique de 80% à 51,7% du PIB entre 1994 et 2003.

La réforme de l'Etat en Suède s'est articulée autour de la modernisation des services publics, à travers la mise en place d'une ligne de partage entre ce qui relève de la décision politique et de la gestion opérationnelle. Ainsi, l'administration suédoise a été repensée autour de 13 ministères et de quelques 250 agences chargées de la mise en œuvre des différentes politiques publiques et employant 99% des salariés de l'Etat. Les directeurs des agences, dont le mandat s'étale sur une durée de sept ans non renouvelable, sont responsables de la gestion sur la base d'une lettre de mission du ministre définissant les obligations en matière de résultat et de reporting, en fonction desquelles les agences soumettent un budget et des mesures de performance au Gouvernement et au Parlement pour approbation. Les résultats financiers exprimés en termes d'objectifs sont alors contrôlés par un bureau d'audit placé sous l'autorité du Parlement.

Pour faire face à leurs coûts d'exploitation, les agences disposent de ressources propres et de financements publics. En cas de dépassement du budget d'exploitation, le reliquat est emprunté auprès de l'Etat et les agences sont tenues de rembourser le prêt majoré des intérêts. Ces agences disposent d'une gestion des ressources humaines décentralisée, leur permettant de recruter librement leur personnel et d'asseoir leur propre politique de rémunération. Les négociations salariales sont effectuées sur une base individuelle et donc au mérite, ce qui est de nature à accroître la motivation des fonctionnaires.

En Suède, la réforme de l'Etat s'est faite sans dégradation de la qualité des services dispensés aux usagers, malgré une réduction de 15% des effectifs de la sphère publique, grâce à la décentralisation de l'Etat, aux gains de productivité qu'elle a généré et à la délégation de la production de certains services publics à des entreprises privées en concurrence (services postaux, téléphoniques, distribution du gaz et de l'électricité, services de transports ferroviaires et aériens).

Tout comme la Suède, le Canada se distingue par une excellente gestion des finances publiques. Entre 1994 et 2005, ce pays a diminué de plus de 10 points ses dépenses publiques et ses effectifs de la sphère publique. Ces évolutions ont permis de réduire considérablement la dette publique canadienne sans accroissement de la pression fiscale.

De même, les provinces canadiennes font preuve d'une gestion financière aussi saine et rigoureuse que le gouvernement fédéral. Leur forte autonomie, tant budgétaire, de recours à l'emprunt, que fiscale, ne dilue en rien leur responsabilité à l'égard des résultats, notamment pour la prestation de services dans un large éventail de domaines dont elles ont la charge, comme les soins de santé et les affaires sociales. En effet, en plus de la mise en place d'une Loi d'équilibre budgétaire dans 8 provinces sur 10, les accords négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes renforcent l'obligation de rendre des comptes. Cela permet de maintenir les politiques budgétaires et sociales sur une trajectoire viable à tous les niveaux d'administration, compte tenu surtout de la poussée continue des coûts de santé observée au Canada, en ligne avec le vieillissement de sa population.

Cette politique de rigueur budgétaire n'a pas altéré l'efficacité de l'offre de biens et services publics, au niveau fédéral comme provincial. L'utilisation massive des NTIC dans les organismes administratifs, conjuguée au regroupement fréquent des services publics de base (immatriculation, état-civil, santé, fiscalité,...) selon le principe du guichet unique (et en ligne), a permis de réduire la longueur des délais, limiter le nombre d'intervenants et simplifier les procédures administratives. Ces évolutions permettent d'une part, d'améliorer le climat des affaires et, d'autre part, de répondre aux exigences croissantes des citoyens en termes de droits et de qualité de services. L'impression de stabilité, de rigueur et d'efficacité qui en ressort constitue assurément un point fort des services publics au Canada. Ce dernier est en partie conforté, au niveau provincial, par l'ancrage particulièrement fort de la démocratie : l'efficacité des services publics est au cœur des préoccupations des citoyens électeurs qui agissent directement, par le vote, pour sanctionner ou non une administration provinciale.

Enfin, au Canada comme en Suède, la forte réduction du déficit public n'a pas affecté leurs efforts en matière de recherche et de développement qui sont nettement plus soutenus que dans les autres pays de l'OCDE. De plus, il y a lieu de noter que la réforme de l'Etat dans ces deux pays a conduit à une reprise économique forte et rapide. A cet égard, l'accompagnement de cette réforme par les politiques monétaire et de change très expansionnistes a pu jouer un rôle décisif, en contribuant à la baisse du taux d'épargne privé et en soutenant les exportations.

3. LE MAROC DANS L'ECONOMIE MONDIALE

Dans un contexte international marqué par une tendance croissante à la régionalisation, le Maroc a fait de l'ouverture sur l'extérieur un choix stratégique. Ce choix a été couronné par la conclusion de plusieurs accords commerciaux tant au niveau bilatéral que multilatéral. En parallèle, notre pays s'est attelé à libéraliser son régime commercial, afin d'asseoir durablement le développement de son économie et de bénéficier des apports des capitaux privés étrangers en termes de transferts de technologie, de compétences en matière de gestion et d'organisation et de création d'emplois.

3.1. Ancrage du Maroc dans son espace Régional

Mise en œuvre de la PEV pour le Maroc

La politique européenne de voisinage (PEV) vise à développer une intégration plus poussée des PSEM à l'espace économique européen à travers un rapprochement graduel vers l'acquis communautaire, moyennant un agenda clair de réformes institutionnelles. Ce faisant, la PEV participe à la préservation et au développement des acquis du processus de Barcelone qui constitue le soubassement commun du partenariat. En remplacement des instruments actuels de coopération financière (MEDA, TACIS) et à côté des prêts de la BEI, la PEV sera dotée à partir de 2007 d'un nouvel instrument financier appelé «instrument européen de voisinage et de partenariat» qui continuera à appuyer les PSEM dans la mise en œuvre des réformes et dans la mise à niveau des entreprises et le renforcement de l'équilibre socio-économique. A cet égard, la Commission européenne avait proposé un budget de l'ordre de 15 milliards d'euros pour soutenir cette politique, au titre de la période 2007-2013. Toutefois, ce montant a été révisé à la baisse dans le cadre des discussions budgétaires européennes pour arrêter les perspectives financières de ladite période, se situant ainsi à environ 12 milliards d'euros.

Dans le cadre de cette PEV, le Maroc et l'Union européenne ont négocié et signé un plan d'action comportant un ensemble d'engagements que le Maroc est tenu de mettre en œuvre et qui visent le rapprochement de la législation marocaine des standards européens dans différents domaines politique, économique et social et ce, dans la perspective de sa participation progressive au marché intérieur européen. Le Maroc pourrait, dans ce cadre, participer aux politiques communautaires dans certains domaines tels que l'environnement, l'éducation, l'énergie ou les transports.

Dans son volet économique, le plan d'action Maroc-Union Européenne a prévu le lancement des négociations sur le commerce des services sur la base de l'article 31 de l'accord d'association et en conformité avec l'article V du GATS. Outre le volet bilatéral UE-Maroc, ces négociations portent également sur la dimension d'intégration régionale entre le Maroc et ses partenaires méditerranéens. A cet effet, les négociations sur les services ont été lancées officiellement le 24 mars 2006 à Marrakech lors de la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres du Commerce. Ces négociations porteront également sur le droit d'établissement bien qu'aucun projet de texte, encadrant ces négociations n'est préparé pour le moment, à la différence des négociations sur les services, pour lesquelles un protocole d'accord avait été adopté lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres du Commerce d'Istanbul.

Il convient de souligner que le secteur des services est capital pour les économies des pays de la Méditerranée. Il représente environ 50% du PIB en Egypte, au Maroc et en Syrie, 60% en Tunisie et environ 70% du PIB en Jordanie et au Liban. Pourtant, le commerce des services avec les pays méditerranéens ne représente actuellement que 3,5% du commerce total des services de l'UE. Les exportations de services des pays de la Méditerranée demeurent fortement concentrées sur le tourisme, même si un véritable potentiel existe dans le secteur financier, les télécommunications, la distribution, l'énergie, les services environnementaux et le transport.

Avancées de l'intégration régionale au Sud-Est de la Méditerranée

Conformément aux engagements pris par les pays tiers méditerranéens dans le cadre de la déclaration de Barcelone en 1995, notamment pour ce qui est du volet relatif à l'approfondissement de l'intégration régionale, le Maroc a procédé à la conclusion d'un accord de libre échange avec la Turquie, ainsi qu'avec l'Egypte, la Tunisie et la Jordanie dans le cadre de la déclaration d'Agadir.

Le premier accord, entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, prévoit l'accès immédiat des produits industriels d'origine marocaine au marché turc, alors que les droits de douane et taxes sur l'importation des produits turcs seront éliminés progressivement sur une période de dix ans. Cet accord offre des opportunités appréciables pour les entreprises marocaines en quête de nouveaux marchés de proximité et constitue un facteur clé de développement de formes de partenariats entre les entreprises nationales et leurs homologues turques. Déjà, le volume global des échanges commerciaux entre les deux pays a presque doublé au cours des quatre dernières années, passant de 260,8 millions de dollars en 2002 à 491 millions en 2005. De plus, il convient de souligner la participation active des entreprises turques aux appels d'offres internationaux lancés au Maroc où plusieurs holdings turcs sont actuellement à pied d'œuvre, notamment dans les secteurs du bâtiment et travaux publics.

Pour sa part, l'accord d'Agadir ambitionne de fournir un cadre réglementaire approprié servant d'outil essentiel pour répondre aux impératifs de la mondialisation et permettre d'intensifier les échanges commerciaux entre les pays signataires. Cet accord, signé en février 2004, n'a été ratifié par le Maroc qu'en juin 2006. Le volet agricole est à l'origine de ce retard. En effet, contrairement aux autres accords conclus avec la Turquie ou l'UE, celui d'Agadir prévoit un démantèlement immédiat pour les produits agricoles. La partie marocaine continue de soutenir l'idée selon laquelle les exportations de produits agricoles ne doivent être exonérées des droits de douanes que si le pays d'origine est un importateur net de ces produits.

Outre ses effets positifs en matière de renforcement de l'attractivité des pays signataires pour les investissements étrangers, ledit accord devrait favoriser le cumul diagonal des règles d'origines et permettre ainsi aux entreprises marocaines d'optimiser leurs importations d'intrants, notamment fil et tissu, sans pour autant affecter leur accessibilité aux marchés de l'Union européenne. Néanmoins, ce cumul demeure conditionné par l'accord de la Commission européenne. Rappelons que dans le cadre de l'accord de libre échange signé entre le Maroc et la Turquie, la mise en œuvre du volet concernant le principe du cumul diagonal a longtemps été bloquée en raison du retard pris par la Commission européenne pour adopter le quatrième protocole de l'Accord de Libre Echange avec la Turquie.

Au demeurant, la concrétisation du potentiel d'intégration régionale sud-méditerranéenne demeure tributaire d'une ferme volonté politique de coopération. Elle exige également, en plus de l'accélération du démantèlement tarifaire, l'abolition des barrières non tarifaires, la levée des entraves liées à l'infrastructure de transports, la promotion du cadre informationnel relatif aux préférences commerciales contenues dans les accords et la mise en place d'instruments de couverture des risques spécifiques aux marchés concernés.

3.2. Voie de l'intégration extra-régionale

Parallèlement à son ouverture sur son espace régional, le Maroc a renforcé son ancrage à l'économie mondiale à travers la conclusion d'un accord de libre échange avec les Etats-Unis. Cet accord, signé le 15 juin 2004, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Ce retard s'explique par le délai nécessaire aux autorités marocaines pour opérer les adaptations législatives et réglementaires afin de se conformer aux dispositions de l'accord.

Globalement, l'accord offre au Maroc de nouvelles opportunités d'exportations dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels le textile-habillement, l'électronique et les pièces détachées pour automobile ainsi que les secteurs de l'agro-industrie et la pêche. En particulier, les retombées de l'accord dans le domaine textile, aussi positives soient-elles, dépendraient de la capacité de notre pays à développer une filière intégrée de l'amont à l'aval, qui serait opportune pour attirer les investissements étrangers.

Concernant le volet agricole, le schéma du démantèlement douanier prévu par l'accord comprend des opportunités d'accès immédiat au marché américain pour certains produits (floriculture, fruits et légumes frais, conserves d'olive, huile d'olive). Il s'agit de produits pour lesquels le Maroc dispose d'un avantage comparatif qui devrait favoriser le potentiel des ventes marocaines sur le marché américain. L'accord prévoit également l'ouverture du marché marocain au blé tendre américain qui obtient comme le blé en provenance de l'Union européenne un contingent indexé sur la production marocaine. Toutefois, ces opportunités ne peuvent être exploitées qu'une fois les exportateurs nationaux parviennent à surmonter un certain nombre d'obstacles pour accéder au marché américain. En effet, les entreprises marocaines sont tenues d'opérer un effort d'ajustement et de mise à niveau conséquent pour satisfaire les critères et les normes sanitaires et phytosanitaires de la FDA américaine « American Food and Drug Administration ».

Par ailleurs, l'extension des relations commerciales du Maroc avec les partenaires du Sud continue d'occuper une place centrale dans les options économiques choisies par le Maroc. L'objectif visé est d'assurer le rééquilibrage de ses rapports avec les économies industrialisées, en particulier européennes. Outre les considérations de proximité géographique et culturelle existant entre le Maroc et plusieurs pays sub-sahariens, les opportunités économiques que recèlent ces économies et les gains mutuels découlant d'une coopération bilatérale accrue sur des questions aussi cruciales que l'immigration, le commerce et l'investissement, justifient l'intérêt pour un nouveau positionnement économique de notre pays sur le continent africain.

Au regard des perspectives d'évolution des économies de l'Afrique subsaharienne et compte tenu des pressions qui pèsent sur un certain nombre de secteurs d'activité orientés à l'export, une redéfinition du positionnement économique de notre pays sur les marchés de l'Afrique revêt une importance critique. Dès lors, le marché africain peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci adoptent une stratégie d'adaptation à la demande d'importation de cette région. Toutefois, compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs africains, les entreprises marocaines, ciblant le marché africain, devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (Cost leadership) que permettrait le recours à la production de masse de produits à faible ou moyenne qualité, notamment au niveau de la filière textile et des produits de consommation courante. Il s'agit d'une stratégie qui est déjà mise en œuvre par la Chine sur les marchés africains et dont les résultats se sont avérés très concluants.

Par ailleurs, il convient de souligner que les opportunités commerciales sur le continent africain peuvent être concrétisées à travers une participation active du Maroc au NEPAD. Le Maroc pourrait alors jouer un rôle important en s'associant à la stratégie de coopération triangulaire, qui consiste à canaliser les fonds d'aide pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des prestataires de services marocains, notamment les bureaux d'études, les entreprises de génie civil et autres. Une telle approche apparaît déjà dans les discours tenus par les pouvoirs publics en France, en Espagne et au Maroc qui mettent en exergue la volonté des trois pays à développer une coopération tripartite avec des pays d'Afrique subsaharienne. Les deux parties ont retenu le secteur de l'agriculture, la santé et l'eau comme axes prioritaires de cette coopération.

4. NOUVELLE DONNE ECONOMIQUE MONDIALE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC ?

Les perspectives d'évolution de l'économie mondiale en 2006 et 2007 font ressortir un certain nombre de risques qui ne manqueraient pas d'impacter négativement les performances de l'économie nationale, en l'absence de mesures de politique économique appropriées. Il s'agit en premier lieu de la flambée des cours pétroliers et leur forte sensibilité aux aléas géopolitiques. Le Maroc, en tant qu'importateur net de pétrole, est confronté à un renchérissement sans précédent de sa facture pétrolière. Ce renchérissement est de nature à affecter aussi bien la stabilité des prix que la compétitivité-coût des entreprises nationales. Dans ces conditions, il demeure primordial d'approfondir la diversification des sources énergétiques et d'exploiter les opportunités offertes en la matière sur le plan régional.

De plus, dans un contexte de resserrement progressif des politiques monétaires dans les principaux pays industrialisés en réaction au risque inflationniste, la hausse des taux d'intérêt internationaux s'accompagnerait par un renchérissement du coût d'endettement extérieur public de notre pays et par un durcissement de ses conditions d'accès aux sources de financement international, notamment obligataire. Dès lors, il serait opportun de tirer profit des opportunités de financement concessionnel, tout en œuvrant activement dans le sens de l'amélioration de la notation du Maroc.

Par ailleurs, malgré les avancées réalisées sur les plans de l'édification d'un Etat moderne, de la valorisation du potentiel humain et de la construction d'une économie diversifiée, notre pays demeure insuffisamment préparé pour répondre aux défis du XXI^{ème} siècle. Le Maroc, à l'instar d'autres pays d'ailleurs, est confronté à des mutations qui mettent désormais la société marocaine face au défi de s'adapter à cette nouvelle donne.

Notre pays doit faire face, en effet, à trois évolutions majeures qui ensemble, bousculent notre modèle actuel de développement : la rapidité des innovations technologiques, la poussée de la mondialisation et l'accélération de la transition démographique. En effet, le monde traverse une ère d'innovations technologiques d'une ampleur sans précédent, dominée par l'expansion des NTIC. Cette évolution, très positive, offre de nouvelles fonctionnalités et améliore la qualité des produits tout en contribuant à en diminuer le prix. La diffusion de cette vague de technologie peut être un important relais de croissance pour l'économie nationale à condition que celle-ci soit en mesure d'en tirer profit avec rapidité et souplesse d'adaptation en améliorant la qualité de la formation de la population, en favorisant le renouvellement des entreprises et en procédant à la modernisation et à la restructuration de nombreux secteurs d'activité plus traditionnels.

D'un autre côté, la mondialisation, marquée par l'irruption de nouveaux pays sur la scène économique mondiale, exerce de fortes pressions en faveur de changements structurels dans notre pays. En effet, la voie de son émergence par la remontée progressive des filières manufacturières intensives en main d'œuvre non qualifiée vers des activités à valeur ajoutée pourrait être compromise en raison de la percée chinoise sur les marchés mondialisés de produits de basse et moyenne technologie.

Néanmoins, le Maroc pourrait faire face au défi de la concurrence internationale s'il réussit son ancrage régional et améliore son attractivité pour l'investissement étranger. La globalisation offre en effet au Maroc l'opportunité de s'insérer dans le commerce mondial par le biais de la fragmentation des chaînes de valeur, dans l'industrie comme les services. Ce processus peut être un puissant facteur de développement des atouts d'efficacité et de qualité des entreprises marocaines dans le cadre de réseaux d'échanges triangulaires.

De plus, les expériences traversées par les pays émergents d'Europe et/ou d'Asie révèlent que les entrées d'IDE s'expliquent tant par les progrès de la libéralisation économique que par la forte croissance économique. La fragmentation internationale des processus de production a permis à certains pays émergents de prendre place sur des marchés de produits où la croissance de la demande internationale est forte et les gains de productivité importants. En favorisant leur spécialisation dans les stades de production pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif, la décomposition de la chaîne de valeur stimule l'émergence de réelles complémentarités économiques, notamment avec les économies avancées.

Dans la région euro-méditerranéenne, ces complémentarités sont manifestes dans un grand nombre de secteur, en l'occurrence, dans le textile et les services. S'agissant du textile, la réalisation d'une zone euro-méditerranéenne plus fluide et plus performante constituerait pour le Maroc une réponse adaptée aux exigences de réactivité de la mode, tandis que la mise en œuvre du cumul des règles d'origine et des accords de libre échange Sud-Sud permettrait de consolider les avantages comparatifs dont dispose notre pays. De leur côté, les délocalisations des activités de services recèlent d'importantes opportunités, aussi bien pour les pays de l'Union Européenne que pour le Maroc. L'effet global attendu serait un gain en termes de compétitivité dans des secteurs à forte valeur ajoutée et où la concurrence internationale ne se fait pas par le simple jeu des facteurs de production.

Toutefois, il y a lieu de souligner les limites d'une ouverture associée seulement à une forte spécialisation verticale. Les effets d'entraînement des IDE sur le reste de tissu productif peuvent paraître limités si le pays ne dispose pas des capacités d'absorption nécessaires à l'acquisition de nouvelles technologies. Aussi, afin d'optimiser l'effet des IDE sur la croissance, le Maroc devrait-il accroître ses efforts en matière d'éducation et de formation de main d'œuvre en fonction des besoins industriels et des ressources disponibles. L'Union Européenne pourrait alors y contribuer utilement, par le biais de son assistance technique et financière.

Enfin, le Maroc doit aussi faire face à une transition démographique rapide. Le taux de croissance de la population totale n'est actuellement que de l'ordre de 1,7%, alors que la population active continue de croître à un taux de l'ordre de 2,5%. Cet afflux de population active place le Maroc dans une situation particulière pendant une période de 20 à 25 ans, au cours de laquelle les actifs auront à supporter un nombre restreint d'inactifs en raison de la baisse de la fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Ce dividende démographique, s'il est absorbé par le système productif, jouerait favorablement sur la croissance à long terme. Il favoriserait notamment un meilleur redéploiement des dépenses d'éducation en vue de résorber l'analphabétisme et améliorer la qualité et le rendement du système éducatif. Une force de travail en augmentation et mieux formée contribuerait à faciliter la réallocation du capital nécessaire pour saisir les opportunités de l'ouverture et accroître l'épargne des ménages, ce qui jouera a priori favorablement sur l'investissement.

Mais, il convient de noter que cette arrivée sur le marché du travail des classes d'âges actifs coïncide avec la phase la plus aiguë de la mise en concurrence de l'appareil productif national dans le cadre de l'ouverture commerciale prévue dans le cadre des accords de libre-échange contractés par notre pays, notamment avec l'Union Européenne, les pays méditerranéens et la Turquie. D'ores et déjà, de très fortes tensions s'exercent sur le marché du travail, qui affectent surtout les jeunes, notamment urbains et diplômés.

Chacun de ces bouleversements apporte donc sa part d'opportunités, mais aussi sa part de risques. Il importe alors d'envisager toutes les mesures qui, tout en permettant le plus possible de saisir les premières, réduiraient les seconds, assurent en conséquence la viabilité politique et sociale de notre modèle de développement. A cette fin, le Maroc, qui affiche de hautes et légitimes ambitions compte tenu des potentialités importantes dont il dispose, doit absolument faire le choix d'une croissance forte et durable et réduire aux mieux toutes dépenses improductives, pour consolider ses positions dans la compétition internationale, rattraper les retards considérables qu'il a accumulé sur le plan du développement humain et rentrer avec toutes ses chances dans l'économie mondiale de la connaissance.

Pour obtenir ce résultat et renforcer la capacité de l'économie nationale à s'adapter au changement, le Maroc se doit, tout en se dotant d'un policy-mix proactif, d'accélérer les réformes structurelles nécessaires pour libérer l'activité productive, réaliser des gains de productivité et réorienter les dépenses publiques vers les domaines à même de soutenir la croissance potentielle, en l'occurrence la recherche, l'enseignement supérieur, l'éducation et le renforcement des infrastructures et des réseaux.

Les expériences respectives des pays précédemment évoqués – la Suède, la Finlande, le Danemark ou le Canada – montrent que la modernité économique et les avancées technologiques peuvent être rendues compatibles avec la préservation d'une forte solidarité sociale, même dans un contexte marqué par la dérégulation des marchés des biens et des services et le durcissement de la concurrence internationale sous l'effet de la libéralisation commerciale et de la percée de nouveaux pays, notamment en Asie. Ces pays ont pu développer un modèle social à la fois équitable et efficace, reposant sur les caractéristiques suivantes :

- Des partenaires sociaux forts et organisés, y compris au niveau local, fortement associés aux politiques économiques. Ils négocient la quasi-totalité des composantes du contrat social à l'exclusion de très rares interventions de la loi ;
- Des systèmes sociaux très protecteurs, dont le financement repose essentiellement sur l'impôt, ce qui permet d'alléger les cotisations sociales et le coût du travail ;

- Une grande aptitude au changement, notamment technologique. Celle-ci est acceptée comme une condition de l'amélioration du niveau de vie, d'autant plus que les inégalités sont maintenues dans d'étroites limites grâce à la forte progressivité de l'impôt, à l'importance des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages et à la quasi-gratuité de l'éducation, même universitaire, et de la santé ;
- L'importance des flux de création/destruction d'emplois, permis par l'ampleur des politiques actives d'emploi, mais aussi par l'encouragement de l'innovation tant par les grandes firmes que par le tissu des PME.

Les pays scandinaves et le Canada ont pu engranger de tels succès grâce à un assainissement exemplaire des finances publiques, via la baisse des dépenses publiques improductives et la hausse de la productivité des administrations. Cette maîtrise très volontariste des finances publiques leur a permis d'affronter sereinement les adaptations nécessaires au maintien d'une croissance soutenue à long terme. En particulier, cette politique vertueuse a permis d'accroître les dépenses de R&D et de réorienter l'appareil productif vers les NTIC, ce qui constitue un puissant outil pour accroître la compétitivité économique et mieux répondre aux défis de la mondialisation.

Tenant compte des enseignements qui ressortent des expériences internationales réussies, notre pays gagnerait à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et à consolider ses efforts de modernisation économique. A cet égard, les politiques de promotion de l'emploi, de développement de l'économie du savoir et de réforme du système budgétaire devraient constituer la base des réformes à mener en vue de répondre aux ambitions gouvernementales de progrès social, d'insertion dans l'économie mondiale et de développement socio-économique durable.

DEUXIEME PARTIE : PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE

Dans cette partie, l'approche retenue pour l'examen des performances de l'économie nationale est basée, d'une part, sur l'exploitation et l'analyse des données du nouveau système de comptabilité nationale base 1998 et, d'autre part, sur le bilan des réalisations de l'économie nationale en 2005 en matière de croissance économique, d'activités sectorielles, d'éléments de la demande, de financement de l'économie et de position extérieure consolidée du Maroc. Par ailleurs, il a été procédé à une analyse des réalisations en matière de développement humain et ce, à travers l'examen de ses principales dimensions à savoir la pauvreté, l'emploi, la santé, l'éducation et l'accès aux infrastructures de base.

Pour sa part, la question fondamentale du développement régional a été abordée pour la première fois dans cette partie à travers une analyse de la dynamique socio-économique régionale faisant ressortir une typologie des régions et permettant d'identifier les atouts et les faiblesses de chaque région. Le but est de tirer les enseignements nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique régionale intégrée basée sur la compétitivité territoriale.

1. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Les nouveaux comptes de la nation (base 1998) apportent un nouvel éclairage sur l'évolution structurelle de l'activité économique nationale³. Les changements intervenus trouvent leur origine dans la structure des prix relatifs et dans la redéfinition et le périmètre couverts par certains concepts. Sur la base de ces mutations, les agrégats macro-économiques ont connu globalement une revalorisation. Par rapport aux anciens comptes (base 1980), le niveau du PIB a augmenté de 11,8% traduisant ainsi une réévaluation de la valeur ajoutée et des éléments de la demande.

1.1. Un potentiel de diversification productive

L'analyse sectorielle revêt un caractère important dans l'étude de la structure de l'appareil productif. Son but est de mettre en évidence la contribution de chaque secteur dans la production et le degré de diversification de l'appareil productif national. Cette démarche permet de repérer les secteurs à forte valeur ajoutée tournés vers l'extérieur ou le marché local.

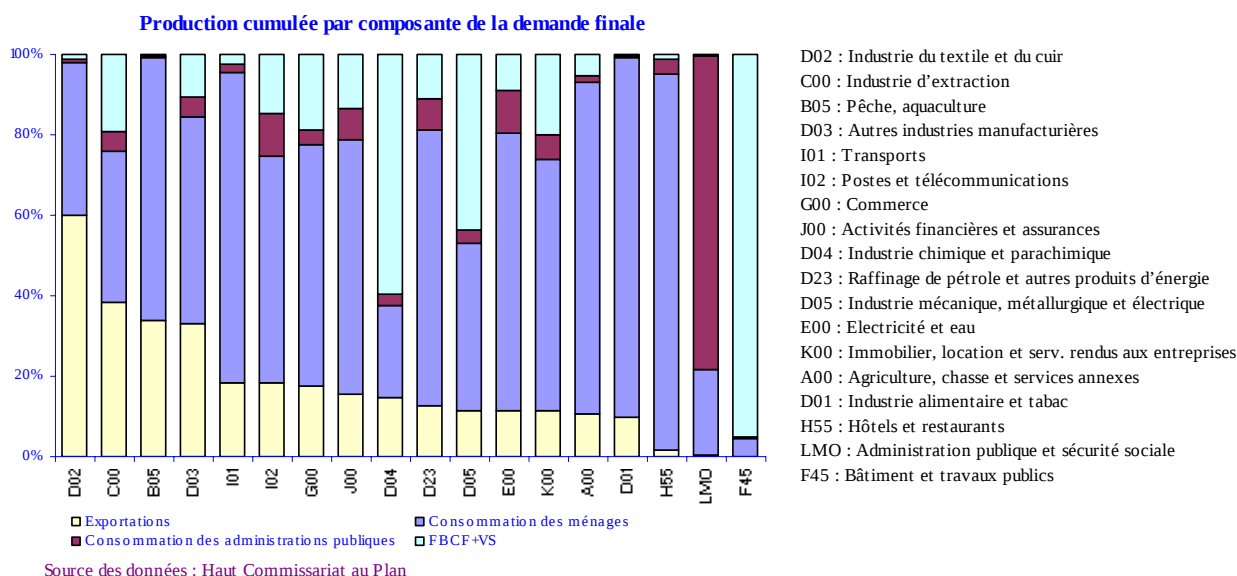
1.1.1. Structure sectorielle de la croissance économique

L'examen de la structure sectorielle du PIB, telle qu'elle ressort de ces nouvelles données, indique une forte concentration de l'activité économique. En effet, près de 60% de la valeur ajoutée créée au niveau national, en 1998, est générée essentiellement par quatre secteurs d'activité intensifs en main d'œuvre. Il s'agit de l'agriculture, chasse et services annexes (18,8%), de l'industrie (17,3%), du commerce (13%) et de l'administration publique et de la sécurité sociale (9,6%). Quant aux autres secteurs, leur contribution à la valeur ajoutée reste limitée : 9,4% pour l'immobilier/location/services rendus aux entreprises, 7,9% pour l'éducation, la santé et l'action sociale, 5,4% pour les activités financières et les assurances et 4,9% pour le secteur du transport.

³ L'analyse sectorielle du système productif a été faite sur la base des données du TES 1998 après traitement des importations, des marges commerciales et des marges sur le transport.

Cette configuration montre que le tissu productif national dispose d'un potentiel considérable en matière de diversification des activités productives eu égard au processus d'ouverture engagé par l'économie nationale, comme en témoigne le dynamisme d'un certain nombre de secteurs. L'analyse montre aussi que certains secteurs connaissent un certain dynamisme quant à leur contribution dans le développement de l'activité économique nationale dans son ensemble. En dépit de leurs faibles parts dans le total de la valeur ajoutée, les activités des postes/télécommunications et de l'hôtellerie/restauration ont connu un essor important. Ainsi, la valeur ajoutée aux prix courants de la branche des postes et télécommunications, qui ne représente que 1,9% dans le total des valeurs ajoutées, a évolué au rythme rapide de 15,1%, et celle de l'hôtellerie/restauration a progressé en moyenne de 5,6% entre 1998 et 2003.

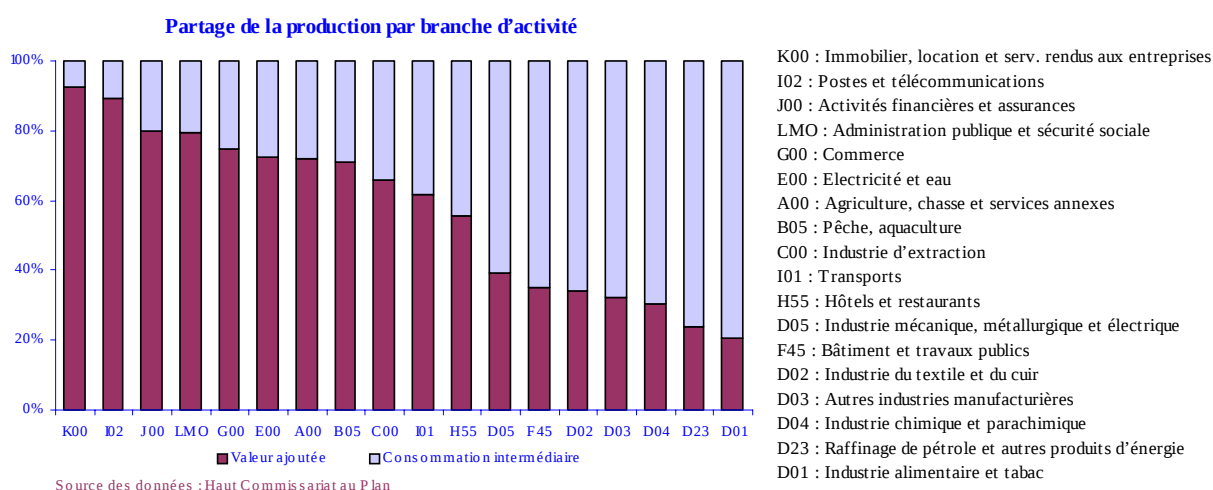
Ces services dont les effets induits sur le reste de l'économie sont relativement faibles, emploient un volume de main-d'œuvre peu important par comparaison aux secteurs primaire et manufacturier. Cependant, la main d'œuvre dans ces secteurs se caractérise par son niveau de qualification élevé et son statut permanent.



L'étude de l'offre par destination montre que la part des exportations dans la production est importante au niveau de certains secteurs traditionnels. Il s'agit notamment de l'industrie du textile, de l'industrie extractive et du secteur de la pêche. A contrario, les nouveaux secteurs à fort contenu en nouvelles technologies sont tournés vers le marché intérieur et leur contribution dans l'apport en devise est modérée. L'orientation actuelle de la politique suivie en matière de libéralisation et de promotion des NTIC fera de ces derniers secteurs un véritable moteur des exportations et donc de la croissance.

1.1.2. Secteurs à forte valeur ajoutée

L'examen du partage de la production entre la valeur ajoutée et la consommation intermédiaire montre que 57% de la production est attribuée à la première composante et 43% à la seconde. Cette répartition au niveau global masque certaines disparités sectorielles. En effet, la structure des coûts de production révèle l'importance de la part de la valeur ajoutée dans la production pour les branches de l'immobilier, de location et services rendus aux entreprises (92,7%), des postes et télécommunications (89,1%), des services financiers et assurances (79,9%), du commerce (75%), et de l'électricité et eau (67,2%). Globalement, en raison de leur caractère stable, ces secteurs jouent un rôle déterminant dans la diminution de la volatilité de la croissance économique.



Les secteurs de l'industrie et du bâtiment et travaux publics réalisent les parts les plus faibles en termes de valeur ajoutée dans la production, avec une moyenne de 30,2%, en raison de l'importance de la consommation intermédiaire dans ces secteurs d'activité.

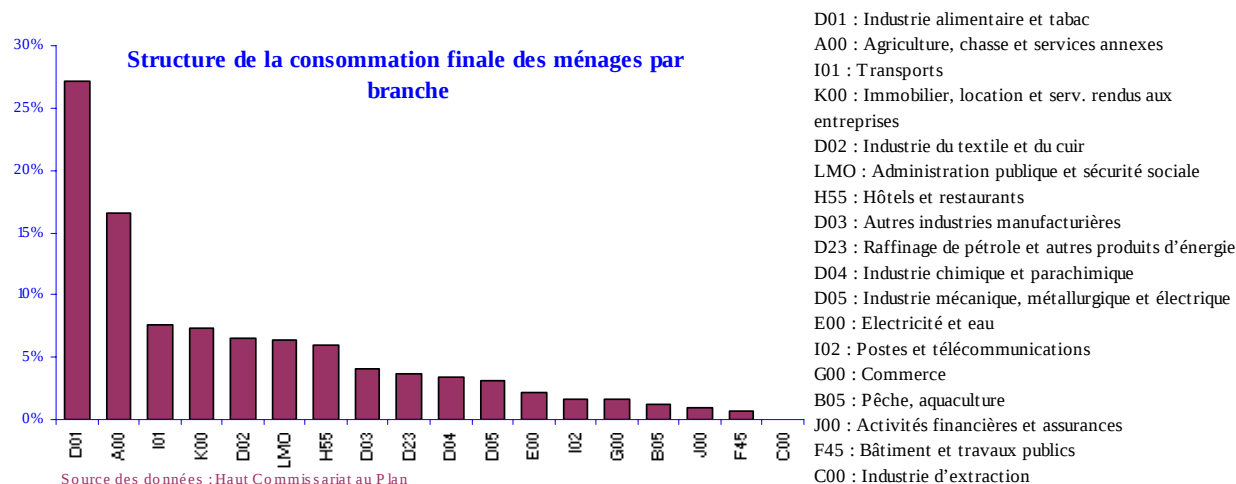
1.2. Concentration des emplois de la production

Les sources de croissance, telles qu'elles ressortent des nouveaux comptes nationaux, sont identifiées en particulier au niveau de la demande intérieure. Les exportations ne semblent pas jouer un rôle déterminant dans la croissance économique.

1.2.1. Croissance tirée essentiellement par la demande intérieure

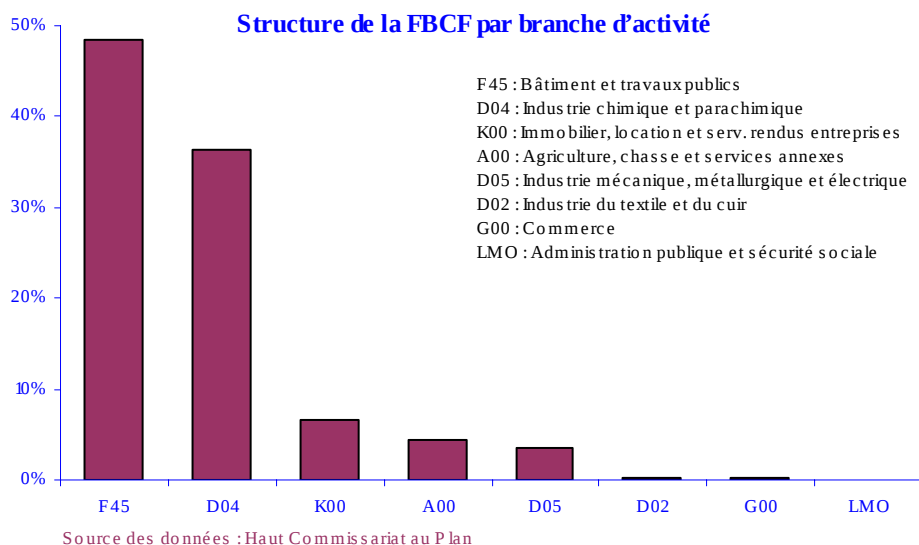
La consommation finale des ménages représente le principal déterminant de la croissance économique. Sa part moyenne est de 59% dans le PIB réel. Sa contribution moyenne à la croissance sur la période 1998-2003 s'élève à 1,9 point. Cette contribution est appelée à augmenter compte tenu de la revalorisation salariale et des conséquences du dialogue social, notamment celui de l'administration publique.

La structure sectorielle de la consommation des ménages demeure marquée par l'importance du poids des produits des industries alimentaires (27,1%), de l'agriculture (16,5%), des services du transport (7,6%) et de location, immobilier et services rendus aux entreprises (7,4%). Les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et à l'hygiène sont en deçà des besoins pouvant garantir leur bien être social. Ce constat dénote de l'importance des efforts à déployer en vue de modifier cette structure en faveur d'une consommation plus diversifiée.



S'agissant de la FBCF, elle a été réévaluée à la hausse de 19% selon le nouveau système de comptabilité nationale, en relation avec l'élargissement de son champ à un certain nombre d'investissements immatériels (logiciels, études, ingénierie, œuvres littéraires et artistiques, publicité, recherche et exploitation minière ...), ce qui a permis une amélioration du taux d'investissement de 3,8 points du PIB en 1998. La Formation Brute du Capital Fixe constitue la deuxième composante de la demande intérieure avec une part moyenne de 25% dans le PIB. Sa participation à la croissance économique a atteint 1,5 point au cours de la période 1998-2003. Cela s'explique notamment par la suppression des droits de douane sur les biens d'équipement importés de l'Union Européenne, la détente des taux d'intérêts, la mise en place des CRI, le développement des IDE, ...

La répartition sectorielle de la FBCF fait apparaître une concentration des investissements dans la branche du bâtiment et travaux publics (49,9%) en 1998. Celle-ci a bénéficié des grands chantiers d'infrastructure et d'habitat lancés par l'Etat. L'investissement réalisé dans les branches industrielles représente 40,6% de la FBCF, alors que celui des activités agricoles et de services reste limité, soit respectivement 3,4% et 6,1%. Ces activités se caractérisent par un contenu en capital modéré et un volume de travail important.

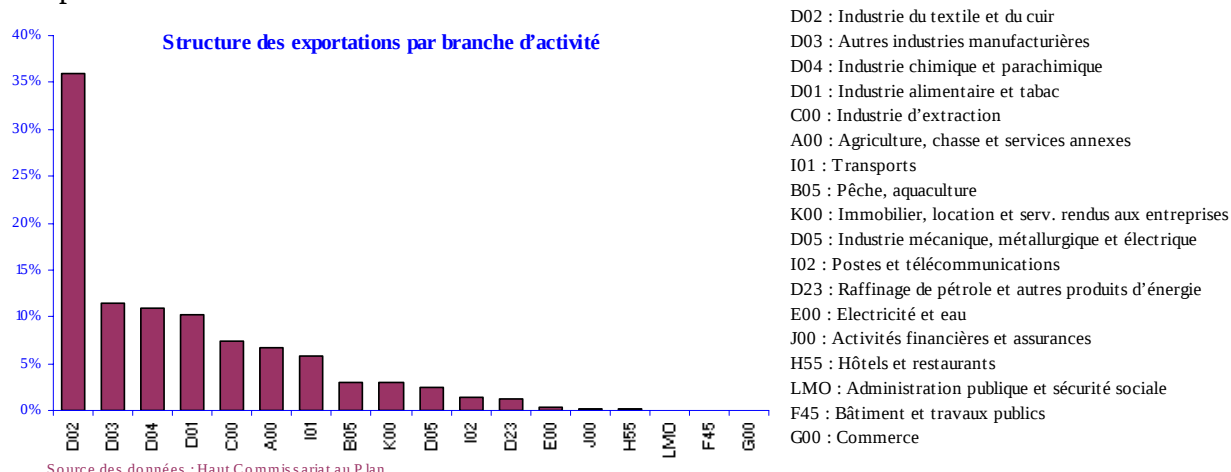


Par secteur institutionnel, la FBCF a été réalisée principalement durant la période 1998-2003, par les sociétés non financières à hauteur de 53,5%, suivies des ménages avec 33,4%. Quant aux administrations publiques (hors entreprises et établissements publics et collectivités locales), elles ont participé avec 12,4% à cet investissement.

1.2.2. Concentration des exportations sur des secteurs peu dynamiques à l'international

Selon le nouveau système de comptabilité nationale, les exportations de biens et services ont été revues à la hausse de 54 % en 1998. Entre 1998 et 2003, elles ont représenté 27,7% du PIB et ont progressé de 7,5% l'an. De ce fait, leur contribution moyenne a atteint 2,1 points du PIB, devançant les autres composantes de la demande.

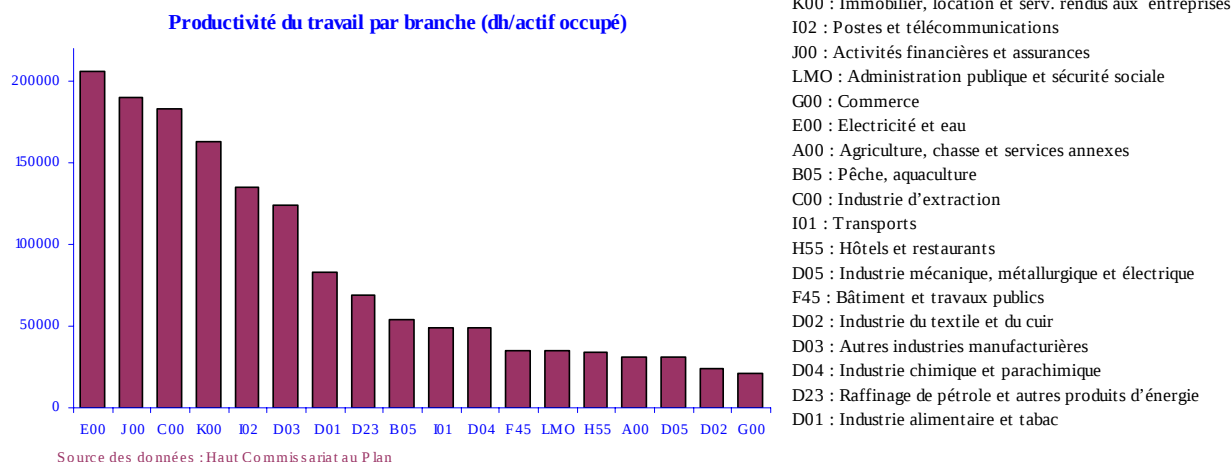
Toutefois, l'ouverture grandissante de l'économie nationale, à travers les accords de libre échange n'a pas profité suffisamment au commerce extérieur. Cette situation s'explique par la forte concentration dans des secteurs peu dynamiques du commerce mondial. Il s'agit notamment de la branche des industries de textile et cuir (35,9%), des industries chimiques (10,9%), des industries alimentaires (10,2%) et des industries d'extraction (7,4%). Les exportations sont destinées en majeure partie à des marchés traditionnels notamment l'Union Européenne.



Par ailleurs, il convient de relever le dynamisme des exportations des secteurs « du transport », des « postes et télécommunications » et de « immobilier/location/services rendus aux entreprises » dont les parts passent respectivement de 5,8% à 8,5%, de 1,4% à 3,1% et de 2,9% à 5,8% entre 1998 et 2003, profitant de la bonne tenue du secteur touristique et de la délocalisation des services (Offshoring) considérée comme axe stratégique dans le plan Emergence.

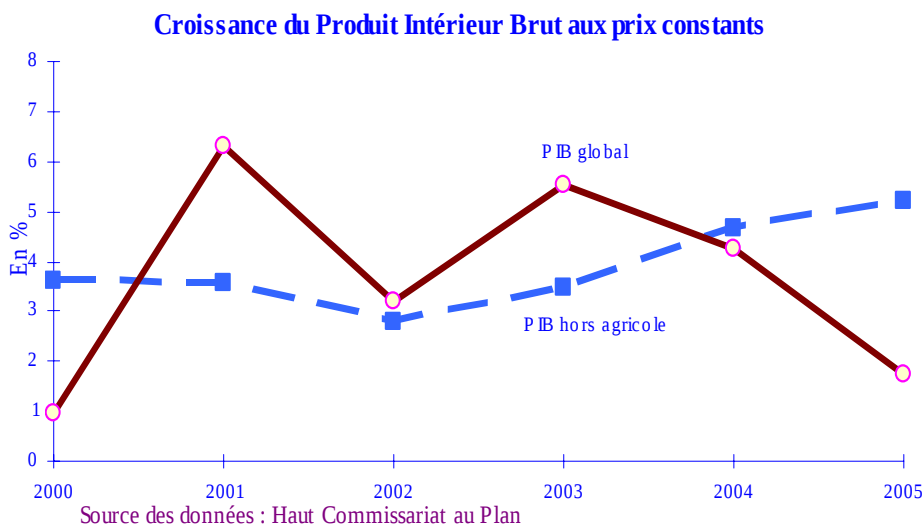
1.3. Productivité du facteur travail

La productivité du travail est différenciée selon les secteurs d'activité. Elle est importante pour la branche de l'électricité et eau, des activités financières et assurances, de l'industrie extractive, de l'immobilier/location/services rendus aux entreprises, des activités des postes et télécommunications et des autres industries manufacturières. Elle est modérée pour l'industrie alimentaire et tabac, le raffinage de pétrole et autres produits d'énergie, la pêche et aquaculture, le transport ainsi que les industries chimiques et para-chimique, et faible pour le reste des branches d'activité économique.



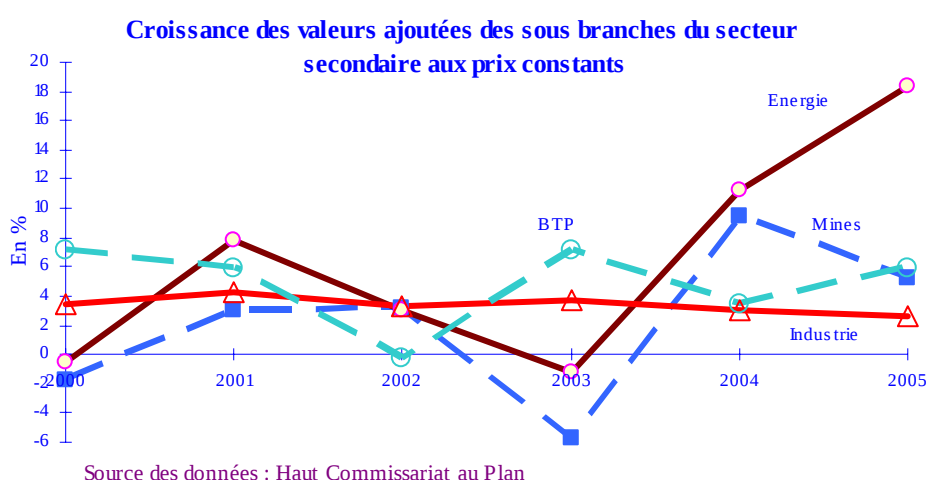
2. PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE EN 2005

Après avoir étudié les principales caractéristiques de l'économie nationale, l'analyse de son évolution conjoncturelle, montre qu'en 2005, l'économie nationale a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'absorption des chocs en réalisant des performances satisfaisantes au niveau des équilibres macro-économiques fondamentaux. Ainsi, grâce aux réformes entreprises, la croissance du PIB global, exprimée en termes constants, a été positive en dépit du repli du PIB agricole. Le taux d'investissement s'est amélioré par rapport à 2004 et les investissements directs étrangers se sont inscrits en nette progression en 2005, s'élevant à 26 milliards de dirhams. S'agissant des échanges extérieurs, ils se sont soldés par un solde du compte courant excédentaire. Par ailleurs, la conduite d'une politique monétaire adéquate a contribué à contenir le taux d'inflation à 1%, en dépit des pressions induites par la hausse des prix du pétrole.



2.1. Croissance économique soutenue par les activités non agricoles

Dans un contexte marqué sur le plan international par la remontée des prix du pétrole, l'atonie de la conjoncture européenne et la concurrence accrue exercée par la Chine sur les marchés internationaux du textile-habillement et sur le plan national, par des conditions climatiques difficiles, l'économie nationale a enregistré un taux de croissance de 1,7% en 2005, grâce à la contribution positive de tous les secteurs d'activité économique, à l'exception du primaire qui a enregistré des résultats en baisse par rapport à 2004. Le PIB hors agriculture, quant à lui, s'est apprécié de 5,2% en 2005, année marquée par une participation plus importante dans l'activité économique des secteurs des mines, de l'énergie, du BTP, du tourisme et des télécommunications. Les activités non marchandes n'ont pas été en reste comme en témoigne la hausse de leur valeur ajoutée de 5,1% contre 2,9% en 2004, ce qui a porté leur contribution à la croissance économique de 0,5 point en 2004 à 0,9 point en 2005.



2.1.1. Evolutions contrastées des composantes du secteur primaire

Repli de la production céréalière suite aux conditions climatiques difficiles

La campagne agricole 2004-2005 a été marquée par un déficit pluviométrique de 32% par rapport à une année normale, ce qui a affecté négativement les rendements. La production céréalière au titre de cette campagne a été de 42,7 millions de quintaux, en baisse de 50,3% par rapport à la campagne précédente. La valeur ajoutée du secteur primaire a ainsi régressé de 17,7% en 2005. Dans ce contexte, les importations globales des céréales ont progressé en volume de 23,4% et en valeur de 4,5%, en raison de la baisse des prix internationaux.

Afin de surmonter les effets négatifs de la sécheresse, le secteur de l'agriculture a continué de profiter, en 2005, du soutien des pouvoirs publics. Dans ce cadre, des mesures ont été prises en faveur de ce secteur et concernent notamment la mise en place d'un programme d'action dont le coût s'élève à près de 3 milliards de dirhams qui consiste en l'abandon de la dette de 100.000 petits exploitants et l'encouragement des programmes de reconversion des sols pour un coût de 4 milliards de dirhams.

Résultats satisfaisants de l'activité de l'élevage et de la pêche

L'activité de l'élevage n'a pas été affectée par la sécheresse en 2005. Elle a bénéficié des effets positifs induits par les campagnes précédentes, des efforts des pouvoirs publics en matière d'approvisionnement en aliments de bétail (suspension des droits et taxes douanières sur l'orge importé entre mai et décembre 2005, prise en charge des frais de transport de l'orge vers les régions les plus touchées par la sécheresse) et des programmes de protection et de sauvegarde du cheptel.

De son côté, le secteur de la pêche a continué de bénéficier de l'attention particulière des pouvoirs publics, notamment par le renforcement de l'infrastructure de base, la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques, l'amélioration des services portuaires et l'encouragement des investissements. Cette stratégie a stimulé l'activité de pêche, se traduisant par une amélioration de la production du poulpe (+69% en volume et +76% en valeur par rapport à 2004), renouant ainsi avec la croissance après deux années successives de baisse.

2.1.2. Bonnes performances du secteur secondaire

L'activité secondaire a connu un dynamisme significatif. Sa valeur ajoutée s'est accrue de 6% en 2005 contre 4,9% en 2004, contribuant ainsi de 1,8 point à la croissance du PIB. Cette performance est le résultat du bon comportement des secteurs de l'énergie, des mines et du Bâtiment et Travaux Publics. Cependant, le secteur industriel a marqué le pas au cours de l'année 2005, en raison du repli de l'activité des industries du textile et cuir et de la décélération du rythme d'accroissement de la production agroalimentaire.

Net dynamisme de l'activité énergétique

La valeur ajoutée du secteur énergétique s'est accrue de 18,3% en 2005, marquant ainsi une nette accélération par rapport aux années précédentes. De ce fait, sa contribution à la croissance économique est passée de 0,5 point en 2004 à 0,9 point en 2005. Cette expansion de l'activité est le résultat du renforcement de l'activité du raffinage de pétrole dont la valeur ajoutée a progressé de 49,4% en 2005 après une hausse de 37% en 2004. Parallèlement, le volume total d'énergie électrique vendu par l'Office National de l'Electricité (ONE) s'est accru de 8,2% en 2005 contre 7,1% l'année précédente. La consommation d'électricité de haute et moyenne tensions par les différents secteurs d'activité a connu une progression de 7,1% en 2005 après 6,4% en 2004. De son côté, la consommation d'électricité de basse tension a augmenté de 13,3% après 10,4% en 2004.

Conjoncture minière favorable

En 2005, la conjoncture minière a été particulièrement favorable, en lien avec la vigueur de la demande étrangère, en particulier de phosphates bruts. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur minier s'est inscrite en hausse de 5,2%, contre 9,5% en 2004, tirée par la hausse de 7,5% de l'activité d'extraction des phosphates, ce qui s'est traduit par une contribution à la croissance économique de 0,1 point en 2005 contre 0,2 point en 2004.

Par ailleurs, le raffermissement de la demande des phosphates et dérivés a permis au groupe de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) de développer pour la deuxième année consécutive ses exportations des phosphates qui ont enregistré, selon le groupe OCP, un accroissement de 13,2%. En valeur, les exportations de phosphates se sont accrues de 22%, après une hausse de 5,8% en 2004, suite à l'appréciation des cours mondiaux, portant ainsi le chiffre d'affaires à l'export de l'OCP à 16,2 milliards de dirhams, en hausse de 16,5% par rapport à l'année 2004. Ceci a reflété l'importance de la politique de valorisation des ressources locales. Pour renforcer cette dynamique, l'année 2005 a connu la conclusion de nouveaux accords en joint-venture entre l'OCP et des investisseurs du Brésil et de l'Inde pour la construction à Jorf Lasfar de nouvelles usines de fabrication d'acide phosphorique et d'engrais.

Ralentissement de l'activité industrielle

Le rythme de progression de la valeur ajoutée industrielle a connu une décélération, en termes réels, de 2,6% en 2005 contre 3% l'année précédente et 3,7% en 2003, à cause d'un contexte international marqué par une croissance limitée dans la zone euro et l'accentuation de la concurrence, notamment asiatique suite à la fin de l'accord multifibres. Au niveau interne, le secteur a subi les contrecoups de la baisse de la production agricole et du renchérissement des prix du pétrole. De ce fait, sa contribution à la croissance économique s'est stabilisée à son niveau de 2004, soit 0,5 point. Cette situation est liée au ralentissement du rythme de progression de la production des industries agroalimentaires qui est passé de 5,3% en 2004 à 2,4% en 2005, suite aux difficultés d'approvisionnement en intrants et à la concurrence des produits importés. Les industries du secteur du textile et cuir, de leur côté, n'ont pas connu une situation favorable, en raison de l'accentuation de la concurrence asiatique. L'indice de production de cette branche a enregistré un repli de 2,1% après une baisse de 0,4% en 2004.

Quant aux industries chimiques et para-chimiques, elles ont été quelque peu affectées par le repli de la production en volume des engrais naturels et chimiques de 1,7%. Ainsi, leur rythme de croissance a décéléré de 3,5% en 2004 à 2,9% en 2005. Par contre, bénéficiant de l'affermissement de la demande intérieure, les industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques ont consolidé leur rythme de croissance. Leur indice de production a en effet progressé de 3,4% en 2005 contre 1,9% en 2004.

Poursuite du dynamisme du secteur du BTP

Le lancement, dans le cadre de la nouvelle stratégie, de programmes d'envergure, l'accélération des travaux d'infrastructures et d'aménagement des zones touristiques et la mise en œuvre du programme de l'habitat social et du programme « villes sans bidonvilles » ont permis au secteur du Bâtiment et Travaux Publics d'enregistrer une croissance de 5,9% de sa valeur ajoutée contre 3,5% en 2004.

L'année 2005 a connu la production de plus de 113.000 unités d'habitat social sous forme de lots équipés et de logements finis, en plus de l'achèvement d'actions de restructuration au profit de 31.500 ménages. La généralisation du crédit logement à toutes les banques a permis, entre autres, la baisse des taux d'intérêt et l'allongement de la durée des crédits. Parallèlement, la baisse du coût de revient des logements économiques est due à la conjugaison des exonérations fiscales accordées par l'Etat et à l'effort de productivité des opérateurs.

L'année 2005 a été marquée aussi par la poursuite des travaux de construction du port Tanger-Méditerranée et le relèvement de la cadence de réalisation du programme autoroutier qui a atteint à fin 2005 un linéaire de 611 Km. Elle a connu également la phase finale des travaux de la rocade méditerranéenne Tanger-Saïdia (550 Km) qui constitue un projet structurant pour le développement de la région du Nord. D'autres projets de grande envergure ont été lancés dont les lignes ferroviaires Taourirt-Nador et de port Tanger-Méditerranée, le deuxième programme national des routes rurales et l'extension des capacités d'accueil des principaux aéroports du Royaume afin d'accompagner la libéralisation du secteur de transport aérien.

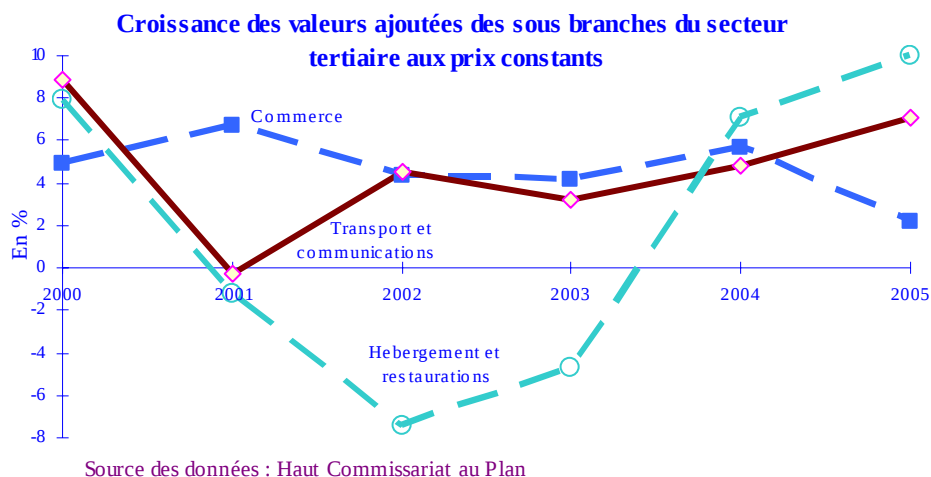
2.1.3. Consolidation de la croissance du secteur tertiaire

En 2005, la croissance réelle des services marchands s'est située à 4,7% contre 5,3% en 2004, contribuant ainsi de 1,8 point à la croissance économique globale. Cette évolution est imputable à la reprise des secteurs des transports et du tourisme et à l'expansion soutenue de celui des communications. Cette progression aurait été plus importante si l'activité du commerce n'avait pas ralenti (+4,6% en 2005 contre +7,2% en 2004), en lien avec les effets d'entraînement engendrés par la contraction de l'activité agricole.

En 2005, les principaux indicateurs de l'activité touristique ont enregistré une nette amélioration, grâce aux actions menées par les pouvoirs publics et les professionnels dans le cadre de la stratégie 2010. Ainsi, l'effectif des touristes a enregistré une hausse de 6,7% pour atteindre 5,8 millions de touristes en 2005 et les nuitées touristiques dans les hôtels classés se sont accrues de 15,6%, ce qui a permis d'améliorer le taux d'occupation de 4 points. Cette évolution s'explique par la progression des principaux marchés émetteurs, dont la France (+18,9%), l'Espagne (+25%), la Belgique (+25,1%) et surtout la Grande-Bretagne qui a enregistré la meilleure performance (+51,7%).

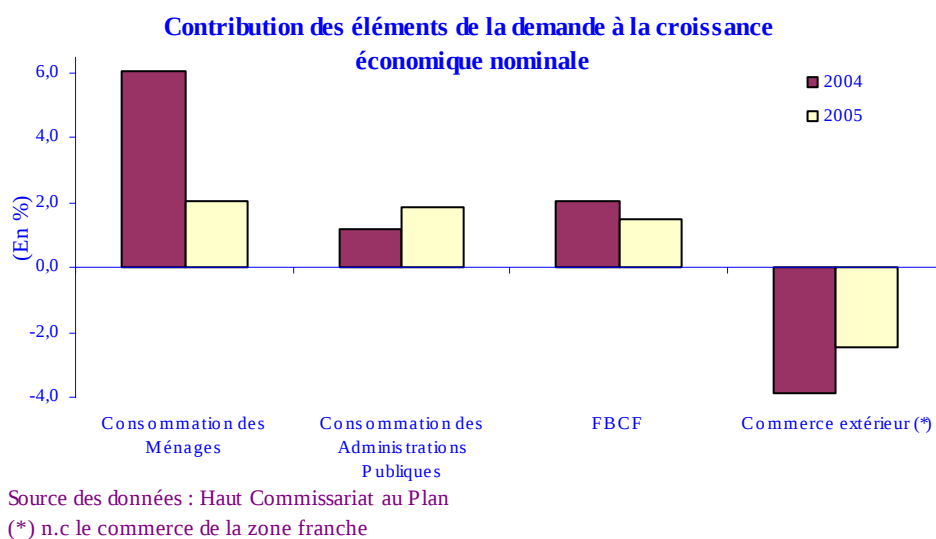
Le secteur touristique a pu bénéficier des performances réalisées au niveau du secteur des transports grâce au programme de réformes poursuivies en 2005, en particulier de la libéralisation du transport routier de marchandises et du transport aérien et la réorganisation du secteur portuaire. Concernant le transport aérien, il a été conforté par la création de nouvelles dessertes à destination de l'Europe et de l'Afrique et par la création de lignes intérieures. Ainsi, le secteur a affiché de bons résultats, comme le révèle l'augmentation du trafic aérien de passagers de 19,4% en 2005 contre 14,8% l'année précédente, pour s'établir à 9,2 millions de passagers. Quant au transport ferroviaire de marchandises et celui des voyageurs, ils se sont inscrits en hausse de 6,7% et 13,5% respectivement.

Au niveau du secteur des communications, il a été soutenu en partie par la bonne tenue de la branche des nouvelles technologies de l'information, ainsi qu'en témoignent les résultats des deux opérateurs indiquant une progression de leur chiffre d'affaires global de 17% en 2005 et le développement accéléré du parc des abonnés au mobile (+32,4%) et à l'Internet (+131,8%). Ces évolutions favorables ont contribué à accélérer le rythme de progression de la valeur ajoutée des transports et communications de 4,8% en 2004 à 7,1% en 2005, faisant passer leur participation à la croissance réelle de 0,3 point en 2004 à 0,5 point en 2005.



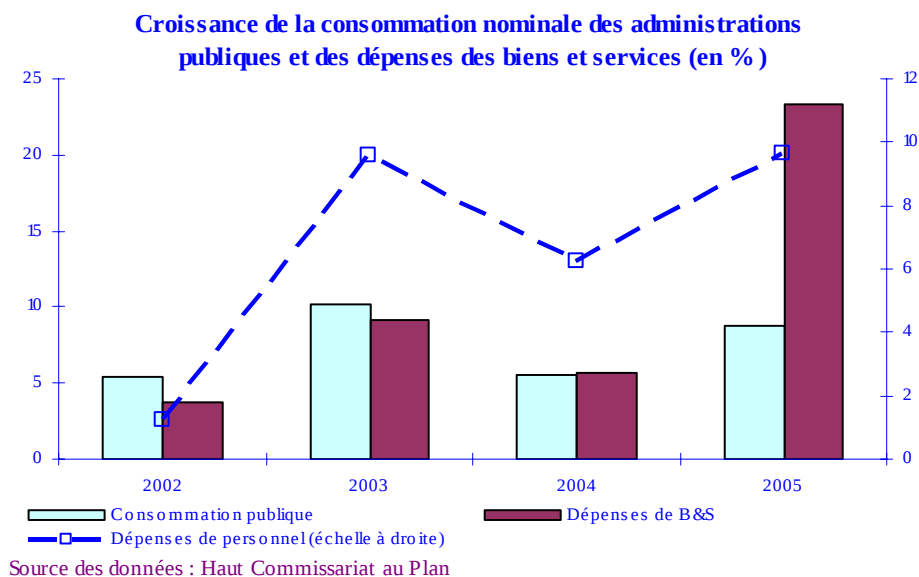
2.2. Evolutions différenciées des éléments de la demande intérieure

La croissance de l'économie nationale a continué d'être soutenue par la demande intérieure, mais avec une contribution moindre qu'en 2004. Ainsi, les ménages ont vu leur consommation se modérer. Cependant, la consommation des administrations publiques a connu une accélération, en rapport surtout avec l'opération «Intilaka». Les entreprises, quant à elles, ont poursuivi leurs efforts d'équipement, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2004.



2.2.1. Ralentissement de la consommation des ménages

La demande intérieure finale a été le principal moteur de la croissance économique en 2005. Celle des ménages s'est améliorée, mais à un rythme moins marqué qu'en 2004, soit 3,1% après 9,3% en 2004, en raison de la décreue des revenus en milieu rural et de l'effet négatif d'une conjoncture peu favorable sur le marché de l'emploi. Ce ralentissement a néanmoins été atténué par le bon comportement de la consommation des non-résidents et des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger. Concernant les autres composantes de la demande intérieure, la consommation des administrations publiques a enregistré un accroissement de 8,8% en 2005 contre 5,6% en 2004.

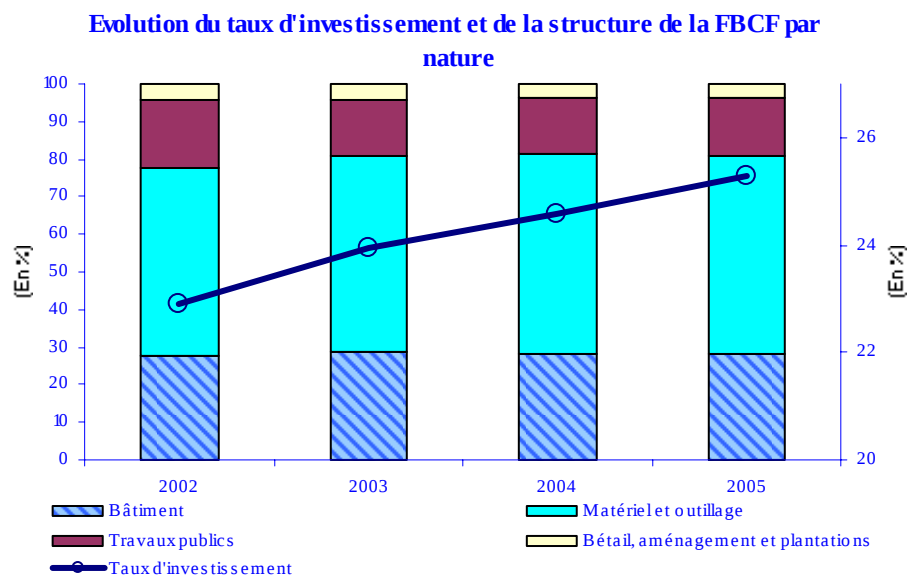


2.2.2. Bon comportement de l'investissement

En 2005, l'investissement a fait preuve d'un dynamisme continu. En témoigne la hausse des importations des biens d'équipement qui ont augmenté en 2005 de 6,4%. Cette tendance va dans le sens de la mise à niveau de l'appareil productif, de l'extension des capacités de production et de la dynamique de créations d'entreprises.

Estimée à 115,7 milliards de dirhams, la formation brute du capital fixe (FBCF) s'est inscrite en augmentation de 6,1% en 2005 après 8,5% en 2004. Sa contribution à la croissance économique nominale, est passée de 2 points à 1,5 point, donnant lieu à un taux d'investissement de 25,3% en 2005 au lieu de 24,6% l'année précédente. Cette évolution a été confortée par la réalisation de différents programmes d'infrastructure, par la mise à niveau de l'appareil productif national, par la détente des taux d'intérêt et par la suppression des droits de douane à l'importation sur les biens d'équipement en provenance de l'UE.

Les acquisitions de matériel et outillage, qui représentent 52,5% de la FBCF, ont enregistré une hausse de 5%, traduisant ainsi la poursuite de l'effort d'équipement. De même, la formation brute du capital fixe dans le secteur du bâtiment et travaux publics a progressé de 8,1% en 2005 pour porter la part du BTP dans la FBCF totale à 43,9%.



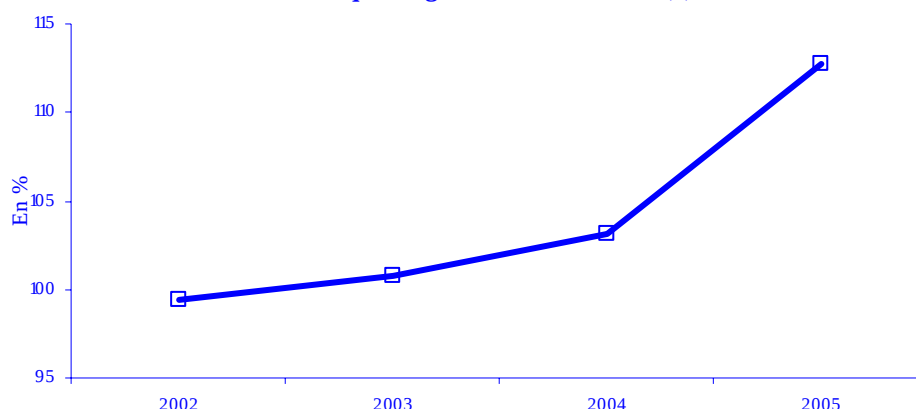
2.3. Financement de l'économie

L'évolution des différents agrégats de l'économie réelle ont conduit, au niveau de la sphère financière, à des flux différenciés des divers instruments. Dans ce contexte, l'agrégat monétaire M1 a augmenté de 14,8% contre 9,8% à fin 2004, taux supérieur à l'objectif cible de 7,5% fixé par l'Institut d'émission. Il en a résulté l'accroissement de la liquidité de l'économie de 12,8% au lieu de 8,2% en 2004.

2.3.1. Persistance de la surliquidité et d'une épargne financière liquide

Dans un contexte marqué par la persistance des excédents de liquidité et une demande intérieure modérée, la Banque Centrale a poursuivi une politique monétaire centrée sur la résorption de la liquidité en vue de permettre un financement adéquat de l'économie tout en garantissant une rémunération suffisante de l'épargne. Ainsi, les interventions de Bank Al Maghrib sur le marché monétaire avaient pour objectif de maintenir le taux du marché interbancaire à l'intérieur de la bande de fluctuation établi autour de son taux directeur (3,25%). En effet, elle a procédé à des reprises de liquidités dans la majeure partie de l'année à travers notamment les facilités de dépôt à 24 heures, dont le montant s'est élevé en moyenne quotidienne à 1,7 milliards de dirhams. Elle a également accordé dans le cadre du marché monétaire des avances durant de courtes périodes pour permettre aux banques de faire face au resserrement de leur trésorerie. Grâce à ces interventions, le taux du marché interbancaire s'est établi en moyenne annuelle à 2,78% au cours de l'année 2005 contre 2,38% en 2004.

Taux de liquidité globale de l'économie (*)



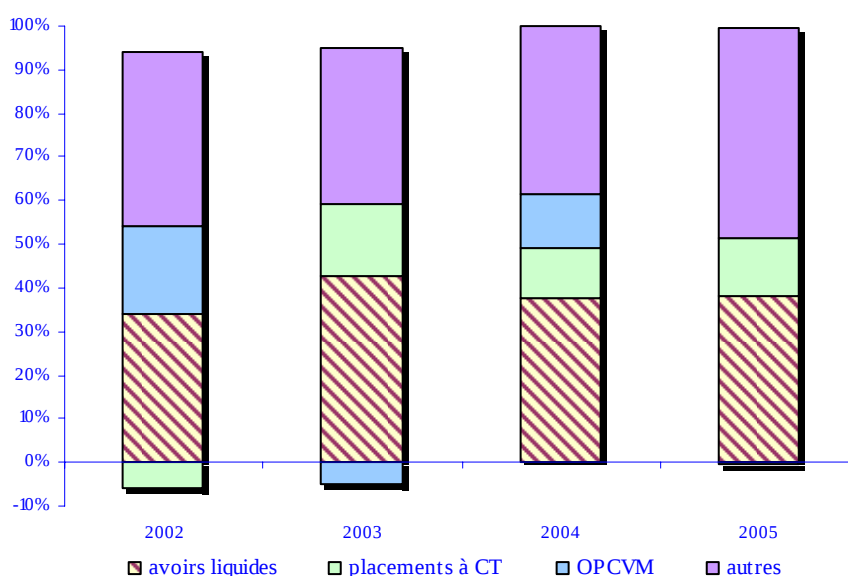
Source des données : HCP, Bank Al Maghrib

(*) $(M3 + PL)/PIB$

Enregistrant des flux de revenus extérieurs significatifs, l'épargne nationale brute s'est accrue de 8,5% en 2005 contre 2,9% en 2004, portant le taux d'épargne à 28,4% du PIB, ce qui a permis une couverture des investissements à raison de 109,4% après 107,7% en 2004, dégageant ainsi une capacité de financement équivalente à 2,4% du PIB.

En dépit de l'accroissement de l'épargne financière de 109,5 milliards de dirhams en 2005 après 56 milliards en 2004, sa structure n'a pas subi de grands changements. A part les titres des sociétés nouvellement émis pour lesquels, les agents non financiers ont manifesté une préférence accrue en souscrivant 36,4 milliards de dirhams de titres supplémentaires en 2005 en hausse de 24,8 milliards de dirhams par rapport à l'année de 2004, les avoirs liquides et les placements à court terme continuent de dominer sa structure, avec 52% de l'épargne mobilisée par le secteur financier. Quant aux placements à moyen terme, ils ont augmenté de 69,3% après un recul de 36,6% en 2004. Toutefois, cette amélioration reste modeste car les placements à moyen terme ne dépassent pas 49% de la Formation Brute du Capital Fixe.

Structure de l'épargne financière



Source des données : Bank Al-Maghrib

2.3.2. Hausse marquée des prêts immobiliers et à l'investissement

Pour accompagner l'élan des activités productives, particulièrement non agricoles, les banques ont accordé 279,8 milliards de dirhams de crédits contre 247,3 milliards de dirhams en 2004, soit l'équivalent de 61,1% du PIB contre 55,7% en 2004. Les concours des banques au financement de l'économie ont connu ainsi une progression de 13,1% contre 7,2% en 2004, en raison de l'essor des prêts immobiliers et des facilités accordées dans le cadre d'opérations financières. En effet, les crédits immobiliers ont progressé de 24,7% après 14,2% en 2004 et représenté 20,4% du total des crédits distribués au lieu de 18,6% en 2004. Ce dynamisme a été permis en bonne partie grâce aux mesures d'encouragement à l'acquisition de logement et à des conditions de financement attractives : les taux de crédit à l'habitat ont reculé au cours des deux dernières années, du fait de la baisse des rendements sur le marché obligataire et des marges bancaires resserrées par la concurrence. Parallèlement, les crédits à l'équipement ont connu une hausse de 15% contre 2,1% en 2004, soit 23,3% du total des crédits accordés par les banques. S'agissant des crédits de trésorerie, ils ont enregistré une hausse de 16,4% contre 4,3% en 2004. Cette augmentation est imputable notamment à la dégradation de la trésorerie des entreprises opérant dans le secteur des hydrocarbures.

2.3.3. Interventions bancaires en hausse mais en deçà des besoins réels

Compte tenu de ces interventions, la part des crédits bancaires à l'économie dans le total des emplois des banques est restée inchangée (59%) alors que leur part dans les dépôts a diminué de 0,9 point (76,8%), ce qui dénote d'une sous-utilisation des ressources collectées et d'une gestion prudente des fonds même si la part des prêts à moyen et long termes dans le total des crédits distribués a augmenté de 3,9 points pour se situer à 42,7%. Il est à noter que l'essentiel des crédits accordés par le système bancaire est constitué de facilités à court terme. Par ailleurs, l'intermédiation bancaire a conservé sa structure en matière de collecte de l'épargne et de distribution des crédits. Quant à la marge d'intermédiation globale des banques, elle a connu, dans le cadre d'une vive concurrence et de la détente des taux, un fléchissement de 23 points de base pour se situer à 3,74% sous l'effet de la baisse du rendement moyen des emplois de 31 points de base et du coût moyen des ressources de 8 points de base.

2.3.4. Elan du financement désintermédié dont le poids est encore modeste

En plus du financement bancaire, le flux additionnel de financement direct de l'économie a atteint, en 2005, 36,2 milliards de dirhams, soit 4,2 fois le montant mobilisé en 2004. Ceci a porté sa part dans le total des flux additionnels du financement intérieur de 26,5% à 38,2% et s'est traduit par la hausse de sa part dans le financement total des entreprises et des particuliers de 13,7 points pour atteindre 54%⁴. Concernant le financement par appel public à l'épargne, le volume global des émissions privées a enregistré en 2005 une baisse de 15%. Rapporté à l'épargne nationale, ce type de financement est revenu de 10,1% à 7,9%. De même, sa part dans la formation brute de capital fixe a reculé de 11,1% à 8,8%. Le recul du financement par appel public à l'épargne a concerné aussi bien les titres de capital que les titres de créances. En effet, le financement par émissions de titres de capital s'est inscrit en nette régression de 79,4% suite à la chute des apports par attribution de titres de 99,4%, et les émissions de titres de créance ont également accusé un repli de 43,1%. A l'inverse, les émissions en numéraire initiées par les sociétés cotées ont bondi de 120%.

⁴ Le financement direct des entreprises et des particuliers est la somme du portefeuille d'obligations et des émissions des titres

2.3.5. Financement du Trésor

Pour couvrir son besoin de financement et rembourser les dettes venues à échéance, le Trésor a levé sur le marché financier 80 milliards de dirhams contre 75 milliards de dirhams en 2004, en hausse de 6,7%. Ce financement du Trésor a été marqué par le recours moins important qu'en 2004 aux bons à court et moyen termes qui ont baissé respectivement de 45,2% et 53,1 %. Ainsi, les longues maturités ont représenté 68,6% des montants levés contre 16,1% pour les maturités à moyen terme et 15,3% pour le court terme. La préférence marquée du Trésor pour les émissions de longue échéance s'inscrit dans le cadre du reprofilage de la dette, entamé depuis quelques années, qui vise le rallongement de la durée moyenne de la dette. Cette stratégie a permis de minimiser le risque de refinancement, de profiter de la détente des taux et de réduire davantage le coût de la dette.

Le taux moyen pondéré s'est inscrit en baisse de 34 points de base pour les titres de 15 ans, de 32 points de base pour ceux de 10 ans et de 53 points de base pour les bons à 5 ans, de 22 points de base pour les titres à 2 ans. Les taux à plus court terme ont enregistré une légère régression (-8 points de base). Pour ce qui est du taux moyen pondéré de l'ensemble des bons émis, il a enregistré une hausse de 34 points de base en raison de l'augmentation de la part des maturités longues dont la part dans le total a doublé pour représenter 69%, alors que les parts respectives des maturités moyenne et courte ont diminué de moitié.

2.4. Echanges extérieurs

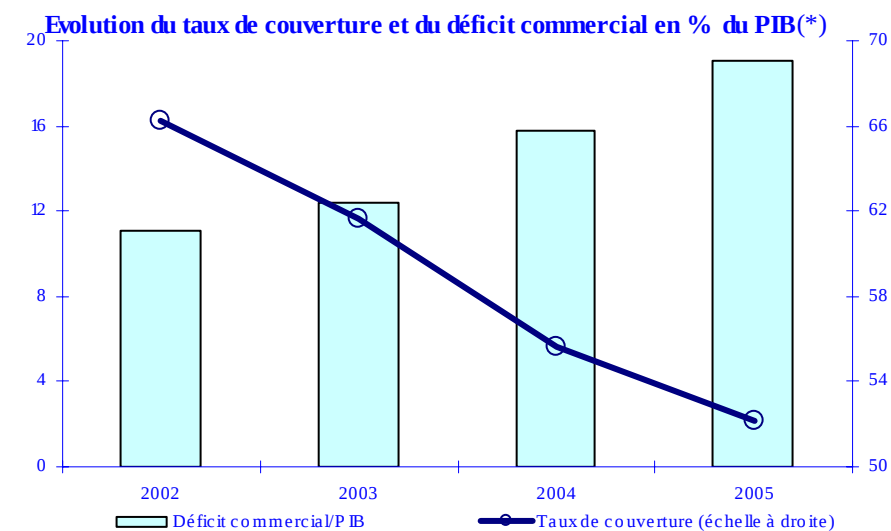
Au niveau des échanges du Maroc avec l'extérieur, l'année 2005 a été marquée par la poursuite de la consolidation de la position extérieure avec la réalisation d'un excédent du compte courant de la balance des paiements de 2,2% du PIB et ce, en dépit de l'aggravation du déficit commercial. Cette évolution positive a bénéficié du développement significatif des transferts des MRE et de l'amélioration des recettes de voyages.

S'agissant de la position financière extérieure globale, les investissements directs, les investissements de portefeuille et les autres investissements ont dégagé une position nette débitrice. Néanmoins, la structure des engagements s'est caractérisée par la prépondérance des éléments à caractère stable à hauteur de 91,2%.

2.4.1. Transactions courantes

Déficit commercial aggravé essentiellement par la facture énergétique

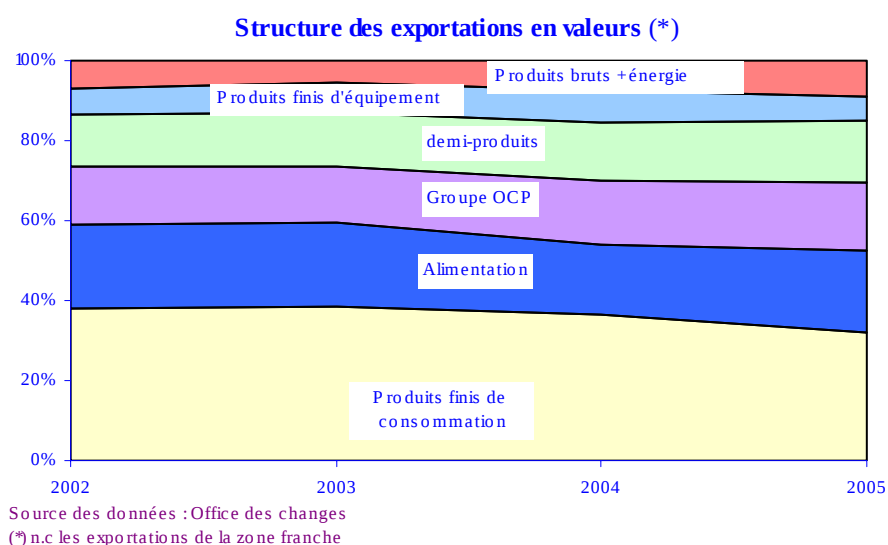
Au terme de l'année 2005, les transactions commerciales avec l'étranger ont augmenté de 12,6% contre 11,8% en 2004. Cette évolution recouvre une augmentation de 15,2% des importations pour se situer à 182 milliards de dirhams et une progression de 8% des exportations pour s'établir à 94,9 milliards de dirhams. Cette situation s'est traduite par un recul du taux de couverture de 3,5 points, passant de 55,7% à 52,2%. Ce faisant, le solde commercial s'est aggravé de 24,3%, passant de 15,8% à 19% du PIB entre 2004 et 2005. Le déficit de la balance énergétique explique, à lui seul, 74,4% de cette aggravation car hors produits énergétiques, le solde commercial se dégrade de 9,6% seulement, et le taux de couverture ne cède que 0,4 point pour s'établir à 65%.



Il importe de souligner que compte tenu des opérations de la zone franche d'exportation de Tanger en 2005, les exportations globales ont totalisé 99,3 milliards de dirhams et les importations totales se sont chiffrées à 184,4 milliards de dirhams. Il en a résulté un déficit commercial de 18,6% du PIB et un taux de couverture s'élevant à 53,8%.

Exportations soutenues par le bon comportement des produits phosphatés et alimentaires

Les exportations marocaines se sont accrues en 2005 de 8% contre 4,8% en 2004. Cette évolution s'est produite principalement grâce aux contributions positives des ventes à l'étranger des produits alimentaires (+4,3 points), des demi-produits (+3,1 points) et des produits bruts (+2,2 points). S'agissant des produits finis de consommation, leur contribution à la croissance des exportations totales a été négative (-1,6 point). Par secteur, les contributions positives des phosphates et dérivées (2,6 points), des produits de la mer (2,5 points) et des produits agricoles et agroalimentaires (2,1 points) ont été les plus importantes. Quant aux produits électriques et électroniques et aux produits de textile, leurs contributions ont été négatives de -0,5 point et -2 points respectivement.



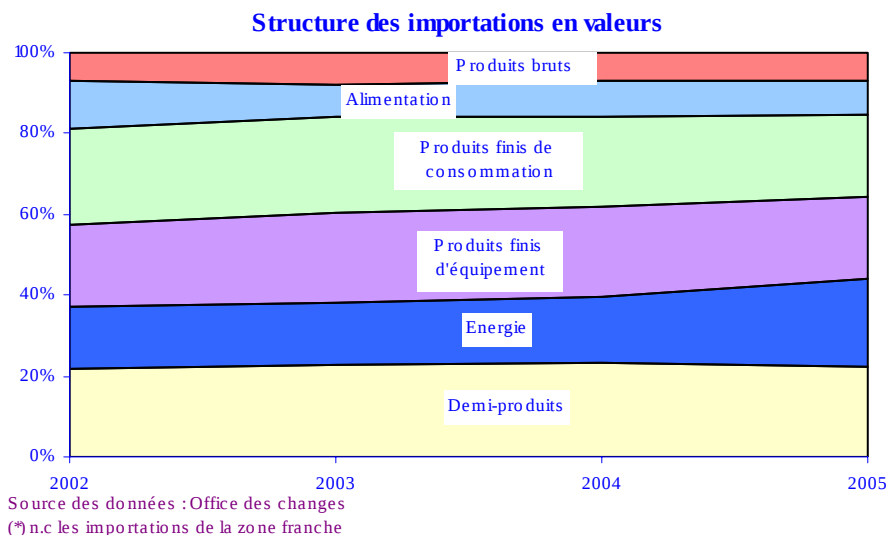
La valeur des exportations de phosphates et dérivés a augmenté de 16,6% et ce, grâce à une demande mondiale soutenue, conjuguée à une appréciation des cours sur le marché international. Cette évolution recouvre une hausse des exportations des phosphates, de l'acide phosphorique et des engrais naturels et chimiques de 23,2%, 20,9% et 3,1% respectivement. Hors phosphates et dérivés, les exportations totales ont augmenté de 6,4% contre 2,8% en 2004.

Après deux années successives de baisse en raison du prolongement des périodes de repos biologique, la progression des exportations des produits de la mer de 28,5% a été impulsée par la croissance des exportations de crustacés, mollusques et coquillages (+47,4%), due à la reprise des captures de poulpe, de poissons frais (+22,6%) et de poissons en conserves (+15,2%). S'agissant des exportations des produits agricoles et agroalimentaires, leur valeur a augmenté de 23,5% imputable, entre autres, à l'accroissement des ventes à l'étranger des agrumes de 35,6% et des fruits frais congelés de 31% et ce, en lien avec l'amélioration de la qualité des fruits exportés consécutive aux conditions climatiques favorables survenues durant la période estivale. Pour sa part, la valeur des exportations de l'huile d'olive a plus que doublé au terme de l'année 2005 (+110,7%).

Concernant les exportations des produits électriques et électroniques, elles se sont repliées au terme de l'année 2005 de 4,8% après une baisse de 6,2% à fin 2004. Ce résultat est imputable à la quasi-stagnation des exportations des composants électroniques (-0,3%) malgré la reprise au dernier trimestre 2005, ce qui a atténué le repli de 12,2% des expéditions de fils et câbles électriques. Les exportations des produits du textile, ont enregistré, elles aussi, un repli de 7% après une année du démantèlement de l'accord multifibres (AMF). Cette évolution est attribuable essentiellement au recul des exportations des articles de bonneterie (-11,1%) et des vêtements confectionnés (-5,6%). La tendance baissière des exportations du secteur a pu être atténuée grâce à l'amélioration enregistrée au cours du quatrième trimestre 2005 et ce, suite aux arrangements intervenus à l'échelle internationale (accord de Shanghai entre la Chine et l'Union européenne) et des efforts déployés tant par les industriels concernés que par l'Etat.

Importations impulsées par le renchérissement de la facture pétrolière

Les importations de marchandises ont progressé, au terme de l'année 2005, de 15,2% contre 16,1% une année auparavant. Cette évolution a résulté essentiellement de la contribution des produits énergétiques qui a atteint 8,4 points et, dans une moindre mesure, de celle des demi-produits qui s'est établie à 2,3 points. Quant aux produits finis d'équipement, alimentaires et de consommation, ils ont contribué respectivement de 1,4 point, 1,3 point et 1,2 point à cette évolution.



La facture énergétique s'est accrue de 50,7% contre 23,8% en 2004. Cette évolution s'explique à hauteur de 70,8% par l'appréciation de la facture pétrolière, imputable à l'appréciation du prix moyen de la tonne importée de pétrole brut de 42,4% entre 2004 et 2005, conjuguée à la progression du volume importé de 15,7%. Hors pétrole, les importations n'ont augmenté que de 10,2% contre 13% en 2004.

Pour ce qui est des achats des demi-produits, leur croissance a décéléré de 19% en 2004 à 9,7% en 2005. Ils continuent de profiter de la demande des industries de transformation et du dynamisme du secteur du Bâtiment et Travaux Publics, comme en témoigne le renforcement en 2005 des importations de fer et acier, des produits chimiques et des matières plastiques de 5,3%, 9,5% et 17,9% respectivement.

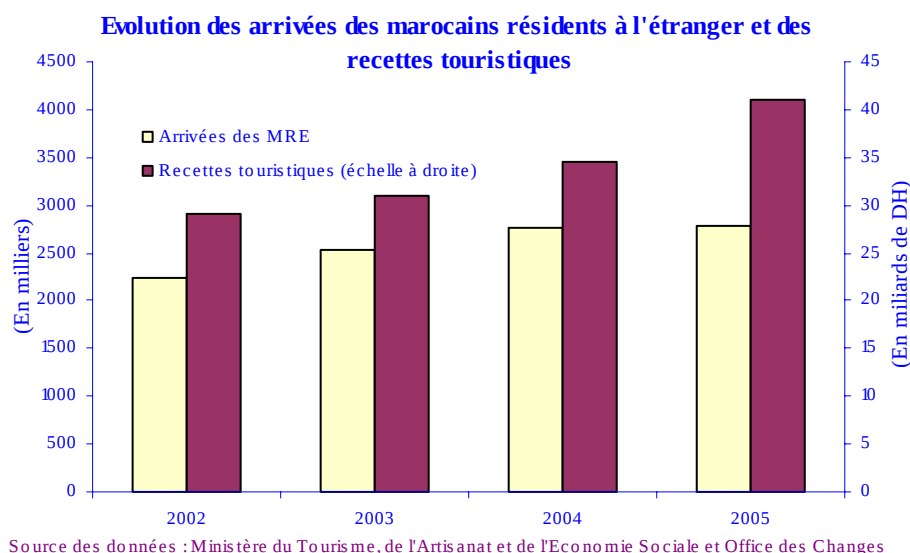
Concernant les importations des biens d'équipement, leur rythme de croissance a décéléré de 16,5% à 6,4%. Les produits finis d'équipement industriel qui ont représenté 19,7% des importations totales, ont augmenté de 6,3% en 2005 contre 16,2% une année auparavant. Si on exclut les achats de turbines à gaz en 2004 qui revêtent un caractère occasionnel, l'augmentation serait de 11,5%.

S'agissant des produits finis de consommation, ils ont progressé de 5,2% contre 9,9% en 2004 suite à l'évolution différenciée des principales composantes de ce poste. Ainsi, les importations des produits finis de textile, qui ont représenté 27% de cette rubrique, ont diminué de 5,4% contre une baisse de 3,8% l'année dernière. Cependant, la valeur des importations des voitures de tourisme et des appareils récepteurs radio et télévision a augmenté de 28,8% et 8,6% respectivement. Au niveau des produits alimentaires, leur rythme de croissance est passé de 19% en 2004 à 14,5% en 2005. Cette hausse s'explique essentiellement par le renforcement des importations de l'orge, du maïs et du sucre de 330,8%, 15,6% et 21,7% respectivement.

Net dynamisme des recettes voyages et des transferts des MRE

Les recettes voyages se sont accrues de 17,7% pour s'établir à 41 milliards de dirhams, dépassant pour la première fois depuis 1999 les transferts des MRE qui ont avoisiné 40,7 milliards de dirhams, en augmentation de 8,9% par rapport à l'année précédente. Les flux de ces deux postes ont couvert presque 93,8% du déficit commercial et ont représenté

respectivement 9% et 8,9% du PIB. Au total, le solde du compte courant de la balance des paiements a été excédentaire de 2,2% du PIB.



2.4.2. Opérations en capital et financières

Renforcement des investissements et prêts privés étrangers

Le compte du capital et d'opérations financières a dégagé pour la troisième année consécutive un excédent de 14,5 milliards de dirhams en 2005 contre 10,4 milliards de dirhams en 2004. Cette situation s'explique essentiellement par le solde excédentaire des opérations financières du secteur privé qui a atteint 16,3 milliards de dirhams tandis que celui du secteur public a été déficitaire de 1,7 milliard de dirhams. L'excédent au niveau des opérations financières du secteur privé s'est réalisé grâce aux recettes relatives aux prêts et investissements privés étrangers qui ont totalisé 28,3 milliards de dirhams en 2005 contre 15,7 milliards de dirhams en 2004, soit 6,2% du PIB. Cet afflux représente le niveau le plus élevé atteint au Maroc après le record de 33,3 milliards de dirhams enregistré en 2001.

La répartition des investissements et prêts privés étrangers par nature d'opération laisse apparaître la prépondérance des investissements directs qui interviennent en 2005 à hauteur de 92,9% dans les recettes totales contre 60,5% en 2004. Emanant essentiellement de la France (74,9%), ils ont été orientés le plus vers le secteur des télécommunications à hauteur de 58,9% suivi par les secteurs du tourisme (11,7%), de l'immobilier (9,1%) et de l'industrie (8,7%). Quant aux investissements de portefeuille et aux prêts privés, leurs parts respectives se sont établies à 4,1% et 3% contre 35% et 4,5% en 2004.

S'agissant des emprunts extérieurs mobilisés par le secteur public en 2005, ils ont atteint 14,8 milliards de dirhams, en progression de 79,9% par rapport à 2004. Compte tenu des opérations de prêts et de remboursements, le secteur public a dégagé des sorties nettes de 1,7 milliard de dirhams au lieu de 10,1 milliards de dirhams l'année précédente.

2.4.3. Position financière extérieure globale consolidée

A fin 2005, la position financière extérieure globale du Maroc fait ressortir une situation nette débitrice de 172,8 milliards de dirhams (37,8% du PIB) contre -150,7 milliards de dirhams en 2004 (34% du PIB). Cette situation s'explique par le niveau important des engagements qui se sont accrus de 15,2% pour s'établir à 365,2 milliards de dirhams, alors que les avoirs financiers ont été de 192,3 milliards de dirhams, en augmentation de 15,6%. Par poste, les investissements directs, les investissements de portefeuille et les autres investissements ont dégagé une position nette débitrice. Concernant les avoirs de réserve, ils ont enregistré un accroissement de 15,6%.

Hausse de la position nette débitrice des investissements directs

Les engagements en investissements directs étrangers se sont inscrits en hausse de 25,4% pour s'établir à 204,8 milliards de dirhams, soit 44,8% du PIB. Ce raffermissement s'explique, d'une part, par les flux d'investissements directs (26 milliards de dirhams) et d'autre part, par l'appréciation des valeurs notamment celles cotées détenues par les investisseurs directs étrangers. Quant aux avoirs en investissements directs marocains à l'étranger, ils ont augmenté de 11,9% pour s'établir à 6,2 milliards de dirhams. Ainsi, la position nette des investissements directs a été débitrice de 198,6 milliards de dirhams contre -157,8 milliards de dirhams en 2004, soit le solde débiteur le plus élevé de la position financière extérieure globale.

Situation nette débitrice des Investissements de portefeuille

Concernant les investissements de portefeuille, les engagements ont augmenté de 34,6% pour s'établir à 19 milliards de dirhams, dont 1,2 milliard de dirhams au titre de nouvelles acquisitions enregistrées au niveau de la balance des paiements, consécutivement à l'appréciation des cours des actions cotées. Quant aux avoirs en investissements de portefeuille, ils ont reculé de 8,1% pour atteindre 1,2 milliard de dirhams, dégageant ainsi une position nette débitrice de 17,8 milliards de dirhams contre -12,8 milliards de dirhams en 2004.

Allégement de la position nette débitrice des autres investissements

S'agissant des « autres investissements »⁵, les engagements se sont établis à 141,3 milliards de dirhams, en augmentation de 1,2%. Cette évolution est attribuable à la quasi-stagnation de la dette extérieure publique (+0,5% pour ressortir à 115,9 milliards de dirhams, soit 25,3% du PIB), à la régression de l'encours des prêts mobilisés par le secteur privé (-2,7%) et à l'augmentation des dépôts en devises et en dirhams convertibles effectués par les non-résidents auprès de Bank Al Maghrib (+35,1%) et de ceux effectués auprès des banques de dépôt (+34,5%). Quant aux avoirs en « autres investissements », ils ont augmenté de 20,5% pour s'établir à 12,1 milliards de dirhams et ce, suite aux nouveaux prêts accordés par les résidents (y compris le système bancaire) aux non-résidents⁶. De ce fait, la position nette des « autres investissements » a été débitrice de 129,2 milliards de dirhams contre -129,6 milliards de dirhams en 2004.

⁵ Il s'agit de la dette extérieure du Trésor, du système bancaire garantie par l'Etat et des établissements publics.

⁶ Il s'agit de l'emprunt Altadis (5 milliards de dirhams), de l'emprunt obligataire levé par la Société Financière Internationale (1 milliard de dirhams) et de l'emprunt Corral (672,6 millions de dirhams).

Accroissement des avoirs de réserve

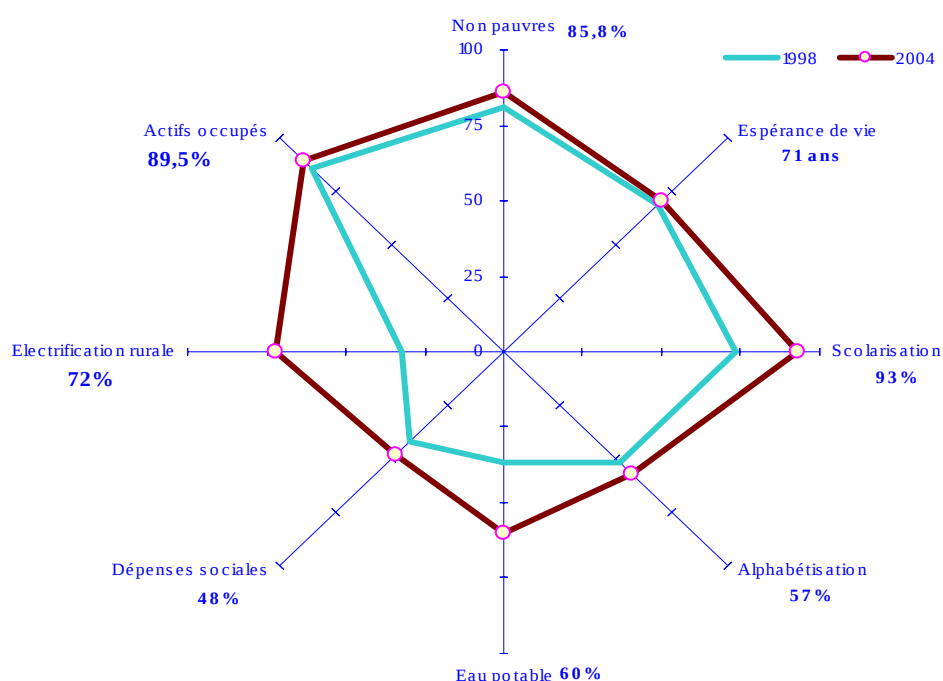
Pour ce qui est des avoirs de réserve, ils ont enregistré en 2005 un accroissement de 15,6% pour s'établir à 172,9 milliards de dirhams. Cette évolution est attribuable essentiellement à la hausse de la composante « devises étrangères » de 15,7% pour atteindre 168,2 milliards de dirhams.

En somme, malgré la situation débitrice de la position financière extérieure globale, la structure de ses engagements se caractérise par la prépondérance des éléments à caractère stable et ce, à hauteur de 91,2%, se répartissant entre les investissements directs (56,1%) et l'endettement à moyen et long termes (35,1%). Cette situation traduit la confiance des investisseurs dans notre économie et l'importance de ses potentialités économiques et de ses opportunités de croissance.

2.5. Consolidation du développement humain

Le processus de développement humain s'est accéléré ces dernières années, notamment avec le lancement de grands chantiers qui se sont traduits par l'intensification des actions sociales et l'augmentation régulière de la part du budget de l'Etat allouée aux secteurs sociaux. Ce processus a été renforcé par la mise en œuvre de l'INDH qui constitue un changement majeur en matière d'action publique dans le champ de développement humain.

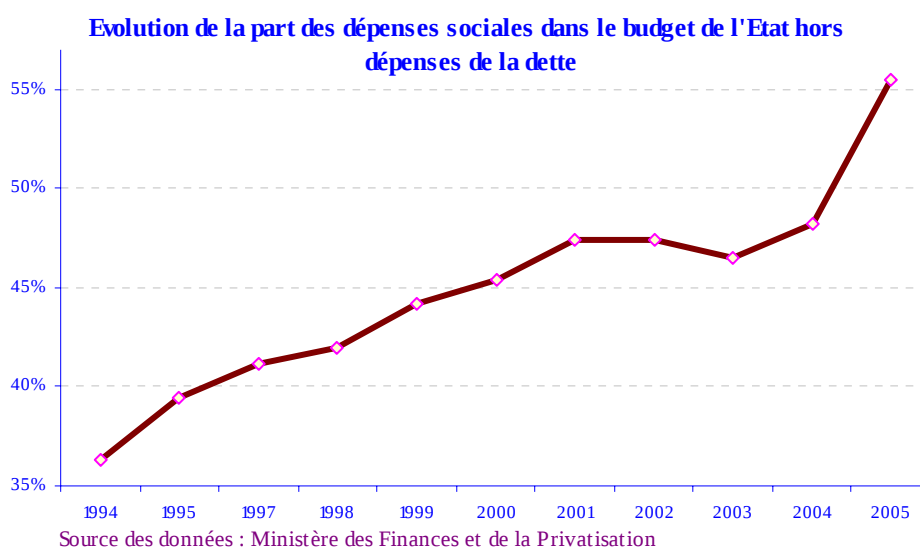
Les principales dimensions du développement humain présentées par le graphique⁷ ci-dessus sont fondamentales dans la mesure où elles conditionnent l'accès à la formation et au savoir-faire, améliorent la productivité du travail et contribuent au soutien du rythme de développement économique et social. Ces dimensions sont analysées en détail dans les parties suivantes dont l'amélioration des principaux indicateurs reflète l'impact positif des différentes politiques menées au niveau de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de l'emploi, de la santé, de l'éducation et de l'élargissement de l'accès aux infrastructures de base.



⁷ Plus le graphe s'éloigne du centre plus le développement humain est en amélioration

2.5.1. Nette progression des dépenses sociales

Pour assurer un meilleur financement des politiques sociales, la part du budget réservée aux secteurs sociaux n'a pas cessé d'augmenter pour atteindre 55% en 2005 contre 47% en 2002. En conséquence, les crédits alloués aux secteurs sociaux ont été de 67 milliards de dirhams. Au cours de la période 1998 et 2005, les secteurs de l'enseignement et de la santé ont absorbé respectivement 46% et 9% des crédits alloués aux secteurs sociaux, soit l'équivalent de 21% et 5% du budget général de l'Etat. Ces évolutions traduisent les efforts déployés par l'Etat en matière de réalisation des objectifs de la Charte d'Education et de Formation et de renforcement de la dynamique de réforme du secteur de la santé.



2.5.2. Performances satisfaisantes de l'enseignement fondamental et d'alphabétisation

Amélioration des indicateurs de l'enseignement fondamental

La mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation en 2000-2001 s'est accompagnée d'une hausse continue du budget du Ministère de l'Education Nationale. Entre 2000 et 2006, les dépenses globales sont passées de 19,6 à 26,4 milliards de dirhams, soit une augmentation moyenne de 8% l'an. En conséquence, les indicateurs de généralisation de la scolarisation ont connu une amélioration notable : les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire collégial et qualifiant, public et privé, ont atteint 5,8 millions d'élèves en 2004-2005 contre 5,4 millions en 2000-2001, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,3% globalement et 2,9% chez les filles. Quant aux enfants scolarisés dans le préscolaire, leur nombre s'est élevé à 690.568 en 2004-2005, soit 51% de la tranche d'âge des 4-5 ans.

Par ailleurs, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 ans est passé de 80,5% en 2000-2001 à 89,6% globalement en 2004-2005 et de 78% à 87,9% pour les filles. Le taux net de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans a, lui aussi, augmenté de 7,9 points entre 2000-2001 et 2004-2005, passant globalement de 84,6% à 92,5% et de 80,6% à 90,1% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé globalement de 76,7% à 88,9% et de 70,4% à 84,2% pour les filles. Au total, le nombre des élèves scolarisés dans le primaire, public et privé, s'élève à 4,02 millions dont 1,9 millions de filles.

Evolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement fondamental et collégial

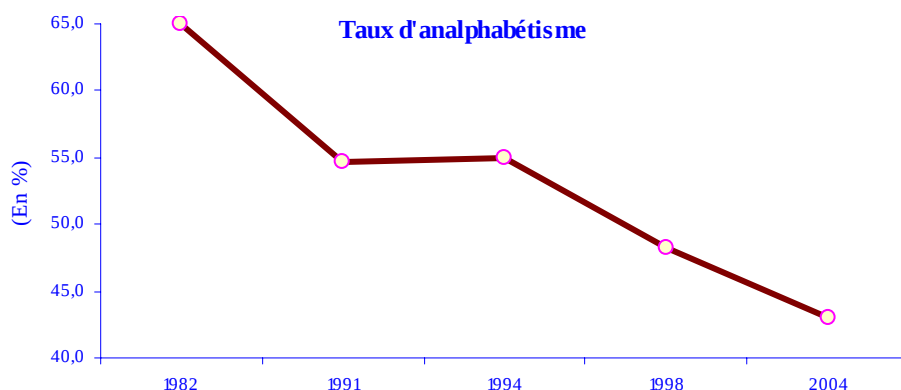


Source des données : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint, en 2004-2005, 70,6% globalement et 64,3% pour les filles contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. L'effectif des élèves du secondaire collégial s'est élevé à 1,2 million au niveau national et à 254,4 mille en milieu rural dont 87,4 mille sont des filles. Concernant des enfants âgés de 15-17 ans, le taux de scolarisation a enregistré une nette amélioration, passant de 37,2% globalement en 2000-2001 à 44,3% en 2004-2005 et de 32,2% à 39% pour les filles.

Efforts importants d'alphabétisation et de soutien à la scolarisation

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 et plus s'est établi à 43% en 2004 contre 54,9% en 1994 (29,4% en milieu urbain ; 60,5% en milieu rural). Les femmes sont les plus touchées puisque 54,7% d'entre elles sont analphabètes (74,5% en milieu rural) contre 30,8% pour les hommes (46% en milieu rural).



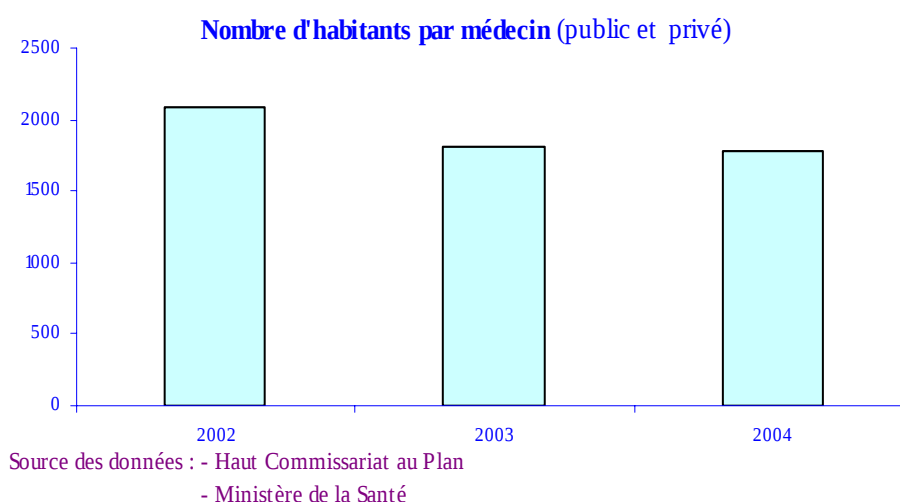
Source des données : - Haut Commissariat au Plan
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

Pour remédier à cette situation, des programmes d’alphabétisation ont été lancés. Le nombre d’inscrits aux programmes d’alphabétisation a atteint, au titre de l’année 2005-2006, 655.478 bénéficiaires contre 469.206 en 2004-2005. Sur l’ensemble des bénéficiaires de ces programmes, 41.566 concernent des programmes lancés par le Ministère du Développement Social par l’intermédiaire de l’Entraide Nationale : 19.103 bénéficiaires du programme sectoriel qui s’adresse aux jeunes filles et aux femmes et 22.453 bénéficiaires du programme général axé sur l’alphabétisation des autres catégories sociales.

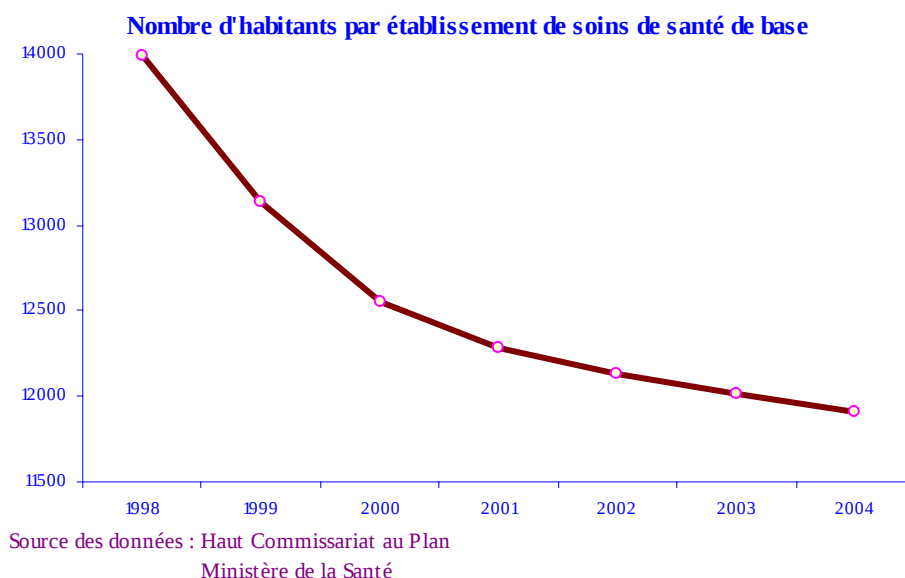
Quant à l’éducation non formelle, le nombre de bénéficiaires est passé de 146.837 en 2004-2005 à 167.809 en 2005-2006 dont 133.515 inscrits aux programmes de soutien scolaire.

2.5.3. Sensible amélioration de l'accès aux soins

Des efforts importants ont été déployés pour étendre l’offre des soins de santé et améliorer sa qualité. Ces efforts ont nécessité la mobilisation de ressources financières qui ont atteint environ 5,2% du PIB. En conséquence, les principaux indicateurs sanitaires ont enregistré des améliorations notables, particulièrement au niveau de l’encadrement et de l’infrastructure sanitaire. Parallèlement, le taux d’encadrement médical s’est nettement amélioré avec un médecin pour 1.782 habitants en 2004 contre **2.226** en 2001, et l’encadrement paramédical s’est amélioré lui aussi, soit 1 infirmier pour 1.115 habitants en 2004.



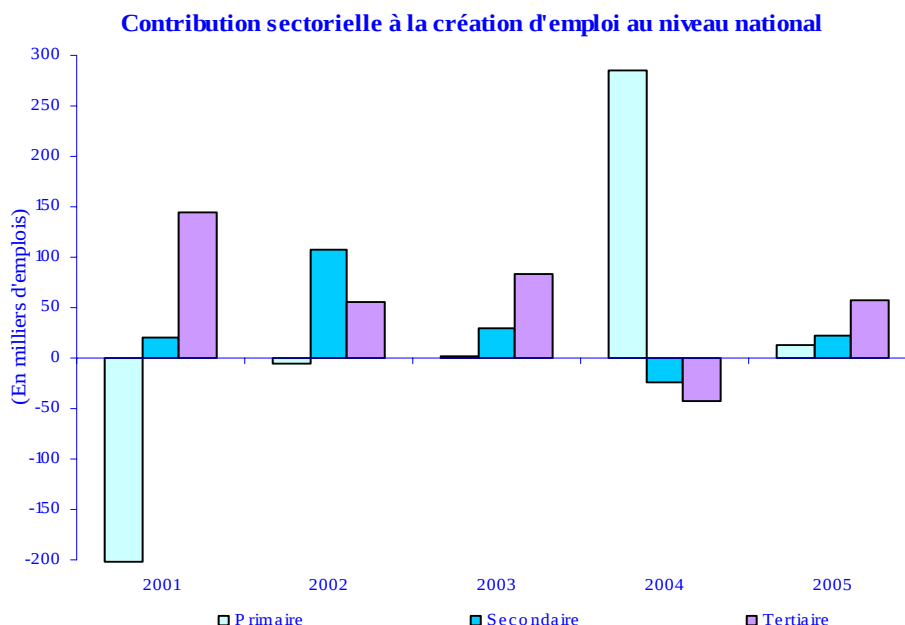
Ces évolutions ont été accompagnées par le développement des infrastructures sanitaires. En effet, dans le cadre de la mise à niveau des établissements sanitaires, 40 hôpitaux provinciaux ont été équipés de services d’urgence et 16 cliniques publiques ont été rénovées. Par ailleurs, de 1997 à 2004 le nombre des Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) s’est accru de 3,8% l’an pour atteindre 2.510 unités en 2004, et le nombre d’habitants par ESSB a baissé de 13.998 à 11.909. D’autre part, le nombre d’hôpitaux a augmenté de 109 à 125 unités et le nombre de lits hospitaliers est ainsi passé de 25.778 à 26.136 en 2004.



Quant aux taux de mortalité infantile et juvénile, ils ont connu une baisse, passant respectivement de 57 pour 1000 en 1988-1992 à 40 pour 1000 en 2004 et de 20 pour 1000 à 7 pour 1000. Cette baisse de la mortalité infantile et juvénile s'explique par les campagnes de vaccination menées contre certaines maladies. En effet, le taux de vaccination des enfants contre les 6 maladies cibles a atteint 89% en 2003-2004. Concernant la santé reproductive, le taux de prévalence contraceptive est passé de 59% en 1998 à 63% en 2003. De même, le taux d'assistance à l'accouchement a avoisiné les 63% en 2003-2004 contre 43% en 1998. Toutefois, un écart important subsiste entre les milieux urbain et rural. En effet, la mortalité maternelle se maintient encore à un niveau élevé : 227 décès pour 100.000 naissances en 2003-2004 et touche particulièrement le monde rural (267 décès pour 100.000 naissances contre 187 décès seulement en milieu urbain).

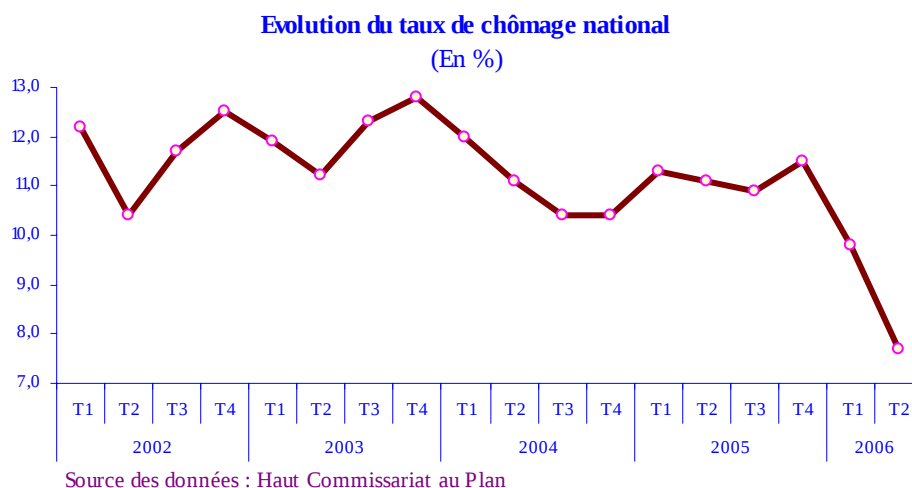
2.5.4. Taux de chômage sous la barre de 10%

La faible croissance économique enregistrée en 2005 n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois : seulement 91.000 nouveaux postes ont été créés contre 338.000 en 2004. Ce résultat est imputable essentiellement au secteur agricole, qui n'a généré que 8.000 postes contre 118.000 en 2004, et à la perte de 22.000 emplois dans le secteur industriel contre une création de 31.000 emplois en 2004. Cependant, l'emploi a connu un développement sensible, surtout dans les secteurs des services et du bâtiment et travaux publics (1,9% et de 6,6% respectivement). Le secteur des services reste le principal pourvoyeur d'emplois, avec une contribution de 68,5% dans le total des postes créés.



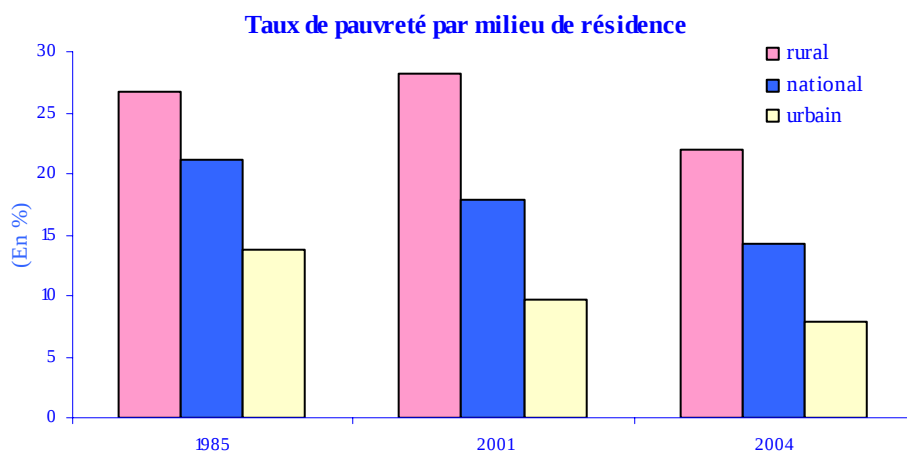
Source des données : Haut Commissariat au Plan

En conséquence, l'année 2005 a connu une légère hausse du taux de chômage de 0,2 point, pour se situer à 11%. Cette hausse a concerné surtout la population rurale (3,6% en 2005 contre 3,2% en 2004), alors que le chômage urbain a quasiment stagné (18,3% en 2005 contre 18,4% en 2004) et ce, en lien avec la consolidation de la croissance du PIB non agricole. Cependant, bénéficiant des performances économiques au cours de la première moitié de l'année 2006, le taux de chômage a enregistré un net recul, passant de 9,8% au terme du premier trimestre 2006 à 7,7% à la fin du deuxième trimestre grâce, entre autres, à la nouvelle dynamique que connaît l'économie nationale (chantiers d'infrastructures, de repositionnement des différents secteurs productifs et amélioration de l'environnement de l'investissement et de l'entreprise). Les emplois sont créés dans le secteur des bâtiments et travaux publics (+15,7%, soit près de 105.000 postes d'emplois en milieu urbain), de l'agriculture, forêt et pêche (+8,4%, soit environ 380.000 postes) et des services (+3,4%, soit près de 119.000 postes). Toutefois, le taux de chômage urbain reste élevé (13%) particulièrement chez les femmes avec 17,1% et les jeunes diplômés avec 17,7%. Pour agir sur ce segment du marché du travail, une panoplie de mesures a été prise (voir troisième partie).



2.5.5. Recul de la pauvreté qui demeure un phénomène rural

Les performances économiques et financières réalisées ces dernières années ont eu des retombées importantes sur l'amélioration du revenu par habitant qui a augmenté de 25% entre 1998 et 2004 pour atteindre 16.123 dirhams, ce qui a conduit à une baisse du taux de pauvreté. Toujours est-il qu'en 2004, près de 4,3 millions de marocains vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit un taux de pauvreté de 14,2%, en recul de 2, 3 points par rapport à 1994. Ce taux moyen cache des inégalités entre les milieux car ce taux n'est que de 7,9% en milieu urbain, alors qu'il s'élève à 22% en milieu rural.



Source des données :Haut Commissariat au Plan

Par ailleurs, l'Indice Communal de Développement Humain⁸ (ICDH) calculé pour l'ensemble des communes et centres urbains montre que 627 communes ont un indice inférieur à 52% et 203 communes affichent un indice supérieur à 67%. En milieu urbain, seules quatre communes enregistrent un ICDH inférieur à 52% contre 627 en milieu rural où seulement 18 affichent un indice supérieur à 67%. Pour sa part, l'Indice Communal de Développement Social⁹ (ICDS) montre que, pour les communes rurales, sur un total de 1.298, 220 ont un ICDS inférieur à 23%, 646 enregistrent un indice variant entre 23% et 52%, et 176 un indice supérieur à 70%.

2.5.6. Soutien aux activités génératrices de revenus

La nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté a également contribué à la réalisation de projets sociaux et d'activités génératrices de revenus en faveur des populations défavorisées. Le développement de ces activités a joué un rôle non négligeable en matière de dynamisation du processus de développement et d'implication des populations dans les projets de développement local. Les acteurs associatifs, notamment ceux du micro-crédit, ont fortement contribué à la concrétisation d'un grand nombre de projets à travers l'assistance technique, administrative et financière. Les efforts déployés en 2005 ont permis à 631.068 personnes de bénéficier de micro-crédits pour une enveloppe de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams (35% des bénéficiaires sont issus du milieu urbain, 16% du périurbain et 49% du milieu rural).

⁸ Indice composite déterminé à partir de trois éléments: le taux de mortalité infantile, le niveau d'éducation et le niveau de vie (estimé par la dépense annuelle moyenne).

⁹ Indice défini à partir de trois composantes : l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité et l'accès à la route.

3. REGION : VECTEUR DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Le développement durable d'une nation est tributaire d'un développement harmonieux de l'ensemble des indicateurs socio-économiques au niveau régional. Ce développement devrait s'inscrire dans le cadre d'une politique régionale intégrée laquelle devrait s'appuyer sur une connaissance approfondie de la dynamique économique des régions, de leur niveau de développement et de leur potentiel en termes d'atouts et de contraintes.

3.1. Caractéristiques socio-économiques régionales

L'analyse de la dynamique socio-économique régionale ne peut avoir les résultats escomptés avec une prospection limitée. Ainsi, il convient d'agréger les indicateurs socio-économiques régionaux afin de dresser une typologie des régions et de discerner les éventuelles défaillances et inégalités freinant leur développement. En utilisant la méthode d'analyse en composantes principales, les régions économiques peuvent être segmentées en cinq groupes homogènes:

Régions à forte concentration de l'activité économique et administrative

Formé des régions du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, ce groupe a le niveau de développement le plus élevé. La région du Grand Casablanca constitue le noyau dur du système productif industriel national et elle est, de ce fait, destinée à former une plaque tournante pour les régions limitrophes compte tenu de l'importance de son ensemble portuaire développé et de son statut de première place financière et commerciale du pays.

Ainsi, elle concentre la majorité de l'activité industrielle (49% de la production industrielle nationale en 2004), toutes branches confondues, et occupe une part importante du volume des exportations industrielles (35,3% de l'ensemble national) qui est principalement relative aux industries de textile et de cuir (49,3%) et des industries chimiques-parachimiques (23,9%). Cependant, compte tenu du potentiel productif de la région et du degré d'équipement dont elle profite, le taux d'exportations industrielles reste insuffisant (19,7% parmi les plus faibles au niveau national). Ceci revient particulièrement au fait que la production industrielle de cette région est essentiellement destinée à la consommation locale notamment pour les industries agroalimentaires.

La prospérité industrielle de la région du Grand-Casablanca attire une part importante de la population nationale (12% en 2004) et présente un taux d'urbanisation assez élevé (91,6%). Cette prospérité se reflète nettement dans la faiblesse du taux de pauvreté (3,5%) par rapport au niveau national (14,2%) et dans l'importance de la dépense de consommation annuelle moyenne par personne qui est la plus élevée au niveau national (14366 dh en 2004). La région du Grand Casablanca profite également d'une couverture importante par les services de base notamment en terme d'accès aux soins médicaux (un médecin public pour 1961 personnes contre 3113 au niveau national). Au niveau de l'enseignement, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire public dans la région du Grand Casablanca représente 9% des élèves au niveau national. Cependant, cette part est plus importante dans l'enseignement secondaire collégial public et secondaire qualifiant qui s'élève respectivement à 14% et 17%.

Forte de son statut de capitale administrative, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer se distingue par l'importance de la part du personnel de l'Etat (19,4%) par rapport à la nation. Par contre, la production industrielle de cette région est moyenne (4,3%) dominée par l'industrie du textile et du cuir (35,1% contre 13,8% au niveau national). Le statut privilégié de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer lui fait profiter d'un accès plus important que la moyenne nationale au système de prise en charge sociale. Ainsi, au niveau de l'enseignement, le nombre d'élèves dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer représente respectivement 7%, 10% et 10% dans l'enseignement primaire, secondaire collégial public et secondaire qualifiant national. En outre, cette région a la meilleure couverture sanitaire publique avec un médecin pour 884 personnes. La richesse de la région se reflète également dans la dépense de consommation annuelle moyenne par personne qui a été de 10162 dh en 2004 ainsi que dans le faible taux de pauvreté de la région (8%).

La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer se caractérise par l'importance du taux d'urbanisation (81,1%) et du nombre d'autorisations de construction octroyées qui est le plus élevé au niveau national (11,7% du total national). Par ailleurs, cette région a un système productif primaire tributaire des aléas climatiques ce qui se répercute notamment sur le rendement céréalier qui n'atteint que 16,6 quintaux par hectare juste au dessus de la moyenne nationale (15,1 qx/ha).

Régions à vocation agricole et touristique

Ce groupe rassemble les régions de Souss-Massa-Draa et de Marrakech-Tensift-Alhaouz et se caractérise par des potentialités agricoles et des richesses minières importantes, une industrie agro-alimentaire prospère et une activité touristique développée. Ainsi, l'activité industrielle de la région de Souss-Massa-Draa et de Marrakech-Tensift-Alhaouz, dont la contribution est respectivement de 5,3% et 2,7% en 2004 dans la production industrielle nationale, gravite principalement autour des industries agroalimentaires (respectivement 81% et 63,5% de la production et 93% et 61,8% des exportations de ces régions). Cette concentration s'explique par la vocation maritime de Souss-Massa-Draa ainsi que par l'importance de l'activité agricole dans ces régions.

En outre, les étendues pastorales dont disposent ces régions leur permettent de réaliser les parts les plus importantes du cheptel national avec respectivement 14,1% et 12,1%. Par ailleurs, ces régions représentent la première destination touristique du pays puisqu'elles réalisent 70% des nuitées dans les hôtels classés à l'échelle nationale (respectivement de 36,3% et 32,9% en 2004).

La diversité des richesses des régions du Souss-Massa-Draa et de Marrakech-Tensift-Al Haouz leur permet d'attirer une part importante de la population nationale (20,8 %). Cependant, des déficits sociaux persistent. Ces régions se caractérisent, en effet, par des niveaux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 18,9% et 19,2%), une faible couverture sanitaire pour la région de Souss-Massa-Draa (un médecin public pour 3422 personnes) et une faible dépense de consommation annuelle moyenne par personne de Marrakech-Tensift-AlHaouz (6228 dh).

Au niveau de l'enseignement, le nombre d'élèves dans la région du Souss-Massa-Draa et Marrakech-Tensift-Al Haouz représente respectivement 12% et 11% dans l'enseignement primaire, 11% et 8% dans l'enseignement secondaire collégial public et, enfin, 9% et 7% dans l'enseignement secondaire qualifiant national.

Régions à développement socio-économique moyen

Ce groupe, composé des régions de Tanger-Tetouan, Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalet et l'Oriental, est caractérisé par un niveau de développement socio-économique moyen sur le plan national avec une légère avancée pour la région de Tanger-Tetouan. Cette dernière a en effet profité de sa proximité de l'Europe et de l'effort d'équipement déployé notamment en terme d'infrastructure portuaire et d'installation logistique pour se positionner en tant que nouveau pôle attractif pour les unités industrielles aux dépens de la zone du centre. Ainsi, la région de Tanger-Tetouan réalise 7,8% de la production industrielle nationale en 2004 et enregistre le meilleur taux de valeur ajoutée industrielle nominale au niveau national (40,8%).

S'érigeant en tant que nouveau pôle exportateur du Maroc, la région de Tanger-Tetouan réalise 15% des exportations industrielles nationales. Les exportations, qui constituent en moyenne 52,6% de la production de la région, sont principalement relatives aux industries du textile et de cuir (41,7%) et aux industries électriques et électroniques (37,3%).

Quant aux autres régions, elles contribuent à hauteur de 4% à la production industrielle nationale et disposent d'un système productif marqué par son orientation domestique et sa dépendance aux matières premières (notamment pour les industries agroalimentaires). La région de l'Oriental se distingue dans ce groupe en tant que deuxième pôle au niveau national dans le créneau des industries métalliques et mécaniques où elle réalise 21,8% des exportations (19,1% de la production nationale). Au niveau de l'éducation, la scolarisation des filles dans le cycle primaire public atteint des proportions satisfaisantes pour l'ensemble des régions et en particulier celle de Tanger-Tétouan qui enregistre le meilleur taux de féminisation au niveau national (49,3%).

En terme de dépenses annuelles moyennes, les régions de l'Oriental et de Meknès-Tafilalet enregistrent les plus basses (respectivement 6883 dh et 6740 dh). Pour cette dernière, la pauvreté en milieu rural est la plus élevée au niveau national avec un taux de 31,1% en 2004 et l'écart entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés est le plus important (13,2 fois).

Régions à faible niveau de développement socio-économique

Constitué par les régions de Doukala-Abda, Chaouia-Ouadigha, Tadla-Azilal, Taza-Alhoceima-Taounate et Gharb-Chrarda-Benhssen, ce groupe de régions présente une faible industrialisation de son appareil productif, exception faite de la région de Doukala-Abda. En effet, la région de Doukala-Abda constitue un exemple de réussite du redéploiement interrégionale. L'activité industrielle de cette région a profité de sa proximité de la région du Grand Casablanca et du mouvement de desserrement industriel émanant de cette dernière pour maintenir sa position de deuxième pôle industriel du Maroc (9,7% de la production industrielle nationale). En outre et grâce à son complexe chimique localisé au port de Jorf Lasfar, la région réalise un taux des exportations parmi les plus élevés au niveau national (55,9%).

En revanche, la région de Chaouia-Ouadigha n'a pas pu bénéficier de sa proximité de la région du Grand Casablanca pour assurer une expansion aussi importante et ce, malgré le fait qu'elle constitue le premier pôle minier au niveau national et qu'elle ait des plaines intérieures à fort potentiel agricole. Ainsi, la contribution de la région de Chaouia-Ouadigha n'a été que de 4,7% en 2004 de la production industrielle nationale qui se répartit principalement entre les industries chimiques et parachimiques (32,9%) et les industries agroalimentaires (27,9%). Le reste des régions, notamment Azilal et Taza-Alhoceima-Taounate, a un poids très faible dans l'activité industrielle nationale. Leur contribution à la production industrielle nationale ne dépasse pas 1%.

Le taux d'activité de la population dans ce groupe de régions enregistre des taux largement supérieurs à la moyenne nationale et des taux de chômage inférieurs à 10%. Ceci revient au fait que ces régions sont à dominance rurale jouissant d'un potentiel agricole important et induisant un sous emploi qui favorise l'appauvrissement de la population locale. Ces régions ont les taux de pauvreté les plus importants notamment celui de la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen qui s'élève à 20,5% en 2004.

En outre, ce groupe de régions regroupe les terres les plus fertiles avec des plans d'eau importants favorables à l'irrigation. Les périmètres peu irrigables profitent d'une pluviométrie abondante et régulière relativement au reste du pays. De ce fait, le rendement céréalier est le plus élevé au niveau national notamment pour les régions du Gharb-Chrarda-Benihssen et de Tadla-Azilal qui réalisent respectivement 29,59 qx/ha et 17,9 qx/ha (des contributions respectives de 11% et 8% de la production céréalière totale) durant la campagne agricole 2003/2004.

Régions en nette amélioration

La prédominance désertique dans ce groupe, constitué des régions de Guelmim-Essemara, Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra et Oued-ed-Dahab-Lagouira, ne favorise pas le développement de l'agriculture. Par ailleurs, l'activité industrielle se caractérise par un fort potentiel de croissance. En particulier, la région de Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra connaît une activité industrielle émergente qui se concentre autour des industries agroalimentaires (62,1% de la production et 96,8% des exportations) qui sont liées essentiellement à la transformation des produits de la mer compte tenu de la richesse de la côte atlantique saharienne en ressources halieutiques dont la région de Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra procure la contribution la plus importante au niveau national (19%).

En matière de développement humain, les performances réalisées par les régions sont satisfaisantes. Ainsi, le taux d'analphabétisme, de 10 ans et plus, a enregistré les chiffres les plus bas au niveau national en 2004 pour les régions de Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra (29,7%), Oued Ed Dahab-Lagouira (39%) et Guelmim-Essemara (40,2%). En plus, l'encadrement sanitaire, mesuré par le nombre d'habitants par médecin dans le secteur public, est parmi les plus importants au niveau national avec respectivement 2463, 3351 et 3549 pour les régions de Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra, Guelmim-Essemara et Oued Ed Dahab-Lagouira. Ces régions réalisent par ailleurs, les dépenses annuelles moyennes parmi les plus importantes (10609 dh) et le taux de pauvreté est parmi les plus bas au niveau national (9,8%).

3.2. Analyse de la gestion financière locale

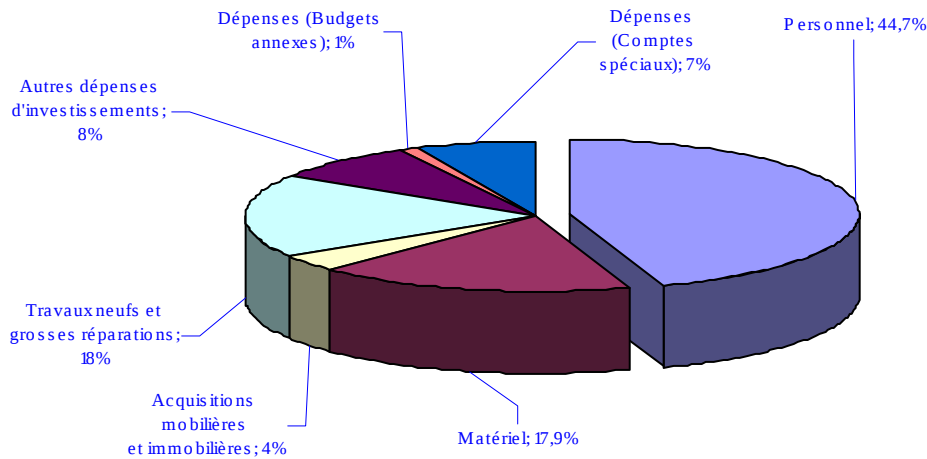
Afin de garantir une gestion appropriée de la région, les collectivités locales sont dotées d'un système fiscal susceptible d'assurer des ressources stables et de favoriser l'autonomie financière. Les dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales, qui s'élèvent à 30% du produit de la TVA, constituent une composante importante des ressources locales. Ainsi, au titre des années 2004 et 2005, les transferts de l'Etat vers les collectivités locales se sont respectivement élevés à 8,8 et 9,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 10,9%.

En outre, depuis 1999/2000, 1% des recettes de l'IS sont affectées au profit des régions soit environ 160 et 190 millions de dirhams respectivement en 2004 et 2005. Ces transferts (1%) comprennent également les recettes de l'IR qui se sont élevées à près de 200 et 230 millions de dirhams respectivement en 2004 et 2005. En parallèle, des incitations fiscales sont attribuées aux collectivités locales. Il s'agit notamment de la réduction de 50% pour les entreprises selon qu'elles sont assujetties à l'IS ou à l'IR (autres que les établissements stables des sociétés n'ayant pas leur siège au Maroc tributaires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, les établissements de crédit, les sociétés d'assurances et de réassurances et les agences immobilières...) à raison des activités exercées dans l'une des provinces ou préfectures fixées par décret. Cette réduction dure les 5 premières années de leur exploitation (1996). Par ailleurs, les collectivités locales disposent de leur propre fiscalité qui comprend les taxes additionnelles (taxe d'édilité, taxes sur les contrats d'assurance et sur les carrières), les taxes sur les exploitations minières, les services portuaires, ...

En plus, les collectivités locales disposent de revenus provenant de leurs biens propres et des services qu'elles seront appelées à rendre. Le recours à l'emprunt par les collectivités locales constitue également un moyen de financement contribuant au développement des activités locales. Ainsi, au cours de la période 2004-2005, l'encours annuel de la dette des collectivités locales a été de 5,3 milliards de dirhams et ce, après remboursement de l'année. Ce dernier s'est élevé respectivement à 1,1 et 1 milliard de dirhams entre 2004 et 2005.

Ces moyens financiers permettent de couvrir les dépenses des collectivités locales qui se sont élevées à 11% et 10% des dépenses publiques (3% et 3,3% du PIB) respectivement en 2004 et 2005. Ces dépenses concernent principalement la gestion du personnel dont le budget alloué s'est élevé à 5,8 et 6,6 milliards de dirhams respectivement en 2004 et 2005, soit une hausse de 14%. Quant au budget alloué au matériel, il a été de 2,2 et 2,7 milliards de dirhams respectivement en 2004 et 2005 dont, en moyenne, 69% alloués à l'acquisition de biens. Quant aux travaux neufs et grosses réparations, ils ont bénéficié annuellement de 2,7 milliards de dirhams au cours de la période 2004-2005 dont, en moyenne, 63% attribués aux travaux publics.

Structure des dépenses des collectivités locales par nature en 2005



Source des données : Ministère des Finances et de la Privatisation

Etant donné le rôle des finances locales dans la promotion de la région, la fiscalité locale devrait être en phase avec les mutations structurelles entreprises au niveau central afin d'évoluer vers un système harmonisé. Ces mutations devraient être particulièrement axées sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des dépenses des collectivités locales et le renforcement du contrôle des finances locales afin d'assurer le contrôle de l'exécution des lois de finances et des plans mis en place par le pouvoir central et de garantir une gestion et une gouvernance locale.

En conclusion, il ressort de l'analyse des performances de l'économie nationale que celle-ci dispose d'un potentiel considérable en matière de diversification productive. En effet, le programme de réformes d'envergure mené dans ce sens a commencé à porter ses fruits étant donnés la résistance de l'économie nationale aux chocs tant internes qu'externes et l'autonomisation de la croissance économique vis-à-vis des aléas climatiques. Ces mutations ont permis un nouveau régime de croissance et l'émergence de nouveaux secteurs d'activité non agricoles.

Ces réformes visent également à pérenniser la croissance économique à travers la consolidation du développement humain qui constitue un des axes prioritaires de l'action du Gouvernement. C'est ainsi que les indicateurs sociaux ont globalement connu une amélioration grâce aux actions menées en matière de lutte contre la pauvreté, particulièrement dans le monde rural, de réduction du chômage, de promotion des activités génératrices de revenu et d'un meilleur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, ...).

Par ailleurs, une approche territorialisée du développement a été entamée faisant de la région un cadre institutionnel incontournable. Le rééquilibrage des tendances actuelles nécessite, en fait, la mise en place d'une politique régionale intégrée basée non seulement sur une approche spatiale de la stratégie nationale de développement économique et social mais, également, sur la création de dynamiques de changement et d'impulsion des initiatives régionales.

TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Fort de ses avancées en matière de transition démocratique, le Maroc aspire à une croissance économique accélérée lui permettant d'atteindre un niveau de développement économique et social à même d'améliorer significativement ses indicateurs de développement humain. Pour concrétiser cette ambition, les pouvoirs publics ont engagé des réformes de grande envergure. Leur objectif est de permettre à l'économie marocaine de mieux faire face aux changements qui s'opèrent dans son environnement et aux impératifs d'une économie qui se veut moderne, ouverte et compétitive. Ces décisions de politique économique visent ainsi à réduire les inégalités sociales et à mettre en place les conditions d'un développement économique durable nécessaire à un bien être social harmonieux et équilibré.

La politique poursuivie, pour relever ces défis, s'appuie sur la mise en œuvre d'un nouveau concept d'autorité, un rôle économique de plus en plus important de la région comme espace de planification et de coordination des interventions publiques. La mise en œuvre de ces orientations a nécessité l'adoption d'un ensemble de mesures relatives au transfert des compétences aux communes et au renforcement de leur encadrement technique, la participation accrue du secteur privé et de la société civile, la contractualisation et la culture d'évaluation,... Le nouvel environnement dans lequel évolue l'économie marocaine offre des opportunités, mais présente aussi des contraintes. Le courant de libéralisation qui caractérise toutes les économies de par le monde est sensé favoriser la mobilité des capitaux, la délocalisation des unités productives et la baisse des coûts des intrants.

Cette tendance impliquerait pour les entreprises nationales une réorganisation des modes de production, la recherche d'une meilleure productivité et l'émergence d'autres métiers. Cependant, cette évolution ne se fait pas sans difficultés. La flambée des prix des matières premières et la concurrence de plus en plus acerbée de certains pays, constituent autant d'entraves qui risquent de freiner la bonne marche de l'économie marocaine. Des mesures visant à lever ces obstacles, à renforcer la capacité du Maroc à réagir aux différents chocs et à saisir les opportunités offertes par le libre échange ont été prises. Elles concernent particulièrement les secteurs productifs, l'attractivité de l'économie et le développement des nouvelles technologies de l'information. Ces initiatives sont orientées en faveur du développement humain, de la croissance et du bien être social. Cette approche vise à favoriser l'insertion de l'économie nationale dans un environnement international en pleine mutation, de créer les conditions propices à un développement économique et social durable et soutenu et à instaurer un mode de gouvernance adéquat.

1. INSERTION DU MAROC DANS L'ECONOMIE MONDIALE

Pour concrétiser le choix de l'intégration à l'économie mondiale, la stratégie économique du pays vise à saisir les opportunités et à lever les contraintes résultant de l'ouverture de l'économie nationale dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Concernant les opportunités, elles proviennent de la libéralisation des échanges commerciaux mais aussi de la nouvelle division internationale du travail résultant de l'avènement de la Société de l'information. Quant aux contraintes, elles concernent la pression concurrentielle qui s'exerce sur l'appareil productif national sur les marchés intérieur et extérieurs ainsi que la flambée des prix des matières premières (pétrole, charbon, acier...) résultant à la fois des tensions géopolitiques et de la forte augmentation de la demande des puissances démographiques (Chine, Inde).

1.1. Faire du Maroc une plate-forme régionale d'échanges commerciaux

Dans le cadre de cet environnement mondialisé, la stratégie adoptée par les pouvoirs publics vise à s'appuyer sur la position géographique privilégiée de notre pays pour en faire une plate-forme d'investissement et d'échanges régionaux entre l'Europe, l'Amérique, les pays Sud-méditerranéens et les pays d'Afrique subsaharienne. Pour ce faire, outre la conclusion d'un ensemble d'accords de libre-échange¹⁰, cette stratégie a favorisé le développement des infrastructures et la libéralisation des secteurs concernés.

C'est ainsi que les pouvoirs publics ont lancé un vaste chantier de construction d'infrastructures, en vue de renforcer les connexions du pays et d'améliorer l'inter modalité, levier multiplicateur de l'efficacité d'un système de transport. Dans ce cadre, le triplement de la cadence de construction autoroutière de 50 à 160 km par an permettra de fluidifier les échanges à la fois entre les différentes régions du pays et entre le Maroc et ses voisins européens et africains. La construction en cours de la plateforme portuaire de Tanger Méditerranée sur le détroit de Gibraltar, connectée aux réseaux autoroutiers et ferroviaires du pays, concrétisera l'insertion effective du pays dans son espace régional et constituera un pont entre les rives de la méditerranée, à même de faciliter les flux de personnes et de marchandises. L'attention accordée par notre pays au projet de la liaison fixe Europe-Afrique par ce détroit témoigne également de cette volonté résolue de construire un réseau intégré euro-maghrébin et d'ancrer ainsi le Maghreb à l'Europe.

Une rocade routière longeant sur 550 km la façade méditerranéenne reliera bientôt ce grand complexe portuaire à Saidia désenclavant au passage cette région et libérant par la même son potentiel touristique. D'autres actions sont entreprises dans le sens de l'extension et de la modernisation des réseaux ferroviaire, portuaire et aéroportuaire pour accompagner la progression des trafics induits notamment par les nouvelles dynamiques sectorielles (tourisme, habitat, phosphates...) ou pour répondre aux besoins de la politique de proximité menée par les pouvoirs publics.

En matière de réglementation, l'amélioration de l'efficacité du réseau de transport sera renforcée par la poursuite des différentes réformes engagées dans le sens de la libéralisation du secteur en vue de répondre aux besoins des entreprises et des usagers. L'objectif de ces réformes est de garantir une véritable concurrence, une répartition optimale des trafics entre les quatre modes et une régulation transparente et judicieuse. Dans ce sens, un certain nombre d'actions ont été engagées telles que la refonte du cadre réglementaire du transport routier de voyageurs, la libéralisation du transport maritime prévoyant la séparation des missions de régulation de celles commerciales qui seront assurées respectivement par l'Agence Nationale des Ports (ANP) et par la Société d'Exploitation des Ports (SODEP) ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de la politique de libéralisation du transport aérien et d'ouverture cadrée du ciel aérien, afin d'accompagner la Vision 2010 pour le tourisme et de saisir les opportunités de développement offertes à ce secteur.

¹⁰ Cf. première partie : « le Maroc dans l'économie mondiale » page 31.

1.2. Saisir les chances offertes par la révolution des technologies de l'information

Conscients de l'importance de l'utilisation des NTIC dans la modernisation de l'économie nationale et à l'instar des nouvelles pratiques internationales réussies, les pouvoirs publics insistent sur la promotion des nouvelles technologies de l'information auprès des ménages et des entreprises. Les principaux chantiers ouverts dans ce cadre concernent la rénovation des secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel qui continuent à profiter des retombées positives de leur libéralisation en vigueur. Le développement, dans ce cadre, au titre du plan Emergence de l'offshoring vise à conforter la promotion des NTIC en s'intéressant davantage aux nouveaux métiers liés aux télé-services.

L'offshoring moteur d'emploi et d'insertion du Maroc dans la nouvelle économie

Pour tirer profit des opportunités offertes dans le domaine de la nouvelle économie, le Maroc a lancé un ambitieux programme d'offshoring. Ainsi, pour se positionner sur le marché mondial des télé-services et encourager les délocalisations et les différentes formes de sous-traitance en relation avec les nouveaux métiers (développement de logiciels, centres d'appels et services clientèles, traitement des données et documents, numérisation des bibliothèques, centres d'archives ...), les pouvoirs publics ont mis en place un programme basé principalement sur deux éléments essentiels à savoir les télécommunications et l'Internet d'une part et les compétences et ressources humaines d'autre part.

Ce programme, qui projette la réalisation d'un chiffre d'affaire de plus de 2 milliards de dollars par an à l'horizon 2010, s'articule autour de plusieurs axes dont notamment le développement des compétences et ressources humaines aux niveaux quantitatif et qualitatif, en prenant en considération le caractère évolutif du secteur des NTIC, la création de zones d'accueil dédiées aux activités NTIC et bénéficiant d'infrastructures évoluées et l'intégration des services dans les principales villes du pays.

Les télécommunications et les nouvelles technologies au service du tissu économique

Les autres avantages procurés par une insertion plus profonde dans la société de l'information et du savoir sont fortement recherchés au moyen du programme « e-Maroc » qui vise à promouvoir l'utilisation des NTIC à la fois dans le secteur privé, l'administration et le système éducatif. Ces avancées ont été rendues possibles grâce à la libéralisation et la régulation efficiente et transparente instaurée dans le domaine des télécommunications et qui ont permis d'attirer de grands groupes mondiaux (Vivendi Universal, Telfonica) qui se sont associés avec des opérateurs nationaux pour aboutir à une concurrence économique saine et productive. Cette dynamique volontariste de réforme et de modernisation du secteur des télécommunications a permis le développement de nouvelles infrastructures, l'instauration d'une concurrence effective sur tous ses segments et l'introduction des nouvelles technologies (licences du mobile de troisième génération ...).

Par ailleurs, dans le but de développer l'économie du savoir, un contrat-programme a été signé avec l'APEBI et l'Etat en septembre 2006 qui promeut le développement du secteur des NTIC. La stratégie adoptée dans ce cadre vise à doubler le chiffre d'affaires du secteur à l'horizon 2012, à créer 33.000 emplois et à accroître la pénétration des NTIC au niveau de l'entreprise pour le développement de sa compétitivité (près de 50 000 entreprises d'ici 2012), au niveau de l'administration ainsi qu'au niveau des ménages (1,8 millions d'abonnés à Internet d'ici 2012).

L'audiovisuel instrument de l'ancrage à la démocratie et du développement du savoir

Le champ de l'audiovisuel est entré dans un processus d'ouverture en vue de doter le pays d'un paysage audio-visuel à même d'accompagner la transition démocratique et d'être à la hauteur des enjeux liés à la Société de l'information et de la communication. C'est ainsi que sur le plan institutionnel, la RTM et le SAP ont été transformés en sociétés anonymes et un organe de régulation du secteur a été mis en place (la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle). Sur le plan législatif et réglementaire, une loi relative à la communication audio-visuelle a été adoptée en 2005 fixant la mission du secteur public tout en précisant les règles de création des chaînes privées de radio et télévision. Sur cette base, il a été procédé au regroupement de l'audio-visuel public en un seul groupe et à l'attribution des premières licences de radios et de télévisions privées. Par ailleurs, un contrat-programme a été signé avec la presse écrite visant le développement des lois régissant la profession, la consécration de la liberté d'expression et la mise en place de mécanismes adéquats pour le renforcement de l'organisation de la profession ainsi que la mise à niveau et la modernisation des entreprises de presse.

1.3. Orienter la production domestique vers les nouvelles exigences du marché

Dans un contexte d'accentuation de la concurrence étrangère, les pouvoirs publics ont mis en place une nouvelle approche de dynamisation des principaux secteurs productifs (agriculture, artisanat, industrie et tourisme) et d'amélioration de leur compétitivité. Cette approche vise le développement de nouvelles niches de production et spécialisations à forte valeur ajoutée où la demande étrangère est en perpétuelle croissance. La libéralisation du secteur énergétique et la modernisation du secteur financier devraient améliorer davantage la compétitivité de ces secteurs et favoriser leur plus grande insertion dans l'économie mondiale.

1.3.1. Rénovation des politiques sectorielles : vers une meilleure exploitation des avantages compétitifs

Les politiques sectorielles rénovées concernent les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et de l'artisanat. Elles prévoient l'adaptation de la production nationale aux évolutions et aux nouvelles exigences de la demande étrangère.

1.3.1.1. Nécessité d'une mutation agricole courageuse

Avec l'ouverture de l'économie et les enjeux qui en découlent pour l'agriculture, celle-ci est appelée à faire l'objet d'une profonde mise à niveau. Pour ce faire, tout en renforçant l'ancrage à l'économie internationale pour tirer profit des opportunités offertes, la stratégie du secteur s'articule autour de trois axes : l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles, l'ajustement de la politique d'irrigation, ainsi que l'ajustement de la politique foncière.

Amélioration de la compétitivité des filières agricoles

Pour faire face à la concurrence étrangère de plus en plus vive, la nouvelle stratégie agricole se propose de reconverter l'agriculture vivrière marocaine, dominée par la céréaliculture en des spéculations agricoles plus résistantes à la sécheresse et qui présentent des avantages compétitifs. Il s'agit principalement du développement de l'arboriculture (olivier, amandier, palmier dattier et figuier), des arbustes fourragers, des légumineuses et de l'élevage ovin et caprin. De même, le renforcement de l'organisation professionnelle, l'extension des aménagements hydro-agricoles et l'amélioration de la conservation et de la commercialisation de la production agricole sont prévus.

La mise en œuvre de cette stratégie est davantage facilitée par la mise en place d'un ensemble d'actions complémentaires visant l'encouragement à la modernisation du secteur agricole. Outre l'octroi par l'Etat d'une subvention à hauteur de 80% du prix des plants, il a été procédé à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux crédits d'équipements et aux campagnes agricoles de 11% à 5,5% et 5% respectivement et à la reconduction du programme anti-sécheresse prévoyant l'assurance d'au moins 300 000 ha. Ce programme sera appuyé par une contribution de l'Etat pour constituer le fonds dédié à l'indemnisation des agriculteurs. Concernant les autres filières agricoles modernes, les pouvoirs publics privilégient l'approche de l'accompagnement basée sur la contractualisation. Ainsi, trois contrats-programmes sont en cours de préparation intéressant les filières du lait, des viandes rouges et de l'aviculture. Parallèlement à cela, la modernisation du secteur agricole a nécessité le recours en 2005 à la concession des terres agricoles gérées auparavant par la Sodea et la Sogeta à des investisseurs privés nationaux et étrangers. Cette politique qui sera poursuivie, favorisera l'attraction d'opérateurs issus notamment des pays méditerranéens de l'Europe où la pression sur la terre a augmenté avec les extensions urbanistiques et où les coûts de facteurs sont devenus onéreux.

Ajustement de la politique d'irrigation

Pour améliorer la rentabilité des infrastructures de mobilisation de l'eau, la stratégie vise l'extension des superficies irriguées à un rythme de 10 000 hectares par an avec, pour objectif, l'équipement de près de 120 000 ha de terres dominées par des barrages, mais non irriguées. Par ailleurs, d'autres actions seront entreprises dont notamment la réhabilitation des infrastructures d'irrigation déjà existantes, à raison de 10 000 ha par an et l'extension des terres arables à travers l'épierrage de 60 000 ha sur trois ans, à raison de 20 000 ha par an. Il sera enfin procédé à l'intensification des actions d'amélioration de l'efficacité de l'eau d'irrigation.

Amorce de l'ajustement de la politique foncière

La mise à niveau de l'agriculture marocaine est tributaire du traitement de la problématique du foncier qui demeure une contrainte majeure. Pour lever celle-ci, la stratégie à engager prévoit plusieurs actions dont notamment l'adoption d'un projet de loi, déjà soumis au SGG, permettant la vente, interdite à ce jour, des terres agricoles aux étrangers et aux sociétés, la délégation de la gestion, voire la cession des terres collectives, domaniales et celles des Habous (représentant plus de 20% de la SAU totale) au secteur privé national et étranger à l'instar des exploitations de la Sodea et de la Sogeta.

1.3.1.2. Nouvelle stratégie industrielle

Vu son importance dans l'accélération de la croissance et la création d'emplois, le secteur industriel est appelé à croître plus fortement dans le cadre d'un environnement économique mondialisé et caractérisé par une nouvelle organisation du travail liée à l'introduction des NTIC. Il est également confronté à un ensemble de contraintes à savoir la forte concurrence (accords de libre échange, élargissement de l'UE aux pays de l'Est, montée en puissance de la Chine après son adhésion à l'OMC depuis la fin 2001, démantèlement de l'accord multifibre en janvier 2005...), la prolifération de l'économie informelle, l'étroitesse du marché intérieur, la forte dépendance énergétique ainsi que le coût élevé de la logistique....

Pour pallier ces insuffisances, la nouvelle stratégie industrielle du Gouvernement « programme Emergence », qui se veut volontariste et ciblée, a pour finalité le renforcement et l'accélération de la modernisation compétitive du tissu productif. Elle se propose de développer des mesures transversales pour le tissu existant des entreprises et des mesures spécifiques identifiées dans le cadre des plans de relance sectoriels. En fait le programme Emergence vise le développement de nouveaux métiers de délocalisations de services (offshoring), la création de zones de sous-traitance industrielle (automobile, électronique et aéronautique) et la modernisation et la relance des branches existantes (textile, agro-alimentaire produits de la mer). Cette approche s'appuie également sur l'encouragement de l'innovation et sur la mise en œuvre d'un dispositif de promotion en vue d'atteindre les objectifs en matière d'export et d'attraction des IDE.

Création des zones de sous-traitance industrielle

L'objectif est de développer la sous-traitance au niveau de nouveaux métiers pour le tissu industriel national. C'est le cas par exemple de la sous-traitance automobile, où la stratégie menée par les pouvoirs publics s'appuiera sur la présence de plusieurs sites d'assemblage majeurs en France, en Espagne et au Portugal, accessibles en moins de trois jours de transport par camion depuis Tanger. Ces sites, actuellement au nombre de 28, produisent chaque année près de 7 millions de véhicules et absorbent plus de 54 milliards d'euros de matières premières et d'équipements. L'industrie automobile marocaine se trouve ainsi bien positionnée pour capter la fabrication locale de 250 à 300 équipements, pour lesquels les facteurs de production et de logistique du Maroc sont adaptés. A travers cette démarche, le Maroc vise un marché accessible de 14 milliards d'euros en première monte sur les 54 milliards d'euros consommés en France, en Espagne et au Portugal. Le chiffre d'affaires additionnel à réaliser à l'intérieur du Maroc est estimé à 7 milliards de dirhams et les emplois à créer sont évalués à 40.000 emplois à l'horizon 2015.

La nouvelle politique industrielle vise également le développement de l'électronique de spécialité autour des petites et moyennes séries. Le pays dispose déjà d'un tissu très vaste de PME œuvrant dans ce domaine. Il s'agit principalement de l'électronique industrielle et médicale, de l'électronique embarquée (automobile, aviation...) et de l'électronique de défense. La mise en œuvre de cette démarche permettrait la réalisation d'un chiffre d'affaires additionnel d'au moins 5 milliards de dirhams et 11.000 emplois nouveaux à l'horizon 2015.

Modernisation compétitive des branches industrielles

Concernant le secteur du textile-habillement, qui joue un rôle social indéniable en employant une main-d'œuvre non qualifiée à majorité féminine, il nécessite un repositionnement pour maintenir sa position de partenaire de l'Europe, elle-même à la recherche d'une mutation vers les séries courtes à très forte valeur ajoutée découlant des concepts de la mode. Ce repositionnement industriel impose une remontée en gamme en développant les performances techniques en amont du secteur, le passage de la sous-traitance à la co-traitance et la réorganisation du secteur.

La valorisation des produits de la mer constitue également un des axes du programme Emergence. Le gisement halieutique national insuffisamment développé, eu égard à sa richesse et à sa diversification, offre une marge de rattrapage considérable en terme de création de valeur ajoutée, d'emploi et de devises. Actuellement, cette contribution en devises s'établit à moins de 9 milliards de dirhams (4 fois moins que les recettes RME) alors que le pays dispose de 3.500 km de côtes à la fois atlantique et méditerranéenne.

C'est pourquoi la nouvelle stratégie industrielle accorde une place de choix à la transformation des produits de la mer selon les exigences de nouveaux marchés particulièrement porteurs à l'export essentiellement en Europe et en Amérique (marinades et plats cuisinés, congelé élaboré, conserves de pélagiques,...). Plus de 6 milliards de dirhams de recettes additionnelles à l'export et 64.000 nouveaux emplois seraient créés à l'horizon 2018 à travers ce programme. La viabilité de cette stratégie dépend de la restructuration de l'amont du secteur pour assurer l'approvisionnement en quantité et en qualité des industries attendues. Le partenariat de nouvelle génération qui a été conclu avec l'UE s'inscrit dans ce sens puisqu'il privilégie le transfert technologique et l'aide à la mise à niveau du secteur. Cet accord favorise également la création de la valeur ajoutée locale puisqu'il impose le débarquement du poisson dans les ports marocains.

1.3.1.3. Poursuite d'une stratégie touristique ambitieuse

Possédant des atouts naturels importants et un patrimoine culturel riche et diversifié, les pouvoirs publics ont mis en place une stratégie de développement touristique volontariste susceptible de déclencher une dynamique de développement économique et social durable et intégré. Dans ce cadre, la concrétisation du Plan Azur visant la réalisation de six stations balnéaires (Saïdia, Mogador, Essaouira, El Jadida, Agadir et Guelmim) s'est poursuivie conformément aux prévisions de l'accord cadre signé en 2001.

Dans le cadre de la diversification du produit touristique, une stratégie pour le développement du tourisme rural a été mise en œuvre. Elle vise la création de nouveaux pays d'accueil touristiques dans les régions disposant d'un fort potentiel et le développement des produits de niches au niveau local. Par ailleurs, une politique de développement du tourisme intérieur est mise en place basée sur l'encouragement des agences de voyages à se regrouper en tours opérateurs spécialistes du marché intérieur et sur la mise en place de produits adaptés à la demande interne à des tarifs incitatifs.

En vue d'améliorer les conditions de financement du secteur, plusieurs mesures ont été prises par les pouvoirs publics telles que le renforcement des moyens mis à la disposition des organismes de garantie pour faciliter l'accès au crédit, le financement de la rénovation des unités hôtelières par la mise en place du fonds « Rénovotel », l'allégement de la fiscalité et de la dette de certaines entreprises et la prise en charge du foncier et des travaux hors site ...). D'autres actions sont en cours en vue d'améliorer l'environnement touristique telles que la révision des textes réglementaires, l'institutionnalisation et l'externalisation du classement des établissements touristiques, la mise en œuvre des champs de convergence entre tourisme, culture et artisanat, la professionnalisation du métier et le renforcement et l'amélioration de la formation touristique.

1.3.1.4. Fort potentiel du secteur de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat fait face à diverses contraintes au niveau de la distribution / commercialisation. Sur les marchés étrangers, le produit artisanal est très peu référencé au niveau des circuits de distribution. Sur le marché local des touristes, le produit de l'artisanat n'est pas suffisamment distribué au niveau des circuits touristiques. Sur le marché local des résidents, le produit n'est pas disponible au niveau de la distribution moderne (grande distribution, chaînes spécialisées, etc.).

Quant à la production, la faible capacité des acteurs de production à livrer des produits adaptés en quantité et en qualité tout en respectant les conditions de livraison constitue un frein au développement du chiffre d'affaires du secteur à l'export. Pour le marché national des touristes, la contrainte se situe davantage au niveau de l'adaptation du produit à la demande des touristes en terme de qualité et de design. Enfin, sur le plan de la formation, le secteur est caractérisé notamment par une faible qualification de la main d'œuvre et un nombre insuffisant de lauréats formés annuellement.

Pour lever ces contraintes, la nouvelle stratégie de mise à niveau du secteur de l'artisanat est axée sur les piliers suivants : l'émergence de nouveaux acteurs-producteurs d'envergure, l'appui aux petites et moyennes entreprises du secteur, le soutien des mono-artisans implantés dans les milieux urbain et rural, l'instauration de nouvelles mesures transversales d'encouragement du secteur, la réorganisation du secteur et l'appui au développement des circuits de commercialisation.

Cette stratégie permettra la création de nouveaux emplois et l'augmentation du revenu des artisans grâce à l'adaptation de l'offre à la forte demande interne et externe, l'amélioration de la gamme des produits fabriqués, le développement des produits à fort contenu culturel et le renforcement de la formation. La population concernée par cette amélioration est constituée principalement par les mono-artisans et les PME.

1.3.2. Une stratégie énergétique novatrice

La forte dépendance du pays en matière énergétique le rend particulièrement vulnérable aux perturbations des marchés de matières premières (pétrole, charbon,...) qui résultent d'une demande grandissante notamment de la part des économies émergentes et des puissances démographiques (Chine, Inde,...). Face à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place un programme de réforme du secteur visant à garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique, à améliorer la compétitivité du secteur et à assurer une meilleure intégration régionale.

Les actions prévues pour réduire la vulnérabilité du pays par rapport aux importations d'énergie primaire portent sur le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie. C'est ainsi, qu'en égard aux potentialités du pays au niveau solaire et éolien, un plan de développement des énergies renouvelables a été mis en place. Ce plan vise à améliorer la contribution de ces ressources dans le bilan énergétique national pour atteindre 10% à l'horizon 2012 contre 3,9% actuellement. Dans ce cadre, il est prévu la réalisation de plusieurs centrales éoliennes (Parcs éoliens Abdelkhalek Torres, d'Essaouira, de Tanger...), la mise en place d'un cadre légal favorisant le développement des énergies renouvelables et l'adoption d'une loi sur l'efficacité énergétique. Par ailleurs, il est prévu de poursuivre la recherche pétrolière et de l'intensifier notamment à travers l'utilisation des nouvelles techniques de l'offshore et de diversifier les sources essentiellement par le développement du gaz naturel.

En vue d'améliorer la compétitivité du secteur, les différentes filières continuent de faire l'objet de restructuration. Concernant le secteur électrique, outre l'intégration physique des réseaux à travers le doublement de l'interconnexion entre le Maroc et l'Espagne et le Maroc et l'Algérie et la promotion des concessions, les actions prévues concernent la libéralisation du marché électrique, sa modernisation et l'institution d'une agence autonome de régulation. Un projet de Loi sera adopté dans ce sens. Quant au secteur gazier, les réformes engagées visent à ouvrir le marché gazier à la concurrence à travers le projet de code gazier.

En matière d'intégration régionale, la stratégie énergétique met l'accent sur le principe de l'interdépendance avec nos partenaires à travers la diversification des possibilités de partenariats Sud-Sud et l'intégration progressive des marchés électriques et gaziers des pays maghrébins au marché intérieur européen de l'électricité et du gaz. Dans ce contexte d'ouverture, les options à promouvoir visent la mise en place d'un cadre d'une coopération accrue et d'une intégration régionale de l'énergie, le renforcement des interconnexions énergétiques, le développement des capacités de raffinage ainsi que la réalisation de terminaux gaziers.

1.3.3. Poursuite des efforts de modernisation des systèmes monétaire et financier

En vue de permettre à l'économie nationale d'accéder à un palier de croissance plus élevé et une intégration réussie dans l'économie mondiale, la modernisation du secteur financier est poursuivie. Les actions essentielles ont porté sur l'affinement de la politique monétaire, la révision des lois bancaires, l'assainissement des institutions financières publiques et la restructuration du dispositif de financement de la mise à niveau des entreprises.

1.3.3.1. Vers une meilleure efficacité de la politique monétaire

L'année 2005 a été marquée par l'adoption par le Parlement des nouveaux statuts de Bank Al-Maghrib qui visent à renforcer l'autonomie de cette institution en matière de conduite de la politique monétaire et à mieux définir ses fonctions et ses missions. De même, la Banque Centrale a procédé, au cours de cette année, au réaménagement du cadre opérationnel de la politique monétaire afin d'améliorer la lisibilité et les signaux de cette politique.

Ainsi, avec ce réaménagement, ce cadre opérationnel repose sur la fixation d'un taux directeur (3,25% actuellement) autour duquel Bank Al-Maghrib vise à assurer l'équilibre du marché en injectant ou en reprenant les liquidités à travers des interventions effectuées à son initiative (avances ou reprises de liquidités à 7 jours sur appel d'offres, open market, swap de change). Les taux des facilités d'avances ou de dépôt à 24 heures, pris à l'initiative des banques, soit respectivement le taux directeur majoré de 100 points de base et le taux directeur minoré de 100 points de base, constituent les limites du corridor à l'intérieur duquel le taux interbancaire doit être circonscrit.

1.3.3.2. Poursuite de la restructuration des institutions financières publiques

Des progrès considérables ont été réalisés en 2006 dans la restructuration des institutions financières publiques. Ainsi, le redéploiement de la Banque Nationale du Développement Economique (BNDE) en banque d'affaires adossée à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) touche à sa fin avec la reprise du volet commercial de la BNDE par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la cession de son portefeuille des participations essentiellement à la CDG.

S'agissant du CAM, l'activité commerciale de la BNDE y a été vue intégrée de manière réussie et l'opération de fusion-absorption de la BMAO a été bouclée à fin 2005. De plus, un plan de développement, baptisé « CAP 2008 » déjà lancé, prévoit de centrer l'intervention commerciale de cette banque autour de quatre principales filières dont en particulier la Petite et Moyenne Entreprise Agricole et la filière de l'Agroalimentaire. Ce plan a été précédé par la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière à travers l'annulation des dettes de 100.000 petits agriculteurs pour un montant total de 3 Milliards de dirhams et la recapitalisation de la Banque à hauteur de 1 Milliard de DH au titre de la contribution de l'Etat dans cette opération, l'assainissement du portefeuille des créances en souffrance et l'ouverture du capital à des investisseurs institutionnels à hauteur de 1,1 milliard de dirhams.

Par ailleurs, grâce aux efforts des pouvoirs publics à travers le dénouement de la question de la garantie de l'Etat octroyée au CIH au titre de ses prêts au secteur hôtelier et le recouvrement des créances du CIH sur le secteur public, les progrès réalisés se sont traduits par la recapitalisation du CIH, l'assainissement de ses comptes et la couverture de son sous-provisionnement, ainsi que la recomposition de l'actionnariat du CIH avec l'entrée à son capital de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne française à côté de la CDG.

1.3.3.3. Amélioration de l'accès au financement

L'amélioration de l'accès aux sources de financement a concerné à la fois les petites et moyennes entreprises et les populations défavorisées ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire. Dans ce cadre, il a été procédé à la révision du cadre régissant le capital-risque et du système de garantie et à la promotion du microcrédit.

Le système financier national a été renforcé en 2005 par l'adoption d'un texte de loi sur les organismes de placement en capital risque qui offre un cadre juridique adapté à l'activité de capital risque au Maroc. Ce mécanisme vise essentiellement l'incitation des organismes de placement en capital risque (OPCR) à investir au moins 50% de leur situation nette dans les PME non cotées en Bourse, la professionnalisation du métier de capital risque au Maroc et la sécurisation des souscripteurs aux OPCR.

Concernant le système de garantie, l'instrument créé en 2003, pour cofinancer avec les banques l'acquisition par les PMI des biens d'équipement nécessaires à leur mise à niveau, a connu une importante refonte en 2005 dans le cadre d'une vision novatrice visant la recomposition du dispositif en vigueur en mettant en place un mécanisme unique de mise à niveau reposant sur deux composantes: une composante financement résultant du regroupement et du réaménagement d'un certain nombre de mécanismes de financement et de garantie domiciliés au niveau du « FOMAN », et une composante restructuration financière à travers la mise en place du « Fonds de Garantie de la Restructuration Financière », dédié à la résolution des difficultés financières de certaines entreprises.

S'agissant du Fonds de financement des investissements, afin d'élargir l'accès à cet instrument au plus grand nombre d'entreprises, les conditions exigées pour y accéder ont été assouplies, notamment à travers le relèvement du bilan total des entreprises éligibles de 40 millions de dirhams à 70 millions de dirhams, le doublement de la quotité financée par le FOMAN qui passe de 2,5 à 5 millions de dirhams et l'élargissement des programmes finançables. Quant au Fonds de Garantie de la Restructuration financière, il a été étendu aux entreprises dont le diagnostic révèle un endettement important. Pour créer une réelle dynamique en matière d'insertion des jeunes dans la vie active en créant leurs propres affaires, un ambitieux dispositif alliant l'accompagnement, le financement et le suivi post création est mis en place.

En matière de micro-crédit, les associations de micro-crédit ambitionnent de faire passer le nombre de bénéficiaires à 2,2 millions à l'horizon 2010 et l'encours des crédits à 9,8 milliards de dirhams. Pour atteindre cet objectif, plusieurs réformes ont été engagées pour mettre à niveau les structures et permettre une meilleure organisation du secteur. Ainsi, après l'extension du champ d'activité des associations de micro-crédit au financement du logement et au raccordement de l'eau et de l'électricité, un fonds de refinancement a été mis à la disposition du secteur qui est également associé à la mise en œuvre de l'INDH.

1.3.3.4. Refonte du cadre légal de la titrisation

La loi sur la titrisation des créances hypothécaires a fait l'objet d'une refonte qui permet non seulement de sécuriser davantage les investisseurs notamment à travers le renforcement du rôle du CDVM, mais également d'élargir le champ des créances titrisables afin de doter les établissements de crédit des instruments appropriés à la gestion des risques. Ceci offre une source de financement alternative aux différents secteurs économiques et aux grands projets d'infrastructure. En outre, un mécanisme particulier a été introduit permettant aux entreprises qui veulent émettre des dettes sur le marché de recourir à la titrisation pour améliorer leur notation et de réduire leur coût de financement.

1.3.3.5. Refonte et dynamisation du financement du logement social

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale en matière d'habitat social, le système d'incitations financières a été refondu pour assurer un meilleur ciblage des aides publiques vers les populations à revenus modestes. C'est ainsi que le Fonds de garantie « FOGARIM », mis en place en 2004, a subi une série d'aménagements techniques en matière de paramétrage social et financier fin 2005-début 2006. Combinés à la maturité acquise par le produit en terme d'opérationnalité, ces aménagements ont permis de hisser la production à des niveaux atteignant actuellement une production mensuelle de 1000 prêts immobiliers garantis.

L'adhésion de plus en plus marquée des banques, pour lesquelles de nouveaux espaces de croissance sont ouverts, témoigne de la pertinence de la mise en place de ce fonds et des mécanismes de son fonctionnement, notamment un suivi permanent impliquant tous les acteurs et la souplesse introduite qui permet d'apporter rapidement les améliorations requises et d'anticiper les besoins.

2. PROGRES ECONOMIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

La croissance économique n'est pas forcément synonyme de progrès humain. Les instruments de politique publique dédiés à la redistribution des richesses et à la solidarité entre les populations (fiscalité, budgets sociaux, mécanismes de couverture de risques...) montrent leur limites un peu partout dans le monde. Chômage, pauvreté, exclusion, déficit de santé, de logement, d'éducation... sont les méfaits d'un développement économique déséquilibré et le résultat de l'inéquité dans la distribution des richesses dans le monde. Pour se prémunir contre ces fléaux, le Maroc s'est engagé dans une politique centrée sur le développement humain comme en témoigne ses programmes en matière de développement rural, de mise à niveau urbaine et de lutte contre la pauvreté au moyen d'une approche novatrice intitulée Initiative Nationale de Développement Humain.

2.1. Arrimer le Maroc rural à la dynamique de développement économique

La transition agricole résultant de la nécessaire réforme de l'agriculture vivrière marocaine, tel que présenté plus haut, pose un grand défi à notre milieu rural déjà fragilisé par les effets de sécheresses répétées et par le grand retard accumulé en matière d'infrastructures de base. La mise en œuvre des efforts de modernisation du monde rural a été accélérée pour lutter contre le développement continu de l'exode rural.

Cette accélération se manifeste dans le doublement de l'effort d'électrification, de desserte d'eau potable, de désenclavement routier des campagnes et à travers l'encouragement d'activités alternatives (tourisme rural, pêche, transformation des produits agricoles, artisanat ...). L'idée de création de pôles urbains moyens rattachés à l'arrière pays s'inscrit également dans cette préoccupation d'arrimer le monde rural à la dynamique du développement urbain.

Désenclavement du monde rural (PNRRII)

Pour faciliter l'accessibilité de la population rurale aux infrastructures socio-économiques de base (scolarisation, soins médicaux, transport de biens et de personnes,...) et pour créer des opportunités d'emplois à la main d'œuvre locale, les pouvoirs publics ont mis en place en 1995, le premier Programme National de Routes Rurales (PNRRI) avec l'objectif de construire et d'aménager 11.236 km de routes rurales. Le bilan global de réalisation du PNRRI est de 10600 km portant le taux d'accessibilité de 36% en 1995 à 54% en 2004.

Poursuivant ces efforts entrepris en matière de désenclavement du monde rural, un second Programme National des Routes Rurales (PNRRII), visant à atteindre un taux d'accessibilité de 80% à l'horizon 2015, a été lancé en 2005. Les routes à réaliser totaliseront une distance de 15.500 km durant cette période avec un rythme annuel de réalisation de 1.500 km au lieu de 1.000 km actuellement.

Généralisation de l'électrification rurale (PERG)

Pour permettre le développement du monde rural et l'émergence d'activités extra-agricoles, la cadence de réalisation du Programme d'Electrification Rurale Généralisée (PERG) a été accélérée. Ainsi, ce programme est destiné à porter le taux d'électrification des foyers ruraux à 98% soit 2 millions de foyers en 2007 au lieu de l'horizon 2010 prévu initialement, contre 400.000 foyers en 1994 grâce à l'électrification d'une moyenne de 1.500 villages par an.

Les réalisations dudit programme se sont traduites par une nette amélioration du taux d'électrification rural au niveau national. En effet, le PERG a connu, depuis 2002, une accélération notoire de son rythme de réalisation porté à 3000 villages par an. Ainsi, le taux de branchement est passé de 18% en 1996 à 84% à fin juin 2006. Le PERG permettra, fin 2007, l'électrification de plus de 34.400 villages dont plus de 28.000 raccordés au réseau national.

Généralisation de l'approvisionnement en eau potable rurale (PAGER)

Pour résoudre les problèmes d'alimentation en eau potable du monde rural, le PAGER a été mis en place par le Gouvernement à partir de 1995. Ce programme vise à alimenter 31.000 localités rurales abritant une population totale de l'ordre de 11 millions d'habitants à l'horizon 2010. Il a ainsi permis d'améliorer sensiblement le taux d'accès à l'eau potable des populations rurales, qui est passé de 14% en 1990 à 60% à fin 2004 puis à 70% en 2005. Pour généraliser l'accès des populations rurales à l'eau potable, les pouvoirs publics ont décidé d'accélérer le rythme de réalisation du PAGER. Ainsi, le taux de couverture passerait à 92% en 2007 au lieu de 2009 prévu initialement. Ce programme repose sur le partenariat entre les communes locales et les services techniques de l'Etat avec l'implication des populations dans le financement des projets.

2.2. Renforcement de la mise à niveau urbaine

L'accélération de l'urbanisation non maîtrisée, résultat de l'accroissement démographique et de l'exode rural, a eu pour conséquence un déficit important en logement. Le développement d'une offre en logement abondante et diversifiée a été entravé par un ensemble de contraintes notamment la faiblesse de l'offre foncière mobilisable, la faible implication du système bancaire dans le financement du logement, la déficience de la gestion urbaine en matière de prise en charge de l'infrastructure primaire et hors site, la défaillance du contrôle et de sanctions des infractions... De plus, la nature de l'offre ne correspond pas aux besoins des tranches défavorisées, ce qui a eu pour conséquence d'exclure une part estimée à 30 % de familles vivant en milieu urbain des programmes de logement initiés par les secteurs public et/ou privé. De ce fait, 40.000 unités d'habitat insalubre (25.000 habitats non réglementaires et 15.000 baraques) sont créées annuellement creusant davantage le déficit global en logement qui s'élève actuellement à 1,24 million d'unités.

Erigé en priorité nationale, le traitement de cette question a enregistré de grandes avancées avec la politique menée par les pouvoirs publics visant la promotion de l'habitat social et la diversification des produits logements dans le cadre d'un partenariat, le développement de la demande de logements sociaux par l'amélioration de la solvabilité des ménages pauvres à travers la mise en place des fonds de garantie (Fogarim et Fogalogue) et la réduction des coûts de production des logements sociaux ainsi que la résorption de l'habitat insalubre à travers notamment la mise en œuvre du programme villes sans bidonvilles. La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, la mobilisation des réserves foncières faisant partie du domaine privé de l'Etat, des collectivités locales et des habous ainsi que les actions de promotion des entreprises immobilières, ont permis d'accélérer le rythme de production de logement de manière à dépasser l'augmentation de la demande urbaine.

Par ailleurs, la répartition déséquilibrée des villes sur le territoire constitue une autre préoccupation des pouvoirs publics. Ainsi, afin d'absorber le développement démographique et de désengorger les grandes villes, la politique des villes nouvelles vise un vrai rééquilibrage de l'aménagement du territoire tout en prévenant la prolifération de l'habitat anarchique, en créant une offre de logements et de terrains d'activités à un prix raisonnable, de bonnes conditions de desserte et d'équipement et surtout un environnement de qualité. Pour ce faire, le Maroc ambitionne de créer 15 nouvelles villes à l'horizon 2020. De plus, des zones d'urbanisation nouvelles seront créées de manière à anticiper le développement urbain et à contribuer à l'accroissement de l'offre et à sa diversification.

2.3. Vers un développement humain participatif

Les pouvoirs publics ont placé le chantier social au premier rang de l'action gouvernementale pour lequel ont été mobilisés tous les moyens humains et financiers afin de résorber les déficits sociaux et atteindre ainsi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le suivi et l'évaluation des réalisations des OMD ont fait ressortir que le Maroc a enregistré des progrès notables. En matière de lutte contre la pauvreté, le Maroc a de fortes chances d'atteindre l'objectif affiché pour 2015. La mise en œuvre de politiques appropriées et ciblées de lutte contre la pauvreté a permis au Maroc de réaliser 65% de l'objectif 2015. Pour ce qui est de l'objectif de généralisation de l'éducation primaire, le Maroc enregistre un taux de réalisation qui avoisine les 85%, ce qui devrait lui permettre d'atteindre l'objectif même si ce résultat reste en deçà des aspirations de la Charte Nationale de l'Education et de Formation.

Concernant la promotion du rôle de la femme et l'élimination des disparités entre les sexes, la situation de la femme a connu une nette amélioration au cours de ces dernières décennies et son rôle est valorisé à tous les niveaux¹¹, ce qui a permis au Maroc de se distinguer parmi les pays arabes et musulmans. Au niveau de la santé infantile, les progrès réalisés ont permis d'atteindre 60,4% de l'objectif de baisse du taux de mortalité infantile. Toutefois, la réalisation de 42% de l'objectif fixé pour 2015 montre qu'il reste beaucoup à faire en matière de réduction de la mortalité maternelle.

¹¹ Le statut personnel, l'éducation, l'accès à l'emploi et aux ressources, aux champs politique, religieux et aux centres de décision.

Tout en étant encouragé par les réalisations dans le domaine social, le Maroc demeure confronté à un certain nombre d'enjeux qui se rapportent essentiellement à la réduction de la pauvreté, à l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, au renforcement de la qualité et de l'efficacité du système éducatif et, enfin, à la réduction du chômage, particulièrement des jeunes diplômés. L'enjeu consiste à valoriser le capital humain, à améliorer les sources de revenus des populations et à réduire les écarts sociaux et spatiaux. Pour faire face à ces enjeux, une nouvelle approche, qui privilège la participation et le partenariat, a été mise en œuvre dans plusieurs secteurs sociaux et s'est renforcée avec le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Cette initiative qui s'inscrit dans le prolongement d'un processus engagé ces dernières années, marque une profonde mutation dans la gestion de la problématique du développement humain dans notre pays.

2.3.1. Initiative Nationale pour le Développement Humain

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en mai 2005, est un programme de revalorisation sociale visant à réduire les déficits sociaux en particulier dans les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, à promouvoir les activités génératrices de revenus et à étendre les bienfaits de la croissance à toutes les couches sociales et à toutes les régions du pays. La principale caractéristique de cette approche est la démarche adoptée qui est inclusive, participative et intégrée. En effet l'approche adoptée associe la population et l'ensemble des acteurs (Etat, Collectivités Locales, Etablissements publics, société civile) à la conception et à la réalisation des initiatives locales de développement humain, ce qui permet une plus grande implication des populations concernées, une optimisation des ressources et une amélioration des résultats.

Elle se base également sur des programmes opérationnels ciblés qui s'inscrivent dans la durée à savoir les programmes de lutte contre la pauvreté rurale et urbaine, de lutte contre la précarité et les programmes transversaux. Enfin, ces programmes viennent en complément de l'action sociale du gouvernement ce qui suppose une réelle coordination aux niveaux central, régional, provincial et local en vue d'optimiser l'intervention publique. Concernant le financement, les procédures d'engagement et d'exécution des dépenses ont été assouplies en mettant en place un compte spécial «Fonds de Soutien à l'INDH». En plus, le contrôle a posteriori est assuré par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale, appuyées, le cas échéant, par des audits privés.

Mise en œuvre au milieu de l'année 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a connu le lancement de 1.104 projets pour une enveloppe de 600 millions de dirhams. Parmi les projets lancés, 48% sont déjà achevés. D'autre part, 52% du total des projets ont bénéficié au milieu rural et 33% au milieu urbain. Par type d'activité, 342 projets ont trait aux services sociaux de base, 80 projets ont échoué, à la mise à niveau, à la construction et à l'équipement des centres sociaux d'accueil, et 71 projets aux activités génératrices de revenus. Cette première évaluation constitue le socle pour une accélération des réalisations et une amélioration de la gouvernance qui constitue l'apport le plus moderne en matière de promotion des secteurs sociaux

L'INDH devrait connaître un meilleur ciblage des projets retenus sur les activités génératrices de revenus, une opérationnalisation des organes de suivi et d'évaluation, notamment avec la mise en place des comités locaux et de l'Observatoire de l'INDH et une plus grande convergence de ses actions avec les programmes sociaux menées par les départements ministériels et les agences intervenant au niveau du développement social.

2.3.2. Valorisation du capital humain

Le développement économique du Maroc passe impérativement par le développement et la valorisation de son capital humain. L'éducation et la formation en constituent un aspect essentiel pour le développement des compétences dans une économie compétitive. D'où la nécessité non seulement d'en améliorer l'accès, mais surtout d'en relever la qualité et l'efficacité. L'amélioration de l'état de santé de la population en assurant un accès plus équitable à des soins de qualité est également un élément essentiel du développement humain d'un pays.

2.3.2.1. Amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif

Les réformes entreprises dans le domaine de l'éducation visent essentiellement à opérationnaliser le reste des objectifs de la Charte Nationale d'Education et de Formation au cours des quatre prochaines années (2006-2010), notamment la généralisation de l'enseignement fondamental et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la gestion du système éducatif.

Consolidation des réalisations et amélioration de la qualité de l'enseignement

Les performances enregistrées au niveau de la généralisation de l'enseignement et de la lutte contre les disparités de scolarisation par milieu et par sexe montrent que le Maroc est entré dans une phase de parachèvement des objectifs de la Charte. Ainsi, les objectifs qui visent à conduire 90% des enfants scolarisés à la fin de l'école primaire, avec une attention particulière accordée à la fille en milieu rural et à élargir le champ de l'enseignement secondaire de qualification pour atteindre 80% des enfants scolarisés à la fin du collège à l'horizon 2008 et 60% à la fin du secondaire en 2011 s'avèrent réalisables. Néanmoins, la généralisation de l'enseignement préscolaire est loin d'être atteinte et a même accusé une régression, notamment en milieu rural et chez les filles. Les actions en cours s'attachent au renforcement des efforts déployés par les différents intervenants en direction des zones enclavées et des catégories défavorisées et à la mise en place d'un réseau plus dense d'établissements d'enseignement technique.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'action publique s'emploie à assurer une utilisation plus efficiente des moyens et des infrastructures disponibles notamment à travers la rationalisation de la gestion pédagogique, administrative et financière du système éducatif, la réduction des déperditions scolaires et l'amélioration du taux d'écoulement. Ces actions portent aussi sur le développement des programmes au niveau des contenus de la pédagogie et sur l'élargissement des filières tout en assurant leur adéquation avec les exigences des entreprises. A cela s'ajoute la généralisation de l'utilisation des NTIC qui s'articule autour du renforcement des infrastructures, de la formation à l'utilisation des NTIC et de l'amélioration du contenu numérique.

Intensification des programmes d'alphabétisation

Consciente de l'importance de l'alphabétisation de la société comme condition incontournable pour accéder à la société du savoir, le Maroc s'est engagé à réduire le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus à moins de 20% en 2010 et son éradication en 2015. A ce titre, des campagnes d'alphabétisation d'envergure ont été lancées et un programme d'action de lutte contre l'analphabétisme, étalé sur les cinq prochaines années (2005-2010) a été mis en place et devrait permettre de réduire l'analphabétisme de la population âgée de 15 à 45 ans à 9% et de celle âgée de 15 ans et plus à 17%. Un million de personnes et 27000 enfants non scolarisés devraient bénéficier de ce programme.

Par ailleurs, le lancement du projet « Amélioration de la formation de base des adultes » vise l'amélioration de la qualité des programmes grâce à la rénovation des manuels existants, à l'élaboration de manuels spécifiques à certains secteurs et à la formation des formateurs. Parallèlement, le programme d'éducation non formelle sera poursuivi dans le but d'intégrer les enfants non scolarisés ou ayant interrompu leur scolarité, dont l'âge varie entre 9 et 15 ans, dans l'enseignement formel ou dans le tissu productif.

Vers un enseignement supérieur prospectif

Les efforts déployés au niveau de l'enseignement supérieur se caractérisent par la poursuite de la réforme qui est à sa quatrième année. L'objectif est de hisser les différents types de formation au rang des standards internationaux, de renforcer l'autonomie des universités et d'assurer une adéquation entre la formation et l'exigence du marché du travail. Il s'agit aussi de mettre en place un système d'enseignement basé sur les filières constituées de modules obligatoires communs et de modules optionnels, avec possibilité de capitaliser des modules en dehors de la moyenne générale.

Dans ce sens, une grande mobilité entre les filières et entre les établissements est devenue possible en permettant à l'étudiant de changer son itinéraire d'études moyennant des pré-requis ou d'étudier des matières dans d'autres établissements. Ce nouveau système donne aussi la possibilité de se spécialiser dès les premières années après un tronc commun, et prévoit deux cheminements : le premier est dit professionnel, sanctionné par un diplôme spécialisé correspondant à des postes d'emploi identifiés et débouchant directement sur la vie active, et le deuxième porte sur des études générales approfondies permettant de poursuivre les études supérieures.

Afin de répondre aux exigences du marché du travail, une initiative, qui vise la formation de 10.000 ingénieurs annuellement à l'horizon 2010 au lieu de 4.300 actuellement, se concrétisera à travers l'augmentation de 20% du nombre de places prévues pour la prochaine rentrée universitaire, dans les différents établissements de formation et dans les écoles nationales des ingénieurs et facultés des sciences et autres établissements concernés.

2.3.2.2. Vision stratégique en matière de Santé

Dans le but d'améliorer les performances du système de santé et de tenir compte des engagements du Maroc en terme de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les pouvoirs publics ont mis en place une nouvelle vision stratégique à l'horizon 2015. Cette stratégie intervient dans un contexte marqué par, la double transition démographique (baisse du taux de fécondité, accroissement de l'espérance de vie à la naissance et vieillissement de la population) et épidémiologique (coexistence de maladies transmissibles caractéristiques des PVD et des maladies non transmissibles caractéristiques des Pays développés), par la mise en œuvre d'une série de réformes de grande envergure telles que l'AMO et le RAMED, la réforme hospitalière, la réforme institutionnelle et la réforme de la dépense publique.

Cette nouvelle vision stratégique présente la particularité d'adopter une démarche globale qui implique l'ensemble des départements agissant sur les déterminants de la santé (éducation, eau, infrastructure etc.). Cette stratégie porte sur l'organisation du système de santé, sa régulation et son contrôle, le financement et l'amélioration et le perfectionnement des ressources humaines. Elle porte également sur le médicament et la pharmacie et plus particulièrement sur le développement d'un Système National d'Approvisionnement en Médicaments, la mise en place de procédures efficaces concernant l'acquisition et la distribution des médicaments, particulièrement dans les zones rurales, la rationalisation et le développement de l'industrie pharmaceutique, la garantie de la qualité des analyses médicales et des produits pharmaceutiques, la facilitation de l'accès du secteur privé aux médicaments génériques et sur le développement de la recherche dans le domaine pharmaceutique (recherche opérationnelle et recherche fondamentale sur les plantes médicinales).

2.3.3. Amélioration des revenus des populations

L'amélioration des revenus des populations constitue un objectif central de développement qui nécessite la combinaison à la fois de politiques favorables à la croissance économique et à la création d'emplois et de politiques de redistribution et de lutte contre la pauvreté. A ce propos, des stratégies ont été élaborées pour améliorer le niveau de vie des populations et leur pouvoir d'achat et pour atténuer les disparités sociales et spatiales. Il s'agit en particulier de la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'emploi, de l'intensification des programmes de lutte contre la pauvreté et de la consolidation de la protection sociale.

2.3.3.1. Concrétisation de la nouvelle politique de l'emploi

La problématique de l'emploi au Maroc a un caractère multidimensionnel. L'insuffisance de la croissance économique et le manque d'adéquation qualitative entre l'offre et la demande d'emploi constituent les principaux facteurs qui aggravent la situation de l'emploi. Dans cette perspective, la lutte contre le chômage s'inscrit dans le cadre de la création d'un environnement favorable à la croissance et à l'initiative privée. Elle se caractérise aussi par une série de mesures pour insuffler plus de dynamisme à l'emploi. Dans le cadre de la nouvelle stratégie arrêtée lors des dernières assises « Initiatives Emploi » en septembre 2005, un arsenal de programmes et actions visant la création de 200.000 emplois à l'horizon 2008 est mis en place :

Programmes Idmaj et Taahil

Ces deux programmes visent le renforcement de l'aptitude à l'emploi et devraient permettre l'insertion et l'amélioration de l'employabilité de 105.000 personnes sur la période 2006-2008. Le programme «Idmaj» pour assurer l'adéquation des compétences des jeunes diplômés universitaires avec les besoins du marché à travers des actions de formation contractuelle et des stages d'expérience professionnelle. Des incitations en faveur des employeurs sont prévues, notamment le relèvement du plafond du salaire exonéré d'impôts à 6.000 Dh pour une durée de 36 mois en cas de recrutement définitif. Le programme «Taahil» concerne les formations d'adéquation avec les exigences du marché pour augmenter les chances d'insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail à travers la mise à niveau de leur qualification (formation qualifiante ou reconversion) et leur orientation vers les secteurs productifs qui offrent les plus grandes opportunités d'insertion.

Programme Moukawalati

Le soutien de l'auto emploi est assuré à travers la promotion de l'entrepreneuriat auprès des chômeurs âgés de moins de 45 ans, désirant créer leur propre entreprise avec un investissement d'un montant égal ou inférieur à 250.000 DH. Cet appui est octroyé sous forme de contribution financière de 25.000 dirhams prise en charge par l'Etat (10.000 DH sous forme de don pour couvrir les frais de formation en matière de gestion des entreprises et les frais de réalisation d'étude et 15.000 DH sous forme d'avance non productive d'intérêt remboursable sur une période de six ans dont trois ans de différé). En outre, le financement des projets est assuré par crédit bancaire garanti à 85% par la Caisse Centrale de Garantie dans le cadre du «Fonds de Garantie des Prêts à la Création de la Jeune Entreprise». Lancé en juin 2006, ce programme, qui se distingue par sa forte dimension régionale, vise la création de 30.000 petites entreprises, générant 90.000 postes d'emploi au cours de la période 2006-2008.

Amélioration de l'organisation et de la gestion du marché du travail

Afin de permettre le suivi permanent des programmes, en déceler en temps opportun les insuffisances éventuelles et leur apporter les correctifs nécessaires, il a été décidé de réorganiser l'ANAPEC et de créer un Observatoire National de l'Emploi. Et pour renforcer la synergie entre l'ANAPEC et les agences privées d'intermédiation, les possibilités de sous-traitance des prestations d'insertion ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi sont ouvertes.

2.3.3.2. Consolidation des efforts de lutte contre la pauvreté

Les programmes de lutte contre la pauvreté ont été intensifiés ces dernières années et ont abouti notamment à la mise en place d'une Stratégie de Développement Social Intégrée. Celle-ci vise l'amélioration de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, la promotion des activités génératrices de revenus et de l'emploi des jeunes. A cela s'ajoute, la restructuration et la dynamisation des instruments d'action sociale de proximité tels que la promotion nationale, l'entraide nationale qui a fait l'objet d'une profonde mise à niveau afin de conférer à ses interventions le maximum d'efficacité et l'Agence de Développement Social qui fait également l'objet d'une profonde mise à niveau.

Ces mesures sont appuyées par une politique active de ciblage, rendue possible grâce aux cartes de la pauvreté. Ce faisant, l'action publique dans le domaine social, qui s'inscrit dans le nouveau mode de gestion cherchant la performance et l'efficacité, alliées à la contractualisation dans le cadre de la déconcentration et de la gestion de proximité, devient plus efficace et mieux orientée. En effet, l'identification des pauvres au niveau local permet de faire cadrer les programmes et actions aux besoins des populations ciblées et ce, en matière d'éducation, de santé et de protection sociale, et permet de mieux agir sur la marginalité et les inégalités au meilleur coût et d'améliorer les indicateurs sociaux et l'efficacité des programmes publics.

2.3.4. Renforcement de la protection sociale

Dans la perspective de renforcer la protection sociale, les pouvoirs publics ont procédé à l'élargissement de la couverture médicale de base à travers la mise en œuvre de l'Assurance Maladie obligatoire et l'introduction prochaine du RAMED dédié aux populations les plus défavorisées. Au niveau des retraites, l'action porte essentiellement sur la réforme des systèmes en vigueur en s'intéressant davantage à la recherche de nouvelles modalités garantissant leur viabilité financière.

2.3.4.1. Elargissement de la couverture médicale de base

Dans un contexte marqué par la faible couverture médicale et un système de santé financé en grande partie par les ménages, la mise en œuvre de la couverture médicale de base constitue une grande avancée dans la résorption des déficits sociaux et l'accompagnement de la transition démographique et démocratique du Maroc. Entrée en vigueur en août 2005, l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), composante essentielle de la Couverture Médicale de Base, aura des retombées positives certaines sur les populations en dépit des contraintes encore présentes.

En effet, l'AMO devrait permettre, dans une première phase, d'étendre la couverture médicale de 17% à environ 34% et aura des retombées importantes sur l'économie et sur le bien-être des populations. Elle permet aussi de renforcer la lutte contre certaines maladies dont le traitement est aujourd'hui inaccessible pour les populations vulnérables. A cela s'ajoute, les effets positifs qu'exercera l'AMO sur la croissance économique, à travers une plus grande contribution du secteur de la santé à la croissance et l'emploi, et sur le développement des infrastructures hospitalières et médicales, publiques et privées. En outre, l'AMO représente une réelle opportunité pour mettre à niveau les hôpitaux publics et répondre ainsi aux attentes des citoyens, essentiellement en termes de qualité et de rapidité des prestations des soins.

Ainsi l'AMO constitue une étape majeure dans la voie de la concrétisation du principe de droit à la santé pour tous. Sa mise en œuvre a été accompagnée par la mise en place des activités de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie, par la mise à niveau managériale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale, et par les mesures de régulation et de rationalisation des dépenses de santé. De plus, la réflexion est très avancée en ce qui concerne les modalités de son application aux indépendants et aux professions libérales.

Par ailleurs, la mise en place à la fin de l'année 2006 d'un régime d'assistance médicale RAMED fondé sur les principes d'assistance sociale et de solidarité nationale au profit des plus démunis devrait permettre à moyen terme à 80% de la population de bénéficier d'une couverture médicale obligatoire, ce qui constituera une avancée certaine en matière d'inclusion sociale et de développement de la protection sociale.

2.3.4.2. Vers une viabilité durable du système de retraite en vigueur

Le Maroc a connu des mutations socio-économiques et démographiques importantes qui peuvent affecter négativement l'équilibre des caisses de retraites (allongement de l'espérance de vie, baisse de la natalité, vieillissement de la population ...). Conscients de ces enjeux, les pouvoirs publics ont inscrit la réforme des retraites parmi les axes prioritaires de leur politique. C'est ainsi que les caisses internes de retraite de certains établissements et entreprises publics ont été externalisées et des actions de réforme relatives aux régimes publics de retraite ont été entreprises. Malgré cela, une réforme en profondeur du système national de retraite s'impose.

A ce titre, plusieurs axes de réforme ont été étudiés. Il s'agit notamment du regroupement des caisses actuelles, du relèvement de l'âge légal de retraite de 60 à 65 ans et de l'introduction d'une dose de capitalisation dans les régimes de retraite tout en veillant au développement du marché financier et à la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat. La finalité de cette réforme est d'assurer l'équilibre à long terme des caisses de retraite tout en garantissant aux citoyens une retraite décente.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE : POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Monde est confronté à de nombreux défis qui trouvent leur origine dans les bouleversements planétaires induits par le réchauffement climatique (répétition des sécheresses, extension de la désertification et de la déforestation, disparition d'espèces animales et végétales...). Pour une grande part, ces bouleversements résultent d'une action humaine peu soucieuse des déséquilibres écologiques qu'elle crée et des désastres qui s'en suivent.

Les différents protocoles internationaux appuyés par un poids politique grandissant des différentes associations œuvrant pour la protection de l'environnement tardent à montrer leur pleine efficacité. Néanmoins la conscience collective a permis quelques avancées timides (institution du marché de carbone, directives européennes sur les énergies renouvelables, les bio-carburants ou la protection du littoral,...). Le Maroc concourt pleinement à cette prise de conscience collective à travers son adhésion à toutes les conventions internationales en matière de protection de l'environnement et au respect de ses engagements en la matière. La communauté internationale a même décerné au Maroc le prix mondial de l'eau en guise de récompense pour les efforts historiques qu'il a accomplis dans ce domaine.

3.1. Gestion intégrée des ressources en eau

En raison du changement climatique et de l'irrégularité des pluies et de l'aridité, l'alimentation en eau constitue une contrainte majeure pour l'agriculture et la satisfaction des besoins de la population en eau potable. La politique de l'eau vise à gérer durablement les ressources hydriques tout en assurant l'accès à l'eau potable aux populations non encore desservies et à habituer les usagers à des comportements économes en eau.

Le premier défi à relever concerne la gestion des demandes en eau en vue de réduire les pertes et les mauvaises utilisations, et de satisfaire à un coût réduit les besoins économiques et sociaux. Quant au second défi, il fait appel à un renforcement des partenariats entre utilisateurs et organisations locales de gestion de l'eau, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau auprès des usagers. Dans ce cadre, des programmes contractuels ont été élaborés par les agences de bassins hydrauliques en partenariat avec l'Etat, et ce, pour réaliser des actions concrètes se rapportant aux domaines de l'assainissement et de traitement des eaux usées, de la rationalisation de l'usage de l'eau, de la protection contre les inondations et de la préservation des nappes phréatiques.

Pour une gestion intégrée de l'eau, les pouvoirs publics visent également la poursuite des efforts de mobilisation de toutes les potentialités des ressources en eau de surface, la réalisation des installations de stockage et des systèmes de transfert des eaux des bassins excédentaires vers des bassins déficitaires et la diversification des modes de mobilisation par le recours aux ressources non conventionnelles. Par ailleurs, l'amélioration des performances de l'irrigation, en plus de l'encouragement de la politique des barrages, sera concrétisée par la mise en œuvre du plan d'action 2006-2008. Ce plan s'articule autour de l'incitation à l'économie d'eau au niveau des exploitations agricoles, du renforcement des programmes de réhabilitation et de maintenance des équipements hydro-agricoles, du redressement de l'équilibre financier du service de l'eau d'irrigation et de la réforme du cadre juridique et institutionnel de la grande irrigation.

Pour ce qui est de l'assainissement liquide un important programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées a été lancé en 2005. Ce programme, qui concerne 259 centres urbains, vise la résorption du retard en assainissement liquide, la restauration de la qualité des eaux, le rabattement de la pollution de 60% à l'horizon 2010 et la hausse du taux de raccordement au réseau d'assainissement à 80% à l'horizon 2015. Parallèlement à cela, et pour une meilleure gouvernance de la gestion de l'eau, la préservation des ressources hydriques et la garantie de leur pérennité, il y a lieu de veiller à épurer toutes les eaux usées avant rejet dans le milieu récepteur. Pour ce, il s'avère primordial d'appliquer le principe « pollueur-payeur » de la loi 10/95 sur l'eau, surtout que le degré de pollution atteint des seuils critiques.

3.2. Renforcement de la protection du patrimoine forestier

La forêt marocaine subit une forte pression anthropique à travers notamment le défrichement qui fait perdre annuellement 6.000 ha, le surpâturage, le prélèvement excessif en bois de feu, l'urbanisation et les incendies dégradant entre 1.000 et 3.000 ha/an. Cette situation mettrait notre pays face à des enjeux en rapport avec l'amplification des phénomènes d'érosion et d'envasement des barrages (75 millions de m³/an), la faible satisfaction de la demande énergétique du monde rural et des besoins fourragers du cheptel, ainsi que la rupture des équilibres économiques et environnementaux...

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place des stratégies déclinées en programmes visant la gestion durable du patrimoine national, le développement du potentiel productif du secteur forestier et sa protection.

Ainsi, des plans ont été mis en œuvre tels que le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants qui constitue une approche intégrée de lutte contre l'érosion qui menace 11 millions d'ha de terres, le Plan Directeur de Reboisement, le Plan Directeur des Aires Protégées, le Plan Directeur de Lutte contre les Incendies et le Programme Forestier National.

Ainsi, ces divers plans se sont traduits par la réalisation des programmes régionaux décennaux (soient 122 projets à 8 milliards de dirhams) qui sont déclinés en des sous-programmes triennaux (de l'ordre de 75 projets territorialisés). Pour l'opérationnalité de ces programmes triennaux, des contrat-programmes annuels sont établis entre les services centraux, les services déconcentrés et les partenaires.

Les perspectives de développement du patrimoine forestier portent en particulier, sur la régénération et l'amélioration sylvo-pastorale sur une superficie de 500 000 ha à l'horizon 2014, l'aménagement des bassins versants, la conservation de la diversité biologique, la lutte contre l'ensablement et la réalisation des projets de développement intégré et participatif des zones forestières et péri-forestières. L'amélioration du potentiel forestier passe aussi par la planification et la gestion des forêts et ce, à travers l'inventaire forestier national, l'aménagement des forêts et l'immatriculation du domaine forestier (9 millions d'hectares seraient immatriculés d'ici l'an 2014). Ces actions seront consolidées par le renforcement des infrastructures et l'amélioration des conditions d'encadrement et de gestion et des capacités techniques et institutionnelles.

3.3. Opérationnalisation de la lutte contre l'effet de serre

Adhérant à l'ensemble des accords internationaux en matière de protection de l'environnement, le Maroc est bien positionné pour exploiter les ressources financières partagées vouées au développement durable. Les Mécanismes de Développement Propre (MDP) qui offrent des avantages grandissants constituent une opportunité dans laquelle le Maroc s'est déjà inscrit. En effet, le Maroc s'est doté d'une politique soutenue et dynamique en matière de Changements Climatiques (CC) depuis la signature de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1992, et sa ratification en 1995. Cette politique a été menée, par le Maroc, avec le soutien de la coopération bilatérale et multilatérale.

Dès 2001 et dans la perspective de se préparer à une participation active du Maroc au Protocole de Kyoto et au Marché du Carbone, une nouvelle orientation de cette politique a été conçue et mise en œuvre avec pour axes majeurs, une plus grande implication des opérateurs économiques dans le processus des CC mis en place, l'identification avec ces opérateurs de projets potentiels de réduction des émissions en gaz à effet de serre (GES) et le développement d'une expertise nationale en matière d'identification et de développement de projets de réduction des émissions en GES. Les principaux opérateurs économiques du pays sont alors devenus parties prenantes de cette dynamique en particulier les ministères de l'énergie, de l'industrie, des eaux et forêts et du transport, l'ONE, le CDER, l'OCP, l'industrie du ciment, l'industrie sucrière, les collectivités locales...

Une stratégie de développement et de promotion des mécanismes de développement propre (MDP) au Maroc a été élaborée et mise en œuvre dès avril 2003. Elle était axée sur des aspects de mise en place des structures et procédures nationales nécessaires au développement du MDP, de renforcement des capacités des opérateurs économiques et de l'Expertise Nationale, de promotion du MDP Maroc au niveau international et de suivi des négociations internationales sur le MDP.

Aujourd'hui, les structures en charge du MDP au Maroc sont opérationnelles, avec une Autorité Nationale Désignée du MDP, formée d'un secrétariat permanent situé au Département de l'environnement et d'un Conseil National chargé du MDP. Les procédures d'évaluation et d'approbation des projets MDP Maroc sont définies et utilisées de façon transparente. Une première liste de critères de Développement Durable a été établie pour servir de base à la procédure d'approbation nationale des projets MDP. Un premier portefeuille de 58 projets MDP a été identifié. Par ailleurs, le Maroc a signé des mémorandums d'entente pour la mise en œuvre de projets MDP avec sept pays (France, Autriche, Italie, Japon, Espagne, Canada et Danemark).

En perspective, le Maroc désire renforcer la promotion des projets MDP au niveau national et ce, à travers la création de cellules de promotion du MDP au niveau de plusieurs départements ministériels et institutions, ceci dans l'optique du prolongement de ce mécanisme au delà de 2012.

4. NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE : CLE DE REUSSITE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Créer des conditions favorables au développement économique et social passe inéluctablement par le renforcement des capacités des acteurs du développement en matière de bonne gouvernance, pratique qui consiste à assurer une bonne articulation des politiques, des procédures et des mécanismes organisationnels nécessaires pour la production et la distribution des biens et des services. Ainsi, une meilleure gouvernance serait à même de stimuler la croissance économique, d'améliorer la compétitivité et l'attractivité pour l'investissement et d'impulser le développement social, compte tenu de ses effets en termes d'amélioration des conditions de vie et de réduction de la pauvreté. Elle suppose l'implication de tous les acteurs concernés (secteur public, secteur privé, société civile,...) œuvrant en synergie à l'échelle d'une région, d'un territoire ou d'une localité, désormais conçus comme espaces clefs de développement socio-économique.

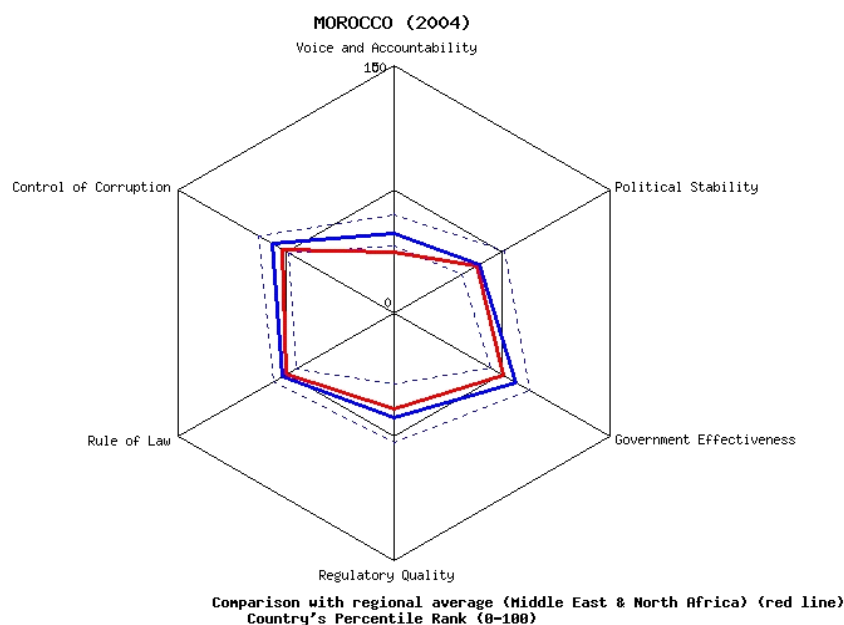
L'évolution de la gestion des affaires publiques au Maroc permet d'affirmer que notre pays a su améliorer différentes composantes de sa gouvernance, comme en témoignent les efforts accomplis au niveau de la réforme de certains secteurs clés (l'administration, ...)¹², l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques, ainsi que les avancées réalisées en matière de gouvernance territoriale.

La perception, par les instances internationales, de la gouvernance au Maroc conforte ce diagnostic. En effet, selon le tableau de bord relatif aux indicateurs¹³ de gouvernance¹⁴, le

¹² Pour les autres actions clés en support à la gouvernance (la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire, l'amélioration de la programmation, de la gestion et du suivi des dépenses publiques..) cf, la 4^e partie du rapport relative aux finances publiques.

¹³ 1. « Voice and Accountability » ou bien « être à l'écoute et rendre compte » indicateur qui se réfère essentiellement aux droits de l'homme et aux droits politiques et civils des citoyens. Il reflète la transparence en général et le fonctionnement démocratique des administrations et institutions publiques notamment dans la prise en compte de la voix des citoyens et dans l'existence de médias indépendants.
2. « Political Stability » qui concerne l'évaluation de la stabilité politique et sociale et tient compte également de la violence et de la criminalité.
3. « Government Effectiveness » : indicateur d'efficacité de l'Etat, mesure la compétence de l'administration et la qualité des prestations de service public.
4. « Regulatory quality » : indicateur qui mesure l'incidence des politiques mises en œuvre (mesures non favorables au marché).

Maroc, comparé à des pays à niveau de revenu équivalent, dépasse de loin la moyenne de l'échantillon, notamment pour les trois indicateurs Efficacité de l'Etat, Qualité de la régulation, Contrôle de la corruption. La faiblesse se situe au niveau de l'indicateur de reddition des comptes pour lequel, le Maroc se situe en dessous des pays à revenu comparable. Au sein de la région MENA, le Maroc se positionne relativement au dessus de la moyenne et ce, pour l'ensemble des indicateurs.



4.1. Consolidation du système de gouvernance : des réformes à poursuivre

Le renforcement de la gouvernance publique a eu, comme principaux axes d'action, la réforme de l'administration, celle de la justice, le renforcement de la transparence et la poursuite du processus de désengagement de l'Etat.

4.1.1. Réforme de l'administration

La réforme de l'administration publique au Maroc a enregistré des avancées majeures qu'il s'agit de consolider en poursuivant les efforts de modernisation, avec pour ambition de contribuer plus activement au développement économique et social du pays. Dans ce cadre, une batterie d'actions et de mesures opérationnelles a été entreprise.

Valorisation des ressources humaines

Compte tenu de l'importance de la valorisation des ressources humaines en tant que composante indissociable de la performance, un ensemble de textes portant amendement du statut de la fonction publique a été adopté. En effet, outre l'usage des contrats-emplois dans l'Administration publique, les nouvelles mesures organisent les concours pour l'accès aux

5. « Rule of Law » : mesure la qualité de mise en application des contrats et tient compte également d'autres aspects tels que l'indépendance du système judiciaire, la protection des droits de propriété,...

6. « Control of corruption » : mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives y compris la grande et petite corruption et le détournement des biens de l'Etat.

¹⁴ Conçu par D.Kaufmann et A.Kraay du groupe de la Banque Mondiale et couvrant 209 pays pour la période 1996-2004.

différentes échelles de la fonction publique et les modalités des Examens de Compétences et d'Aptitudes Professionnelles au profit des différents corps administratifs ainsi que le recrutement des contractuels qui ne peuvent prétendre à la titularisation dans l'administration publique.

De plus, l'élaboration des référentiels des emplois et des compétences, instruments efficaces de la gestion des ressources humaines au sein de l'administration, a été engagée. Ces référentiels consistent à identifier les emplois et à décrire les activités et les tâches y afférentes. Ils permettent également une meilleure adéquation entre les ressources humaines et les besoins en personnel. Cette démarche a été appuyée par l'introduction d'une politique cohérente de formation continue au niveau de l'administration à travers l'élaboration de plans de formation au niveau sectoriel tenant compte des priorités et des besoins afférents à la mise à niveau des ressources humaines et à l'allocation des moyens nécessaires à leur exécution.

L'amélioration de la transparence et de l'équité s'est traduite, en plus de la généralisation du concours en tant que mode de recrutement dans la fonction publique, par la mise en place d'un système de rémunération, de promotion et d'évaluation équitable, transparent et basé sur la récompense du mérite.

Amélioration de l'accès des citoyens aux informations

L'accès à l'information et aux bases de données statistiques est rendu facile grâce au renforcement de la capacité de production et de diffusion de l'information économique et statistique. Il importe de souligner dans ce sens, l'introduction des services en ligne, l'établissement d'un réseau de communication électronique dans l'administration publique et l'ouverture de l'administration sur son environnement avec la mise en place prochaine d'un Centre Administratif d'Information et d'Orientation (CAIO) qui a pour objectif l'accompagnement et l'orientation des citoyens et des opérateurs économiques quant à la réalisation des différentes procédures administratives.

Ainsi, en plus de l'ouverture du portail électronique national lancé en avril 2006 qui a pour mission la diffusion d'informations en ligne couvrant tous les secteurs publics, le comité interministériel "e-Gov", via son programme "IDARATI", prévoit, à l'horizon 2007, la mise en place d'autres services électroniques. Cela va permettre aux acteurs de la Société civile et aux investisseurs étrangers de disposer d'informations fiables leur permettant de mieux appréhender l'environnement macro-économique, sectoriel et social du Maroc.

4.1.2. Réforme de la justice

La recherche d'une plus grande indépendance de la justice vis-à-vis des opérateurs économiques et sociaux a poussé les pouvoirs publics à entreprendre une série d'actions et de réformes pour arrimer ce secteur aux standards internationaux et à proximité des citoyens. La réforme du secteur de la justice a concerné essentiellement la modernisation des tribunaux, axée sur la rénovation des juridictions de la famille conformément aux dispositions du Code de la Famille, la mise à niveau des Registres de commerce, la création des Cours d'Appel administratives et le renforcement des ressources humaines du secteur suite à la mise en place d'une instance nationale rassemblant les huissiers judiciaires attachés à la justice (experts et traducteurs assermentés auprès des tribunaux). Par ailleurs, il y a lieu de noter la création de la Haute Cour de Justice chargée de statuer sur les affaires impliquant les Ministres et les Hauts

Responsables de l'Etat ainsi que l'accélération de l'exécution des jugements prononcés à l'encontre de l'Etat et des jugements d'ordre général.

La même dynamique a été enregistrée au niveau des tribunaux de commerce et plus précisément, au niveau des Registres de commerce. En effet, l'adoption de la loi relative à l'arbitrage a permis l'élargissement du champ d'application de l'arbitrage relatif aux litiges financiers des entreprises et établissements publics. Il a été également procédé à la création des Cours d'arbitrage, appelées à faciliter la résolution de conflits judiciaires dans les transactions commerciales. En dépit de ces avancées, les pouvoirs publics comptent poursuivre leurs efforts de modernisation du dispositif juridique et judiciaire afin de garantir la célérité de l'exécution des jugements et contribuer ainsi à la consolidation de la bonne gouvernance et à l'amélioration de l'environnement des affaires.

4.1.3. Consolidation de la transparence et moralisation de la vie publique

Pour améliorer le processus de passation des marchés publics et dépasser certaines insuffisances apparues lors de la mise en œuvre du décret de 1998, un nouveau décret a été promulgué, précisant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion. Les principales nouveautés de ce décret sont la généralisation de l'ouverture des plis et la redéfinition des règles et critères de consultation des offres publiques.

L'objectif visé par cette nouvelle réglementation est la garantie des droits des entreprises soumissionnaires aux marchés publics, le renforcement de la transparence et la garantie du libre jeu de la concurrence dans l'attribution des commandes publiques notamment à travers la publication des avis d'appel d'offres sur les sites Internet des ministères. Dans ce cadre, le lancement du portail des marchés publics permettra de mettre à la disposition des entreprises intéressées toutes les informations qui jalonnent le cycle de gestion des marchés publics depuis leur programmation jusqu'au paiement. Par ailleurs, un dispositif réglementaire est en cours de mise en place pour lutter efficacement contre la corruption.

4.1.4. Amélioration de la gouvernance des entreprises publiques

La gouvernance d'entreprise recouvre un ensemble de règles et de comportements en fonction desquels les Entreprises sont gérées et contrôlées. Ces règles sont destinées non seulement à faciliter une gestion axée sur la performance mais aussi à fournir des mécanismes de direction et de leadership tout en assurant l'intégrité et la transparence du processus de prise de décisions. Des réformes importantes ont été menées par les pouvoirs publics au niveau du mode de gouvernance des entreprises publiques et ont abouti à des résultats probants. Il s'agit en particulier de l'amélioration du contrôle financier des Etablissements et Entreprises Publics (EEP), de la restructuration de ces établissements en vue de rationaliser leurs transferts budgétaires et d'optimiser le rendement du portefeuille de l'Etat, de la contractualisation des rapports Etat-EEP et de la dynamisation des travaux d'Audit notamment pour les EEP non soumis à un contrôle permanent (voir le rapport sur les établissements et entreprises publiques de la Loi de Finances 2007).

4.2. Avancées notables en matière de gouvernance territoriale

Les réformes récentes qui ont affecté le champ de la gouvernance territoriale (nouveau concept de l'autorité, transfert des compétences et des moyens aux collectivités territoriales, ...) ont généré des résultats déjà perceptibles. De nouveaux modes opératoires sont apparus plaçant de plus en plus la région comme espace économique privilégié pour traduire sur le terrain la politique de l'Etat. Cela a été favorisé par l'adoption de la Charte nationale de l'aménagement du territoire qui fixe les objectifs, les principes de base et les orientations globales de la politique nationale d'aménagement du territoire et vise essentiellement, l'accroissement de l'efficacité globale de l'économie nationale, le développement du monde rural, la gestion des ressources et la conservation du patrimoine, la résolution de la problématique du foncier et la qualification des ressources humaines. Cela a également été permis par l'élaboration de documents d'orientation à l'échelle nationale, régionale et locale, en l'occurrence, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire et les schémas de référence locaux.

La promulgation en 2003 d'une nouvelle charte communale a permis essentiellement, d'étendre le champ de l'autonomie locale par la redéfinition précise et complète de la sphère des responsabilités communales, de rationaliser leurs règles de fonctionnement et de restaurer l'unité de la ville pour les grandes métropoles. En outre, la réforme relative aux fonctions des Walis, a été engagée et consiste à assurer une forte intégration des Walis dans l'appareil d'Etat et le système institutionnel : directions régionales des Ministères, collectivités décentralisées ...

La création des agences de développement des zones du Nord, du Sud et de l'Oriental est de nature à encourager l'émergence de pôles de développement régionaux durables à travers notamment la mise en place des infrastructures nécessaires à la valorisation des potentialités offertes dans les zones concernées. La contractualisation des engagements dans le cadre d'une vision transparente et concertée entre les acteurs du développement économique et social est un instrument qui a montré son efficacité. Ainsi, dans le cadre de sa nouvelle approche de gouvernance, notre pays s'est engagé sur cette voie, comme en témoigne la multiplication des conventions conclues entre des opérateurs publics, privés et des associations pour opérationnaliser de nombreux projets de développement en matière d'habitat social, de micro-crédit, de lutte contre la pauvreté, et même dans le domaine des infrastructures ou des aménagements immobiliers et touristiques.

Ces avancées devraient être consolidées à travers l'amélioration de l'efficacité de l'administration locale. Celle-ci sera concrétisée par le renforcement de la déconcentration administrative à travers l'élaboration et la mise en œuvre progressive des schémas directeurs de déconcentration sur la période 2006-2008. Cela permettra de situer chaque type de décision au niveau pertinent pour assurer une plus grande efficacité des interventions notamment à travers l'établissement de contrats pluriannuels fixant les objectifs qui leur sont assignés, les moyens mis à leur disposition ainsi que les résultats attendus mesurés par des indicateurs de performance.

Cela nécessite également le renforcement de la contractualisation qui demeure un instrument d'amélioration de l'efficacité des actions car elle aboutit à leur évaluation. Le principe des engagements réciproques constitue un moyen de sanction intrinsèque qui pousse les acteurs à faire de leur mieux pour le respect de leurs engagements. Et enfin, par la dissémination de la culture d'évaluation qui s'impose comme point de passage obligé et continu à la recherche de l'optimisation. L'évaluation pousse également à l'amélioration de la

planification et à la pratique de la pré-évaluation pour optimiser les interventions avant même leur exécution.

Conscients de l'intensité croissante de la concurrence sur les marchés mondiaux et de l'ampleur des défis à relever par notre pays, les pouvoirs publics ont entrepris un vaste programme d'actions et de réformes à caractère structurel touchant plusieurs secteurs. L'objectif recherché est de rendre notre tissu productif plus compétitif et d'accélérer la modernisation de l'économie nationale. La politique économique et sociale mise en œuvre dans ce sens vise à intégrer le Maroc dans une économie mondiale de la connaissance et du savoir à travers la rénovation en cours des politiques sectorielles soutenue par la poursuite des efforts de développement des infrastructures, de modernisation du secteur financier et de libéralisation du secteur énergétique. Elle ambitionne également de favoriser un développement humain soutenu et participatif capable de concrétiser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La mise en œuvre, dans ce cadre, de l'Initiative Nationale de Développement Humain dotée, pour la première fois, d'une approche novatrice partenariale, impliquant la société civile et les différents opérateurs économiques concernés, vise à conforter la mise en œuvre continue des différentes politiques de développement humain engagées au Maroc. Il s'agit principalement des actions relatives à la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, au développement rural, à la mise à niveau urbaine, et au renforcement de la protection sociale. L'intérêt également accordé dans ce cadre à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base à savoir l'éducation et la santé et le raffermissement de la protection de l'environnement s'inscrit dans un souci de garantir un développement durable de notre pays. Par ailleurs, il est à préciser que la réalisation de ces grands chantiers passe inéluctablement par le renforcement des pratiques de bonne gouvernance qui suppose l'implication de tous les acteurs concernés œuvrant en synergie à l'échelle nationale, territoriale et régionale. Cette dernière a connu ces dernières années des avancées notables en matière de modernisation de l'administration publique, de réforme de la justice et de promotion de l'éthique.

QUATRIEME PARTIE : FINANCES PUBLIQUES _ DES OBJECTIFS GLOBALEMENT ORIENTES EN FAVEUR DE LA RELANCE ECONOMIQUE

Le projet de Loi de Finances pour 2007 est marqué par la mise en œuvre des réformes structurelles de grande envergure. Sur le plan fiscal, le processus de réforme fiscale se poursuivra et concernera la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le revenu et le droit d'importation. L'objectif est de rendre le système fiscal marocain plus équitable et plus adapté aux exigences du développement économique et social.

Sur le plan budgétaire, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources budgétaires et humaines. Ce projet accorde également une place importante au problème de l'emploi, à la relance économique et à la réduction des inégalités sociales. Pour atteindre ces objectifs, la gestion budgétaire axée sur les résultats sera désormais généralisée. La pertinence de la politique budgétaire est fondée sur le respect de la trajectoire pluriannuelle tracée par le cadre de dépenses à moyen terme qui définit de manière chiffrée le contour de la politique budgétaire de l'Etat.

Le projet de Loi de Finances 2007 s'inscrit dans le prolongement de ces prédécesseurs mais il s'en distingue par sa dynamique et l'ampleur des réformes qu'il vise à concrétiser. Il traduit, en outre, la volonté des pouvoirs publics à édifier les bases d'un développement économique et social fort et soutenable. Les défis liés au poids de la masse salariale, aux questions de la retraite, à l'ouverture sur l'économie mondiale sont aujourd'hui identifiés et la recherche de solutions pour les relever est bien avancée. De nombreux résultats encourageants ont été enregistrés au cours des dernières années tant au niveau des finances publiques qu'au niveau de la dette publique. Dans le même temps, un vaste chantier de réformes a été entamé.

1. TENDANCES RECENTES DES FINANCES PUBLIQUES : DES EFFORTS DANS LE SENS D'UNE CROISSANCE FORTE ET DURABLE

L'environnement macro-économique global des finances publiques qui a prévalu au cours des exercices 2005 et 2006 a été marqué, au niveau international, par les niveaux élevés atteints par les cours pétroliers et la vigueur de l'économie mondiale et, au plan national, par l'alternance de bonnes et de mauvaises campagnes agricoles. Ce contexte général a eu pour effet de freiner la croissance sans pour autant affecter négativement les recettes de l'Etat en lien avec la bonne tenue de la consommation des ménages stimulée par la revalorisation des salaires, et l'amélioration des revenus induite par le bon comportement de l'économie dans son ensemble.

Les modifications perceptibles des revenus observés au cours de ces dernières années ont non seulement dynamisé la consommation des ménages, mais ont aussi contribué à la reprise de l'investissement privé et public. Cette dynamique a eu pour un rendement positif des recettes fiscales dont les réalisations ont largement dépassé les prévisions retenues par les dernières Lois de Finances. Ainsi, les recettes ordinaires de l'Etat, hors comptes spéciaux du Trésor, ont excédé de 7,1% celles arrêtées par la Loi de Finances 2005 et pourraient être supérieures de 6,4% aux prévisions de la Loi de Finances 2006. En 2005, et à l'exception des taxes intérieures de consommation des tabacs qui ont enregistré une moins-value de 486 millions de dirhams, les recettes des autres impôts ont été orientées à la hausse.

Sur un excédent de 11,7 milliards de dirhams de recettes fiscales, 51,8% proviennent des impôts directs, 21% des impôts indirects, 19,8% des droits de douanes et 7,4% des recettes d'enregistrement et de timbre. Cette configuration devrait se reproduire en 2006. Les réalisations dépassent les prévisions d'un montant avoisinant 9,9 milliards de dirhams consécutives à une conjoncture économique favorable et aux efforts consentis par l'Administration fiscale pour rendre son système de collecte plus efficace.

1.1. Progression soutenue des recettes fiscales

Globalement, les recettes fiscales réalisées en 2005 ont atteint 100,5 milliards de dirhams contre 88,7 prévues par la Loi de Finances, en hausse de 13,2%. Comparées à 2004, ces recettes ont progressé de 13,2% en lien avec la forte progression du rendement des impôts directs (18,8%) et indirects (8,5%). Cette tendance à l'amélioration caractérise aussi l'année 2006. Sur la base des données disponibles, l'année 2006 enregistre une croissance des recettes fiscales de 7,8% comparativement à l'exercice précédent. De ce fait, le montant collecté se situe autour de 108,3 milliards de dirhams dont l'essentiel provient des impôts directs (44,5%) et des impôts indirects (38,5%). Compte tenu de ces évolutions, la pression fiscale (y compris TVA des collectivités locales), qui était de 24,1% en 2005, passe à 23,6% au terme de l'année 2006.

Parallèlement, la contribution à la croissance des recettes fiscales des impôts indirects se situe à 2,1% après 3,4% en 2005. Celle des droits de douanes et des droits d'enregistrement et de timbre passe de 1,1% à -1,7% et de 1% à 0,1% respectivement. Ces évolutions sont à l'origine d'une augmentation de 1,6 point de la part des impôts directs dans les recettes fiscales en 2006 et de 2 points en 2005. En termes d'évolution, les recettes fiscales connaissent un taux d'accroissement annuel moyen de 7% entre 2001 et 2006, soit un rythme supérieur à celui du PIB à prix courants (5,5%), ce qui dégage une élasticité de 1,3.

1.1.1. Impôts directs : un poids de plus en plus important dans les recettes fiscales

Les impôts directs, qui ont contribué à hauteur de 7,7% à l'évolution des recettes fiscales en 2005, ont atteint 43,2 milliards de dirhams. Ils réalisent ainsi une recette additionnelle de 6,1 milliards de dirhams comparativement à 2004. Ces impôts ont représenté de ce fait 43% des recettes fiscales et 9,4% du PIB. En 2006, les recettes d'impôts directs poursuivent leur tendance haussière pour représenter 44,5% des recettes fiscales ou 9,6% du PIB, ce qui correspond à un montant global de 48,2 milliards de dirhams, soit une recette additionnelle par rapport aux prévisions de 7,2 milliards de dirhams.

Ce résultat est imputable à la progression rapide des recettes de l'impôt sur les sociétés. Celui-ci a été de 22,1% en 2005 comparativement à 2004. Cette accélération s'explique en partie par les performances soutenues de secteurs tels que les télécoms, les cimenteries et le secteur financier. Elle est attribuable aussi aux efforts de recouvrement et au contrôle fiscal. Au total, les recettes de l'IS ont atteint 19,3 milliards de dirhams en 2005, soit un taux de réalisation des prévisions de 122,5% ou des recettes additionnelles de 3,5 milliards de dirhams comparativement aux prévisions.

Cette tendance à l'accélération des recettes de l'IS ne s'infléchit pas en 2006. Cette évolution reste soutenue, comme en 2005, notamment par la contribution du secteur financier et celui du ciment. Le montant total des recettes prévisionnelles de l'IS s'établirait à 24,4 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance de 26,4% par rapport à l'exercice antérieur. Cette performance est due, d'une part, aux réalisations fiscales observées au premier trimestre 2006 où l'acompte correspondant s'est amélioré de 1 milliard de dirhams par rapport à la même période de 2005 pour atteindre 3,8 milliards de dirhams et, d'autre part, par l'effort de régularisations consenti par les entreprises qui a rapporté à l'Etat près de 4,3 milliards de dirhams contre 2,8 milliards de dirhams l'exercice précédent.

En 2005, les recettes de l'IR ont atteint 22,7 milliards de dirhams, ce qui correspond à un montant additionnel de 2,3 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances et à un accroissement de 15,6% contre 10,7% en 2004. Cet accroissement de 11,4% par rapport aux prévisions s'explique essentiellement par l'amélioration des revenus salariaux, particulièrement ceux du secteur public, en rapport notamment avec l'accélération des processus de promotion et la mise à jour des situations administratives des fonctionnaires.

Toutefois, cette évolution connaît un fléchissement en 2006, due notamment à la baisse de la masse salariale occasionnée par les départs volontaires à la retraite. Les recettes prévisionnelles de l'IR s'établiraient ainsi, à fin 2006, à 22,2 milliards de dirhams. Ce montant est en hausse de 1,3 milliard de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances.

Les autres impôts directs se sont inscrits en hausse de 30,2% par rapport à 2004 ou 192 millions de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2005 pour s'établir à 1,2 milliard de dirhams. Ces impôts connaîtraient ainsi, à fin 2006, un accroissement de 34,4% par rapport à 2005.

Sociétés cotées à la Bourse : Quelle contribution à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ?

L'analyse de la période 2001-2005 prise globalement montre que le taux d'accroissement annuel moyen des recettes de l'IS des 53 sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca a été de 21,9% en moyenne annuelle contre 13,4% pour les recettes totales de l'IS. Les recettes de l'IS versées par ces sociétés ont été de l'ordre de 6,6 milliards de dirhams en 2005, soit une hausse de 18,7% comparativement à l'année 2004 après 17,2% entre 2003 et 2004.

Parmi les sociétés cotées, les banques ont versé un montant de l'ordre de 1,7 milliard de dirhams pour l'exercice 2005 contre 1 milliard de dirhams en 2001, soit une hausse annuelle moyenne de 13,5% sur toute la période. La part de ces banques dans les recettes versées par les sociétés cotées est passée de 34,6% en 2001 à 24,9% à fin 2005.

Les recettes de l'IS versées par les sociétés non financières cotées à la Bourse de Casablanca, au cours de l'année 2005, ont été de l'ordre de 4,7 milliards de dirhams, soit un accroissement annuel moyen de 27% entre 2001 et 2005. Il en résulte un accroissement de la part des recettes générées par les sociétés non financières par rapport au total des sociétés cotées passant de 60,7% en 2001 à 71% en 2005. Cette performance des sociétés non financières est à mettre à l'actif de Maroc Telecom et des sociétés du secteur du bâtiment et construction et du secteur agroalimentaire dont la part dans les recettes totales est de 75,3% en 2005.

Par ailleurs, l'analyse de la contribution des sociétés cotées dans les recettes totales de l'IS sur la période 2001-2005 a permis de faire les constatations suivantes :

- La part des sociétés cotées dans les recettes totales de l'IS a été de 34% en 2005 contre 35% en 2004 et 25,4% en 2001, soit une hausse de près de 8,6 points durant cinq ans, imputable essentiellement à la hausse des recettes versées par les sociétés non financière, notamment Maroc Telecom (14% des recettes totales de l'IS en 2005),
- La part des dix plus importantes sociétés cotées en terme de bénéfice a avoisiné 83,8% des recettes de l'IS générées par les sociétés cotées en 2005. Ce résultat témoigne de la forte concentration des recettes de l'IS. En 2001, ce taux a été de 75,6%,
- La contribution du secteur réel à la croissance des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées a été en moyenne de 17,8 points entre 2001 et 2005. Par contre, les sociétés financières (banques, sociétés de financement et sociétés d'assurances) ont participé en moyenne à hauteur de 3,2 points à la croissance de ces recettes.

Par rapport à la croissance des recettes totales de l'IS, les recettes versées par les sociétés cotées ont contribué de manière assez faible ne dépassant pas 6,6 points en 2005 contre 4,2 points en 2001.

Indicateurs relatifs aux recettes de l'IS des sociétés cotées à la bourse de casablanca

	2001	2002	2003	2004	2005
Taux d'accroissement annuel	16,5%	33,0%	19,5%	17,2%	18,7%
Part en % des recettes totales de l'IS	25,4%	30,6%	32,5%	35,0%	34,0%
Contribution à la croissance de l'IS	4,2%	8,4%	6,0%	5,6%	6,6%

Source: données du CDVM et calcul de la DEPF

1.1.2. Impôts indirects : des incertitudes pèsent sur l'évolution des taxes intérieures de consommation alors que le poids de la TVA se consolide

Les impôts indirects qui occupaient une place de choix dans le total des recettes fiscales perdent progressivement du terrain en faveur des impôts directs. En effet, à partir de l'exercice budgétaire 2004, leur part est passée progressivement de 39,9% à 38,3% en 2005 pour s'établir probablement à 38,5%, à fin 2006. Dans l'ensemble, ces impôts ont rapporté à l'Etat 38,4 milliards de dirhams en 2005, s'inscrivant ainsi en hausse de 8,5% par rapport à 2004 et de 2,5 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Cette amélioration est le fruit d'une part, du bon comportement de la TVA et de l'autre, de la consolidation des recettes des TIC sur les produits pétroliers.

En effet, en 2005, les recettes de la TVA ont enregistré une augmentation de 9,2% par rapport aux prévisions et une croissance de 10,9% par rapport aux réalisations de 2004. A l'origine de cette performance, on relève essentiellement l'augmentation des recettes de la TVA à l'importation (17,9%) confortée par une hausse modérée de la TVA intérieure (1,5%). Le développement des importations, le renforcement du contrôle et la lutte contre la sous-évaluation douanière, ainsi que le renchérissement des importations de pétrole sont autant de facteurs qui expliquent le bon comportement de la TVA à l'importation. Quant à la TVA intérieure, l'accélération des rythmes des remboursements et des restitutions a pratiquement neutralisé l'effet accélérateur de la consommation des ménages.

A fin 2006, les recettes prévisionnelles des impôts indirects seraient de 41,6 milliards de dirhams, en progression de 8,3% par rapport à 2005 et de 1,2 milliard de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. L'évolution favorable de la consommation des ménages et l'impact positif des mesures prises par les Lois de Finances 2005 et 2006 ont contribué à la réalisation de ce résultat.

Pour leur part, les taxes intérieures de consommation qui ont représenté 40,5% des recettes des impôts indirects ont évolué positivement pour atteindre 15,6 milliards de dirhams en 2005. Elles ont connu de ce fait un accroissement de 5,2% par rapport à l'année précédente et de 3,6% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Les produits pétroliers ont été à l'origine de cette évolution. Ceux-ci ont en effet progressé de 10,8% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances, ce qui a permis de rattraper partiellement la chute de 936 millions de dirhams enregistrés en 2004. Les recettes des TIC sur les tabacs ont atteint 5,3 milliards de dirhams, en baisse de 8,3% par rapport aux prévisions initiales. Cette contraction serait due à l'augmentation des prix des produits de tabacs intervenue au cours de l'année et aux effets négatifs induits par la contrebande.

Avec un dépassement des prévisions de la Loi de Finances de 2006 de 212 millions de dirhams, les recettes afférentes aux taxes intérieures de consommation atteindraient 15,8 milliards de dirhams, en progression de 1,2% par rapport à 2005. Les TIC sur les tabacs seraient de 5,7 milliards de dirhams, en augmentation de 108 millions de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2006. Quant aux TIC sur les produits pétroliers, la Loi de Finances pour 2006 évaluait les recouvrements à 8,9 milliards de dirhams. Le montant révisé pour 2006 revoit à la hausse cette évaluation de 116 millions de dirhams suite aux réalisations de 2005 et à la révision des hypothèses de croissance des consommations en produits pétroliers en 2006, soit un niveau de recettes de près de 9 milliards de dirhams. Quant aux autres recettes des TIC, elles se maintiendraient pratiquement à leur niveau prévu par la Loi de Finances 2006, soit 1,1 milliard de dirhams, après avoir dépassé en 2005 le montant prévu de 145 millions de dirhams.

En dépit d'une tendance favorable dégagée par le rendement des impôts indirects dans leur ensemble, des comportements divergents sont apparus au cours de ces dernières années. Certains sont de nature à nourrir des incertitudes et d'autres traduisent les efforts consentis en matière de réforme fiscale. Dans la première catégorie, on trouve les TIC, en particulier, celles liées aux produits pétroliers qui ont pâti des hausses des prix intervenues sur les marchés internationaux réduisant ainsi les quantités mises à la consommation. Dans la deuxième catégorie, on relève la bonne tenue de la TVA qui traduit les retombées de la réforme initiée au cours des dernières années.

1.1.3. Droits de douanes : demeurent importants en raison d'un besoin d'importations conséquent

L'ouverture de l'économie marocaine sur son environnement extérieur a amené les pouvoirs publics à entreprendre de nombreuses réformes pour préparer l'économie nationale à relever le défi que lui impose ce choix. Le plus important est de compenser les pertes douanières qui en découlent. La réforme fiscale, en particulier celle concernant la TVA, vise à remédier à cette situation qui à terme verrait s'amenuiser considérablement les recettes douanières. Actuellement, les effets négatifs du démantèlement tarifaire sur les finances publiques sont modérés. La cause en est les besoins de développement de plus en plus accrus de l'économie marocaine qui ont nécessité au cours de ces dernières années un volume d'importations de plus en plus important.

En 2005, le taux de progression des produits taxables a connu un accroissement de 10% par rapport à 2004. Ce résultat a permis aux droits de douanes de dépasser de 23% le montant retenu dans la Loi de Finances. Le renforcement du contrôle, les efforts déployés en matière de lutte contre la minoration de la valeur en douane et les fausses déclarations et, le report de la mise en œuvre de l'accord d'association avec les Etats-Unis d'Amérique ont également façonné ce profil qui présente une rupture par rapport à la configuration d'avant 2004. En effet, d'une contribution négative à la croissance des recettes fiscales depuis l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire, les droits de douanes réalisés en 2004 et 2005 ont pu inverser cette tendance (+0,9 point et 1,1 point respectivement).

La croissance du rythme de progression des importations qui ont caractérisé l'année 2006 a impacté positivement les recettes douanières en dépit de la poursuite des dispositions du démantèlement tarifaire. Celles-ci sont estimées à 11,7 milliards de dirhams, dépassant les prévisions de la Loi de Finances 2006 de 775 millions de dirhams. Par rapport à l'exercice précédent, la baisse est de 746 millions de dirhams après une nette amélioration en 2005 de 997 millions de dirhams.

1.1.4. Droits d'enregistrement et de timbre : une croissance forte et soutenue

Les recettes des droits d'enregistrement et de timbre sont sensibles à l'évolution de l'activité économique dans son ensemble. Les variations des revenus qui en découlent incitent les acteurs économiques à prendre des décisions de nature à influencer sur la base taxable de ce type d'impôt dont l'essentiel est constitué des droits d'enregistrement, des droits de timbre et de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles (TSAVA). Au cours de ces deux dernières années, l'activité économique a été caractérisée par un taux de croissance moyen du PIB de 6,2% et par une inflation maîtrisée ne dépassant guère 2%. Cette situation a renforcé le pouvoir d'achat des ménages et les revenus des entreprises.

En 2005, le taux de réalisation des prévisions des recettes des droits d'enregistrement et de timbre a été de 115,7% et leur évolution par rapport à 2004 a été de 15,9%. Cette performance trouve son origine notamment dans le renforcement de la dynamique de l'activité immobilière où les crédits accordés par les banques ont progressé de 24,8% en 2005, dans l'élan manifesté par le marché automobile dont les immatriculations ont connu une hausse de 18,5%, et dans le changement du mécanisme de règlement des taxes des assurances.

La dynamique de ces recettes serait freinée en 2006 en dépit d'une actualisation à la hausse de presque 682 millions de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2006. Leur montant se situerait à 6,7 milliards de dirhams, au terme de l'année 2006, en hausse de 5,8% par rapport à l'année précédente et de 11,3% par rapport aux prévisions. Ce dépassement s'explique, en particulier, par la bonne dynamique qui a caractérisé le rendement de cet impôt au cours des premiers mois de 2006 et par l'impact favorable du marché immobilier.

1.2. Recettes non fiscales : une contribution importante malgré leur volatilité

Caractérisées généralement par des évolutions erratiques, les recettes non fiscales n'ont pas dérogé à la règle au cours des deux dernières années. Les recettes de privatisation évoluent en fonction des choix de politique économique, les montants drainés par les monopoles sont entachés d'incertitudes en raison des fluctuations des bénéfices des entreprises et établissements publics et les autres composantes sont en développement continu. Globalement, les recettes non fiscales ont augmenté en 2005 de 5,1%, malgré une baisse par rapport aux prévisions de 3,9 milliards de dirhams. Leur montant s'est établi à 17,3 milliards de dirhams. Le produit des privatisations a rapporté au budget de l'Etat 6,9 milliards de dirhams suite à la cession des 16% du capital d'IAM détenus par l'Etat et à la privatisation des quatre sucreries de l'Etat.

Concernant les recettes de monopoles, leurs taux de réalisation ont été en deçà des attentes de la Loi de Finances, soit un taux de réalisation de 94% malgré l'importante contribution d'IAM (27%) et de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (13%). Le recul de 397 millions de dirhams par rapport aux prévisions est dû au non-encaissement de la totalité des redevances de certains établissements publics. Les autres recettes non fiscales ont enregistré un supplément de 1,6 milliard de dirhams, imputable notamment aux fonds de concours pour 0,8 milliard de dirhams et à la redevance gazoduc pour 0,4 milliard de dirhams.

Le produit des recettes non fiscales attendu en 2006, évalué initialement à 19,5 milliards de dirhams, est révisé à la baisse pour atteindre 17,2 milliards de dirhams. Ce rétrécissement de près de 2,3 milliards de dirhams s'explique principalement par l'actualisation des recettes de privatisation (2,3 milliards de dirhams au lieu de 4,9 milliards prévus par la Loi de Finances 2006) pour tenir compte de la part du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

1.3. Dépenses de l'Etat : Importance des charges exceptionnelles ont fortement pesé sur leur évolution

En 2005, la maîtrise des dépenses a connu un certain relâchement en raison d'un contexte défavorable marqué à la fois par l'envolée des cours mondiaux du pétrole, les effets du dialogue social et l'opération des départs volontaires à la retraite. Il en est résulté une forte hausse des dépenses ordinaires, en particulier, celles afférentes aux biens et services et à la compensation. Cet accroissement des dépenses aurait été plus accentué si les dépenses relatives aux intérêts de la dette ne s'étaient pas contractées de façon perceptible. En revanche, un essoufflement de l'effort de l'Etat en matière d'investissement a été observé après la reprise relative constatée en 2004. Globalement, les dépenses totales de l'Etat, hors solde des comptes spéciaux du Trésor, ont progressé de 16,3% par rapport à 2004 et représenté 31,2% du PIB, soit l'équivalent de 142,8 milliards de dirhams. Ces dépenses ont dépassé les prévisions de la Loi de Finances de 13,4%.

Cette dynamique particulière des dépenses de l'Etat connaîtrait une certaine accalmie en 2006. En effet, si l'on exclut les dépenses exceptionnelles relatives aux départs volontaires à la retraite, les dépenses de l'Etat présentent toujours un profil orienté à la hausse en raison de l'importance des dépenses exceptionnelles induites par la prise en charge partielle de l'augmentation des prix des produits pétroliers.

1.3.1. Dépenses ordinaires : de notables dépenses non récurrentes mais structurantes

Les dépenses ordinaires, qui étaient arrêtées initialement à 108,1 milliards de dirhams, ont atteint 124,6 milliards au terme de l'exercice 2005, enregistrant ainsi un écart de prévision de 16,6 milliards de dirhams ou 15,4%. Cette importante différence trouve son origine dans le caractère exceptionnel de certaines dépenses notamment le coût de l'opération des départs volontaires à la retraite et la prise en charge de la hausse des cours mondiaux de l'énergie. Comparées à l'année antérieure, les dépenses ordinaires ont connu une hausse de 21,1%.

Le poids des dépenses exceptionnelles a pesé sur l'orientation des dépenses de l'Etat en 2006. Un dépassement de 3,7% est ainsi observé. Malgré cette hausse de 5 milliards de dirhams supplémentaires, une baisse de 1,9% est enregistrée par rapport à 2005. Ce repli résulte de la maîtrise des dépenses du personnel (0,8%) et des dépenses des autres biens et services (18,7%) et ce, malgré la hausse de la charge de compensation (19,4%) et des intérêts de la dette (9,5%).

Compte tenu de ces évolutions, la composition des dépenses ordinaires connaît entre 2005 et 2006 des changements dans leur structure en faveur des intérêts de la dette et des dépenses de compensation qui voient leurs parts respectives passer de 13,9% à 15,7% et de 7,3% à 9%. En effet, les dépenses de biens et services, qui représentent 78,8% des dépenses ordinaires en 2005, n'en représenteraient que 75,3% en 2006. Cette modification de la configuration des dépenses s'accompagne également d'une progression sensible du montant des intérêts de la dette en 2006, particulièrement en raison d'une hausse conjoncturelle du taux d'endettement de l'Etat en 2005 suite à l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la CMR et au coût de l'opération « Intilaka ».

1.3.1.1. Dépenses de biens et services : le poids des contraintes

Les dépenses de biens et services se sont élevées à 98,2 milliards de dirhams en 2005 contre 79,6 milliards en 2004, soit une hausse de 23,3%. Cette accélération du rythme de croissance provient essentiellement de la forte poussée qu'ont connue ses principales composantes.

L'année 2005 a été caractérisée par de nombreuses mesures visant la restructuration des dépenses de l'Etat et leur orientation vers des activités plus productives. « Intilaka » en constitue l'opération censée avoir un impact déterminant dans l'évolution de ces dépenses. Ses résultats ont été immédiats. Elle a permis à l'Etat d'économiser l'équivalent de 1,05 milliard de dirhams sur les dépenses de personnel sans qu'il y ait une baisse par rapport aux prévisions retenues dans la Loi de Finances. Les dépenses du personnel leur ont été supérieures de 2% ou 1,3 milliard de dirhams. Cette progression s'explique par le report de 2004 à 2005, d'un montant de 1,1 milliard de dirhams au titre de la promotion exceptionnelle, de l'impact des recrutements accélérés suite à l'utilisation massive des postes vacants et de l'accélération des rythmes d'avancement d'échelon et de changement de grade. Le montant alloué à ces deux dernières opérations s'élève à 2,8 milliards de dirhams, soit le triplement de l'enveloppe accordée habituellement à l'avancement normal.

Pour ce qui est des dépenses des autres biens et services, elles ont été aussi caractérisées par une dynamique aussi particulière puisque le montant prévu par la Loi de Finances a été révisé à la hausse de 42% pour atteindre 36,1 milliards de dirhams en 2005 contre 23,1 milliards en 2004. Cette charge englobe les indemnités servies au titre de l'opération des départs volontaires à la retraite dont le montant global a été arrêté à 11,4 milliards de dirhams. Pour réduire la masse salariale de façon structurelle, les pouvoirs publics ont consacré 2,5% du PIB à cette opération alourdissant ainsi le poids des dépenses des autres biens et services qui est passé à 7,9% en 2005 ou 5,4% du PIB si l'on exclut le coût de l'opération « Intilaka ».

Les dépenses de biens et services s'élèvent à 90,9 milliards de dirhams en 2006, en baisse de 7,4% par rapport à 2005. Ces dépenses contribuent négativement à la croissance des dépenses ordinaires en 2006. En effet, leur contribution à la croissance des dépenses ordinaires est négative en 2006 (-5,8 points) après avoir été positive en 2005 (18 points). Les données actuellement disponibles laissent apparaître des résultats relativement encourageants en matière de maîtrise de la masse salariale et de réduction du train de vie de l'Etat.

En effet, la masse salariale atteint en 2006 le montant de 61,5 milliards de dirhams excédant ainsi de 1,9 milliard de dirhams les prévisions de la Loi de Finances. Ce supplément est dû aux conséquences du dialogue social conclu en 2006. Les charges du personnel, qui s'accaparent près des deux tiers des dépenses des biens et services, auraient été plus lourdes si l'opération du départ volontaire à la retraite (DVR) n'avait pas produit ses effets. Celle-ci permet à l'Etat de réaliser une économie de 4,3 milliards de dirhams sur une année pleine. Evaluées en termes de PIB, ces charges diminuent de 1,4 point par rapport à l'exercice 2005 pour se situer à 12,2%.

Abstraction faite des indemnités servies en 2005 dans le cadre du DVR, les dépenses des autres biens et services augmentent de 18,7% en 2006. Les transferts à la Caisse Marocaine des Retraites liés à l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale de retraite et à la prise en charge du surcoût de l'opération du DVR au titre des pensions justifient cette progression.

1.3.1.2. Intérêts de la dette : hausse en 2006

La gestion active de la dette adoptée par les pouvoirs publics semble apporter ses fruits, le ratio des intérêts de la dette sur les recettes fiscales passant de 24,3% en 2001 à 17,2% en 2005. Mais, à partir de 2006 un revirement de tendance s'est produit. Les contraintes de financement imposées par l'opération « Intilaka », la régularisation des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites et l'interruption de la baisse des taux d'intérêt sur le marché international ont été à l'origine d'un endettement massif de l'Etat, générant ainsi des charges plus importantes de la dette.

En 2005, les intérêts de la dette ont été caractérisés par une baisse par rapport à leur niveau de l'année précédente. Leur niveau est passé de 17,6 à 17,3 milliards de dirhams, soit une diminution de 1,5%. Ce montant reste comparable à celui observé au cours de ces trois dernières années. Toutefois, en termes de PIB, on constate un allègement progressif d'année en année, puisque ce taux s'est réduit de 4% en 2004 à 3,8% en 2005. Ce mouvement baissier traduit l'effort de l'Etat dans le domaine de la gestion de la dette. Ces évolutions positives ne doivent pas cependant, masquer les divergences de tendance qui apparaissent au niveau des composantes de cette rubrique. En effet, on relève un amenuisement très marqué des intérêts de la dette extérieure au détriment de ceux de la dette intérieure. Le poids des intérêts de la dette extérieure par rapport aux charges totales de la dette, qui a été de 31,5% en 2001, est revenu à 18,3% en 2003 pour s'établir à 13,8% en 2005.

Comparativement aux données de la Loi de Finances, l'année 2005 s'est aussi caractérisée par la réalisation d'une économie de 110 millions de dirhams, correspondant à un taux d'exécution de 99,4%. Le recul généralisé aussi bien des intérêts de la dette extérieure (5,5%) que de la dette intérieure de (0,9%) ont contribué à façonner ce résultat. L'économie de 263 millions de dirhams réalisée au niveau des intérêts de la dette extérieure, malgré la hausse des taux d'intérêt sur le marché international, trouve son origine, principalement, dans la politique de la gestion active de la dette. A l'inverse, les charges supplémentaires de la dette intérieure s'expliquent par les conditions favorables à l'endettement suscitées par la baisse des taux.

Au vu de l'exécution de la Loi de Finances, l'année 2006 constitue une exception par rapport à ce mouvement d'ensemble qui s'est dessiné depuis 2001. Les dépenses liées aux intérêts de la dette qui avaient connu des baisses successives relativement importantes ont retrouvé leur niveau du début de période. Cette situation est le résultat d'une progression à la fois des charges d'intérêts de la dette intérieure et extérieure. Globalement, ces charges dépassent leur niveau prévu par la Loi de Finances 2006 de 187 millions de dirhams. Elles atteignent au terme de l'exercice le montant de 18,9 milliards de dirhams, soit un accroissement de 9,5% par rapport à l'exercice 2005.

1.3.1.3. Dépenses de compensation : une contrainte forte pour le budget de l'Etat

Les dépenses de compensation ont connu une évolution quelque peu inquiétante. La facture liée à ces dépenses est très sensible aux chocs exogènes. Après avoir fluctué autour de 3 milliards de dirhams à la fin de la décennie 90, celle-ci a commencé à s'alourdir à partir de 2001. Les raisons de cette envolée progressive des dépenses de compensation sont principalement les hausses successives enregistrées au niveau des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. De ce fait, ces dépenses ont atteint 4,9 milliards de dirhams en 2001 pour passer à 5,7 et 9,1 milliards de dirhams en 2004 et 2005 après avoir connu un niveau inférieur à 3 milliards de dirhams en 2002 et 2003.

En 2005, la conjoncture qui a prévalu a fortement pesé sur les dépenses de compensation. Ces dernières ont représenté plus de la moitié du budget alloué à l'investissement. Ce développement inattendu a été à l'origine d'un écart positif de 4,9 milliards de dirhams entre les réalisations et les prévisions de la Loi de Finances. Ce dérapage a été causé par les variations très brutales du prix de pétrole sur le marché international, supposé atteindre 35\$/baril au cours de l'élaboration de la Loi de Finances alors que le prix effectif a atteint plus de 50 dollars. En dépit de la répercussion partielle à deux reprises d'une partie de la hausse du prix du pétrole sur le consommateur, le budget de l'Etat a supporté un coût annuel de 7,4 milliards de dirhams.

En 2006, la situation des dépenses de compensation ne connaît pas d'amélioration par rapport à 2005. Le contexte est encore difficile. La persistance de l'envolée des cours des produits pétroliers et l'augmentation du prix du sucre brut intervenue au cours de cet exercice sont autant de facteurs qui viennent aggraver ce poste de dépenses.

La charge nette de la compensation dépasse les prévisions de la Loi de Finances 2006 de 2,9 milliards de dirhams pour se situer à 10,9 milliards de dirhams contre une charge de 9,1 milliards en 2005, soit une hausse de 19,4% après une augmentation de 60,8%. Cette charge prend en considération l'impact des augmentations des prix décidées en 2006 et l'indexation totale des prix du super, du gasoil 350 et du fuel sur les cours internationaux. Ce niveau, anormalement élevé de ces dépenses pourrait atteindre des montants insoutenables si des mesures appropriées pour amortir les chocs exogènes ne sont pas prises à l'avenir.

1.3.2. Dépenses d'investissement : l'effort de l'Etat se poursuit en dépit des fortes tensions

L'évolution quantitative des dépenses publiques s'est accompagnée d'une modification de leur structure sous l'effet conjugué de la nécessité de préserver les équilibres fondamentaux et des nouvelles exigences de la libéralisation de l'économie nationale. L'effort d'investissement consenti par l'Etat s'est réduit pour atteindre à peine 20% de la FBCF au cours des dernières années. Cette faiblesse de la contribution de l'Etat à l'effort d'investissement observée au cours des périodes récentes s'explique non seulement par l'insuffisance des ressources, mais aussi par la nouvelle orientation de la politique économique adoptée qui vise à assigner au secteur privé un rôle plus important dans la dynamique de la croissance.

Toutefois, l'effort d'investissement du secteur public est maintenu à un niveau suffisamment élevé pour soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité du pays pour les IDE et accompagner l'action de développement menée par l'Etat dans les différents domaines. Ainsi, les dépenses d'investissement de l'Etat en 2005 ont atteint 18,1 milliards de dirhams dépassant le montant des émissions prévues par la Loi de Finances de 0,4 milliard de dirhams. Cette différence s'explique par l'importance des crédits de report dont l'enveloppe a été supérieure à celle prévue initialement. La structure de ces dépenses présente une prédominance des subventions et transferts qui ont représenté 61% en 2005 contre 66% en 2004. Ce changement intervenu dans la composition de ces charges est dû aux évolutions du règlement de dette et de l'augmentation du capital des établissements publics. Quant aux projets initiés directement par les départements ministériels, ils ont vu leur part dans le total des dépenses d'investissement augmenter de 34% en 2004 à 39% en 2005.

L'effort d'investissement de l'Etat a été poursuivi en 2006. Le montant réservé à cette fin est de l'ordre de 19,3 milliards de dirhams, soit 3,8% du PIB. Cependant, si l'on tient compte des dépenses d'investissement des établissements et entreprises publics, du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA), des Comptes Spéciaux du Trésor et des Collectivités Locales, la participation du secteur public en termes de crédits ouverts pour l'année 2006 représente l'équivalent de 16,2% du PIB.

1.4. Déficit budgétaire et son financement : une dégradation conjoncturelle du déficit et un recours massif au financement intérieur

1.4.1. Déficit budgétaire et son financement

Compte tenu des évolutions des dépenses et des recettes de l'Etat en 2005, le déficit budgétaire de l'Etat s'est situé à 20,3 milliards de dirhams, ce qui représente 4,4% du PIB au lieu de 3,2% prévu initialement. Ce résultat aurait pu être plus défavorable si les Comptes Spéciaux du Trésor n'avaient pas dégagé un excédent de près de 4,8 milliards de dirhams. L'opération «Intilaka» a accentué ce déficit qui sans cette opération se serait établi à 1,9% du PIB.

Le déficit budgétaire enregistré en 2005, conjugué à une réduction des arriérés de paiement du Trésor de 8,4 milliards de dirhams, a induit un besoin de financement de 28,7 milliards de dirhams. La couverture de ce dernier a nécessité, compte tenu d'un flux net négatif de 1,4 milliard de dirhams au titre des financements extérieurs, la mobilisation par le Trésor de 30,2 milliards de dirhams sur le marché intérieur. En dépit des capacités du Gouvernement à financer ce déficit, celui-ci soulève des questions quant à la soutenabilité de la dette qu'il nourrit. Il ressort de la situation des finances publiques en 2005 que le solde primaire réalisé est inférieur de 2,4 points à celui qui stabilise le taux d'endettement. Cependant, ce problème n'aurait pas été posé s'il n'y avait pas eu le versement des arriérés à la CMR et des indemnités des départs volontaires à la retraite. Dans ces conditions, le ratio de la dette n'aurait pas dépassé 66,6% du PIB.

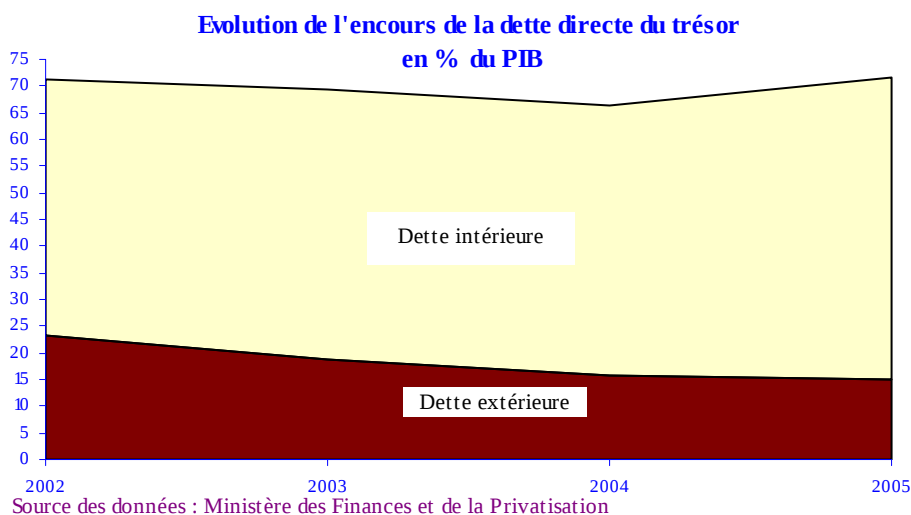
L'exercice budgétaire 2006 se solde par un déficit de 13,6 milliards de dirhams, soit 2,7 points du PIB. Compte tenu d'une réduction du stock des arriérés de 1,3 milliard de dirhams, le besoin de financement s'élève à près de 14,9 milliards de dirhams. Ce besoin, auquel s'ajoute un flux net négatif des financements extérieurs de 823 millions de dirhams, nécessite des financements intérieurs à hauteur de 15,7 milliards de dirhams.

1.4.2. Aggravation de la situation de la dette directe du Trésor : certains événements conjoncturels ont aggravé la situation de la dette

La persistance de déficits budgétaires souvent supérieurs à 3% du PIB depuis 1980 a donné lieu à un accroissement notable du taux d'endettement public direct, lequel est passé de 41,6% en 1980 à près de 82,7% en 1994. Depuis cette date, le taux d'endettement direct du Trésor a été maîtrisé, avec toutefois une dette intérieure qui prend de plus en plus de poids. La montée régulière de la dette intérieure s'est accompagnée d'un accroissement de son service, lequel a commencé à dépasser celui de la dette extérieure directe à partir de 1995.

La réduction du taux d'endettement constitue une étape nécessaire pour contribuer à absorber l'impact des différents chocs exogènes sur les finances publiques (démantèlement tarifaire, dialogue social, coût croissant des retraites de la fonction publique, effort d'investissement plus marqué). Au-delà de la maîtrise du déficit budgétaire assurée par le relèvement de la croissance et la maîtrise des dépenses, la réduction du taux d'endettement passe également par la contribution d'autres facteurs.

L'encours de la dette directe du Trésor se situe sur une courbe descendante depuis 1993. Sa gestion a eu pour conséquence de la ramener de 89% du PIB à 66,3% en 2004. A partir de 2005, un fléchissement de tendance commence à s'observer. Les causes de ce nouveau profil sont liées aux événements conjoncturels qui ont marqué les finances publiques dans leur ensemble au cours des deux dernières années. Cependant, certains facteurs qui paraissaient être passagers ont perduré, à l'instar de la facture pétrolière. Les premières manifestations de ce phénomène se sont traduites par le gonflement du stock de la dette qui a représenté 71,6% du PIB en 2005.



Prédominance de la dette intérieure mais pas d'inquiétudes particulières

Après avoir connu un supplément additionnel maximum de 18 milliards de dirhams en 2001, le stock de la dette a enregistré un surcroît de 33,2 milliards de dirhams en 2005. Cette évolution exceptionnelle est imputable à la forte croissance de la composante intérieure. En effet, l'encours de la dette intérieure qui a atteint 258,5 milliards de dirhams a été majoré de 34,6 milliards de dirhams par comparaison à 2004. La dette intérieure a représenté 79% du volume global de la dette en 2005 alors qu'elle n'en constituait que 40,6% en 1994. En même temps, l'encours de la dette extérieure directe du Trésor a fléchi. Il est passé de 58,2% en 1993 à 15,1% en 2005.

Cette évolution de la dette, contrairement à ce qu'elle pourrait susciter comme inquiétudes, n'a pas exercé d'effets d'éviction ou eu des retombées négatives sur le comportement des ménages. En effet, les faits constatés sur une période suffisamment longue montrent que, contrairement à certaines économies au niveau international, où la hausse de la dette intérieure s'accompagne généralement d'une hausse des taux d'intérêt, ces effets n'ont pas eu lieu pour l'économie marocaine, en raison essentiellement d'une évolution positive des fondamentaux de l'économie, et de la pertinence de la gestion de la dette adoptée qui a favorisé, conjointement à la surliquidité, la détente des taux d'intérêt.

Par ailleurs, la dette intérieure en 2005 est détenue à hauteur de 29% par les banques et de 30% et 19% respectivement par les compagnies d'assurances et les OPCVM. Les 22% restants sont détenus à parts égales (11%) par la CDG et les autres institutionnels. Le portefeuille des bons du Trésor et fonds d'Etat a représenté en moyenne au cours des dernières années 20% de l'actif total des banques contre 60% pour les crédits à l'économie. Cette structure des emplois des banques montre que le Trésor est loin d'exercer un effet d'éviction perceptible sur le secteur privé. De plus, il ressort des résultats des enquêtes sur la structure financière des entreprises au Maroc que l'investissement de ces dernières est en grande partie auto-financé.

Néanmoins, à l'origine des performances réalisées au niveau du taux d'endettement, d'autres facteurs peuvent être soulignés. Les plus importants d'entre eux sont la croissance économique, l'évolution de l'inflation, le niveau des taux d'intérêts, le niveau du solde primaire et d'autres opérations financières.

Le taux d'endettement : contribution différenciée de ses principaux déterminants

Une étude récente réalisée par la DEPF montre que le niveau de l'inflation a le plus contribué à la réduction du taux d'endettement du Trésor durant la période 1994-1997. Cette contribution a été évaluée à 3% du PIB par an. Après la sortie du cycle de rééchelonnement de la dette, la stabilisation du cadre macro économique et la maîtrise de l'inflation qui s'en est suivie a permis une baisse moyenne annuelle du taux d'endettement de 0,8 point du PIB entre 1998 et 2005. De son côté, la croissance économique a permis de réduire le taux d'endettement de 1 point du PIB par an durant la période 1994-1997 et de 2,7 points du PIB par an entre 1998 et 2005. Au cours de ces deux périodes, le taux de croissance réel moyen de l'économie a atteint respectivement 1,2% et 4,7%.

Sur la période 1994-1997, la contribution annuelle moyenne des charges d'intérêt à l'augmentation du ratio d'endettement a été de 5,8 points dont 3,1 points sont attribuables aux intérêts de la dette intérieure et 2,7 points à ceux de la dette extérieure. Ces participations ont connu des évolutions différenciées au cours de la période 1998-2002. La première composante s'est inscrite en hausse de 0,4 point pendant que la seconde a perdu un point par an. La contribution des charges d'intérêt à l'augmentation du taux d'endettement sur la période 2003-2005 était de 3,5 points du PIB par an pour les intérêts de la dette intérieure et 0,6 point du PIB par an pour ceux de la dette extérieure.

Les autres facteurs qui jouent un rôle important dans la variation du ratio d'endettement sont le taux de change et la gestion active de la dette. Une dépréciation de la valeur du Dirham contribue à l'alourdissement de l'encours de la dette publique extérieure alors qu'à l'opposé, la gestion active conduit à la réduction du taux d'endettement. Ces facteurs ont contribué à la baisse du taux d'endettement. La relative dépréciation du dirham au cours des dernières années a été plus que neutralisée par l'effet bénéfique des investissements directs étrangers et de la gestion active de la dette extérieure. Ainsi, la contribution des autres opérations financières à la baisse du taux d'endettement est passée de 0,6 point du PIB par an sur la période 1994-1997 à 1,5 point par an durant la période 1998-2002 et ce, malgré l'ajustement de la parité du dirham intervenu en avril 2001. Durant la période 2003-2005, ces facteurs ont contribué à la baisse du taux d'endettement direct de 1,2 point du PIB par an.

La contribution annuelle moyenne du solde primaire à la baisse du ratio d'endettement était de 2,5 points sur la période 1994-1997 et de 1,9 point entre 1998 et 2002. La dégradation conjoncturelle des finances publiques en 2005 a fait en sorte qu'en moyenne entre 2003 et 2005, le solde primaire a contribué pour 0,4 point à la hausse du taux d'endettement.

Par ailleurs, l'étude a montré que si durant la décennie 80 un déficit primaire moyen d'environ 2% du PIB devait laisser inchangé le ratio dette/ PIB, au cours de la période 1994-2005, il fallait dégager un excédent primaire d'environ 1% du PIB pour parvenir au même résultat. Il en résulte un resserrement de plus en plus important de la contrainte budgétaire de l'Etat. En effet, le déficit budgétaire soutenable a été de l'ordre de 4,3 points du PIB entre 1994 et 1997, dépassant de 1,1 point celui effectivement enregistré, alors que la période 1998-2002 a été marquée par un déficit budgétaire soutenable de 3,3 points du PIB, supérieur de près de 0,2 point à ce qui a été enregistré. En revanche, sur la période 2003-2005, le déficit budgétaire soutenable a été de 3,2% inférieur à celui effectivement enregistré de 0,5 point du PIB.

Lecture de la situation des finances publiques à la lumière des nouveaux comptes nationaux

Le changement de base des comptes nationaux apporte un nouvel éclairage sur l'évolution de l'économie nationale. Les différences pouvant exister entre les informations issues de ces comptes base 1998 et ceux base 1980 proviennent soit des changements intervenus au niveau des concepts, soit des modifications du champ de couverture ou de l'utilisation de nouvelles statistiques.

Le PIB, variable macro-économique clé à partir de laquelle sont déterminées les performances des finances publiques, a été réévalué de 12% en moyenne sur la période 1998-2003. A la lumière de ces nouvelles données, une nouvelle grille de lecture des finances publiques est possible. Cette dernière montre que l'objectif de 3% du PIB retenu pour le déficit budgétaire par les différentes Lois de Finances a été largement atteint en moyenne sur l'ensemble de la période.

En effet, contrairement à ce que laissaient apparaître les anciens comptes, le déficit a représenté 2,9% du PIB. La pression fiscale ressort moins forte : elle n'est que de 19% au lieu de 22%. La masse salariale du Budget de l'Etat par rapport au PIB a atteint en moyenne 10,8% sur la même période contre 12,1% selon l'ancienne base. Les dépenses d'investissement de l'Etat qui représentaient en moyenne 4% du PIB selon les anciens comptes sont ramenées à 3,1% selon les nouveaux comptes. Enfin, le déficit budgétaire moyen enregistré sur la période 1998-2003 ne dépasse pas 1,4% du PIB sur la base des nouveaux comptes. Quant au taux d'endettement, il est lui aussi revenu de 69,2% à 60%.

Evolution des indicateurs des finances publiques entre la base 1998 et la base 1980 (en % du PIB)

Ecarts (en % du PIB)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne 1998-2003
Recettes totales	-2,6	-3,1	-2,3	-3,0	-2,5	-2,9	-2,7
Recettes fiscales	-2,1	-2,5	-2,1	-2,1	-2,2	-2,4	-2,2
Dépenses totales	-2,8	-3,0	-2,9	-3,3	-3,0	-3,3	-3,1
Masse salariale de l'Etat	-1,2	-1,3	-1,2	-1,3	-1,3	-1,5	-1,3
Intérêts de la dette	-0,5	-0,6	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Déficit budgétaire	0,4	-0,1	0,6	0,3	0,5	0,4	0,3
Dette directe du Trésor	-7,9	-8,6	-7,6	-7,7	-7,7	-8,3	-8,0

Source : Calcul de la DEPF.

1.5. Politiques fiscales et budgétaires : vers plus d'efficience, de rationalité et de bonne gouvernance

Dans le cadre de l'amélioration du profil des finances publiques, plusieurs mesures de réformes sont initiées en vue de consolider les recettes fiscales, de rationaliser les dépenses publiques et de renforcer le contrôle. Les grandes orientations de la politique fiscale et budgétaire au cours des prochains exercices budgétaires cherchent à renforcer les efforts de l'Etat dans la consolidation de la croissance et du développement social. A cet effet, de nombreuses mesures et réformes de nature à renforcer l'efficacité, la rationalité, la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques sont en cours d'élaboration.

1.5.1. Politique fiscale : des mesures incitatives au service du développement

En matière fiscale, les principales mesures programmées et récemment mises en œuvre s'inscrivent dans le prolongement de la politique économique et sociale du Gouvernement qui vise à mettre en place les conditions d'un développement économique et social durable. La volonté de moderniser le système fiscal, de l'harmoniser conformément aux meilleures pratiques fiscales internationales a été mise en évidence par les dispositions prises lors des dernières Lois de Finances. Ces dernières prennent en considération les engagements du Maroc dans le cadre des accords de libre échange signés, notamment, avec les pays arabes, l'Union Européenne, les Etats-Unis et la Turquie. Les conséquences négatives sur les recettes de l'Etat qu'impose cette ouverture poussent à la recherche d'autres alternatives qui combleraient le manque à gagner attendu et assureraient une charge fiscale plus équitable en vue d'en améliorer le rendement et de consolider la transition fiscale à moyen terme. Cette démarche est fondée sur des orientations permettant d'élargir la base imposable, de rendre le système fiscal plus simple, plus transparent et plus rationnel.

Ainsi, un Code Général des Impôts sera mis en place. Son objectif est d'unifier et d'harmoniser les mesures fiscales en vigueur. Dans cette perspective, il a été procédé, dans le cadre des Lois de Finances 2005 et 2006, à l'élaboration du Livre des procédures fiscales et celui d'assiette et de recouvrement consistant à regrouper, dans un texte unique, les dispositions prévues dans les lois afférentes à l'IS, l'IR, la TVA et les droits d'enregistrement et de timbre.

De plus, pour assurer une meilleure répartition de la charge fiscale et faire face à la baisse attendue des recettes douanières consécutive au démantèlement tarifaire, la mobilisation de ressources alternatives est devenue une préoccupation pour les pouvoirs publics. L'élargissement de l'assiette à partir de la fiscalité domestique a ainsi été privilégié.

Ainsi, s'agissant de la TVA, les mesures instituées par les différentes Lois de finances ont pour objectifs d'élargir l'assiette imposable, notamment par la limitation des exonérations, d'en améliorer le rendement et de supprimer les dysfonctionnements qui caractérisent cette taxe, notamment par la réduction du nombre de taux.

Par ailleurs, afin de permettre aux entreprises de participer au développement économique et social du pays, les pouvoirs publics procéderont à l'avenir à la rationalisation du dispositif d'incitations fiscales dont bénéficie le secteur productif national et l'amélioration de l'environnement concurrentiel des firmes nationales. Dans cette perspective, l'impôt sur les sociétés devrait connaître des réaménagements pour éliminer la multiplication et la superposition des régimes d'exonération et de réduction qui sont à l'origine des distorsions et d'une opacité grandissante du système d'incitation. La contraction de l'assiette de cet impôt qui s'en suit incite à maintenir des taux nominaux¹⁵ d'imposition élevés. Cette situation est pénalisante pour l'économie marocaine puisque de nombreux pays concurrents du Maroc connaissent une réduction de ces taux.¹⁶ Dans ce sens, il sera procédé à la baisse du taux de droit commun, conjuguée à la suppression de certaines mesures d'incitation fiscale telle que la provision pour investissement.

¹⁵ Ce taux ne tient pas compte des diverses réductions, abattements et exonérations qui ramènent le taux d'imposition effectif très en dessous du taux légal.

¹⁶ En particulier en Europe de l'Est, Pologne (19 %), Slovaquie (19 %), Hongrie (16 %) ou dans la région avec la Turquie (30 %). En moyenne, le taux de l'IS est de 27 % dans 26 pays de l'OCDE

Bien que présentant des caractéristiques d'une fiscalité directe moderne, l'IR sur salaires continue de représenter la quasi-totalité des recettes de cet impôt dont le taux maximum d'imposition est une source de préoccupations. En outre, les autres catégories de revenu soumis à l'IR, dont notamment les revenus professionnels, bénéficient d'abattements, d'exonérations et de déductions, qui sont de plus en plus ressentis comme inéquitables. La réforme de cet impôt portera sur l'identification d'une stratégie de réforme à travers un réaménagement du barème, associé au relèvement du seuil d'exonération et à la baisse du taux marginal.

Outre cet ensemble de mesures, il sera procédé à la réforme de la fiscalité locale dans le sens de la simplification et de l'amélioration de son assiette pour lui permettre de participer d'une façon plus dynamique et plus efficiente à la réalisation des objectifs fondamentaux fixés par l'Etat en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté et la précarité. Par ailleurs, il sera procédé également au gel des régimes fiscaux dérogatoires, à la réduction progressive des exonérations et à l'amélioration du dispositif d'évaluation des dépenses fiscales. Ce dernier permettra d'évaluer la pertinence des dispositions à caractère dérogatoire visant à encourager certains secteurs d'activité. Ce dispositif constituera un outil essentiel en matière d'arbitrage budgétaire.

1.5.2. Administration fiscale : des réformes en vue d'une modernisation et d'une transparence accrue

Pour que les différentes mesures entreprises par l'Etat en vue de dynamiser l'économie nationale produisent pleinement leurs effets, la politique fiscale initiée doit s'accompagner de réformes visant la modernisation de l'administration fiscale. Celle-ci doit permettre de rationaliser l'organisation, de mieux assurer le recouvrement de l'impôt et d'améliorer le contrôle fiscal et les services rendus aux contribuables. Dans ce contexte, les principales orientations poursuivies en matière de modernisation de l'Administration fiscale concernent le renforcement des Services des grandes entreprises, la prise en charge du recouvrement des autres impôts, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, et la mise en place de procédures de recouvrement plus simples, notamment le versement par virement bancaire de la TVA et de l'IS. Il est prévu également d'opérationnaliser les procédures de télédéclaration et télépaiement en matière de TVA et d'IS. D'autre part, pour améliorer la performance de l'Administration douanière, des dispositions portant essentiellement sur la rationalisation de la tarification douanière et la refonte de certaines mesures relatives à la réglementation en matière des TIC seront prises.

En matière de recouvrement des créances publiques, il est prévu de mettre en œuvre un plan d'action visant à consolider davantage les recettes publiques et contribuer ainsi à l'amélioration de l'épargne budgétaire. Les actions envisagées dans le cadre de la réalisation de cet objectif porteront notamment sur la promotion d'une nouvelle culture axée sur les résultats et la performance, la simplification et la modernisation des procédures, la valorisation des ressources humaines, une gestion efficiente des moyens et une qualité du service et d'accueil répondant aux exigences du citoyen.

Sur le plan externe, il est programmé de renforcer l'assistance mutuelle en matière fiscale avec les Administrations fiscales étrangères, de développer le réseau des conventions fiscales internationales et de réviser les conventions signées auparavant. Cette tendance permettra progressivement d'assurer une meilleure intégration dans l'économie mondiale et renforcera la capacité de notre économie à relever le défi de la concurrence fiscale surtout que le Maroc est en phase de mettre en œuvre les dispositions de l'accord de libre échange avec la Turquie, ainsi que l'application de la déclaration d'Agadir qui donnera lieu à la création d'une zone de libre échange entre les pays arabes méditerranéens partenaires de l'Union européenne.

1.5.3. Politique budgétaire : maîtrise des dépenses et amélioration de la gestion publique

Les pouvoirs publics ont toujours fait de la politique budgétaire un axe stratégique prioritaire pour atteindre leurs objectifs de développement économique et social. Dans cette perspective, l'accent est mis depuis quelques années sur la maîtrise des dépenses et l'amélioration de la gestion publique. Ces deux vecteurs jouent un rôle important dans la détermination de l'allocation des ressources et le développement du potentiel économique national.

1.5.3.1. Dépenses publiques : vers une orientation restrictive des principales masses budgétaires

En vue de maîtriser l'évolution des dépenses publiques, le Gouvernement envisage, outre le ciblage des dépenses de compensation pour pallier les insuffisances actuelles et garantir l'allocation de ces subventions aux populations défavorisées, de réduire le poids de la masse salariale et de rationaliser les dépenses publiques.

La masse salariale représente actuellement plus de 13 % du PIB et pèse lourdement sur les finances publiques. A ce titre, sa maîtrise constitue un axe principal du programme de réforme de l'administration engagé par le Gouvernement. L'objectif est de réduire le poids de la masse salariale dans le PIB à environ 11% en 2009. A cet effet, plusieurs mesures sont en cours de mise en œuvre en vue de rationaliser la gestion des ressources humaines, d'améliorer le profil et le rendement des fonctionnaires et agents de l'Etat et d'assurer la maîtrise de la masse salariale. Ces mesures portent notamment sur la création de postes budgétaires dans la limite des départs à la retraite, le redéploiement des fonctionnaires, l'encouragement de la mobilité, la contractualisation, la formation continue, l'adoption d'un nouveau système d'évaluation et la mise en place et la généralisation du référentiel emplois/compétences dans la fonction publique en vue d'assurer une meilleure adéquation entre les profils des agents et les besoins de la fonction publique.

En vue de consolider les équilibres fondamentaux et de dégager une épargne budgétaire susceptible de contribuer le plus au financement de l'investissement, le Gouvernement envisage des mesures de réduction du train de vie de l'Etat. Il s'agit, d'une part, de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans entraver la marche normale de l'administration et d'autre part de responsabiliser les gestionnaires en matière de respect des dotations budgétaires.

Par ailleurs, l'administration sera recentrée autour de ses missions stratégiques externalisant toute activité pouvant être exercée par le secteur privé. Pour ce qui est des charges de compensation du sucre et de la farine, la réduction de leurs subventions sera envisagée à travers la libéralisation des filières y afférentes tout en veillant à la préservation du pouvoir d'achat des populations à revenu limité.

Dans un objectif de réduction de la vulnérabilité de la dette extérieure vis-à-vis de la volatilité du marché et de la réduction du coût de la dette interne, les pouvoirs publics envisagent de poursuivre la gestion active de la dette et réfléchissent au recours, pendant la période 2006-2007, à des instruments de couverture contre les risques de taux d'intérêt et de change.

1.5.3.2. La gestion publique : une batterie de réformes en cours de mise en oeuvre

Les principales réformes initiées dans le cadre de l'amélioration de la gestion publique porteront sur la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire, la mise en place du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire.

Nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats se concrétise progressivement

Les principes de gestion dans le secteur public sont en cours de renouvellement. Ainsi, le passage à des principes de gestion axée sur les résultats est en voie d'adoption. Les autorités vont désormais pouvoir définir les objectifs de leurs politiques en termes de volume d'activité ou d'impact de l'action publique. Les gestionnaires décident des meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs. La mise en œuvre de ces nouvelles méthodes ne se fera pas, cependant, sans difficultés. Celles-ci résident dans le choix des indicateurs de performance pertinents et la mise au point des mécanismes d'incitation appropriés pour encourager les entités publiques à atteindre les résultats souhaités.

En 2006, l'effort de généralisation de l'application de la gestion budgétaire axée sur les résultats sera poursuivi. Le dispositif de globalisation des crédits sera étendu à six autres ministères portant ainsi le nombre des départements bénéficiant de ce processus à 20. La part du budget d'investissement couvert par ce dispositif atteindra ainsi près de 60%. Les résultats de cette approche seront évalués au terme de l'année 2006 avant sa généralisation à l'ensemble des ministères en 2007. En outre, l'effort de déconcentration sera poursuivi. Des schémas directeurs seront élaborés et leur mise en œuvre sera progressive et s'étalera sur la période 2006-2008.

De ce fait, les procédures d'exécution de la dépense publique seront simplifiées. Le visa du Ministère des Finances sur les virements de crédits, opérés entre les lignes d'un même paragraphe, sera supprimé. Cette démarche sera étendue, par la suite, à l'ensemble de l'article. La fonction de contrôle sera mieux adaptée en raison de l'allègement du contrôle de conformité et le renforcement du contrôle de gestion axé sur l'amélioration continue de la performance. La reddition des comptes sera exigée et assurera, par conséquent, davantage de transparence et d'efficacité dans l'exécution de la dépense publique.

Développement de l'information et des instruments d'éclairage sont au centre des préoccupations

L'amélioration de la programmation budgétaire pluriannuelle sera poursuivie. Pour garantir la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs retenus au niveau macro-économique, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sera régulièrement élaboré. Ce nouvel instrument apportera un éclairage utile sur la situation du déficit budgétaire et sur l'allocation des ressources en fonction des priorités arrêtées par le Gouvernement et les niveaux de performance escomptés.

La modernisation de la gestion budgétaire et la recherche d'une meilleure transparence au niveau de l'information budgétaire sont aussi au centre des préoccupations. Dans ce sens, une réflexion est en cours en vue d'introduire les notions de "région" et de "projet" dans la nomenclature budgétaire. Le but est d'adapter cette dernière au cadre de la déconcentration et aux exigences qu'impose la prise en compte de la dimension régionale du budget.

1.5.4. Contrôle des dépenses : simplification et révision en profondeur des procédures

Pour réaliser la réforme du contrôle de la dépense publique, un plan d'action a été initié au cours de la même année. Celui-ci devrait permettre l'élaboration d'un système de contrôle de la dépense publique répondant aux exigences de la simplification de ses procédures, de la réduction de son coût et présentant plus de flexibilité et de fluidité dans son exécution.

Cette réforme tiendra compte de l'évolution des rôles des acteurs de la dépense publique, de l'articulation entre les contrôles internes au niveau des services ordonnateurs et les contrôles externes par les Inspections Générales des Ministères et du contrôle a posteriori exercé par l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes. Elle intégrera également dans sa démarche l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à la dépense publique et le développement de la déconcentration administrative.

Des outils de contrôle de gestion des ressources, permettant d'assurer le respect des objectifs fixés par le Gouvernement et les orientations adoptées, seront mis en place. Les systèmes de contrôle des finances locales seront revisités tant dans leurs composantes juridiques qu'au niveau des instruments et des approches suivies. En outre, le Dahir de 1960 relatif aux missions de l'Inspection Générale des Finances et sa régionalisation progressive seront revus.

2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2007

Le projet de Loi de Finances 2007 s'inscrit dans le cadre global de la politique de l'Etat visant à poursuivre ses efforts de concrétisation des mesures et réformes envisagées à moyen terme pour soutenir l'activité économique nationale, développer les instruments de gestion des finances publiques et donner plus de visibilité aux opérateurs économiques. Il s'appuie dans son élaboration sur un cadre macro-économique tenant compte des derniers développements économiques et financiers ayant caractérisé la conjoncture nationale et internationale et intègre, également, les effets des mesures et réformes prévues.

2.1. Contexte macro-économique du projet de la Loi de Finances 2007

Les perspectives de clôture de l'année 2006 ont été établies sur la base des indicateurs de conjoncture de 2006 disponibles, sur les comptes et agrégats de la nation de 2005 et sur les statistiques du commerce extérieur (y compris les opérations de la zone franche d'exportation de Tanger) de l'année 2005.

2.1.1. Signes d'une forte reprise de l'activité économique en 2006

En 2006, l'économie marocaine devrait connaître une évolution positive sous l'effet conjugué d'une conjoncture interne et externe nettement plus favorable qu'elle ne l'était en 2005. En effet, compte tenu des indicateurs disponibles à fin juillet 2006, l'économie nationale enregistrerait une croissance moyenne annuelle de 7,3% au lieu de 1,7% un an auparavant. Le secteur primaire soutenu par une excellente production céréalière estimée à 89 millions de quintaux et par une nette progression de la production des autres cultures, de l'élevage et de la pêche, croîtrait de 25% en 2006.

Concernant les activités non agricoles, elles enregistreraient globalement une évolution de 4,9% en 2006. Dans ce contexte, le secteur secondaire afficherait une valeur ajoutée en hausse de 5,4% suite notamment au regain de la production industrielle et à la consolidation de l'activité du bâtiment et des travaux publics sous l'effet des grands projets d'infrastructure et de l'habitat. La croissance économique en 2006 serait soutenue également par l'amélioration de l'activité énergétique grâce au renforcement de la demande domestique et par la conjoncture favorable au niveau des activités minières suite à une demande étrangère en hausse. Quant aux activités tertiaires, elles bénéficieraient du dynamisme de l'activité du tourisme, du commerce et du transport et des télécommunications. La valeur ajoutée du secteur tertiaire augmenterait de 5,8% en 2006.

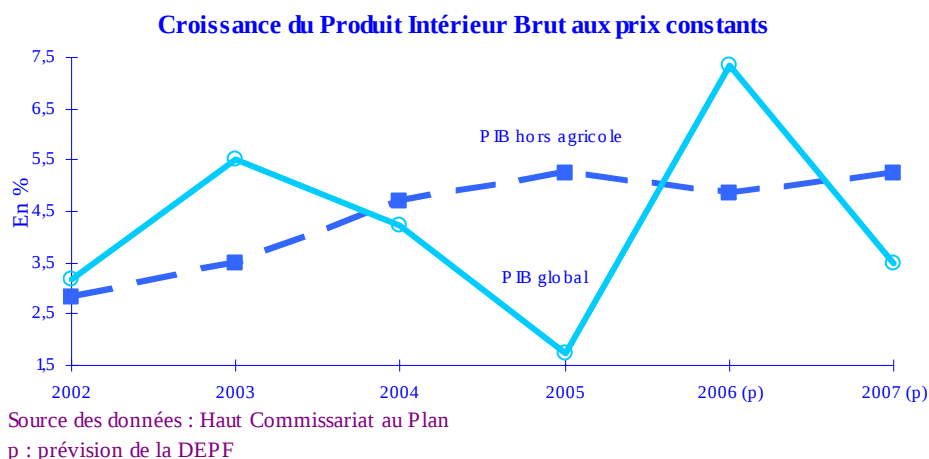
La consommation privée devrait se consolider en 2006, soutenue par une inflation encore modérée. Elle bénéficierait aussi de l'amélioration de la situation du marché du travail et de l'affermissement des revenus des ménages en particulier ruraux, conséquent à la bonne campagne agricole. L'effort d'équipement se poursuivrait en 2006 et l'investissement global serait stimulé par les grands projets d'infrastructures. Ces évolutions se traduiraient par une meilleure orientation du marché du travail, notamment en milieu rural. En effet, le taux de chômage a enregistré une tendance baissière au deuxième trimestre de l'année 2006, passant de 11,1%, une année auparavant, à 7,7%. En zone urbaine, le taux de chômage a baissé de 18,4% à 13,0% et en milieu rural, il est passé de 3,7% à 2,5%. Cette performance a été soutenue par l'ensemble des mesures et des mécanismes de promotion de l'emploi engagés par les pouvoirs publics et par la consolidation de l'investissement surtout dans les infrastructures de base et dans les activités à forte valeur ajoutée.

S'agissant du commerce extérieur, les échanges connaîtraient un accroissement en 2006 de 11,1% pour les exportations et de 12,4% pour les importations de biens en valeur. Il en résulterait un déficit commercial de 19,2% du PIB et un taux de couverture de 53,2%. Quant aux revenus des transferts privés des Marocains Résidents à l'Etranger, ils augmenteraient de 11,5% et les recettes voyages progresseraient de 12,5%. Compte tenu de ces facteurs, le solde du compte courant de la balance des paiements devrait préserver son trend positif pour la sixième année consécutive et se situerait à environ 2,4% du PIB.

Le redressement du processus de croissance en 2006 et ses effets induits sur la demande sous l'impulsion d'une campagne agricole favorable n'auront pas des répercussions significatives au plan de l'inflation. L'indice du coût de la vie devrait enregistrer une hausse limitée par comparaison à l'année précédente. Celle-ci ne devrait guère dépasser 3% contre 1% en 2005. Cette tendance s'expliquerait, d'une part, par le réaménagement de la TVA de certains produits alimentaires et par l'augmentation des prix de certains services notamment l'eau et l'électricité et, d'autre part, par le retour partiel au système d'indexation des prix internes des produits pétroliers sur les prix internationaux.

2.1.2. Poursuite de la croissance en 2007 mais à un rythme ralenti

Le dynamisme de l'activité économique prévue en 2006 pourrait cependant s'interrompre en 2007 avec une croissance qui serait ramenée à 3,5% au lieu de 7,3% en 2006. Ce ralentissement proviendrait essentiellement d'une performance moyenne attendue du secteur agricole. La production céréalière pour 2006-2007 est supposée atteindre 65 millions de quintaux. Son effet modéré serait, toutefois, quelque peu compensé par la poursuite du développement du secteur de la pêche et l'extension relativement rapide des autres cultures. Par ailleurs, les conséquences des chantiers ouverts depuis quelques années en matière de construction, d'infrastructure et d'urbanisation bien qu'elles seraient positives n'auraient pas été suffisantes pour compenser les effets négatifs du secteur primaire.



Parmi les facteurs qui contribueraient à cette décélération du rythme de l'activité économique, il y a lieu de souligner le maintien des prix du pétrole sur les marchés internationaux à un niveau élevé. Il est prévu que la pression continuerait de s'exercer sur les marchés pétroliers, où le prix moyen du baril pourrait atteindre 65 dollars en 2007 contre 66,5 dollars en 2006. Néanmoins, les effets dépressifs de ce dernier pourraient être atténués par la poursuite de la hausse de la demande mondiale adressée au Maroc dont le rythme s'établirait autour de 4,9% en 2007. Cette dynamique serait impulsée particulièrement par les importations des produits marocains par la zone euro qui s'inscriraient en augmentation de 5,8% en 2007 contre 3,9% pour la zone hors union européenne.

Ce mouvement favorable de la demande étrangère destinée à l'économie nationale s'expliquerait, entre autre, par la croissance mondiale prévue qui serait, selon les estimations du Fonds Monétaire International, de 4,9% en 2007 contre 5,1% un an auparavant. L'économie de la zone euro, notre principal client, ne connaîtrait cependant qu'un accroissement relativement modéré de 2% en 2007 au lieu de 2,4% un an plus tôt. Outre la poursuite du désarmement tarifaire suite à l'accord d'association avec l'Union Européenne, les nouveaux accords d'association conclus par notre pays avec les Etats-Unis et la Turquie devraient favoriser les échanges extérieurs et occasionneraient de nouveaux débouchés. Par ailleurs, l'élaboration du cadre macro-économique, qui sous tend le projet de Loi des Finances 2007, est basée sur le gel du taux de change de l'euro par rapport au dollar américain à 1,26 dollar pour un euro.

2.1.2.1. Offre : tous les secteurs productifs contribueraient à son développement

Compte tenu des évolutions attendues, des principaux facteurs qui pèsent sur l'évolution de l'économie marocaine en particulier les conditions climatiques et l'environnement international, l'activité nationale pourrait connaître en 2007 une orientation positive. La croissance attendue du Produit Intérieur Brut serait de 3,5%, hors agriculture, elle atteindrait 5,2%, le compte courant de la balance des paiements serait une nouvelle fois excédentaire et la réduction du taux d'endettement se poursuivrait. Pour sa part, le revenu national brut disponible s'améliorerait en 2007 de 5,7% marquant ainsi un ralentissement dans le rythme de croissance de presque 4,2 points. Cette situation résulterait de l'amenuisement des revenus issus de l'activité agricole dont les effets seraient amoindris grâce au bon comportement des transferts privés, notamment, ceux effectués par les Marocains Résidant à l'Etranger. Ces derniers continueraient de transférer leurs fonds au même rythme que celui observé ces dernières années.

Le rôle du secteur primaire est nettement moins dynamique qu'en 2006

Le secteur primaire, qui en 2006 aurait bénéficié d'une conjoncture relativement favorable caractérisée au plan national par une excellente campagne agricole et au niveau international par une demande mondiale soutenue, enregistrerait une baisse de sa valeur ajoutée de 6,8% en 2007. Cette évolution prévisible, en rupture avec celle de 2006 serait le résultat de la conjonction de deux facteurs ayants des effets opposés. Le premier est la mauvaise performance projetée de la production céréalière comparativement à la campagne précédente. Le second, plus favorable, se rapporte à la bonne tenue du secteur de la pêche qui devrait tirer profit des actions menées par les pouvoirs publics pour le renforcement de sa compétitivité et des retombées bénéfiques induites par le nouvel accord de pêche conclu en 2006 avec l'Union Européenne. Les conditions climatiques ayant prévalu en 2006 ont permis un bon développement des pâturages et la création de conditions plus propices pour l'investissement en élevage. Cette situation serait à l'origine d'une participation appréciable à la formation de la valeur ajoutée agricole en 2007.

Hors agriculture, l'économie marocaine se caractériserait en 2007, par un taux de croissance plus rapide que celui observé en 2006. Celui-ci serait de 5,2% après 4,9% un an plus tôt. Cette poussée ressort plus forte lorsqu'on ne considère que le secteur marchand. Le rythme d'évolution de cette frange du secteur réel s'établirait à 5,8% au lieu de 5,6% en 2006. Pratiquement tous les secteurs productifs contribueraient à ce mouvement d'ensemble ascendant.

En effet, les activités secondaires s'inscriraient en hausse de 5,6% grâce au dynamisme de l'investissement et à la reprise attendue de la demande en produits manufacturiers en provenance de la zone euro. Cette vigueur serait renforcée par les travaux d'infrastructure de grande envergure lancés par les pouvoirs publics en vue de mettre en place les bases solides d'un développement économique fort et durable. Ainsi, seront poursuivis et développés les programmes de l'habitat, les travaux publics et les autres activités connexes génératrices d'emplois.

Activités secondaires : une évolution positive mais différenciée

Dans cette perspective, la valeur ajoutée des industries manufacturières serait de l'ordre de 4,4% en 2007. En terme de pourcentage de PIB, elle serait de 17,3%. Sa contribution à la croissance économique est estimée de ce fait, à 0,8 point du PIB, où 23%. Ce comportement s'expliquerait essentiellement par les bonnes performances que pourraient réaliser les industries mécaniques, métallurgiques, électriques et chimiques et para-chimiques en raison de conditions des marchés porteuses. Ces résultats tiennent compte de la reprise du secteur du textile-habillement après avoir subi en 2005 les effets négatifs occasionnés par la fin de l'accord multi-fibre.

S'agissant du secteur minier, il y a lieu de noter que sur le plan international, la conjoncture connaît des améliorations notables au cours de ces dernières années susceptibles de stimuler cette activité. La hausse de la demande extérieure et le raffermissement des prix des matières premières sur le marché international conjuguées aux retombées des accords conclus entre l'Office Chérifien des Phosphates et certains partenaires étrangers, sont de nature à impulser davantage ce secteur dont la croissance en 2007 serait de 7,2% contribuant ainsi à hauteur de 2,8% dans la formation du PIB et d'environ 0,2 point à sa croissance. Ce développement du secteur minier s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Maroc en vue de rentabiliser de façon efficiente sa principale ressource minière : les phosphates et ce, à travers la diversification des produits qui en sont issus et par la multiplication des débouchés.

Depuis plusieurs années déjà, le secteur de l'énergie bénéficie d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics visant à améliorer son efficacité et à optimiser l'allocation et l'exploitation de cette ressource. Pour atteindre cet objectif, un plan gazier a été mis en place, le marché de l'électricité a été libéralisé et la recherche de ressources alternatives a été engagée. Cet ensemble de mesures devrait promouvoir à l'avenir, le secteur énergétique dont la croissance en 2007 serait, comme en 2006, de 7,4%. Cette performance serait réalisée en dépit de la persistance prévue de la hausse des prix de pétrole. En terme de poids dans le PIB, la valeur ajoutée du secteur serait de 6,1% et sa participation atteindrait, de ce fait, 0,4 point où l'équivalent de 11,4% de la croissance globale.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois du pays, verrait son activité s'étendre de 6,5% en 2007 après 6,3% en 2006. Cette consolidation serait consécutive à la poursuite de l'effort entamé ces dernières années pour d'une part, dynamiser le secteur, et d'autre part, offrir aux autres secteurs qui lui sont liés la possibilité d'en tirer profit pour relancer leur production. La lutte contre l'habitat insalubre, la construction des autoroutes, des ports, des zones industrielles et l'aménagement touristique et urbain sont autant de projets structurants en mesure de booster l'extension de la production du secteur.

Activités tertiaires : contribution soutenue à la croissance économique

Pour leur part, les activités tertiaires connaîtraient une croissance rapide en 2007. Celle-ci est évaluée à 6%. Cette dynamique serait attribuable à la consolidation des performances des activités touristiques, des télécommunications et des transports et à la vigueur des activités commerciales et financières. En effet, la croissance de la valeur ajoutée réelle du secteur touristique en 2007 serait de 7,8%, celle du transport et communications atteindrait 7,3%. Ces dynamiques trouveraient leur origine pour la première activité dans les politiques de relance du secteur adoptées par les pouvoirs publics depuis quelque temps, pour atteindre la cible de 10 millions de touristes à l'horizon 2010 et pour la seconde dans l'amélioration de la conjoncture prévue dans les secteurs de l'industrie et du commerce d'une part et dans les initiatives privées en matière de libéralisation du ciel et d'amélioration des services dans les autres modes de transport.

2.1.2.2. Demande : évolutions positives mais d'amplitude différenciée

Parallèlement à ce développement favorable de l'offre, la demande connaîtrait une évolution orientée à la hausse mais d'amplitudes différenciées selon ses différentes composantes.

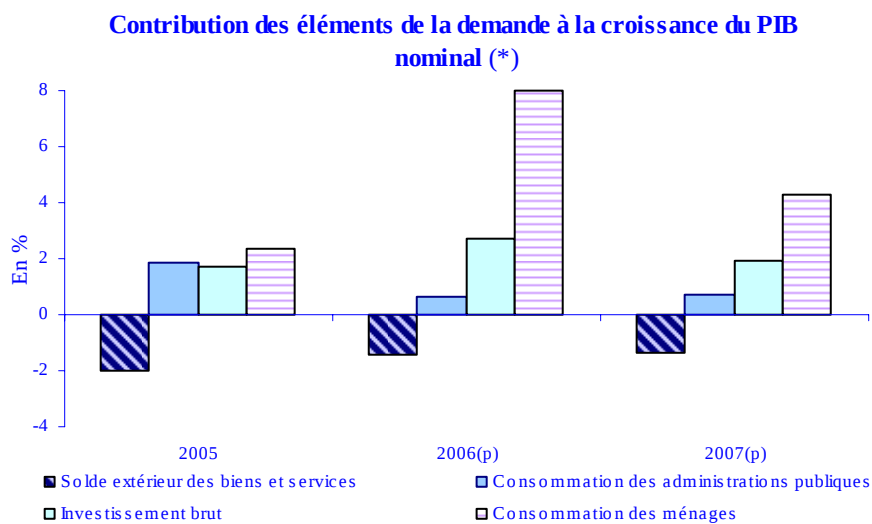
Demande intérieure : ralentissement lié au repli de la consommation des ménages

Globalement, la demande intérieure croîtrait en 2007 à un rythme soutenu. Celui-ci serait de 6,8% d'une année à l'autre. La consommation finale nationale qui représenterait 89% de ce total, évoluerait au rythme de 5,6% en terme nominal. Cette évolution moins rapide que celle observée un an plus tôt (9,9%) s'expliquerait par un ralentissement de la consommation finale des ménages résidents qui croîtrait de 6,3% en 2007 après 11,9% en 2006. Ce freinage attendu dans le rythme de progression de cet agrégat serait imputable au relâchement de la demande des ménages ruraux suite à l'amenuisement de leurs revenus induit par une production agricole à peine moyenne.

Contrairement à la consommation des ménages qui serait caractérisée par une certaine frilosité, les dépenses publiques en biens et services connaîtraient une légère poussée qui les ferait croître de 3,4% au lieu de 2,8% l'année précédente. Cette tendance à l'amélioration de la consommation publique serait atteinte en dépit du repli de la masse salariale subséquente aux départs volontaires à la retraite.

En 2007, l'investissement y compris les variations des stocks progresserait de 7,3% pour représenter 26,4% du PIB. Ce taux serait supérieur d'un peu plus de 0,4 point à celui réalisé en 2006. La cause de cette amélioration serait la baisse des prix des biens d'équipements importés suite aux effets du démantèlement tarifaire, l'amélioration de l'environnement des affaires via le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire et le besoin que suscitent les grands projets d'infrastructure lancés par l'Etat. Ce rôle grandissant des pouvoirs publics dans l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement de l'efficacité de l'appareil productif national est reflété par l'importance des enveloppes réservées par le budget public à l'investissement, la forte contribution du fonds Hassan II pour le développement économique et social et par l'implication de plus en plus grandissante des collectivités locales à la concrétisation de ces objectifs.

Les exportations de biens et services en valeur devraient atteindre 8,4% en 2007 après 14,5% en 2006. Ce fléchissement s'explique essentiellement par le ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc. L'évolution des ventes marocaines sur les marchés extérieurs ne serait pas suffisante pour permettre à l'exportation nette du Maroc de contribuer positivement à la croissance économique. En effet, les importations de biens et services continueraient de se développer beaucoup plus rapidement. Leur taux d'accroissement annuel en 2007 s'établirait à 8,7%. Cet alourdissement des charges d'importations serait dû essentiellement à la facture pétrolière qui devient de plus en plus contraignante. De ce fait, la contribution des exportations nettes à la croissance économique réelle, en 2007 serait de -1,4 point.



Source des données : Haut Commissariat au Plan

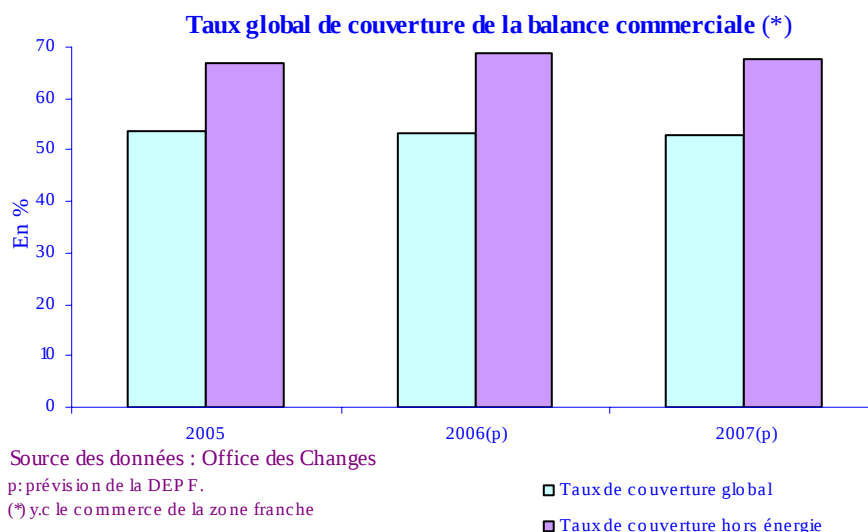
p: prévision de la DEPF (*) y.c le commerce de la zone franche

Commerce extérieur : compte courant excédentaire, balance commerciale déficitaire

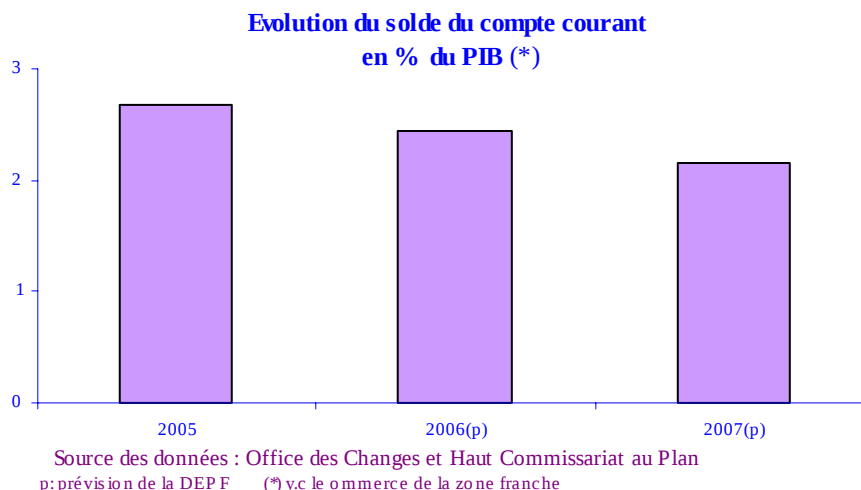
Dans un contexte de renchérissement des prix de pétrole et des matières premières en 2007 et sous l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne, le déficit de la balance commerciale du Maroc s'aggraverait sensiblement. Ce résultat serait obtenu en dépit d'un mouvement ascendant qui caractériserait les exportations des biens. Ces dernières évolueraient au taux annuel moyen de 8,4% en raison notamment d'une demande plus forte en provenance de nos partenaires favorisée par une croissance vive de leurs économies respectives. Cette progression serait le fait essentiellement des exportations des demi-produits (12,7%), des produits miniers (8,8%) et des produits bruts d'origine animale et végétales (11,6%). Hors phosphates et dérivés dont les ventes à l'extérieur connaîtraient en 2007 une extension de 14,3% après 17,8% en 2006, les exportations globales (y compris les admissions temporaires) se développeraient pendant la même année au rythme de 7,2%.

Les importations se situeraient également sur une trajectoire ascendante. Elles seraient stimulées par le dynamisme de la demande intérieure et enregistreraient une accélération de 8,8% contre 12,4% en 2006. Cette tendance serait la résultante des évolutions différenciées qui caractériseraient chacune de leurs composantes. Ainsi, les importations des biens d'équipement se développeraient au taux de 12,4%, celles des biens de consommation verraient leurs valeurs croître de 7,1% alors que les achats à l'extérieur des demi-produits marqueraient une extension de l'ordre de 10,9%. Les produits alimentaires et les produits

énergétiques contribueraient à ce mouvement haussier des importations globales. Leurs factures respectives seraient en augmentation respectivement de 15,4% et de 4,1% en 2007.



En termes de pourcentage du PIB, le déficit commercial passerait de 19,2% en 2006 à 19,9% en 2007. Il serait largement compensé par le bon comportement des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger qui s'inscrirait en accroissement de 8,5% et par l'amélioration de 7% des recettes touristiques et un allègement des transferts au titre de la dette extérieure. Ces mouvements contrastes donneraient lieu à un excédent du compte courant de la balance des paiements de 2,1% du PIB contre 2,4% en 2006.



2.1.2.3. Prix : inflation modérée

En 2007, la persistance de la hausse des prix du pétrole et des matières premières importées pourrait exercer une pression à la hausse sur le niveau des prix à la consommation. Toutefois, la poursuite d'une politique monétaire prudente et l'intervention de l'Etat à travers les dépenses de compensation pourraient maintenir l'inflation, mesurée par la variation de l'indice du coût de la vie, à un niveau modéré, soit 2%.

2.2. Mesures de politiques fiscale et budgétaire : des actions au service de la croissance

La volonté d'aligner le système fiscal national sur les meilleurs standards internationaux, le renforcement du pouvoir d'achat des citoyens et l'amélioration de l'attractivité du pays ont conduit à la prise d'un certain nombre de mesures fiscales et budgétaires.

2.2.1. Mesures fiscales : recherche d'efficacité et réduction des charges

Les principales mesures fiscales retenues dans le Projet de Loi de Finances 2007 concernent principalement l'Impôt sur le Revenu (IR), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le Droit d'Importation (DI). En outre, après l'élaboration du Livre des Procédures Fiscales adopté par la Loi de Finances 2005 et l'édition du Livre d'Assiette et de Recouvrement en 2006, une plus grande harmonisation sera introduite et un Code Général des Impôts sera mis à la disposition du Parlement.

Les mesures relatives à l'Impôt sur le Revenu se distinguent par l'introduction d'un nouveau barème et le relèvement du seuil d'exonération. En même temps, le taux marginal sera abaissé à 42% pour respecter les engagements pris par le Gouvernement dans la Charte d'investissement. En ce qui concerne la TVA, des mesures d'élargissement d'assiette seront prises. C'est le cas notamment des Agences de développement régional, pour lesquelles il est proposé de remplacer l'exonération de la TVA dont elles bénéficiaient par des contributions budgétaires.

Concernant la fiscalité douanière, la simplification du tarif douanier et le démantèlement progressif des droits de douanes seront poursuivis conformément aux engagements pris et au besoin du développement économique et social du pays. La lutte contre la fraude et la contrefaçon sera renforcée, la chaîne logistique sera sécurisée et la mise en place de conditions plus favorables à la réduction de la protection effective sera poursuivie. Ceci s'inscrit dans le cadre du choix de souscrire aux Normes de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial.

Dans cette perspective, l'année 2007 sera caractérisée par des mesures visant en particulier la baisse du droit d'importation. Ces mesures concerneront, en particulier, les produits industriels, les biens affectés par la contrebande, les intrants utilisés dans le processus de production des entreprises opérant dans le secteur du papier-carton, du cuir et des chaussures. Les mesures qui seront prises dans ce sens en 2007 sont la diminution du droit d'importation sur les produits industriels de 50% à 45%. L'objectif visé à travers cette mesure de politique économique est d'orienter à la baisse le différentiel de taxation d'une part, entre la fiscalité douanière préférentielle (ALE) et celle du droit commun, et, d'autre part, de réduire le biais à l'égard des exportations.

Parallèlement, une baisse du droit d'importation sera appliquée à certains produits sensibles à la contrebande en vue de contrecarrer ce fléau. Cette approche a été privilégiée en raison des résultats encourageants obtenus par le passé par comparaison aux moyens traditionnels de contrôle. Une nouvelle liste de produits sensibles à la contrebande produits localement est arrêtée en vue de réduire le coût des intrants intervenant dans le processus de leur fabrication, à travers une baisse des droits d'importation.

D'autres mesures non moins importantes sont également envisagées dans le cadre de ce Projet de Loi de Finances. Elles se rapportent notamment à la réduction du droit d'importation applicable à certains produits (télécommunications, transport, santé,...), à certains produits agricoles (OMC) et aux véhicules utilitaires légers. Elles concernent également l'extension des baisses tarifaires à d'autres intrants du secteur du cuir et des chaussures.

2.2.2. Mesures budgétaires

Les mesures à caractère budgétaire envisagées en 2007 sont centrées essentiellement sur le développement de la dimension sociale. Elles concernent en particulier les populations rurales, la lutte contre la pauvreté et la précarité, et la promotion de l'emploi. Dans cette perspective, les budgets alloués à la santé, l'enseignement, l'habitat salubre, à l'eau potable et à l'électricité seront conséquents. Par ailleurs, le RAMED, qui vient compléter le dispositif de couverture sociale initié par la mise en œuvre de l'AMO, bénéficiera du concours du budget de l'Etat.

Des charges additionnelles seront également supportées par la Loi de Finances 2007. Ces dernières ont trait à la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du dialogue social au titre des salaires et de la promotion de grade, et à la création de 7.000 nouveaux postes budgétaires pour répondre aux besoins des secteurs prioritaires.

D'autres mesures sont liées à la maîtrise des dépenses des autres biens et services (location de sièges, consommations d'eau et d'électricité, redevances de télécommunication, frais de carburants et d'achat de mobilier, de matériel et des fournitures de bureau) et à la prise en charge du différentiel de cotisation à la retraite au profit de la CMR au titre du départ anticipé à la retraite.

2.3. Estimations des recettes et des dépenses de l'Etat

Les données du Projet de Loi de Finances sont fondées sur l'évolution prévisible de l'activité économique nationale et internationale en 2007. Cette dernière annonce la formation d'une conjoncture relativement favorable. Les principaux agrégats macro-économiques déterminant le profil des finances publiques connaîtraient une orientation à la hausse. Cette tendance aurait un impact positif sur les grandes masses financières. Parallèlement, l'incidence de la politique budgétaire envisagée en matière de réduction des charges de l'Etat favorise l'amélioration du déficit budgétaire qui se situerait au terme de l'exercice à 3% du PIB.

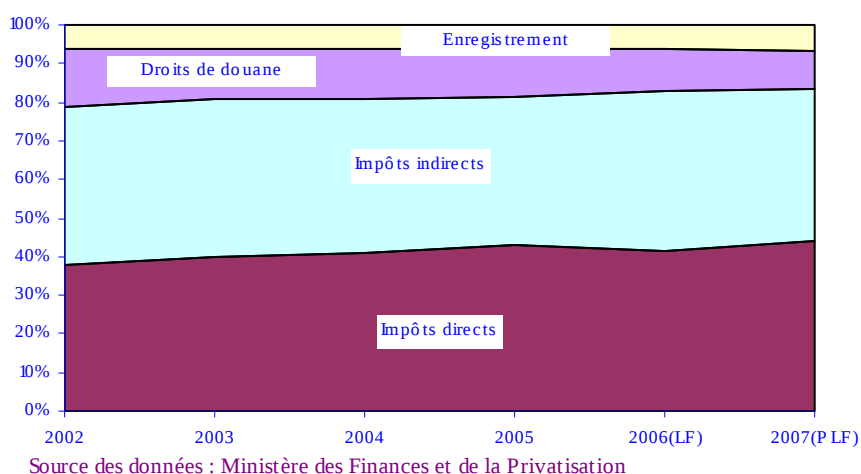
Les choix effectués en matière de politique financière tels que présentés auparavant permettent de replacer les finances publiques dans une perspective de moyen terme sur une trajectoire plus favorable. En effet, comparativement à la Loi de Finances 2006 actualisée, une réduction des dépenses ordinaires de l'ordre de 0,5 point du PIB est attendue en 2007 et résulterait notamment de la réduction du poids de la masse salariale. Cette baisse aurait pu être plus importante au niveau des dépenses ordinaires en l'absence des charges liées à la hausse des cours internationaux de pétrole.

2.3.1. Ressources financières

Les recettes ordinaires, non prise en compte la part de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux collectivités locales et les recettes de privatisations, sont évaluées à près de 127,4 milliards de dirhams en 2007. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 0,8% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2006. Cette légère progression s'explique par le haut niveau des recettes fiscales atteint en 2006 sous l'effet d'une forte poussée des impôts directs et indirects.

L'évolution des recettes fiscales serait moins dynamique qu'en 2006. Leur taux de croissance annuel atteindrait 2,8%. Ce résultat s'expliquerait par la bonne conjoncture qui a caractérisé l'année 2006 et qui se prolongerait en 2007 et serait lié en grande partie au développement attendu de la demande intérieure. Celui-ci serait favorable au renforcement des ressources fiscales de l'Etat. Le dynamisme des recettes fiscales résulterait principalement de la croissance soutenue de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés et des droits d'enregistrement et de timbre. La particularité de cette tendance réside dans le renforcement pour la quatrième année consécutive du rôle de la fiscalité directe dans la formation des recettes fiscales. Ces dernières sont estimées pour l'année 2007 à 111,3 milliards de dirhams. Cette masse financière représenterait 20,9% du PIB, réduisant ainsi les recettes fiscales de 0,6 point du PIB comparativement à 2006.

Structure des recettes fiscales



Impôts directs

Les impôts directs sont évalués à 48,8 milliards de dirhams, soit une croissance de 1,2% par rapport aux données révisées de la Loi de Finances 2006. Ce montant représente 9,2% du PIB et 43,9% du total des recettes fiscales. Leur augmentation de 591 millions de dirhams serait principalement le résultat d'une hausse des recettes de l'IS de 1,2 milliard de dirhams et de la baisse de celles afférentes à l'impôt sur le revenu de près de 600 millions de dirhams. La contribution des impôts directs se trouve ainsi consolidée comparativement à ce qu'elle a été sur la période 2000-2005 où elle avait atteint 36%. Ce dernier mouvement de la fiscalité directe a été suffisant pour compenser et dépasser le recul observé des recettes douanières qui sont passées de 16% à la veille de la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE à 12,4% en 2005. En termes de PIB, cette évolution s'est traduite par une progression de 3,3 points du PIB de la fiscalité directe entre 2000 et 2005. Elle est passée de 6,1% à 9,4% du PIB. Depuis 2004, cette part est devenue supérieure à celle de la fiscalité indirecte.

Évaluées à 25,6 milliards de dirhams, les recettes de l'IS s'inscrivent en hausse de 4,7% par rapport à leur niveau de 2006 pour se situer à 4,8% du PIB. Cette progression est en net ralentissement par rapport aux deux exercices précédents où les rythmes de croissance avaient atteint respectivement 22,1% et 26,4%. Ces performances sont imputables aux bons résultats enregistrés par les sociétés et aux efforts de l'Administration fiscale dans la collecte de l'impôt. Cette tendance à l'amélioration enregistrée au cours des dernières années explique le doublement attendu des recouvrements au titre de l'IS entre 2001 et 2007.

En 2007, les recettes de l'IR sont estimées à 21,6 milliards de dirhams. Elles sont en baisse de 2,7% par rapport à l'exercice précédent et représentent 4,1% du PIB. Cette évaluation intègre l'impact des dernières tranches des mesures du dialogue social et les effets du départ volontaire à la retraite. Elle tient compte, également, du coût de la réforme de l'IR estimé à 2,5 milliards de dirhams. Ces réductions des prélèvements sur les salaires et les revenus professionnels et fonciers sont de nature à entretenir la dynamique du pouvoir d'achat global des ménages et contribuent, à court terme, au soutien de la consommation, de l'activité et de l'emploi. Elles permettent également de stimuler le comportement des entreprises en matière d'emploi via l'allègement du coïncidence sociale et fiscale¹⁷.

Impôts indirects

Les recettes d'impôts indirects pour l'année 2007 sont estimées à 44,2 milliards de dirhams. Elles sont en augmentation de 6,1% par rapport à l'exercice 2006. Les recettes de la TVA sont arrêtées à 28 milliards de dirhams, soit une hausse de 8,3%. Ce supplément de recettes provient à hauteur de 1,2 milliard de dirhams de la TVA à l'importation et de 1 milliard de la TVA à l'intérieur.

Fixée à 2,3% du PIB, la TVA intérieure s'accroît de 8,8% pour atteindre 12 milliards de dirhams. Ce développement est dû d'une part au bon comportement prévu de la consommation des ménages qui pourrait progresser de 6,3% et d'autre part par les effets des réformes entreprises en matière de TVA depuis 2004. Cette évaluation ne tient pas compte des changements pouvant intervenir dans le rythme de remboursement de la TVA aux entreprises. De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation sont établies à 16 milliards de dirhams. Elles sont en progression d'un exercice à l'autre de 8% en raison notamment de la poussée des importations qui pourraient caractériser l'exercice 2007 suite à la persistance de la hausse des prix du pétrole et des exigences du développement du secteur productif national. La réforme de la TVA aurait aussi participé à la configuration de cette dynamique.

En 2007, les recettes des taxes intérieures de consommation sont estimées à 16,2 milliards de dirhams, marquant ainsi une progression de 2,5% par rapport à l'exercice précédent. En termes de PIB, elles représentent 3%, soit un niveau inférieur de 0,1% du PIB à celui attendu pour 2006. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs augmente de 4,5% pour se situer à 5,9 milliards de dirhams au terme de l'exercice. L'évolution de cette rubrique reste toutefois tributaire des mouvements de la contrebande et des variations des prix dont l'impact sur la structure des consommations est important.

¹⁷ Pour plus de précision sur ce concept se référer au document de travail de la DEPF sur cette question.

Pour leur part, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers sont de l'ordre de 9,1 milliards de dirhams. Elles sont en augmentation de 1,3% par rapport à 2006. La réalisation de ce montant est fortement liée aux conditions des prix qui affectent la consommation de ces produits et à la politique de reconstitution des stocks de sécurité des produits pétroliers. Les autres recettes de TIC, quant à elles, sont fixées à 1,1 milliard de dirhams, soit une hausse de 1,9% par rapport à 2006.

Autres recettes

Les droits de douane sont estimés à près de 11 milliards de dirhams en 2007. Par rapport à 2006, ils marquent une baisse de 5,8%. Leur part dans les recettes fiscales serait de près de 9,9% en 2007 contre 10,8% en 2006. Cette baisse s'explique par la poursuite du démantèlement tarifaire dont l'effet dépressif serait atténué en partie par le développement des importations qui connaîtraient une hausse de 8,8% en 2007. Ces recettes auraient pu être plus importantes si certaines réformes n'avaient pas agi négativement sur elles. C'est le cas notamment de la réforme relative au textile et au cuir, et celle concernant tous les produits sensibles à la contrebande.

Les droits d'enregistrement et de timbre seraient de 7,3 milliards de dirhams, en progression de 8% par rapport à 2006. Ce rythme est légèrement supérieur à celui de l'activité économique auquel les recettes de cette rubrique sont généralement liées. La sensibilité à la croissance économique de ces recettes est relativement importante. Elle est estimée à 1,4 sur la période 2001-2007. Le marché de l'immobilier, qui se caractérise par une dynamique particulière au cours des dernières années, aurait joué un rôle fondamental dans la croissance du rendement de ce type d'impôt.

Les recettes non fiscales constituées des recettes de privatisation, des recettes de monopoles et des autres recettes, sont arrêtées pour l'exercice budgétaire 2007 à 16,7 milliards de dirhams. Elles sont en baisse de 3,3% et représentent 13% du total des ressources prévisibles de l'Etat. Le produit des recettes de privatisation est constitué, pour une large part, des revenus des opérations de cession d'une tranche supplémentaire de la part détenue par l'Etat dans le capital de la société Itissalat Al-Maghrib « IAM », qui est actuellement de 34%, de la cession des participations publiques dans la COMANAV et BIOPHARMA. Ces recettes sont estimées à 4,5 milliards de dirhams.

Les recettes de monopole sont évaluées à 6,9 milliards de dirhams. Elles sont en baisse de 10,7% par rapport à leur niveau de l'année précédente qui a enregistré des recettes exceptionnelles en provenance d'IAM. Les variations de ces recettes traduisent les incertitudes liées au climat des affaires et en particulier aux activités des établissements et entreprises publics. Le produit des autres recettes dont la contribution dans la formation du rendement global des recettes non fiscales est loin d'être négligeable, est évalué à 5,2 milliards de dirhams en baisse, par rapport à 2006, de près de 2 milliards de dirhams. Ce résultat a été enregistré, il faut le souligner, après la forte accélération qui a caractérisé, l'année précédente, le rendement des autres recettes en rapport avec le versement particulier des recettes du Fonds du travail.

2.3.2. Charges de l'Etat

Depuis de nombreuses années, les dépenses publiques n'ont cessé d'augmenter en proportion du PIB. Cette tendance commence à s'atténuer depuis peu. L'augmentation des dépenses observées résulte de facteurs temporaires ou ponctuels liés soit aux conditions climatiques soit à la mise en œuvre de certains programmes sociaux d'urgence. Cependant, en dépit de tous les efforts pouvant être réalisés, il est probable que les pressions sur les dépenses publiques seraient intensifiées, notamment sous l'effet du vieillissement de la population. La capacité d'accroître les recettes fiscales ou de relever le niveau de l'endettement étant limitée, il est devenu impératif de freiner la croissance des dépenses publiques tout en améliorant leur efficacité économique. Dans cette perspective, des choix difficiles en matière d'affectation des ressources s'imposent. Ces difficultés sont d'autant plus importantes que les programmes de dépenses publiques ont aussi un rôle important à jouer sur le chapitre de la croissance économique et de l'équité. L'actuelle Loi de Finances inscrit son programme budgétaire dans ce contexte.

Dépenses ordinaires

La structure des dépenses ordinaires continue d'être caractérisée par la prédominance des dépenses de biens et services. Ces dernières représentent 76,4% du total des dépenses hors investissement en 2007 contre 74,6% en 2006. En 2007, les dépenses ordinaires sont estimées à près de 125,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 3,3% par rapport à la Loi de Finances 2006 actualisée. Cette évolution s'explique, entre autres, par l'augmentation des dépenses des autres biens et services engendrée par le gonflement du volume des transferts à la CMR et l'augmentation prévue de 3,1% des intérêts de la dette due, particulièrement, à la hausse du service de la dette intérieure. Exprimée en termes de PIB, cette masse budgétaire atteint 23,6%. Ce niveau est inférieur à celui de l'exercice précédent de 0,5 point du PIB.

Les intérêts de la dette ont un comportement irrégulier au cours de ces derniers exercices. Leur part en pourcentage des dépenses ordinaires, après avoir été de 16,7% en 2004 et 13,7% en 2005, passerait de 15,6% en 2006 et 2007. Quant aux dépenses liées à la compensation, elles verraient leur proportion atteindre 8% en 2007 après 9,9% en 2006.

Dépenses de biens et services

Il ressort des estimations des données du projet de Loi de Finances pour l'exercice budgétaire 2007 que les dépenses en biens et services sont en hausse de 5,8% par rapport à 2006 et atteignent 96,1 milliards de dirhams. Bien que légèrement inférieur à celui de 2006, le niveau des dépenses du personnel en pourcentage des dépenses de biens et services constitue 65,3%, soit l'équivalent de 11,8% du PIB contre 12,2% un an auparavant. La masse salariale atteint 62,8 milliards de dirhams. Ce montant englobe un milliard de dirhams de dépenses structurelles prévu dans le cadre du dialogue social que l'Etat s'est engagé à verser aux personnels des secteurs de l'éducation et de la santé. Il tient compte également du coût de la création prévisible de 7 000 postes budgétaires et de la charge qu'occasionne le départ à la retraite pour limite d'âge de 4 727 agents.

Cette hausse attendue de 2,1% de la masse salariale traduit la rigidité à la baisse espérée de cette masse budgétaire. La multiplicité des décisions de promotion exceptionnelle, l'hétérogénéité des statuts de la fonction publique sont autant d'éléments qui favorisent cette rigidité à la baisse de cette charge.

Les dépenses afférentes aux autres biens et services augmentent de 13,6% par rapport à la Loi de Finances 2006 actualisée. Elles sont évaluées à 33,4 milliards de dirhams. Cette hausse est la conséquence d'une accélération des transferts à la CMR suite à l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale de retraite et à la prise en charge du surcoût pour la CMR occasionné par l'opération du départ volontaire à la retraite.

Hausse des charges en intérêts

Le montant de la charge des intérêts de la dette publique est estimé pour l'exercice 2007 à 19,5 milliards de dirhams. Il est en hausse de 3,1% par rapport à l'exercice antérieur. En proportion du PIB, les intérêts de la dette représentent 3,7%. Cette situation est le résultat combiné de la baisse de la charge des intérêts de la dette extérieure et de la hausse de celle relative à la dette intérieure. La baisse de 0,6% des intérêts sur la dette extérieure trouve son origine essentiellement dans la politique de gestion active de la dette extérieure et dans les remboursements notables des échéances dues. Concernant l'augmentation des intérêts de la dette intérieure de 3,7%, elle intervient en raison du gonflement de l'encours malgré la détente des taux d'intérêt qui est attribuable à la situation de surliquidité qui prévaut au niveau du marché des capitaux, et à l'évolution de l'inflation qui est restée modérée.

Aggravation des charges de compensation

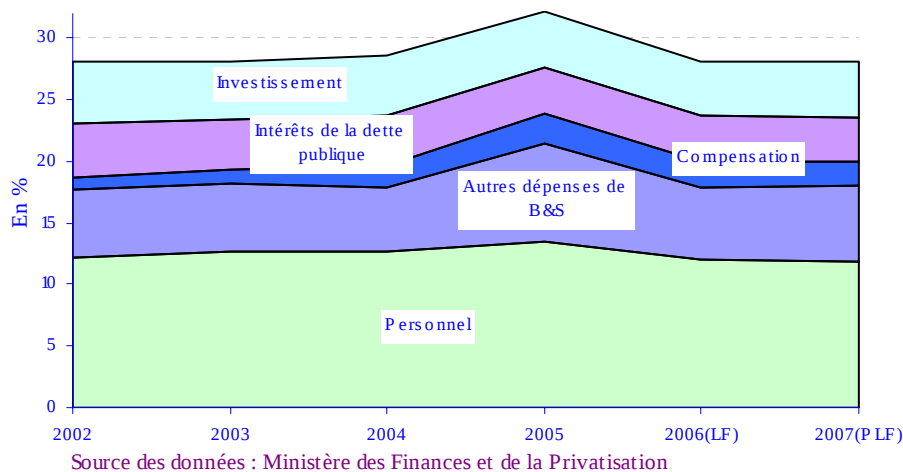
La charge de la compensation s'élève à 10,1 milliards de dirhams pour l'exercice 2007 dont 1,8 milliards de dirhams est imputable au Fonds de soutien des prix. En termes de PIB, elle atteindrait 1,9%, en baisse de 0,5 point par rapport au niveau de 2006. Ce poste subit, depuis quelques temps, une forte pression à la hausse. En plus des charges traditionnelles qui consistent en une aide aux populations les plus démunies via le soutien de l'Etat aux prix des produits de première nécessité comme le sucre et la farine, le coût de l'énergie et son envolée ont alourdi encore davantage cette charge. Cette estimation, établie sur la base de 65 dollars le baril de pétrole, risque d'être dépassée eu égard aux sauts très souvent brutaux qui caractérisent le mouvement des prix pétroliers sur le marché mondial.

Dépenses d'investissement

En matière d'investissement public, le projet de Loi de Finances 2007 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leur effort de soutien à l'activité économique en dépit des contraintes limitatives qui pèsent sur le Budget. Pour relancer l'investissement, l'Etat projette mobiliser un budget équivalent à 4,5% du PIB ou 24,2 milliards de dirhams en 2007, dont 2,2 milliards de dirhams reviennent au Fonds Spécial Routier. Ce montant est supérieur de 12,9% à celui de 2006.

Ce volume d'investissement ressort nettement plus important lorsqu'on lui ajoute les montants prévus, pour le même besoin, des Collectivités Locales et des Entreprises et Etablissements Publics. Au total, les crédits prévisibles alloués à l'investissement en termes de crédits ouverts se situeraient à des niveaux nettement plus élevés, soit environ 17% du PIB contre 16,2% en 2006.

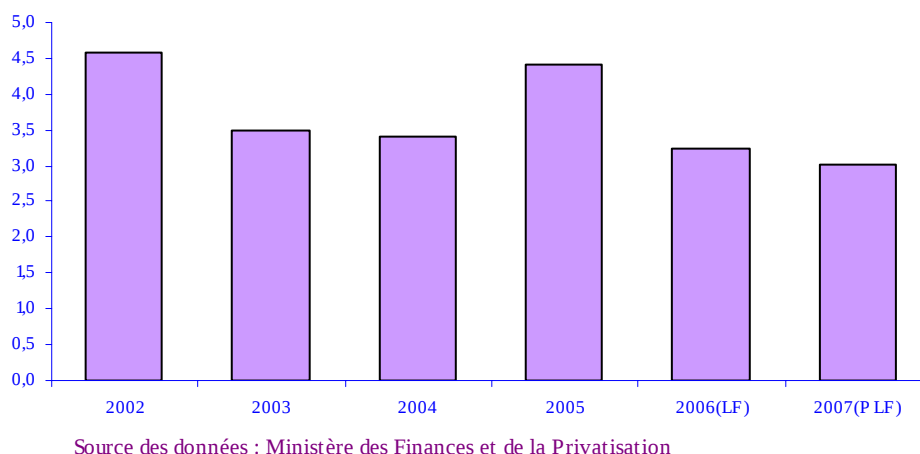
Evolution des dépenses publiques en % du PIB (y.c CST)



2.3.3. Déficit et besoin de financement

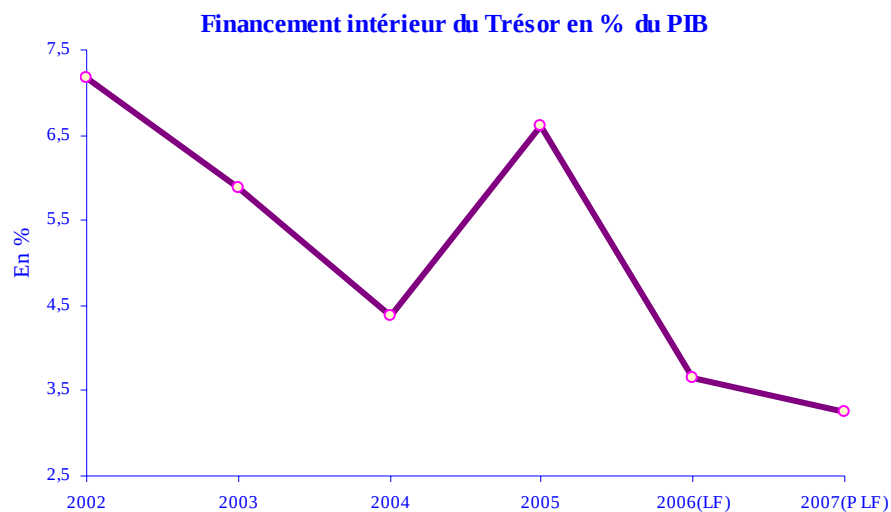
Le déficit budgétaire résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice 2007 s'inscrit dans la trajectoire d'une réduction de la dette et d'un engagement équilibré du soutien de l'Etat à la croissance et au développement social. Compte tenu de l'évolution attendue de la conjoncture nationale et internationale et de ses conséquences à la fois sur les ressources et les charges de l'Etat, le déficit budgétaire serait de 16,1 milliards de dirhams, soit 3% du PIB. Ce solde prend en considération les recettes de privatisation évaluées à 4,5 milliards de dirhams et la situation du solde prévu des comptes spéciaux du trésor qui table sur un excédent de 2 milliards de dirhams.

Evolution du déficit budgétaire de l'Etat en % du PIB



Ce déficit, conjugué à une réduction des arriérés de paiement de 5,1 milliards de dirhams, induirait un besoin de financement de 21,2 milliards de dirhams. La couverture de ce dernier nécessiterait, compte tenu d'un flux net positif de 1,7 milliard de dirhams, la mobilisation par le Trésor sur le marché intérieur de 19,5 milliards de dirhams.

Compte tenu du cadre macro-économique à moyen terme, la trajectoire des finances de l'Etat se trouve marquée par le dégagement de marges de plus en plus importantes. Elle se traduit ainsi par la réduction de plus en plus prononcée du déficit global sans privatisation qui ne dépasserait pas, à moyen terme, les 3% du PIB.



Source des données : Ministère des Finances et de la Privatisation

ANNEXES

1. Rapport Genre

2. Annexe statistique

Rapport Genre

Table des matières

Rapport Genre	139
Introduction	143
1. Rappel de la démarche et questions d'ordre méthodologique	144
1.1. Rappel des définitions et des principaux concepts	144
1.2. Démarche méthodologique pour l'intégration du genre dans le budget	145
1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	145
1.4. Réforme budgétaire, point d'ancrage de la budgétisation sensible au genre	145
2. Evaluation genre du pôle des Départements "pilotes"	146
2.1. Agriculture et Développement Rural	146
2.1.1. Situation de la femme rurale	146
2.1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	146
2.1.3. Projets et programmes mis en œuvre	147
2.1.4. Analyse genre du budget alloué au département d'agriculture	147
2.2. Ministère de la Santé	148
2.2.1. Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile	148
2.2.2. Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile	149
2.2.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	150
2.2.4. Programmes mis en œuvre	150
2.2.5. Analyse genre des budgets alloués	151
2.3. Département de l'Education Nationale	152
2.3.1. Analyse de la situation du secteur de l'éducation	152
2.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	153
2.3.3. Programmes et projets mis en œuvre	154
2.3.4. Evaluation genre des dépenses publiques allouées à l'éducation	154
3. Evaluation genre du pôle institutionnel (Justice et SEFEPH)	155
3.1. Analyse genre de la situation de référence	156
3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	156
3.3. Projets et programmes mis en œuvre	157
3.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice et au SEFEPH	158
3.4.1. Département de la Justice	158
3.4.2. Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées	159
4. Analyse genre du pôle services sociaux de base	159
4.1. Département de l'Equipement	160
4.1.1. Diagnostic de la situation des infrastructures de transport en milieu rural	160
4.1.2. Politiques et priorités publiques	160
4.1.3. Programmes mis en œuvre	161
4.1.4. Analyse des dépenses allouées au Programme National des Routes Rurales	161
4.1.5. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées aux routes rurales	161
4.2. Département de l'habitat	162
4.2.1. Diagnostic de la situation	163
4.2.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre	164

4.2.3. Programmes publics mis en œuvre	164
4.2.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat	165
4.3. Département de l'Energie	166
4.3.1. Diagnostic genre de la situation relative à l'accès à l'énergie	166
4.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	167
4.3.3. Programmes mis en œuvre	167
4.3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au département de l'énergie	168
4.4. Département de l'Eau	168
4.4.1. Diagnostic de la situation	169
4.4.2. Politique, priorités publiques et cibles à atteindre	169
4.4.3. Programmes et projets mis en œuvre	170
4.4.4. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées au secteur de l'eau	170
5. Analyse genre du pôle transversal de l'emploi	171
5.1 Diagnostic genre du marché de l'emploi	171
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	172
5.3. Projets et programmes mis en œuvre	172
5.4. Analyse des dépenses publiques allouées à l'emploi	173
Conclusion	174

Introduction

A travers sa conduite du processus de Budgétisation Sensible au Genre depuis 2002, couronné en 2005 par l'élaboration du Rapport Genre et par la recommandation de l'utilisation de l'approche genre, pour la première fois dans la lettre de cadrage de la Loi de Finances 2007 du Premier Ministre, le Maroc réalise des avancées qui le positionnent parmi les leaders au niveau régional en la matière. Ces avancées constituent, en effet, un prolongement naturel des initiatives Royales en matière de réforme du statut de la femme qui ont ouvert la voie à la réduction des inégalités.

Parallèlement à sa conduite des grandes réformes dont la réforme budgétaire, les avancées de ce processus au sein du Ministère des Finances et de la Privatisation, avec la formation des chargés des budgets au sein du Ministère ainsi que dans différents départements et la production d'outils de travail pertinents (Guide de la réforme, Manuel de Budgétisation Sensible au Genre, Rapport Genre...), marquent la ferme volonté d'avancer sur le chemin du développement humain et de la lutte contre les inégalités.

Cette position impose au Maroc la nécessité de :

- Poursuivre ses efforts et de se donner les moyens d'ancrer la Budgétisation Sensible au Genre dans les pratiques budgétaires afin d'aboutir aux résultats escomptés en matière de Développement Humain ;
- Continuer à donner l'exemple de bonnes pratiques et de partager cette expertise avec les pays qui le souhaitent dans l'objectif plus global de lutte contre la pauvreté et de réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

Le Rapport Genre 2006 a été réalisé en partenariat avec quelques Départements tels que l'Agriculture et Développement Rural, l'éducation Nationale, la santé et les finances. Cette année, le Rapport Genre est enrichi par la participation de nouveaux partenaires : Justice, Emploi, Equipement, Energie, Logement, Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées et Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau. Le Haut Commissariat au Plan et le Ministère des Finances et de la Privatisation accompagnent le processus de façon continue.

Dans un souci d'évaluation des politiques et des pratiques au regard de la Budgétisation Sensible au Genre, le Rapport Genre 2007 se veut un outil pédagogique, visant à susciter et à éclairer les débats et le dialogue autour des politiques poursuivies et leurs impacts sur les populations.

Le travail accompli avec les Départements partenaires dans le cadre des ateliers techniques tenus en mai 2006, a été organisé selon l'approche pôles : le pôle des départements pilotes (avec lesquels l'élaboration du Rapport Genre a démarré en 2005), le pôle institutionnel (Justice et Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées), le pôle des services sociaux de base (Transport, Habitat, Energie et Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau) et le pôle transversal (Emploi).

Cette synthèse du Rapport se propose d'une part, de procéder à un rappel de la méthodologie et d'autre part, à une présentation de l'évaluation genre relative aux quatre pôles précités.

1. Rappel de la démarche et questions d'ordre méthodologique

Après le rappel des principaux concepts, les priorités publiques seront déclinées avec l'inclusion des Objectifs de Développement du Millénaire en tant que référentiel et cibles à atteindre.

1.1. Rappel des définitions et des principaux concepts

Approche et outils d'analyse genre : Le genre est un concept qui se réfère aux rapports sociaux entre hommes et femmes, qui sont aussi des rapports de pouvoir. Il se réfère également aux différences sociales entre eux, qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et qui sont largement variables, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur d'un même pays. L'objet de l'analyse genre est d'identifier et de mesurer les écarts entre les sexes et les inégalités dans les relations hommes-femmes, et ce, dans le cadre d'une analyse socio-économique.

Analyse genre du budget ou Budgétisation Sensible au Genre : Les politiques, programmes et budgets du Gouvernement, tant sur le plan national que local, ont des effets et des impacts différenciés sur ces groupes et individus, même si il n'y a aucune intention de discrimination, d'exclusion ou de préférence, compte tenu de leurs situations de référence différentes. La gendérisation du budget est définie comme le processus par lequel une décision (politique, budget ou programme) subit une analyse sensible au genre. L'impact des allocations des ressources est mesuré par l'amélioration des conditions de vie de la population ciblée et ses conséquences sur l'utilisation du temps des individus.

Dans le processus budgétaire axé sur les résultats, il s'agit d'établir le lien entre politiques, plans et budgets selon un cadre de références et de cibles à atteindre : le cadre politique et normatif sur lequel est fondée la gestion publique (INDH, OMD, autres priorités publiques...). L'étape planification sensible au genre privilégie la notion de contexte, pour tenir compte de la diversité, des spécificités et de la complexité. Dans la phase de programmation budgétaire, il est question de la justification des dépenses publiques qui sous-tend le processus d'arbitrage. Cette question devrait tenir compte des considérations macro et micro-économiques, conformément à une démarche de programmation ascendante.

1.2. Démarche méthodologique pour l'intégration du genre dans le budget

L'intégration horizontale du genre (*gender mainstreaming*) implique entre autre d'identifier les écarts hommes-femmes à travers l'utilisation de données désagrégées par sexe ; de développer des stratégies pour éliminer ces écarts ; de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre ces stratégies ; d'assurer le suivi de leur mise en œuvre et de responsabiliser les individus et institutions pour une transparence des résultats obtenus. La pertinence de l'analyse est tributaire de la disponibilité d'une information de qualité où de grands efforts ont été réalisés. Toutefois, il y a lieu de souligner des insuffisances liées à la difficulté d'estimer le travail non rémunéré des femmes, de mesurer leur participation économique en milieu rural et dans l'informel et de mesurer la pauvreté par genre.

1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les pouvoirs publics ont placé le développement humain au premier rang de l'action gouvernementale pour laquelle tous les moyens humains et financiers ont été mobilisés. Dans ce cadre, une nouvelle approche de ciblage basée sur la participation de la population et la concertation avec l'ensemble des partenaires, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, a permis de mettre en place des solutions pratiques et viables pour améliorer les conditions des populations défavorisées.

Inclusion de l'approche genre dans la lettre de cadrage du Premier Ministre : Dans sa lettre de cadrage pour la préparation de la Loi de Finances 2007 (N°5/2006), datée du 27 juillet 2006, le Premier Ministre recommande la prise en considération de l'approche genre dans le cadre du processus de globalisation des crédits et de gestion axée sur les résultats visant la modernisation des méthodes de préparation et d'exécution du budget.

Inclusion des OMD en tant que référentiel et cibles à atteindre : Le Maroc est fermement engagé à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Plusieurs programmes intègrent la réalisation des OMD avec la publication tous les deux ans d'un rapport retraçant l'état d'avancement. Le deuxième Rapport National de 2005 sur les OMD adopte une démarche gendérisée suite à la sélection du Maroc parmi quatre pays pilotes où des avancées significatives en matière de droits des femmes ont été constatées.

1.4. Réforme budgétaire, point d'ancrage de la budgétisation sensible au genre

La réforme budgétaire, articulée autour de la Globalisation des crédits, de la contractualisation, du partenariat, du Cadrage des Dépenses à Moyen Terme et de l'introduction de la nomenclature régionale, est un préalable pour évaluer l'impact genre des budgets. Cette réforme vise, en effet, le passage d'une gestion de moyens à une gestion axée sur les résultats, par le biais d'un changement du sens de l'action budgétaire, en vue d'impacter significativement le bien-être des populations.

La nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats mise en œuvre depuis 2002, vise à instituer une nouvelle culture de la dépense publique axée sur la logique de résultats, la recherche de la performance en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience et la reddition des comptes. Cette approche s'articule autour de trois principaux axes qui sont la globalisation des crédits, la contractualisation des relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés et le partenariat entre l'Etat et les acteurs locaux.

2. Evaluation genre du pôle des Départements "pilotes"

L'évaluation genre des programmes des Départements de l'Agriculture, de la Santé et de l'Education Nationale est réalisée pour la deuxième fois dans le cadre du Rapport Genre.

2.1. Agriculture et Développement Rural

Le milieu rural souffre d'une pauvreté plus accentuée que le milieu urbain, ce qui se traduit par un taux d'analphabétisme élevé, un état de santé de la population affaibli par la surmortalité maternelle et infantile et par le phénomène de l'exode rural en croissance continue.

2.1.1. Situation de la femme rurale

La femme rurale représente plus de la moitié de la population rurale et participe activement au développement du secteur agricole et rural d'un côté et s'occupe de plusieurs tâches domestiques d'un autre côté. Cependant, il est difficile d'évaluer précisément la contribution des femmes au secteur agricole, en raison de l'absence de statistiques ventilées par sexe, mais on estime que les femmes rurales fournissent une grande part des denrées nécessaires à la subsistance de la population.

En termes de domaine d'activité, le secteur agricole absorbe environ 92% des femmes actives dont 32% ont moins de 19 ans. Les femmes représentent 4,4% du nombre global des exploitants agricoles et disposent de 2,5% de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Les femmes s'occupent principalement de l'élevage et des cultures céréalières, légumineuses et industrielles. Par ailleurs, la situation de la femme rurale reste précaire en liaison avec l'analphabétisme, l'accès limité aux soins, la lourdeur des tâches ménagères et sa contribution modeste aux activités économiques.

2.1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

A la fin des années 90, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (MADRPM) a adopté la démarche basée sur l'approche genre en remplacement de celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à la réalisation des OMD, le développement du monde rural étant une condition nécessaire pour la réalisation de tous les OMD.

2.1.3. Projets et programmes mis en œuvre

Conscient du rôle primordial de la femme rurale, le MADRPM, a révisé sa politique tout en faisant de la promotion socio-économique de la femme rurale une de principales orientations.

Une Note d'Orientation ministérielle a été élaborée en 2002 traçant les lignes directrices d'une nouvelle stratégie d'intégration des femmes rurales basée sur l'approche genre. Pour la première fois, une ligne budgétaire a été inscrite en 2002 sur le budget d'investissement des centres techniques (CT) au profit des femmes rurales. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées notamment l'animation féminine et la création de projets générateurs de revenus.

Plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales : l'année 2005 a connu une avancée remarquable en matière d'introduction de l'approche genre. En effet, un *Noyau Genre* a été créé au sein du MADRPM, à la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement. Dans ce cadre, une convention de coopération entre le Ministère de l'Agriculture et la FAO a été signée en 2004 avec plusieurs réalisations.

L'animation féminine rurale regroupe l'ensemble des actions d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et d'informations socio-éducatives relatives aux différentes activités féminines. Le contenu des actions est défini sur la base de diagnostics effectués par les Directions Provinciales Agricoles des besoins réels de la population féminine de la zone d'action.

Les Petits Projets Générateurs de Revenus (PPGR) sont destinés à l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes rurales dans leurs zones et portent sur le renforcement des activités agricoles et l'allégement de certains travaux domestiques. De ce fait, la nouvelle ligne budgétaire ouvre la possibilité d'inscrire chaque année un certain nombre de PPGR. La notification des crédits alloués se fait sur présentation des projets par les DPA et les CT.

Le MADRPM réalise un **Programme d'alphabétisation fonctionnelle** fondé sur les activités agricoles comme moyen pédagogique pour les populations rurales.

2.1.4. Analyse genre du budget alloué au département d'agriculture

Le budget global alloué au MADRPM s'est élevé en 2006 à environ 4,7 milliards de dirhams. Ce budget est consacré à hauteur de 64% aux investissements et de 36% au fonctionnement.

Le budget alloué à la vulgarisation agricole, au titre de l'année 2006 a atteint près de 13 millions de dirhams. L'analyse de la répartition du budget consacré à la vulgarisation agricole selon le genre montre une certaine équité dans l'affectation des ressources financières. En effet, les dépenses afférentes aux activités féminines en matière d'animation et de vulgarisation représentent 48% du montant destiné à la vulgarisation agricole. La répartition de ces dépenses se fait selon les projets présentés par les CT de chaque région ainsi que par les différents organismes de partenariat et les ONG.

En termes d'évolution, le montant budgétaire destiné aux activités féminines au sein du MADRPM a enregistré en 2006 une hausse de 26% par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par le développement des activités et des projets générateurs de revenus dont bénéficient les femmes rurales.

Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion de la femme rurale

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le Département d'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées notamment en matière d'animation féminine, de création des PPGR et d'exécution du programme d'alphabétisme professionnelle au profit des femmes rurales.

Le nombre de femmes bénéficiaires des PPGR augmente régulièrement. Ceci s'explique d'une part, par la prise de conscience par les femmes de leur rôle dans leur propre développement socio-économique. D'autre part, par les actions continues du département d'Agriculture pour la promotion de ce genre de projets.

2.2. Ministère de la Santé

Des programmes spécifiques dédiés à la santé de la femme et de l'enfant ont été mis en place dans un contexte marqué par des taux de mortalité maternelle et infantile relativement élevés comparativement à d'autres pays en développement.

2.2.1. Analyse de la situation de la santé maternelle et infantile

Des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine de la planification familiale, de nature à atténuer les risques liés à la maternité et par voie de conséquence agir favorablement sur le niveau de mortalité infantile.

Réussite du programme de planification familiale

Le nombre moyen d'enfants par femme, ISF (Indice Synthétique de Fécondité) a enregistré une baisse importante, passant de 5,5 enfants par femme au début des années 1980, à 2,4 en 2004. Le relèvement de l'âge au premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent en grande partie la baisse importante de la fécondité des femmes marocaines.

Santé maternelle

Soins prénatals et assistance à l'accouchement : En 2003-2004, pour 67,8% des naissances, les femmes ont consulté au moins une fois un professionnel de la santé (85% en milieu urbain et 48% en milieu rural), 65% des femmes ont recours à une consultation post-natale (87% en milieu urbain et 42% en milieu rural) et 63% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé en progression de près de 18 points par rapport à 1997 (85% en milieu urbain contre 40% en milieu rural).

Mortalité maternelle : La mortalité maternelle et la mortalité périnatale restent relativement élevées en milieu rural. En 2003/2004, le taux de mortalité maternelle a atteint 227 pour 100.000 naissances (187 pour 100.000 naissances en milieu urbain contre 267 en milieu rural).

Santé de l'enfant

La **couverture vaccinale** s'est nettement améliorée avec près de 9 enfants sur 10 âgés de 12 à 23 mois complètement vaccinés. Seuls 1,4% de ces enfants n'ont reçu aucun vaccin. La couverture vaccinale varie selon le milieu de résidence : 94% en milieu urbain contre 84% en milieu rural.

Etat nutritionnel des enfants : les garçons sont plus exposés que les filles à l'insuffisance pondérale et au retard de croissance avec des taux de prévalence respectifs de 10,4% et 19,1% pour les garçons contre 10% et 17,1% pour les filles. Par contre, la part des filles de moins de 5 ans ayant souffert de diarrhées est supérieure à celle des garçons : 12,6% contre 11,4% pour les garçons en 2004.

Mortalité infantile et juvénile : en liaison avec la généralisation de la vaccination et la lutte contre la malnutrition et les maladies diarrhéiques et respiratoires, la mortalité infantile a baissé de plus de la moitié durant la période 1980-2003, passant de 91 pour mille naissances vivantes en 1980 à 40 en 2003 (99 pour mille naissances vivantes à 46 en milieu rural contre 73 à 23,8 en milieu urbain). La mortalité néonatale¹ reste cependant élevée avec 27 pour mille (33 en milieu rural contre 24 en milieu urbain), en rapport avec l'état de santé de la mère et les conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement.

2.2.2. Contraintes à la baisse de la mortalité maternelle et infantile

Selon l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale 2003-2004, l'insuffisance des moyens financiers demeure l'obstacle majeur (74%) à la réduction sensible de la mortalité maternelle. Elle se pose plus en milieu rural (85% contre 66% en milieu urbain). Parmi les contraintes figurent également la longueur de la distance à parcourir pour atteindre le centre de soins (60%), la méconnaissance de l'adresse du centre de soins (52%), le besoin d'un accompagnateur (49%) et la nécessité d'obtenir la permission d'aller se soigner (47%).

Quant à la mortalité infantile, elle est imputable à plusieurs facteurs, à savoir, les causes périnatales qui constituent 37% des causes de décès infanto-juvéniles, la faiblesse des moyens du ménage, la difficulté d'accès aux services de santé, l'insuffisance du personnel médical et des allocations budgétaires dans certaines régions et la persistance de certaines maladies.

¹ Risque de décès avant l'âge de 1 mois.

2.2.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les pouvoirs publics ont placé au rang de leurs priorités la garantie d'une santé pour tous et l'égalité dans l'accès aux soins à travers la mise en place de la couverture médicale de base. Les orientations stratégiques du Ministère de la Santé s'articulent autour de l'instauration de la régionalisation ; l'accélération de la mise en œuvre de la réforme hospitalière ; la poursuite du développement des programmes prioritaires de promotion de la santé maternelle et infantile ; le renforcement de l'intersectorialité et du partenariat ; la mise en place d'une politique efficiente du médicament et l'adoption de la prévention sanitaire.

Par rapport aux engagements du Maroc à la réalisation des OMD, 3 des 8 objectifs concernent le secteur de la santé. Il s'agit des OMD 4 (réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans), OMD 5 (améliorer la santé maternelle) et OMD 6 (combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose).

2.2.4. Programmes mis en œuvre

Pour lutter plus efficacement contre la mortalité maternelle et infantile, des actions ont été mises en place dans le cadre du renforcement des programmes existants.

Programme Maternité Sans Risque ou "Dar Al Oumouma" a été lancé en avril 2004 à Ourika, où une "Dar al oumouma" a été inaugurée en janvier 2006. Ces maternités prennent en charge les femmes une semaine avant l'accouchement avec un accompagnement de leurs familles pendant leurs absences. Parallèlement, des actions de sensibilisation sont menées auprès du mari et de la belle-mère et des actions de formation sont menées auprès des sages-femmes.

Programme National de Planification Familiale: les principales actions du PNPF ont trait au renforcement de la couverture en milieu rural et suburbain, à l'institutionnalisation du Comité National de Planification Familiale, à la réflexion sur l'accréditation des services de Planification Familiale publics et privés et au renforcement de l'implication du secteur privé.

Elargissement du Programme National d'Immunisation (PNI) : le PNI a été mis en place en 1987 en remplacement du Programme Elargi de Vaccination avec pour objectif d'assurer une couverture de 80% pour les enfants de moins d'un an. Les journées Nationales de vaccination ont été lancées en 1987 afin de renforcer la couverture vaccinale en milieu rural. Le PNI vise l'introduction de nouveaux vaccins et la vaccination de l'ensemble des enfants de moins de 15 ans contre la rougeole à l'horizon 2007.

Programme National de Lutte contre les Carences en micro-nutriments : le Ministère de la Santé a adopté en 2000 une stratégie globale de lutte contre des carences en micronutriments basée sur la supplémentation des populations à risque (femmes enceintes et allaitantes, jeunes enfants), l'enrichissement des aliments de large consommation, l'éducation nutritionnelle des populations et le renforcement des autres mesures de santé publique.

Généralisation de la Prise en Charge Intégrée des maladies de l'enfant (PCIME): Le Ministère de la Santé a lancé le PCIME en 1997 en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et l'USAID. 2 provinces ont été choisies comme sites pilotes dans un premier temps (Agadir Ida Outanane et Meknes El Menzeh). Ce programme a pour objet de réduire les décès parmi les enfants de moins de 5 ans en rapport avec cinq maladies importantes : Infection Respiratoire Aiguë, diarrhée, rougeole, paludisme et malnutrition.

Extension de la couverture sanitaire : Dans le but d'améliorer le financement participatif du système de santé la Loi portant couverture médicale de base a été adoptée en 2002. Elle se décline en deux volets : l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) destinée aux personnes solvables et le Régime d'Assistance Médicale destiné aux populations démunies (RAMED). Entrée en vigueur le 18 août 2005, l'AMO vise la couverture de près de 8 millions de personnes, ce qui permettrait de relever le taux de couverture médicale de 17% à près de 30%. Cette couverture sanitaire devrait se traduire par une amélioration de l'accès des femmes et des enfants aux soins de santé de base.

Santé de l'adolescent : Le programme « jeune pour jeune » initié en janvier 2004 et élaboré en partenariat avec les Départements de l'Education Nationale et de la Jeunesse, vise à amener les jeunes à recourir plus au système de santé et à les sensibiliser sur les problèmes pouvant affecter leur santé et ce à travers la création d'espaces de santé jeune.

2.2.5. Analyse genre des budgets alloués

Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat

Les dépenses de fonctionnement représentent 80% du budget du Ministère de la Santé en 2006, soit 4,9 milliards de dirhams (dont près de 75% au titre des dépenses du personnel). Les dépenses d'investissement, quant à elles, se situent à 1,2 milliard de dirhams, représentant 19% du budget du Ministère de la Santé. Une ventilation du budget d'investissement par programme permet d'évaluer l'importance des enveloppes dédiées aux programmes de santé maternelle et infantile.

Le programme de santé reproductive, de santé de l'enfant, du jeune et de réhabilitation revêt un caractère prioritaire dans la mesure où il bénéficie des allocations budgétaires les plus élevées du Ministère. Il en est de même pour le programme d'éducation et de promotion de la santé.

Incidence Genre des dépenses publiques de santé

Les programmes spécifiques à la santé de la femme et de l'enfant et la généralisation de la couverture médicale auront plusieurs effets bénéfiques sur la population et devraient permettre une plus grande équité quant à l'accès de la population aux soins.

Cette amélioration attendue de l'état de santé de la population et particulièrement celle des femmes se traduirait notamment par une augmentation du revenu par habitant du fait de la réduction des dépenses liées à la santé et par l'amélioration de la productivité et de la capacité à travailler ; par un meilleur équilibre familial et par une libération du temps des femmes notamment celles qui prennent en charge des personnes malades ou âgées. En effet, les soins à autrui ou "*care economy*" incombe le plus souvent à la femme. Malgré son importance, l'économie de soins "*care economy*" prodiguée par les femmes n'est pas prise en compte dans le Système de Comptabilité Nationale ni dans les dépenses publiques de santé, ce qui a engendré une situation inéquitable dont souffrent les femmes, les poussant à sacrifier carrières et revenus.

2.3. Département de l'Education Nationale

La mise en œuvre de la réforme de l'enseignement s'est traduite par une amélioration sensible du système d'éducation formation. Cependant, l'analphabétisme qui a touché en 2004 près de 43% des marocains constitue un handicap majeur pour le développement économique de notre pays en affectant la compétitivité et la croissance. Ce phénomène cache de profondes disparités selon le sexe et le milieu. L'analphabétisme concerne aujourd'hui plus de la moitié des femmes et près du tiers des hommes et sévit particulièrement en milieu rural.

2.3.1. Analyse de la situation du secteur de l'éducation²

L'analyse du système éducatif, quatre ans après le lancement de la décennie nationale d'éducation-formation, permet de mesurer les progrès réalisés, les réformes institutionnelles introduites, les difficultés rencontrées, les faiblesses et les limites des politiques et programmes mis en place.

Scolarisation

Le préscolaire : A la rentrée scolaire 2005-2006, le taux net de scolarisation des 4-5 ans est de 55% contre 51,3% l'année précédente. Les déficits se situent en milieu rural en raison de la non préscolarisation des filles (moins d'une fille sur cinq). De plus, on note une régression en termes d'effectifs (684.783 enfants en 2004 contre 817.054 en 1999).

Enseignement primaire : Durant la période 1999-2005, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs est de l'ordre de 2%. Le taux de scolarisation est passé durant la même période de 79,1% à 92,85%. La progression est remarquable en milieu rural, avec un taux de scolarisation qui avoisine en 2004-2005 les 89 % (84,25 % pour les filles) contre 69,5 % en 1999-2000.

L'enseignement collégial a connu une évolution quantitative appréciable. Durant la période 1999-05, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs est de 4,2% contre seulement 2,2% durant la décennie 1990. Le taux de scolarisation au collège a atteint 70,62 % en

² Source : Toutes les données proviennent du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

2004-2005 contre 58,1% en 1999-2000 (83,88 % en milieu urbain contre 42,53 % en milieu rural pour les filles en 2005).

Enseignement secondaire qualifiant : le nombre d'élèves au secondaire qualifiant s'est accru en moyenne annuelle de 6,4 % durant la période 1999-2005. Le taux de scolarisation au secondaire a atteint 44,28 % en 2005 pour les enfants âgés de 15-17 ans. Ce taux est de 39,74 % pour les filles.

Alphabétisation et éducation non formelle

L'analphabétisme touche aujourd'hui près de 43 % de la population âgée de dix ans et plus avec de profondes disparités par sexe et par milieu. L'analphabétisme concerne aujourd'hui plus de la moitié des femmes et près du tiers des hommes. L'écart entre milieux est également de taille puisque l'analphabétisme touche 60,5% de la population rurale (75% en 1994) et 29,4% de la population urbaine (37% en 1994).

Environ 196.709 enfants non scolarisés ou déscolarisés ont bénéficié de programmes d'éducation non formelle entre 1998/99 et 2005/06 (les filles représentent près de 60% des bénéficiaires et 50,7 % d'enfants ruraux en 2006).

Contraintes à la scolarité de la petite fille rurale

Plusieurs facteurs sont à l'origine des retards de la scolarisation de la fille rurale. Les facteurs socioculturels ont trait au statut de la femme et de la perception de l'école par la population. Les facteurs économiques sont liés aux revenus limités des ménages et aux opportunités du travail de l'enfant surtout de la fille pour générer des revenus additionnels. Les facteurs institutionnels sont liés à l'enclavement des douars, à l'absence d'équipements de base dans les écoles, aux conditions de vie des instituteurs et à la non adaptation des programmes à la réalité locale. Une étude réalisée en 1997 dans 30 délégations du MEN³ a mis l'accent sur l'absence d'équipement en eau potable, le niveau d'instruction des parents, l'activité professionnelle du père, la présence de la mère et l'existence d'un internat comme les facteurs les plus déterminants de l'abandon scolaire des filles rurales.

2.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les grands axes de la réforme de l'enseignement sont : généraliser un enseignement fondamental dans une école plurielle, éradiquer l'analphabétisme et renforcer l'éducation non formelle et appuyer l'alphabétisation des adultes. La stratégie d'intervention pour l'alphabétisation des adultes vise à remédier aux causes profondes de l'analphabétisme.

Cette stratégie s'articule autour du renforcement des référentiels existants et l'élaboration de nouveaux programmes d'alphabétisation, de la formation des intervenants, du renforcement de la coopération internationale, de la mise en place d'un système d'information pour la gestion, le suivi et l'évaluation du partenariat avec les ONG et du parrainage en tant que système d'appui financier et matériel aux efforts du Gouvernement.

³ Selon le rapport du cinquantenaire du développement humain.

Par ailleurs, l'engagement du Maroc en matière de réalisation des OMD conforte la volonté de la réforme engagée en matière de l'enseignement (OMD 2 : assurer l'éducation primaire pour tous et OMD 3 : promouvoir l'égalité des sexes).

2.3.3. Programmes et projets mis en œuvre

Afin de réaliser les objectifs fixés dans le domaine de l'enseignement, le Département de tutelle a lancé un ensemble de programmes, projets et actions.

Alphabétisation et éducation non formelle

La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle est élaborée sur la base de plusieurs programmes dont le programme gouvernemental "Massirat Annour" lancé en 2003 et visant l'élimination quasi-totale du fléau de l'analphabétisme à l'horizon 2015. Ce plan d'action visant à alphabétiser un million de personnes par an a été mis en place et a permis l'inscription en 2005-2006 de 655.478 personnes. Le Programme National d'Education non Formelle (ENF) prend en charge l'alphabétisation des enfants âgés de 8 à 16 ans avant 2010. Cette opération vise l'insertion ou la réinsertion de ces enfants dans les cycles d'éducation–formation par la mise en place de passerelles appropriées.

Appui social du Ministère de l'Education Nationale aux élèves nécessiteux

Le MEN s'est engagé dans une stratégie d'appui à la scolarisation des élèves démunis du milieu rural et périurbain, spécialement les filles. Les objectifs de cette stratégie pour la période 2005-2007 sont l'extension de la capacité des cantines scolaires au primaire à 1.200.000 bénéficiaires par an, l'extension de la capacité d'accueil des internats à environ 128.000 bénéficiaires par an au collège et au secondaire et 50.000 bénéficiaires par an au secondaire qualifiant. La part des filles bénéficiaires, tous cycles confondus, des cantines scolaires a connu une amélioration entre 1999 et 2005 passant de 40,1% à 47 %.

Appui des partenaires internationaux

Plusieurs partenaires du Maroc soutiennent la réalisation de la réforme de l'enseignement. On peut citer le Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM) avec la Banque Mondiale, le projet d'appui à l'Enseignement Fondamental avec le Fonds de Solidarité Prioritaire français ou le projet de soutien à l'éducation de base avec l'Union Européenne.

2.3.4. Evaluation genre des dépenses publiques allouées à l'éducation

De 1999 à 2006, le budget global du MEN est passé de 17,3 milliards de DH à 31,74 milliards, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9 %, taux supérieur à l'augmentation annuelle de 5 % retenue comme objectif par la Charte. L'analyse de la structure de ce budget montre que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 35,3 % entre 2003 et 2006. Les dépenses du personnel représentent 84,84 % de l'ensemble du budget en 2006 et près de 90,9 % des dépenses de fonctionnement.

Appui financier des partenaires internationaux

Le coût total du PARSEM étalé sur cinq ans est de 2,286 milliards de DH. Les crédits budgétaires inscrits au titre du PARSEM sont de 164, 2 millions de DH en 2005, de 430 millions en 2006 et 500 millions en 2007. Le projet de soutien à l'éducation de base (MEDA) est, quant à lui, financé par un don de l'Union Européenne s'élevant à 18,6 millions d'euros.

Impact genre des dépenses publiques dans l'éducation

L'impact des dépenses sur le rendement et les performances du système éducatif peut se faire à travers l'analyse de quelques indicateurs. Au regard des réalisations, il apparaît clairement qu'une dynamique de changement est enclenchée en dépit de certaines faiblesses persistantes. C'est ainsi que des résultats positifs ont été enregistrés dans le domaine de la réduction des disparités de genre et plus particulièrement en milieu rural. En effet le ratio filles/garçons a régressé de 12 points entre 1997/98 et 2002/03 au niveau national, et de 21,4 points en milieu rural. Les cantines ont joué un rôle important surtout dans le primaire. Leur nombre est passé de 11.183 en 1999-2000 à 12.350 cantines en 2003-2004, dont pour cette dernière année 94,4% en milieu rural.

Concernant l'enseignement collégial, 44,7% des élèves inscrits dans ce cycle sont des filles en 2004/05. Le taux net de scolarisation des filles en milieu urbain dans l'enseignement collégial est passé de 70,8% en 1995/96 à 83,9% en 2004/05. Concernant la fille rurale, certes ce taux a augmenté de 9 points durant la même période passant de 13,7% à 42,5% mais il reste encore faible.

Quant à l'enseignement secondaire, les filles représentent 47,5% des élèves inscrits au titre de l'année scolaire 2004/2005 et seulement 6% de ces élèves sont dans le milieu rural. Durant cette même année, le taux des admis au Baccalauréat s'élève à 44,5%, en 2005, au niveau national enregistrant un taux d'accroissement de 8,4% par rapport à l'année précédente.

Grâce aux efforts consentis dans la lutte contre l'analphabétisme, le taux a reculé chez les hommes de 10 points passant de 42% en 1994 à 31% en 2004 contre un recul de 12 points pour les femmes passant de 68% à 55% durant la même période. La baisse du taux d'analphabétisme a été enregistrée davantage chez les jeunes et notamment les 10 à 15 ans : leur taux était de 36% en 1994 (47% pour les filles et 25% pour les garçons), il est de 13,3% aujourd'hui (17% pour les filles et 9% pour les garçons).

3. Evaluation genre du pôle institutionnel (Justice et SEFEPH)

Le Maroc a franchi d'importantes étapes en matière de droits de l'Homme en renforçant le processus démocratique et en luttant contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre. Ceci a été particulièrement marqué par l'amélioration du cadre institutionnel du genre à travers la conduite, par le Département de la Justice, de grandes réformes visant la réduction des inégalités entre les sexes et le renforcement des droits de la femme.

Ces réformes ont été renforcées par les efforts du le Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH), qui ont été notamment couronnés par la mise en œuvre de deux importantes stratégies en la matière, à savoir la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité entre les sexes et la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes. Ci-après sont présentées les actions des deux Départements.

3.1. Analyse genre de la situation de référence

Situation de la femme marocaine

L'analyse de la situation des femmes au Maroc fait ressortir qu'en matière de pauvreté, celles-ci sont plus touchées en milieu rural (28%) qu'en milieu urbain (12,8%). En matière d'éducation, les taux nets de scolarité par milieu de résidence et par sexe montrent des déficits au niveau de la scolarisation de la fille rurale. Pour les indicateurs de santé, la mortalité maternelle est restée élevée et en matière d'emploi, le taux d'activité des femmes reste modeste. Concernant la violence à l'égard des femmes, le nombre de plaintes a connu une augmentation de 9% entre 2004 et 2005 passant de 13.910 à 15.167. Les causes de la violence envers les femmes sont complexes, mais la pauvreté et la précarité des conditions de vie sont des facteurs aggravant.

Système juridique

Selon l'étude relative à la "Situation de la femme dans le système juridique", élaborée par la Département de la Justice en 2004, la femme représente 45% du personnel dans le système judiciaire, soit 5.690 femmes fonctionnaires. La pyramide des âges montre que la population des fonctionnaires est globalement jeune avec une prépondérance du sexe masculin après la cinquantaine. Ceci s'explique par une faible proportion de recrutement des femmes durant les années passées ainsi que par le départ volontaire des femmes à la retraite (60% des partants).

Concernant l'accès aux postes de responsabilité dans le système judiciaire, en 2005, la proportion des femmes responsables est de 11,2% (33 responsables). Dans le système des magistrats, le taux de représentativité de la femme a connu une légère hausse, passant de 13,1 à 18,8% sur les dix dernières années (610 femmes contre 1805 hommes en 2005).

3.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Durant les dernières années et sous les Orientations Royales, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut des femmes. Les avancées enregistrées constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs départements ministériels, dont celui de la Justice et du SEFEPH en partenariat avec les ONG. Par ailleurs, ces actions s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de l'OMD3 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

3.3. Projets et programmes mis en œuvre

Plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre pour réaliser la politique poursuivie et atteindre les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'intégration du Genre dans le développement et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Institution d'une cellule genre rattachée à l'Administration Centrale de la Justice

Le Département de la Justice a institué, en juin 2005, une « Cellule Genre » rattachée à au Secrétariat Général. Les réalisations de la cellule se sont concrétisées par la réalisation de l'étude sur la situation de la femme dans le système judiciaire et la constitution d'une base de données désagrégée par sexe sur le personnel. Dans un deuxième temps, la « Cellule Genre » s'attachera à intégrer l'approche genre dans les services extérieurs du Ministère, à sensibiliser les magistrats à la question du genre, à gendériser le budget du Département en partenariat avec le MFP et à consolider la levée des discriminations dans les textes juridiques.

Réformes des textes législatifs et levée des réserves sur la CEDAW

Pour pallier aux discriminations homme-femme au niveau législatif, il a été procédé à l'amendement d'un ensemble important de textes et de lois. Il s'agit principalement du code de nationalité (en cours), du code de la famille (2004), du code du travail (2003), du code pénal (2003), de la loi électorale (2002), de la loi de l'état civil (2002) et du code du commerce.

L'amendement des codes cités plus haut représente un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes internationales en vigueur. Il permet, ainsi, de lever les réserves qu'avait le Maroc sur la **Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW)**. Le Premier Ministre a désigné une commission qui travaille actuellement sur la levée des réserves formulées par le Maroc.

Soutien aux femmes détenues

La femme détenue représente 2,61%⁴ de l'ensemble des détenus en 2004, soit 702 femmes. Une attention lui a toujours été accordée par la législation marocaine en lui consacrant l'appui et la vigilance par des fonctionnaires spécialisées et habilitées à cette fin. Cette attention vise particulièrement la femme en état de grossesse de six mois avant l'exécution du jugement et qui bénéficie d'un arrêt d'application du jugement jusqu'à 40 jours après son accouchement.

Intégration du Genre dans le développement

➤ **Création du CMIDEF (Centre Marocain d'Information, de Documentation et des Etudes sur les Femmes)** relevant SEFEPH en octobre 2004. C'est le premier organisme public chargé du genre au niveau national. Ce centre a pour principal objectif de collecter et de centraliser toutes les informations concernant la femme marocaine, de les traiter et de les exploiter.

⁴ Examen exhaustif des statistiques désagrégées selon le genre, DEPF, UNIFEM, février 2006.

➤ **Lancement des audits genres** : le SEFEPH a lancé, avec le soutien du FNUAP, des audits genre dans 3 départements pilotes (HCP, Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et SEFEPH). A terme, trois autres départements seront concernés : Education Nationale, Communication et Modernisation des Secteurs Publics, avec le soutien de l'ACDI.

➤ **Création de l'espace multifonctionnel de Ouarzazate** : dans le cadre de la coopération maroco-belges, le SEFEPH a lancé un projet de création d'un centre de promotion de la femme et de la famille qui serait le point focal d'orientation et de coordination pour toutes les questions et activités relatives à la promotion de la femme et à son intégration dans le développement.

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

➤ **Organisation annuelle de campagnes nationales de sensibilisation par** le SEFEPH dans le but de promouvoir les conditions de la femme. Ces campagnes sont le fruit de nombreuses études et rapports qui ont mis en évidence le coût économique et social des discriminations.

➤ **Lancement du Numéro vert 080008888** fin 2005, par le SEFEPH en coordination avec plusieurs départements gouvernementaux concernés (Justice, Santé, Sûreté Nationale, Gendarmerie Royale et Entraide Nationale). Le Maroc est le premier pays de la région à mettre en place une initiative publique de numéro vert contre la violence.

➤ **SAMU SOCIAL de Casablanca** : une convention relative à la mise en place du SAMU social pour la métropole de Casablanca a été signée en septembre 2005 en partenariat avec la Mairie de Casablanca, la province d'Anfa dans le but d'aller vers les personnes sans domicile fixe en détresse, notamment les femmes.

3.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice et au SEFEPH

3.4.1. Département de la Justice

Les dépenses totales du Ministère de la Justice atteignent 2,498 milliards de dirhams en 2006. Les dépenses d'investissement se situent à 300,113 millions de dirhams et représentent 12% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 2,198 milliards de dirhams et représentent 88% du budget global du Ministère. La part importante que représentent les dépenses du personnel (plus de 73%) dans le budget du Ministère de la Justice traduit l'intérêt accordé par ce Département pour la qualification de son personnel et par conséquent la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire national et son adaptation aux normes internationales en vigueur.

Impacts genre des dépenses publiques en matière de Justice : cas du code de la famille

Eu égard au recul insuffisant après l'entrée en application du nouveau Code de la Famille, cette partie s'attachera à dresser une première évaluation quantitative de l'impact de dépenses publiques relatives à cette réforme, en se basant sur une comparaison de quelques indicateurs déterminants sur la période 2004-2005.

Selon une étude faite par le Département de la Justice, sur l'évaluation de deux années d'application du code de la famille, le nombre d'actes de mariage a augmenté de 3,48% par rapport à 2004. Au sujet des premiers résultats d'application du code de la famille, le Département de la Justice a affirmé l'impact positif de ce texte en matière de divorce, de polygamie et du mariage précoce.

Concernant le divorce, le nombre d'actes enregistrés a connu un déclin de près de 34% sur la période 2003-2005. Le taux du divorce par consentement mutuel a augmenté de 166,08% par rapport à 2004. Le divorce moyennant compensation qui constituait le plus grand taux de divorce avant l'application du nouveau code, a enregistré un déclin de 6,34% entre 2004 et 2005.

Après une baisse de 7,61% sur la période 2003-2004, le nombre d'actes de mariages s'est accru de 6,62% sur la période 2004-2005. Cette évolution est imputée principalement à la hausse enregistrée au niveau du mariage de la femme majeure qui a progressé de 42,64%. Ceci montre le discernement des principes du nouveau code de la famille par la majorité des familles marocaines, ainsi que la proportion importante des femmes dont le mariage était contrarié. La polygamie a marqué pour sa part, un déclin de 6,97%.

Toutefois, certaines difficultés subsistent quant à l'application du code de la famille liées essentiellement aux procédures.

3.4.2. Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées

Les dépenses totales du Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH) atteignent 38,69 millions de dirhams en 2006. L'analyse de l'évolution du budget global montre un accroissement entre 2001 et 2003 passant de 32,54 millions de dirhams à 42,42 millions de dirhams, soit une croissance de 30,36%. Toutefois, à partir de 2003, le budget global a connu une baisse de 8,78 %, passant de 42,42 millions à 38,69 millions de dirhams en 2006.

En 2006, les dépenses d'investissement du SEFEPH se situent à 15,17 millions de dirhams et les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 23,52 millions de dirhams. Pour l'année budgétaire 2006, il existe un paragraphe dans le budget d'investissement relatif à la contribution au projet du FNUAP sur la promotion de l'égalité de genre et de lutte contre la violence fondée sur le genre doté de 1 million de dirhams.

4. Analyse genre du pôle services sociaux de base

Cette partie couvrira les aspects transport, habitat, énergie et eau. Par leur caractère vital de ces services ont été regroupés afin de donner un aperçu global sur les populations par rapport à la disponibilité de services de base ainsi que pour donner une idée sur les inégalités par sexes.

4.1. Département de l'Équipement

Pour atteindre le développement escompté, les infrastructures de transport jouent un rôle principal au niveau régional et local. Elles sont d'autant plus importantes dans le monde rural que le maintien en place de la population est un facteur déterminant pour l'équilibre des espaces rural-urbain et que le déficit en infrastructures routières du monde rural handicape fortement son développement. La reconnaissance des besoins différenciés des femmes et des hommes et la recherche de l'équité dans l'accès aux services de transport sont devenues des enjeux majeurs dans la lutte contre la pauvreté et le développement économique.

4.1.1. Diagnostic de la situation des infrastructures de transport en milieu rural

Pour lutter contre la pauvreté en milieu rural qui touche principalement les femmes, les pouvoirs publics ont lancé un Programme National de Routes Rurales (PNRR) en vue de désenclaver ces populations et leur faciliter l'accès aux services sociaux de base. Avant le lancement de ce programme, le Département de l'Équipement avait inventorié plus de 38.000 Km de pistes situées dans le milieu rural. En 1994, le diagnostic de ces pistes a montré, sur les 82% des pistes en mauvais état, 30% sont impraticables pour des périodes supérieures à 30 jours par an et entraînent l'enclavement total des populations et des zones qu'elles desservent. Concernant l'enclavement des localités rurales avant le lancement du PNRR, le diagnostic a révélé que seules 43% des localités ont un accès facile durant toute l'année.

Si on additionne l'enclavement saisonnier et réel, on atteint un niveau d'enclavement de 57% du monde rural. Ce taux traduit l'importance des efforts qui restent à accomplir pour l'équipement routier du pays. L'examen de la densité du réseau revêtu montre par ailleurs une forte disparité régionale sur le territoire national avec une densité de plus de 10 Km/100 Km² pour les régions du Grand Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, de Tanger-Tetouan... contre moins de 2 Km/100 Km² pour les régions du Sud (Sous-Massa-Darâa, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra...).

4.1.2. Politiques et priorités publiques

Les pouvoirs publics ont classé le secteur du transport parmi les priorités de la politique de proximité et s'engagent à son développement et sa modernisation à travers la poursuite du processus de sa privatisation et de sa libéralisation accompagnée d'un recentrage du rôle de l'Etat sur la planification, la législation et l'organisation du secteur. Dans ce cadre, une attention particulière est accordée au milieu rural à travers la construction de routes visant à faciliter l'accès des populations rurales aux services de base. Le gouvernement s'est assigné comme objectif la réalisation de 7000 km de routes rurales à l'horizon 2007 à raison de 1500 km/ an, à partir de 2005, contre 1000 km/an réalisés jusqu'à cette date afin de porter le taux d'accessibilité de la population rurale de 54% en 2005 à 80% à l'horizon 2015.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à la réalisation des OMD à l'horizon 2015. L'accès et la mobilité physique étant inscrits dans tous les OMD, il est indispensable de disposer d'infrastructures de transports efficaces pour pouvoir les réaliser.

4.1.3. Programmes mis en œuvre

Pour assurer le désenclavement du monde rural, les pouvoirs publics ont lancé le Programme National de Routes Rurales PNRR 1 qui prévoit la réalisation de 11 236 Km de routes, sur 7 à 9 ans et dont les travaux ont démarré en 1995. Les opérations lancées depuis 1995, totalisent à fin août 2005, un linéaire de 10.569 Km réparti en 5794 Km de construction et 4775 Km d'aménagement. Les opérations réalisées ont atteint 9927 Km dont 9376 Km mis en service (5142 Km en construction et 4234 Km en aménagement).

L'analyse de la répartition géographique du programme PNRR1 à fin 2004 fait ressortir que ce sont les régions les plus pauvres qui ont bénéficié le plus des opérations de construction et d'aménagement : la région de Souss-Massa-Daraa avec 15% des opérations de construction et d'aménagement suivie des régions de Meknès-Tafilalt et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 10% respectivement⁵.

En vue d'accélérer le rythme de constructions des routes rurales, 2005 a été caractérisée par le démarrage du PNRR 2, qui vise à accélérer le rythme de réalisation des routes rurales, dès 2005, pour le porter de 1500 km/an contre 1000 km/an actuellement et à relever le taux d'accessibilité de la population rurale de 54% actuellement à 80% à l'horizon 2015. Contrairement au PNRR1 qui s'est basé sur une logique de linéaire réalisée, le PNRR2 évalue la performance en termes d'accessibilité des populations rurales. Les critères qui président au choix des routes à réaliser sont fonction de la réduction des disparités entre provinces en termes de desserte; de la répartition du programme entre provinces selon les niveaux d'enclavement de leurs populations rurales respectives et de nombre de personnes bénéficiaires.

4.1.4. Analyse des dépenses allouées au Programme National des Routes Rurales

Le PNRR1 lancé en 1995 a fait l'objet d'un montage financier tripartite faisant appel au Budget Général de l'Etat, au Fond Spécial Routier ainsi qu'au partenariat national et international. Le PNRR II lancé en 2006 nécessitera une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 1 milliard de dirhams pour la construction ou l'aménagement de 1500 km par an.

Les crédits alloués au PNRR ont enregistré une hausse sur la période 1995-2006 passant de 630 millions de dirhams à plus de 1,6 milliard. Cette hausse s'explique par la mise en place en 2005 de la Caisse pour le Financement des Routes (CFR) créée dans l'objectif de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'accélération du rythme de réalisation du programme.

4.1.5. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées aux routes rurales

Les dépenses publiques allouées au désenclavement du milieu rural ont plusieurs impacts positifs sur les populations. Nous allons utiliser pour cette évaluation outre l'évolution du taux d'accessibilité, les indicateurs du taux de scolarité, le nombre de visites médicales aux centres de soins ainsi que d'autres indicateurs qualitatifs.

⁵ Source : Département de l'Équipement.

Impacts économiques : Le taux d'accessibilité est ainsi passé de 36% à la veille du lancement du PNRR1 en 1995 à 54% en 2005. Ces projets routiers transforment l'économie agricole dans les zones desservies. Avec la construction des routes rurales, les coûts des transports ont fortement baissé et certaines routes sont devenues praticables toute l'année rendant les marchés accessibles et les routes sûres. Le transport des produits périssables ne posant plus problème, les agriculteurs se sont tournés vers les cultures maraîchères et fruitières à plus forte valeur commerciale facilitant ainsi la reconversion de la filière céréalière.

Impacts sociaux : La fréquentation des centres de santé par les populations rurales s'est accrue avec l'amélioration des routes rurales. On note également que les ménages ruraux dans les zones desservies par les routes rurales ont changé leurs habitudes alimentaires. En effet, la fourniture de denrées hautement nutritives et périssables a été rendue possible par l'amélioration des routes devenues praticables toutes l'année. Enfin, les taux de scolarisation en milieu rural ont enregistré une hausse importante de 50,3% en 1994-1995, avant le démarrage du PNRR, à 89% en 2004-2005. L'amélioration des routes a encouragé l'arrivée d'enseignants qualifiés et a permis de réduire l'absentéisme (enseignants et élèves). Par ailleurs, il est important de rappeler que les routes ont facilité la construction des écoles.

Impacts genre : Nul ne peut contester que l'insuffisance des infrastructures de transport en milieu rural limite les chances offertes aux femmes.

- **Les femmes accèdent plus facilement aux centres de soin :** le pourcentage des femmes recevant des soins prénatals en milieu rural est passé de 27,7% à 48% entre 1996 et 2004 et le nombre des accouchements en milieu surveillé a doublé pour se situer à 36% en 2004⁶.
- **Les femmes disposent de plus de temps libre :** la construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois. Cela leur a permis d'avoir plus de temps libre à consacrer à d'autres tâches productives.
- **Les femmes ont bénéficié de nouvelles possibilités en matière d'emploi :** les routes rurales ont stimulé la création de coopératives agricoles. Les programmes municipaux ont encouragé les femmes à aller travailler, ce qui a contribué à leurs procurer des revenus.
- **Le taux de scolarisation primaire des filles en milieu rural** a fortement augmenté atteignant 84,3% en 2004-2005 contre 35,6% en 1994-1995⁷, soit une croissance annuelle moyenne de 9%. Cette hausse s'explique aussi par la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales.

4.2. Département de l'habitat

L'habitat insalubre a des impacts différenciés sur la population selon le genre. Afin d'appréhender cette question, cette partie se propose de mettre en lumière le diagnostic de la situation de l'habitat au Maroc selon le genre, les principaux programmes mis en œuvre ainsi qu'une analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat.

⁶ Santé en chiffres 2005, Ministère de la santé.

⁷ Département de l'Éducation Nationale

4.2.1. Diagnostic de la situation

La discrimination en matière d'accès au logement au Maroc est imputable à plusieurs facteurs notamment l'inadéquation entre l'offre et la demande en logement, la précarité des revenus des ménages et de façon corollaire un accès limité au crédit hypothécaire aux seuls ménages exerçant dans le secteur formel ce qui exclut près de 50% des ménages à bas revenu. Le déficit cumulé en logement est estimé actuellement à près de 1,25 million de logements.

Le Maroc produit près de 120.000 logements par an⁸. Près de 29,2% de ménages sont des locataires, et 56,8% sont des propriétaires, 11,9% des ménages urbains sont logés en cohabitation. 8,2% des ménages habitent un bidonville. Les ménages marocains consacrent près de 22,1% de leurs budgets aux dépenses de logement. Pour l'état des équipements et des infrastructures de base dans le logement, au niveau national, 42,5% des logements ne sont pas raccordés à une source d'eau potable, 28,4% ne sont pas branchés au réseau d'électricité et 21% sont privés de tout système d'assainissement.

Caractéristiques de l'habitat insalubre

L'habitat est dit précaire ou «insalubre», faisant référence à la fois à l'état de la construction, au sous-équipement du tissu urbain et aux conditions d'occupation du logement. Au dernier recensement de 2001 de l'habitat insalubre, ce type d'habitat concernait près d'un million de ménages (18% des ménages urbains). Les bidonvilles, baraques ou assimilés abritent 278.000 ménages actuellement contre 160.300 en 1992, les quartiers d'habitat non réglementaire et sous-équipés concernent près d'un millier de quartiers et 540.000 ménages y résident contre 354.000 en 1993 et les bâtiments anciens menaçant ruine abritent près de 90.000 ménages.

Analyse genre des populations cibles

En raison d'une répartition sociale des rôles au sein du ménage, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement ce qui les handicapent davantage et les cantonnent dans l'exercice du travail non productif. En effet, les femmes et les filles, passent la majorité de leurs temps (en moyenne 6 heures par jour) dans des activités comme la corvée d'eau, les tâches ménagères, les soins, l'évacuation d'eau en absence d'un système d'assainissement... L'éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, difficulté d'accès... aggravent davantage cette situation en privant la fille de la scolarisation et la femme d'une activité génératrice de revenu.

L'habitat insalubre est également un milieu où le chômage est très important conjugué à d'autres maux comme la délinquance qui engendre l'insécurité et la violence subies essentiellement par la femme et la fille. 40% des femmes victimes de violences physiques et sexuelles sont issues d'un milieu défavorisé⁹. Enfin, les contraintes d'accès des bidonvilles rendent difficiles les évacuations d'urgence (incendies ou catastrophes) en général. Les personnes à mobilité réduites en souffrent davantage (femme enceinte).

⁸ A partir de 2005. Avant cette date, la production moyenne s'élevait à 85.000 unités.

⁹ "Les violences basées sur le genre au Maroc", Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences, 2006.

4.2.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre

Les Directives Royales ont placé la promotion de l'habitat social parmi les priorités nationales. La nouvelle stratégie en matière de logement vise la promotion de l'habitat social et la résorption de l'habitat insalubre à travers notamment le rapprochement entre l'offre et la demande tout en incitant davantage l'implication du secteur privé dans la production du logement social. Les pouvoirs publics ont ainsi opté pour la mobilisation du foncier public et l'institution d'un système de garantie au crédit bancaire aux personnes à revenu modeste et non régulier. Par ailleurs, le Maroc s'est engagé à la réalisation des OMD notamment l'OMD 7 visant à assurer un environnement durable à travers quatre cibles dont la cible 24 relative à l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité à l'horizon 2020.

4.2.3. Programmes publics mis en œuvre

L'intervention publique dans le secteur de l'habitat s'est concrétisée notamment à travers le **programme Villes Sans Bidonvilles «VSB »** qui vise la résorption, de 2004 à 2010, de l'ensemble des bidonvilles en milieu urbain : 72 villes et 272.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles ; le **programme de traitement de l'habitat menaçant ruine** : les actions engagées à fin 2005 portent sur 17.000 ménages et le **programmes de restructuration d'habitats insalubres** qui intéressent 540.000 ménages. Le programme conventionné à fin 2005 porte sur 191 quartiers abritant 291.000 ménages. Le programme achevé à fin 2005 porte sur 62 quartiers abritant 63.000 ménages.

La maîtrise d'ouvrage sociale : depuis la fin des années 1990, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme se préoccupe de l'intégration de la dimension sociale dans les projets de développement urbain en général, et dans les projets de résorption de l'habitat insalubre en particulier. Cette approche, intitulée "Accompagnement Social des Projets" (ASP), est intégrée dans le Programme VSB lequel identifie les collectivités locales, les directions régionales du MHU et les opérateurs publics comme entités chargées de l'ASP.

L'intégration de l'approche genre dans le développement urbain: au-delà de l'intégration de la dimension sociale, une analyse plus fine des populations concernées mérite d'être introduite dans le développement urbain en intégrant la dimension Genre afin d'éviter les écueils du passé notamment les réticences des populations cibles à adhérer aux programmes de relogement mis en œuvre par l'Etat. Dans ce sens il serait souhaitable de d'accompagner les études préalables des programmes de résorption par l'étude des stratégies résidentielles et des habitudes culturelles et socio-économiques ; d'étudier la population cible par genre et d'encourager les femmes à participer aux réunions des comités de suivi des projets.

4.2.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat

Le secteur de l'habitat a bénéficié depuis 2000 d'une attention particulière des pouvoirs publics : le budget d'investissement alloué au Département de tutelle dans le Plan 2000-2004 a pratiquement triplé par rapport au quinquennat qui le précède.

En 2006, l'enveloppe budgétaire prévue au profit du département de l'Habitat s'élève à 1.678.243.000 DH dont 73% de dépenses d'investissement et 27% de dépenses de fonctionnement. Les ressources financières dédiées à ce secteur ont été renforcées considérablement par la dotation du Fonds Solidarité Habitat qui s'élève à 1,2 milliard de DH ce qui représente plus de 70% du total des crédits alloués.

Concernant le programme « Villes Sans Bidonvilles », le coût global de ce programme s'élève à 17,1 milliards de DH dont 5,4 milliards de DH au titre de la contribution de l'Etat à travers le compte d'affectation spécial « Fonds Solidarité Habitat » (FSH). En 2006, les ressources financières réservées à ce programme s'élèvent à 786,83 millions de DH dont une contribution du budget de l'Etat de 18,2 millions de DH.

Pour le programme de réhabilitation du tissu ancien, l'enveloppe prévue à ce titre en 2006 s'élève à 27 millions de DH. Quant au programme de restructuration de l'habitat non réglementaire, une dotation budgétaire de l'ordre de 139,40 millions de DH est prévue au cours de l'année 2006 au titre des opérations de restructuration de l'habitat non réglementaire dont 109,40 millions de DH pour l'achèvement des opérations en cours de réalisation et 30 millions de DH pour le lancement de nouveaux projets.

Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat

Avoir un habitat décent, caractérisé par un espace suffisant et sain, protégé contre les intempéries avec une facilité d'accès et un emplacement à proximité des services publics utiles tout en veillant au respect de l'environnement naturel, aurait sans doute des conséquences positives sur tous les membres du ménage avec certaines améliorations notables dans la vie des femmes et des filles. Les femmes et les filles peuvent ainsi se libérer notamment de la corvée d'eau et du nettoyage permanent lié à l'absence d'assainissement. La femme pourrait exercer des activités génératrices de revenus et plusieurs contraintes vont être levées permettant ainsi la scolarisation de la petite fille.

L'amélioration des conditions d'habitation et du cadre de vie se répercuterait sur le bien être du ménage à travers notamment une amélioration des conditions générale de santé et d'hygiène. Enfin, la vie dans un cadre satisfaisant a des effets positifs sur les personnes qui recouvrent leurs dignités ce qui réduit le sentiment d'exclusion et diminue extrémisme, violence et délinquance subies principalement par les femmes et les filles.

4.3. Département de l'Energie

L'énergie est une source de production essentielle pour le développement humain. En effet, l'amélioration des sources d'énergie améliore les niveaux de bien-être, accroît les standards de vie et libère les populations de l'obscurité et de l'isolement. Cependant, le Maroc demeure confronté à une problématique énergétique lourde en relation avec sa dépendance énergétique de l'extérieur, conjuguée à une demande globale de plus en plus forte. Ceci s'est traduit par un faible accès de la population marocaine aux énergies commerciales, dont la consommation est de moins de 0,4 tep par habitant et par an, en dessous de la moyenne de 0,6 tep dans les pays en développement.

4.3.1. Diagnostic genre de la situation relative à l'accès à l'énergie

Le paysage énergétique national se caractérise par une grande disparité régionale principalement entre les milieux urbain et rural. Cette différence est afférente à la fois à la source d'énergie utilisée et à la quantité d'énergie consommée. En effet, en milieu rural, le bois constitue la première source d'énergie contrairement du milieu urbain dont l'accès à l'électricité est quasiment généralisé. D'autre côté, toutes sources d'énergie confondues, la consommation d'un urbain dépasse largement celle d'un habitant de la campagne.

La consommation électrique concerne essentiellement le milieu urbain avec un taux d'accès de 90% contre 43% en milieu rural. A côté de l'électricité essentiellement consommée en milieu urbain, le bois de feu constitue une source importante d'énergie à l'échelle nationale avec 30% de la consommation énergétique nationale totale. Toutefois, si l'utilisation du gaz tend à se généraliser en milieu urbain chez 98,7% des ménages, en milieu rural 36% des ménages utilisent encore le bois de feu et les résidus végétaux et animaux comme source d'énergie. La consommation par ménage de ce bois-énergie atteint en moyenne 5 tonnes/an de bois dont 81% pour la cuisson, 15% pour le chauffage et 4% pour le hammam individuel selon le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER).

En milieu rural, la charge de collecte du bois de feu incombe essentiellement aux femmes et aux enfants. Cette activité nécessitant un effort physique pour le ramassage, l'acheminement et le stockage de plus en plus éloignés en liaison de la déforestation est affectée à la femme rurale (65,6%) et la fillette (16,1%)¹⁰.

La pauvreté énergétique a des impacts négatifs sur les ménages ruraux qui se traduisent par un faible taux de scolarisation en relation avec la corvée de la collecte de bois de feu, la pollution de l'air à cause de l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles, la fréquence des problèmes de santé dus au manque d'hygiène lié à l'absence des appareils de réfrigération, la perte de l'efficacité énergétique, le mauvais déroulement des prestations sanitaires dans les centres de soins en absence d'appareils médicaux et la dégradation du patrimoine forestier.

¹⁰ Enquête nationale sur le budget temps des femmes, Ministère de la Prévision Economique et du Plan, 1997/1998.

Impacts genre de la pauvreté énergétique

Certes la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, cependant la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables. En effet, l'absence des formes d'énergie moderne dans certaines régions rurales pousse les femmes à effectuer des tâches pénibles par le biais de leurs forces musculaires "**énergie métabolique**". En milieu rural, la population dépend des combustibles traditionnels pour produire de la chaleur et la lumière, et de leurs propres énergies métaboliques pour les activités mécaniques. La grande partie de ces besoins est assurée par la femme et la fille. De ce fait, la balance énergétique dans la vie des femmes est constituée principalement de l'énergie métabolique qui est rarement mesurée et qui est utilisée comme combustible. Cette situation affecte sensiblement leur bien être et les empêche de développer des activités génératrices de revenus.

4.3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La planification énergétique a toujours accordé de l'importance à la dimension sociale à travers l'accès à l'énergie au plus grand nombre ainsi que la diversification des sources d'énergie. Toutefois, il faut noter la faible participation des femmes dans la définition des politiques et les grandes orientations du secteur de l'énergie. Parmi les principaux axes de la politique énergétique nationale visant à améliorer les conditions de vie de la population notamment en milieu rural, figure la généralisation de l'accès à l'énergie commerciale. Cette priorité s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à réaliser les OMD. En effet, l'accès aux services énergétiques constitue une des conditions nécessaires pour atteindre tous les OMD.

4.3.3. Programmes mis en œuvre

Pour atteindre les priorités publiques en la matière, plusieurs programmes ont été lancés, comme le PERG, le programme "Bois- Energie" ou le programme Maison énergie.

Le Programme d'Electrification Rural Global (PERG): dans le but d'assurer l'accès à l'électricité en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1996 le PERG qui vise à combler le déficit de couverture du monde rural en réseau électrique à l'horizon 2007. Le PERG se traduira par l'électrification de plus de 35.000 villages et par l'accès à l'électricité à plus de 12 millions de citoyens en milieu rural. Cet objectif sera réalisé à hauteur de 91% en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 7% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques.

Le programme "Bois- Energie" lancé par le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) vise à freiner la dégradation de l'environnement. Ce programme concerne le milieu rural où le bois de feu constitue la principale source d'énergie, mais aussi le milieu urbain pour les hammams et les fours de cuisson communs.

Le programme "maison d'énergie" s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural et vise la rationalisation de l'utilisation du bois énergie et l'amélioration du circuit de commercialisation du gaz.

4.3.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au département de l'énergie

Le budget de fonctionnement du Ministère de l'Energie et des Mines s'est élevé à environ 176,8 millions de dirhams dont 44,3% est consacré au personnel. Tandis que le budget d'investissement du Ministère est de près de 336,3 millions de dirhams (66%).

Concernant le PERG doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, son financement est participatif. Il est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le système de financement de l'électrification rurale ne faisant ainsi subir au client qu'une part limitée de la charge d'installation. Le programme "Bois- Energie" est d'un coût global de près de 40 millions de dirhams dont le financement est supporté à hauteur de 50% par les bénéficiaires et 50% par les partenaires.¹¹

Impact genre des programmes de généralisation de l'accès à l'énergie moderne

L'accélération du processus de l'électrification rurale, à travers le lancement du PERG en 1996 conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d'opportunités génératrices de revenus mais aussi par l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages. D'une manière générale, l'électrification rurale réalisée jusqu'à présent a eu des impacts positifs à la fois sur l'aménagement du territoire, sur l'amélioration des conditions de vie et sur l'amélioration de l'hygiène de vie et le bien être individuel (limitation de l'exode rural, scolarisation des enfants...).

En dépit des efforts déployés, l'amélioration des conditions de vie dans le milieu rural demeure insuffisante en particulier pour la femme. La pauvreté énergétique est étroitement liée à la pauvreté monétaire. Ceci est constaté dans certains douars où, malgré l'existence du réseau électrique, la population ne dispose pas des moyens pour le paiement de la connexion.

4.4. Département de l'Eau

Depuis la mise en place du Code de l'eau, en 1995, des objectifs ambitieux ont été arrêtés afin d'améliorer l'efficacité et développer l'infrastructure du secteur. Néanmoins, les contraintes institutionnelles et financières ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des réformes. Le Maroc est confronté au défi de lever les entraves institutionnelles à l'origine d'une gouvernance et d'une gestion financière peu satisfaisante du secteur de l'eau avec des retards en matière d'épuration, d'assainissement et de généralisation de l'accès à l'eau potable notamment dans les zones rurales enclavées où la femme et les enfants assurent l'approvisionnement en eau potable.

¹¹ Ministère de l'Energie et des Mines, CDER, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement,

4.4.1. Diagnostic de la situation

Des avancées remarquables en matière d'alimentation en eau potable ont été enregistrées en milieu urbain puisque la quasi-totalité de la population dispose de l'eau potable (taux de couverture des villes de 100% dont 90% de branchements individuels). Cependant, la situation en milieu rural demeure caractérisée par des difficultés d'accès à l'eau dans de bonnes conditions pour le ménage en général et pour les femmes et les fillettes rurales chargées de la corvée quotidienne d'approvisionnement en eau (73,5% des ménages ruraux disposent de l'eau potable).

Selon l'Enquête Nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2001), 58,6% des ménages ruraux non branchés au réseau parcourent 200 mètres et plus pour s'approvisionner en eau. La corvée d'eau est affectée aux enfants, en particulier aux fillettes rurales (24,4%, contre 15,8% pour les garçons) affectant ainsi leur scolarisation. Des efforts restent à déployer pour rattraper les retards en matière d'épuration, d'assainissement (taux de raccordement à l'assainissement estimé à 70% en milieu urbain, ce taux est quasi nul en milieu rural) et de qualité de l'eau.

4.4.2. Politique, priorités publiques et cibles à atteindre

Les politiques conduites dans le domaine de l'eau, ont permis de grandes avancées avec 90% du potentiel mobilisé. Toutefois, ces efforts ne se sont pas accompagnés d'une bonne gestion de la demande, de la protection des ressources et de l'alimentation rurale en eau. La gestion de la demande a été instaurée par la loi sur l'eau de 1995 et les actions publiques en matière de gestion de l'eau consistent à améliorer le cadre institutionnel, à mobiliser les potentialités hydrauliques du pays et à développer l'assainissement qui constitue le maillon faible.

Afin d'améliorer les performances du secteur, notamment, en matière de généralisation de l'eau potable rurale et de développement de l'assainissement, des cibles ont été fixées. Le taux d'accès à l'eau potable a été fixé à 92% à l'horizon 2007, quant à l'assainissement, les pouvoirs publics visent le rabattement de la pollution d'au moins 60% à l'horizon 2010 et le raccordement au réseau d'assainissement à 80% en milieu urbain en 2015. Les efforts entrepris ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable rurale à 73,5% à fin juin 2006, dépassant ainsi les engagements du Maroc dans le cadre de l'OMD 7 (assurer un environnement durable), cible 23 (réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à un meilleur système d'assainissement).

4.4.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour répondre aux priorités publiques et atteindre les cibles fixées, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre, visant l'amélioration du cadre institutionnel, le renforcement de la mobilisation des ressources hydriques et le développement de l'assainissement.

Amélioration du cadre institutionnel : des avancées institutionnelles importantes ont été réalisées dans le sens de la gestion intégrée et participative des ressources en eau, en l'occurrence, l'intégration des trois secteurs de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement dans un même département ministériel en 2002, la publication des textes d'application de la loi 10-95 sur l'eau et la finalisation du plan national de l'eau.

Mobilisation des ressources en eau : la priorité donnée au secteur de l'eau, a permis de disposer d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques constitué de 113 grands barrages totalisant une capacité de stockage de près de 16 milliards de m³, de 13 ouvrages de transfert d'eau et d'un important réseau de forages pour assurer l'exploitation des eaux souterraines.

Alimentation en eau potable : de grandes avancées ont été réalisées en matière d'alimentation en eau potable en milieu urbain permettant d'assurer la couverture totale des villes. Ces performances ont été réalisées grâce à la mise en place du PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des populations Rurales) en 1995.

Programmes d'appui à la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale : divers programmes ont été réalisés avec le soutien de la coopération internationale dans le domaine de l'eau, dont la stratégie CAS avec la Banque Mondiale.

4.4.4. Evaluation des impacts genre des dépenses publiques allouées au secteur de l'eau

Les dépenses d'investissement du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau en 2006 se situent à 1,345 milliard de dirhams (83%). Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 274,983 millions de dirhams (17%). Quant au coût du Programme National d'assainissement, il est de l'ordre de 43 milliards de dirhams dont 38% pour la réalisation des infrastructures liées à l'extension et la réhabilitation du réseau, 28% pour la réalisation des stations d'épuration, (15% du total) pour le programme d'assainissement inscrit dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, 13% pour le renouvellement et 6% du total pour l'acquisition du matériel d'exploitation.

Impacts genre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable rurale

Selon l'évaluation faite par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau quant aux retombées économiques et sociales du programme ainsi que le rapport d'évaluation du PAGER de la Banque Mondiale de 2003, les divers impacts se déclinent comme suit.

Impacts quantitatifs : grâce aux réalisations du PAGER, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a rapidement évolué. En effet, les efforts entrepris ont permis de porter ce taux de 14% avant le démarrage du PAGER à 70% en 2005 puis à 73,5% actuellement.

Impacts qualitatifs généraux : la mobilisation des ressources en eau notamment par les barrages permettent la création de l'emploi et des activités génératrices de revenus. Le PAGER a permis d'instaurer, parmi les populations, une dynamique de participation aux projets, grâce à une gestion communautaire assurée par les associations d'usagers. Grâce à ce programme, l'impact des récentes sécheresses a été moins grave que pendant les sécheresses des décennies 1980 et 1990. Enfin, une nette diminution de l'incidence des maladies hydriques a été observée, cela concerne notamment les foyers où se développait le choléra.

Impacts genre: le temps consacré par les femmes et les filles à la recherche de l'eau a été réduit de 50 à 90% selon le rapport du SEE sur l'évaluation du PAGER. Ce qui a permis aux femmes de consacrer plus de temps aux activités génératrices de revenus et aux filles de se scolariser : le taux de scolarisation primaire a augmenté en moyenne de 42% en 1997/1998 à 58% en 2001/2002¹². Pour des filles, il a crû de 30% à 51% durant cette même période. Les maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans ont diminué de 24% entre 1994 et 2000.

5. Analyse genre du pôle transversal de l'emploi

Le marché du travail légal est caractérisé par la faible participation des femmes, qui souffrent d'inégalités et qui représentent une large part de l'emploi informel. En effet, de par leur faible accès à l'éducation et à la formation, les femmes qui arrivent sur le marché du travail sont défavorisées à la base. Par ailleurs, les femmes exercent ce qu'on appelle *le travail impayé* ou *invisible* qui n'est pas comptabilisé qui se décline dans le travail domestique et les soins en faveur de la famille et de la communauté. L'activité féminine rémunérée a certes connu une évolution positive ces dernières mais des gaps importants persistent notamment en termes d'accès à l'emploi, de niveau des salaires, de responsabilité et de participation à la prise de décision dans la vie publique et économique qui demeure restreinte.

5.1 Diagnostic genre du marché de l'emploi

Emploi et qualification : les femmes représentent 27,5% en 2005 de la population active totale. L'implication des femmes dans l'activité économique reste encore limitée : le taux d'activité des femmes au niveau national est de 27,9% contre 76,9% pour les hommes en 2005. Le même constat est repéré en milieu urbain où le taux d'activité des femmes n'est que de 20,4% contre 71,8% pour les hommes. Les hausses les plus significatives ont été enregistrées pour les femmes rurales avec un taux d'activité de l'ordre de 39% en 2005 contre 12,9 % en 1982.

La population active âgée de 15 ans et plus est passée de 10,3 millions en 1999 à 11,14 millions en 2005. Le nombre de femmes actives est passé de près de 2,9 millions en 1999 à 2,807 millions en 2005. Cette stagnation s'explique par la perte d'emplois féminins dans le textile touchée durement par la compétition mondiale accrue dans ce secteur. La population active féminine est à majorité peu qualifiée. 72% des travailleuses n'ont aucun diplôme et 11,2% ont des diplômes et certificats de l'enseignement fondamental (2004). Le même constat se dégage par milieu où la part de la population active féminine sans diplôme est de l'ordre de 40,5% (urbain) contre 93,4% (rural).

¹² Extrait du rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER-2003.

Emploi par secteurs : les femmes marocaines ont réussi, dans une certaine mesure, à intégrer le marché de l'emploi, tant au niveau du secteur privé (17,3% en 2004) que dans l'administration générale (25% en 2004). La répartition de la population active occupée urbaine féminine par branche d'activité économique en 2004 montre que l'industrie manufacturière (34,9%), les services sociaux fournis à la collectivité (16,5%) et les services personnels et domestiques (14,6%) emploient des proportions importantes de cette population. Cette situation démontre la précarité des emplois féminins.

Chômage : la population active féminine au chômage a diminué, au niveau national, de 377 mille en 2003 à 349 mille en 2005. L'analyse genre montre que les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage en milieu urbain : ce taux est de 24,8% pour les femmes contre 16,3% pour les hommes (2005).

Travail impayé ou invisible des femmes

En matière d'emploi, les femmes sont confrontées à des problématiques spécifiques liées notamment, à la difficulté d'estimation de leur travail invisible (non rémunéré) qui n'apparaît pas dans les statistiques officielles et ce, malgré l'importance de leurs contributions à l'économie nationale. Il est aujourd'hui admis que le travail impayé des femmes qui inclut les soins aux autres, génère des biens et services qui lorsqu'ils sont incorporés au revenu d'un pays, accroîtrait le PIB de 30 à 70%¹³. Mais ce travail demeure sous évalué, non comptabilisé et non protégé. D'un point de vue économique classique, le travail invisible permet de réduire le coût de l'emploi, qui d'un point de vue macro permet une baisse des rémunérations et par conséquent, une large marge de profit qui facilite l'accumulation du capital. Ce travail invisible peut alors être qualifié de subvention ou transfert au secteur marchand du Ménage vers le Marché¹⁴.

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La politique de l'emploi se base sur quatre principaux axes, à savoir, l'encouragement des entreprises à recruter par l'octroi d'avantages fiscaux ; la création d'entreprises ; le développement d'aptitudes à l'emploi par la formation insertion et l'amélioration de l'organisation du marché du travail. Cette politique œuvre à la réalisation de l'OMD 3 (éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes à l'horizon 2015).

5.3. Projets et programmes mis en œuvre

Des programmes ont été mis en œuvre pour promouvoir l'emploi en termes d'employabilité et d'appui à l'auto emploi et pour améliorer l'organisation et la gestion du marché du travail. Les dispositifs prévus pour la promotion de l'emploi devraient permettre la création de 200.000 postes de travail au cours des trois prochaines années.

¹³ Marzia Fontana, 2002.

¹⁴ Antonella Picchio, "Discussion on the productive-unproductive nature of reproductive labor", 2003.

Renforcement de l'employabilité : les programmes Idmaj et Taahil qui ont pour objectif l'insertion de près de 105.000 chercheurs d'un premier emploi entre 2006 et 2008 à travers la formation-insertion et la formation contractuelle. Le programme Idmaj de formation-insertion vise à permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir une première expérience professionnelle et d'accroître leur employabilité au sein de l'entreprise. Pour la formation contractuelle ou de reconversion, le programme Taahil cible les chercheurs d'emploi diplômés inscrits à l'ANAPEC. Ces mesures ont été concrétisées par le lancement en juillet 2006 du programme Moukawalati qui vise la création de 30.000 très petites entreprises, générant 90.000 emplois au cours de la période 2006-2008.

Amélioration de l'organisation et la gestion du marché du travail : l'amélioration de l'intermédiation dans le domaine du travail repose sur la réorganisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences et le renforcement du rôle du secteur privé dans ce domaine. La création de l'Observatoire de l'emploi a pour but de fournir aux décideurs des éléments d'orientation et de cadrage de la politique de l'emploi ; de produire des informations pertinentes sur le marché de l'emploi et de recueillir les données statistiques sur les pratiques internationales en matière de promotion de l'emploi et des conditions de travail.

On peut noter qu'aucun programme ne vise précisément l'amélioration de la participation des femmes à l'activité économique. La réforme du code du travail, entrée en vigueur en juin 2004 a, par contre, amélioré les conditions de travail de la femme en lui accordant certains avantages tout en tenant compte de sa place dans la société en tant que mère de famille. Cependant, même si cet effort juridique reconnaît l'égalité entre hommes et femmes, cette reconnaissance se trouve affaiblie par des pratiques qui persistent notamment au niveau de l'accès à l'activité et à l'emploi.

Autres projets en cours : le travail domestique est une réalité sociale qui est en train de prendre de l'ampleur. En 2002, près de 86.000 filles, dont l'âge varie entre 7 et 15 ans, travaillaient comme des «bonnes» chez des familles, plus de 67 heures par semaine dépassant de loin les normes appliquées pour les adultes. A ce propos, un projet de loi est en cours de préparation pour lutter contre ce phénomène et réglementer le travail à domicile.

5.4. Analyse des dépenses publiques allouées à l'emploi

En 2006, le budget du Ministère de l'Emploi est consacré à hauteur de 61% à l'investissement (768 millions de dirhams) et 39% au fonctionnement (484 millions de dirhams). Les dispositifs prévus pour la promotion de l'emploi qui devraient permettre la création de 200.000 postes de travail au cours des trois prochaines années représenteront pour l'Etat une charge de 2,083 milliards de dirhams. Le coût global de la mise en place de l'Observatoire national de l'emploi est estimé à 50 millions de dirhams pour la période triennale 2006-2008.

Impacts genre des dépenses publiques en faveur de l'emploi

Les efforts des pouvoirs publics en faveur de la création d'emploi en général sont porteurs de résultats. La part des femmes dans la population active ne cesse d'augmenter et leur taux de chômage a connu une baisse importante depuis le début de la décennie. Selon la Banque Mondiale, le Maroc est le premier pays de la région MENA en terme de participation des femmes au marché du travail mais cette participation reste en dessous du potentiel en comparaison avec d'autres pays émergents (Turquie, Inde, Chine...).

Conclusion

A la lecture de l'analyse présentée ci-dessus, il ressort que le renforcement des capacités des femmes est une question multisectorielle qui interpelle différents partenaires tels que l'Etat, les organismes publics et la société civile. In fine, l'analyse des disparités hommes/femmes, quel que soit le volet ou le secteur abordé, apporte un éclairage particulier sur l'importance du rôle de l'Etat qui opère des choix qui ne sont pas neutres du point de vue des rapports sociaux de genre. Aussi est-il nécessaire de poursuivre les chantiers menés par les pouvoirs publics visant à réduire les disparités homme/femme et à moderniser les pratiques institutionnelles.

A cet égard, la Budgétisation Sensible au Genre, vise à opérer un changement de pratiques en rupture avec les schémas précédents à travers une meilleure allocation des ressources disponibles. Sa mise en œuvre effective au niveau de l'ensemble des départements et son intégration dans les pratiques des programmeurs et chargés des budgets, pourrait assurer plus d'équité et d'égalité et lutter contre le *cumul féminin des désavantages acquis*.¹⁵

Les efforts soutenus du Gouvernement dans le processus de budgétisation sensible au genre devraient être poursuivis et élargis. Le système d'information mériterait d'être renforcé et affiné de manière à développer des statistiques désagrégées par sexe et à actualiser l'enquête budgets-temps qui date de 1998 qui est nécessaire à l'estimation du travail invisible par genre.

Les analyses genre sectorielles menées dans le Rapport, montrent qu'indépendamment des impacts positifs des programmes de services sociaux de base sur l'ensemble de la population rurale, la réflexion genre devrait être approfondie en vue d'identifier les contraintes qui font que les femmes n'ont pas assez de sources de revenus. En effet, la question de la scolarité des filles rurales relève d'une problématique intersectorielle complexe impliquant non seulement les services sociaux de base mais également la pauvreté, les handicaps culturels et les traditions.

Par ailleurs, d'autres facteurs entrent en jeu pour l'exercice d'activités génératrices de revenus par les femmes, tels que les conditions d'accès au financement (micro-crédits), l'insuffisance des investissements productifs, l'ouverture économique (perte d'emplois féminins dans le textile en milieu urbain), les spécificités agro-économiques des régions, la qualification des femmes, la répartition des tâches au sein du ménage et le degré d'implication de la femme dans la prise de décision (51% des avoirs productifs des femmes en milieu rural sont gérés par un membre de la famille et la femme n'intervient qu'à hauteur de 16,4% dans la prise de décision pour la gestion de ses avoirs productifs)¹⁶.

¹⁵ Expression de Michel Verret, « D'un genre à l'autre », Les Cahiers du Mage, n°3.4, 1997.

¹⁶ « Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre », DEPF, UNIFEM, 2006.

En somme, l'amélioration des conditions de travail des femmes mériterait d'être renforcée pour atténuer davantage leur vulnérabilité économique et sociale qui est fortement corrélé au type d'emploi occupé. C'est ainsi que les femmes sont plus touchées par la précarité du marché de l'emploi et par conséquent plus vulnérables à la pauvreté.

L'Initiative Nationale de Développement humain, qui entame sa deuxième année d'exécution, ouvre de nouvelles perspectives à l'initiative des femmes -intégrées dès le départ dans l'arsenal institutionnel de gouvernance- et s'enrichira de leur participation surtout si leurs associations, leurs coopératives ... arrivent à s'arrimer à l'élan d'accélération attendu pour l'opérationnalisation de cette Initiative Royale novatrice et prometteuse.

ANNEXE STATISTIQUE

Indicateurs économiques, financiers et sociaux

- 1. Environnement international***
- 2. Indicateurs macro-économiques***
- 3. Indicateurs sectoriels***
- 4. Echanges extérieurs***
- 5. Monnaie, crédits et prix***
- 6. Finances publiques***
- 7. Indicateurs sociaux***

1- Environnement international

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
1.1 Croissance économique (En %)						
Monde	3,1	4,1	5,3	4,9	5,1	4,9
Principaux pays industrialisés (1)	1,2	1,8	3,0	2,4	2,9	2,5
Dont: États-Unis	1,6	2,5	3,9	3,2	3,4	2,9
Japon	0,1	1,8	2,3	2,6	2,7	2,1
Zone euro	0,9	0,8	2,1	1,3	2,4	2,0
Dont: France	1,1	1,1	2,0	1,2	2,4	2,3
Espagne	2,7	3,0	3,1	3,4	3,4	3,0
Europe Centrale et Orientale	4,5	4,7	6,5	5,4	5,3	5,0
Dont: Turquie	7,9	5,8	8,9	7,4	5,0	5,0
Asie en développement (2)	7,0	8,4	8,8	9,0	8,7	8,6
Dont: Inde	4,3	7,2	8,0	8,5	8,3	7,3
Philippines	4,4	4,9	6,2	5,0	5,0	5,4
Corée du sud	7,0	3,1	4,7	4,0	5,0	4,3
Chine	9,1	10,0	10,1	10,2	10,0	10,0
Amérique Latine	0,1	2,2	5,7	4,3	4,8	4,2
Dont: Argentine	-10,9	8,8	9,0	9,2	8,0	6,0
Brésil	1,9	0,5	4,9	2,3	3,6	4,0
Chili	2,2	3,9	6,2	6,3	5,2	5,5
Colombie	1,9	3,9	4,8	5,1	4,8	4,0
Mexique	0,8	1,4	4,2	3,0	4,0	3,5
Uruguay	-11,0	2,2	11,8	6,6	4,6	4,2
Venezuela	-8,9	-7,7	17,9	9,3	7,5	3,7
Moyen-Orient	4,1	6,4	5,5	5,7	5,8	5,4
Dont: Egypte	3,2	3,1	4,1	4,9	5,6	5,6
Jordanie	5,8	4,2	8,4	7,2	6,0	5,0
Maghreb	3,3	4,6	5,1	4,0	5,8	4,7
Dont: Algérie	4,7	6,9	5,2	5,3	4,9	5,0
Maroc (3)	3,2	5,5	4,2	1,7	7,3	3,5
Tunisie	1,7	5,6	6,0	4,2	5,8	6,0
1.2 Croissance du PIB par habitant (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	0,6	1,3	2,4	1,9	2,4	2,0
Dont: États-Unis	0,6	1,5	2,9	2,3	2,5	1,9
Japon	-0,1	1,6	2,2	2,6	2,7	2,1
Zone euro	0,4	0,2	1,4	0,8	2,1	1,6
Dont: Allemagne	-0,1	-0,2	1,3	0,9	2,0	1,2
Espagne	2,0	2,4	2,5	2,8	3,0	2,5
France	0,4	0,5	1,4	0,6	1,8	1,8
Autres économies avancées (4)	3,0	1,8	4,0	3,0	3,4	3,1
Asie en développement (2)	5,8	7,2	7,7	7,8	7,6	7,5
Amérique Latine	-1,4	0,7	4,3	2,9	3,4	2,9
Moyen-Orient	2,1	4,5	3,6	3,8	3,9	3,4

Source : World Economic Outlook, FMI - septembre 2006

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Direction de la Statistique jusqu'à 2005 et estimation de la DEPF pour 2006 et 2007

(4) Les pays de l'agrégat " Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark, Hong-Kong, Island, Israël, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour, Suède, Suisse et Taiwan

1- Environnement international (Suite 1)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
1.3 Croissance de la demande intérieure totale (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,3	2,2	3,1	2,6	2,8	2,5
Dont: Etats Unis	2,2	2,8	4,4	3,3	3,4	2,9
Japon	-0,6	1,2	1,5	2,4	2,3	2,3
Zone euro	0,4	1,4	2,0	1,5	2,2	2,1
Dont: Allemagne	-2,0	0,6	0,0	0,5	1,5	1,3
Espagne	3,3	3,8	5,0	5,3	4,4	3,6
France	1,2	1,9	2,8	2,1	2,4	2,3
Autres économies avancées (2)	3,5	1,3	4,3	3,1	3,6	3,3
1.4 Croissance de la FBCF (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	-2,6	1,9	4,2	4,5	4,6	3,6
Dont: États-Unis	-3,5	3,2	6,1	6,4	4,5	3,6
Japon	-5,0	0,3	1,1	3,3	5,5	3,9
Zone euro	-1,5	0,8	2,4	2,3	4,2	3,6
Dont: Allemagne	-6,1	-0,8	-0,4	0,8	4,9	4,3
Espagne	3,4	5,8	4,9	7,3	5,3	4,1
France	-1,7	2,3	2,6	3,7	3,6	3,0
Autres économies avancées (2)	3,4	2,5	7,0	4,3	4,3	4,1
1.5 Echanges extérieurs						
Commerce mondial	3,4	5,3	10,6	7,4	8,9	7,6
Taux de croissance des exportations de biens et services (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,1	1,6	7,8	5,4	8,7	5,7
Dont: États-Unis	-2,3	1,3	9,2	6,8	8,3	7,1
Japon	7,5	9,0	13,9	7,0	9,4	5,1
Zone euro	1,5	1,3	6,6	4,1	7,4	5,3
Dont: Allemagne	4,3	2,4	9,6	6,9	9,4	4,4
Espagne	1,8	3,6	3,3	1,0	4,4	4,4
France	1,3	-1,1	3,3	3,2	8,7	7,0
Europe centrale et orientale (4)	7,5	12,2	16,9	9,9	11,7	10,0
Asie en développement (3) (4)	13,1	16,0	18,8	17,3	16,4	15,7
Amérique Latine (4)	0,6	3,5	10,5	8,8	5,0	5,8
Moyen-Orient (4)	3,1	10,8	9,1	5,9	8,7	4,0
Taux de croissance des importations de biens et services (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,9	3,5	8,0	5,9	7,6	5,7
Dont: États-Unis	3,4	4,1	10,8	6,1	6,2	5,3
Japon	0,8	4,0	8,5	6,3	7,7	7,7
Zone euro	0,2	2,8	6,5	5,2	7,2	5,4
Dont: Allemagne	-1,4	5,3	6,9	6,5	8,9	4,8
Espagne	3,9	6,0	9,3	7,1	7,0	5,8
France	1,6	1,5	6,0	6,5	8,6	6,8
Europe Centrale et Orientale (4)	8,5	12,4	18,0	8,6	11,2	9,4
Asie en développement (3) (4)	12,8	18,1	18,9	12,5	15,0	15,9
Amérique Latine (4)	-7,3	0,5	15,1	11,2	11,2	8,2
Moyen-Orient (4)	5,0	5,3	18,2	16,9	16,0	11,5

Source : World Economic Outlook, FMI - septembre 2006

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark, Hong-Kong, Island, Israël, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour, Suède, Suisse et Taiwan.

(3) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(4) Il s'agit des biens seulement

1- Environnement international (Suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
Termes de l'échange (biens et services)						
Economies avancées (1)	0,8	0,9	-0,2	-1,3	-0,9	0,0
Dont: États-Unis	0,5	-1,0	-1,5	-2,6	-1,9	-0,9
Japon	-0,6	-1,8	-3,7	-5,6	-3,3	0,8
Zone Euro	1,4	1,0	-0,4	-1,0	-0,6	-0,1
Autres économies émergentes et pays en développement (2)	0,8	0,8	2,7	4,5	4,0	0,5
Demande mondiale adressée au Maroc en volume (3)	1,6	3,3	7,0	6,3	8,4	4,9
Union européenne	1,4	2,9	6,3	5,9	8,6	5,2
Hors Union européenne	2,5	5,0	10,4	8,0	7,8	3,9
1.6 Balance des transactions courantes en % du PIB						
Principaux pays industrialisés (4)	-1,5	-1,6	-1,6	-2,2	-2,4	-2,6
Dont: États-Unis	-4,5	-4,8	-5,7	-6,4	-6,6	-6,9
Japon	2,9	3,2	3,8	3,6	3,7	3,5
Zone euro	0,6	0,4	0,9	0,0	-0,1	-0,2
Dont: Allemagne	2,0	1,9	3,7	4,1	4,2	4,0
Espagne	-3,3	-3,6	-5,3	-7,4	-8,3	-8,7
France	1,0	0,4	-0,3	-1,6	-1,7	-1,7
Europe Centrale et Orientale	-3,4	-4,3	-5,7	-5,2	-5,7	-5,4
Dont: Turquie	-0,8	-3,3	-5,2	-6,4	-6,7	-5,8
Asie en développement (5)	2,5	2,9	2,7	4,2	4,1	3,9
Dont: Corée du sud	1,0	2,0	4,1	2,1	0,4	0,3
Chine	2,4	2,8	3,6	7,2	7,2	7,2
Inde	1,4	1,5	0,2	-1,5	-2,1	-2,7
Philippines	-0,5	0,4	1,9	2,4	2,4	1,7
Amérique Latine	-1,0	0,4	0,9	1,4	1,2	1,0
Dont: Argentine	8,9	6,3	2,2	1,9	1,0	0,6
Brésil	-1,7	0,8	1,9	1,8	0,6	0,4
Chili	-0,9	-1,3	1,7	0,6	1,8	0,9
Colombie	-1,7	-1,2	-1,0	-1,6	-1,2	-1,7
Mexique	-2,1	-1,4	-1,0	-0,6	-0,1	-0,2
Uruguay	3,2	-0,5	0,3	-0,5	-4,3	-3,2
Venezuela	8,2	13,7	12,5	19,1	17,5	17,6
Moyen-Orient	4,6	8,3	11,9	18,5	23,2	22,5
Dont: Egypte	0,7	2,4	4,3	3,3	2,0	1,2
Jordanie	5,6	11,6	-0,2	-18,2	-20,7	-19,7
Maghreb	4,5	-0,5	7,1	12,2	14,5	11,1
Dont: Algérie	7,6	13,0	13,1	21,3	24,8	19,1
Maroc (6)	4,1	3,6	1,9	2,7	2,4	2,1
Tunisie	-3,5	-2,9	-2,0	-1,3	-1,6	-1,4

Source : World Economic Outlook, FMI - septembre 2006

(p) Prévisions

(1) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies émergentes et pays en développement" regroupe tous les pays en développement et émergents du monde

(3) Source Société Générale - avril 2006 ; Calculs DEPF

(4) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(5) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(6) Source: Direction de la Statistique et Office des changes jusqu'à 2005 et estimation de la DEPF pour 2006 et 2007

1- Environnement international (Suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
1.7 Flux nets de capitaux étrangers privés vers les pays émergents (En milliards de \$)						
Asie en émergence (1)	20,6	68,1	130,4	64,0	97,9	69,0
Amérique latine	3,8	17,3	1,1	14,0	12,7	18,5
Afrique	4,1	6,8	16,1	29,4	24,9	21,7
Moyen Orient et Israël	-20,0	4,4	-19,6	-20,0	-31,8	-17,3
Pays de l'europe centrale et orientale	53,2	51,4	70,4	113,5	88,8	84,4
Total pays émergents et pays en développement	77,3	165,6	205,9	238,5	211,4	182,2
Investissements directs net	150,6	159,1	176,9	255,9	263,3	246,1
Investissements de portefeuille	-91,7	-10,9	13,9	3,2	-31,1	-4,6
Autres flux nets de capitaux privés	18,4	17,3	15,1	-20,6	-20,8	-59,2
1.8 Solde budgétaire de l'administration générale (en % du PIB)						
Principaux pays industrialisés (2)	-4,0	-4,8	-4,3	-3,6	-3,2	-3,2
Dont: États-Unis	-3,8	-4,8	-4,6	-3,7	-3,1	-3,2
Japon	-8,2	-8,1	-6,3	-5,6	-5,2	-4,9
Zone euro	-2,6	-3,0	-2,7	-2,2	-2,0	-1,9
Dont: Allemagne	-3,7	-4,0	-3,7	-3,3	-2,9	-2,4
France	-3,2	-4,2	-3,7	-2,9	-2,7	-2,6
Italie	-2,9	-3,4	-3,4	-4,1	-4,0	-4,1
Espagne	-0,3	0,0	-0,1	1,1	1,3	0,9
1.9 Taux d'intérêt (3)						
A court terme (En %)						
États-Unis	1,5	1,3	2,3	4,5	4,8	4,3
Japon	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	1,0
Zone euro	2,8	2,1	2,2	2,5	3,8	3,3
A long terme (En %)						
États-Unis	3,8	4,3	4,2	4,4	4,6	4,8
Japon	0,9	1,4	1,4	1,5	1,9	2,5
Zone euro	4,2	4,3	3,7	3,3	3,9	3,9
1.10 Taux de chômage (En %)						
Economies avancées (4)	6,3	6,6	6,3	6,0	5,6	5,5
Dont: États-Unis	5,8	6,0	5,5	5,1	4,8	4,9
Japon	5,4	5,3	4,7	4,4	4,1	4,0
Corée du Sud	3,3	3,6	3,7	3,7	3,5	3,3
Zone euro	8,3	8,7	8,9	8,6	7,9	7,7
Dont: Allemagne	7,7	8,8	9,2	9,1	8,0	7,8
France	8,9	9,5	9,6	9,5	9,0	8,5
Espagne	11,5	11,5	11,0	9,2	8,6	8,3

Source : World Economic Outlook, FMI - septembre 2006

(p) Prévisions

(1) Les pays de l'agrégat "Asie en émergence" sont les pays du continent asiatique à l'exception du Japon et des pays du Moyen-Orient

(2) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(3) BNP PARIBAS; juin/juillet 2006

(4) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les États-unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

1- Environnement international (Suite 4)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
1.11 Inflation (Prix à la consommation)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,3	1,7	2,0	2,3	2,6	2,3
Dont: États-Unis	1,6	2,3	2,7	3,4	3,6	2,9
Japon	-0,9	-0,3	0,0	-0,6	0,3	0,7
Zone euro	2,2	2,1	2,1	2,2	2,3	2,4
Dont: Espagne	3,6	3,1	3,1	3,4	3,8	3,4
France	1,9	2,2	2,3	1,9	2,0	1,9
Europe Centrale et Orientale	14,7	9,2	6,1	4,8	5,3	4,6
Dont: Turquie	44,8	25,2	8,6	8,2	10,2	7,2
Asie en développement (2)	2,0	2,5	4,1	3,5	3,8	3,6
Dont: Chine	-0,8	1,2	3,9	1,8	1,5	2,2
Corée du sud	2,7	3,6	3,6	2,7	2,5	2,7
Inde	4,5	3,7	3,9	4,0	5,6	5,3
Philippines	2,9	3,5	6,0	7,6	6,7	5,0
Amérique Latine	8,8	10,5	6,5	6,3	5,6	5,2
Dont: Argentine	25,9	13,4	4,4	9,6	12,3	11,4
Colombie	6,3	7,1	5,9	5,0	4,7	4,2
Chili	2,5	2,8	1,1	3,1	3,5	3,1
Mexique	5,0	4,5	4,7	4,0	3,5	3,3
Uruguay	14,0	19,4	9,2	4,7	5,9	4,3
Venezuela	22,4	31,1	21,7	15,9	12,1	15,4
Moyen-Orient	5,4	6,3	7,6	7,7	7,1	7,9
Dont: Egypte	2,4	3,2	10,3	11,4	4,1	6,2
Jordanie	1,8	1,6	3,4	3,5	6,3	5,7
Maghreb	2,1	2,2	2,9	1,5	4,1	3,8
Dont: Algérie	1,4	2,6	3,6	1,6	5,0	5,5
Maroc (3)	2,8	1,2	1,5	1,0	1,0	2,0
Tunisie	2,7	2,7	3,6	2,0	3,9	2,0
1.12 Cours internationaux des principaux produits						
Pétrole (\$/bbl) (4)	25,0	28,9	37,8	53,4	69,2	65,0
Phosphates bruts (\$/t)	41,8	40,4	38,0	42,0	42,8	43,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	126,8	148,1	156,9	152,4	175,0	180,0
Sucre (free market) (\$/t)	19,0	15,2	15,6	21,8	35,0	30,0
Matières premières agricoles (taux de variation annuel)	1,8	3,7	5,5	1,6	5,3	-1,9
Métaux (taux de variation annuel)	-2,7	12,2	36,1	26,4	45,2	-8,9

Source : World Economic Outlook, FMI - septembre 2006, Banque Mondiale - Commodity prices date

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Direction de la Statistique jusqu'à 2005 et estimation de la DEPF pour 2006 et 2007

(4) Moyenne des cours de : UK Brent, Dubaï et West Texas Intermediate

2- Indicateurs macro-économiques

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007(p)
2.1 - PIB aux prix constants de 1980 (En millions dh)	147969	156140	162767	165560	177727	183955
Secteur primaire	20717	24446	24911	20501	25632	23877
Secteur secondaire	44817	45962	48230	51126		
Mines	4079	3847	4212	4431		
Energie	7468	7382	8208	9711		
Industries manufacturières	26641	27627	28456	29196		
Industrie agro-industrie	5589	5786	6048			
Industrie textile et cuir	6119	6106	6248			
Industrie chimique et parachimique	5661	5839	6002			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	4535	4740	4807			
Autres industries manufacturières	4738	5157	5351			
Bâtiment et travaux publics	6628	7105	7354	7788		
Services marchands (y compris DTI)	57519	59320	62453	65370		
Commerce (y compris DTI)	31395	32687	35030	36648		
Transports & Communications	10625	10965	11491	12307		
Hébergement et restauration	1835	1749	1873	2061		
Autres	13664	13919	14059	14354		
Administrations publiques	24917	26412	27173	28563		
PIB hors agriculture	127252	131694	137856	145059	152095	160078
Taux de croissance du PIB aux prix constants (En %)	3,2	5,5	4,2	1,7	7,3	3,5
Secteur primaire	5,6	18,0	1,9	-17,7	25,0	-6,8
Secteur secondaire	2,7	2,6	4,9	6,0		
Mines	3,2	-5,7	9,5	5,2		
Energie	3,0	-1,2	11,2	18,3		
Industries manufacturières	3,3	3,7	3,0	2,6		
Industrie agro-industrie	1,6	3,5	4,5			
Industrie textile et cuir	1,2	-0,2	2,3			
Industrie chimique et parachimique	5,9	3,1	2,8			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,6	4,5	1,4			
Autres industries manufacturières	4,8	8,8	3,8			
Bâtiment et travaux publics	-0,3	7,2	3,5	5,9		
Services marchands (y compris DTI)	3,3	3,1	5,3	4,7		
Commerce (y compris DTI)	3,9	4,1	7,2	4,6		
Transports & Communications	4,6	3,2	4,8	7,1		
Hébergement et restauration	-7,5	-4,7	7,1	10,0		
Autres	2,4	1,9	1,0	2,1		
Administrations publiques	2,0	6,0	2,9	5,1		
PIB hors agriculture	2,8	3,5	4,7	5,2	4,9	5,2

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données du Haut commissariat au Plan jusqu'en 2005

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 1)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007(p)
Structure du PIB (En %) :						
Secteur primaire	14,0	15,7	15,3	12,4	14,4	13,0
Secteur secondaire	30,3	29,4	29,6	30,9		
Mines	2,8	2,5	2,6	2,7		
Energie	5,0	4,7	5,0	5,9		
Industries manufacturières	18,0	17,7	17,5	17,6		
Industrie agro-industrie	3,8	3,7	3,7			
Industrie textile et cuir	4,1	3,9	3,8			
Industrie chimique et parachimique	3,8	3,7	3,7			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,1	3,0	3,0			
Autres industries manufacturières	3,2	3,3	3,3			
Bâtiment et travaux publics	4,5	4,6	4,5	4,7		
Services marchands (y compris DTI)	38,9	38,0	38,4	39,5		
Commerce (y compris DTI)	21,2	20,9	21,5	22,1		
Transports & Communications	7,2	7,0	7,1	7,4		
Hébergement et restauration	1,2	1,1	1,2	1,2		
Autres	9,2	8,9	8,6	8,7		
Administrations publiques	16,8	16,9	16,7	17,3		
PIB hors agriculture	86,0	84,3	84,7	87,6	85,6	87,0
2.2 - PIB aux prix courants (En millions dh)	397782	419485	443673	457621	504931	532763
Secteur primaire	64141	69978	70398	64696		
Secteur secondaire	120622	125219	134797	137032		
Mines	7314	6437	7228	8197		
Energie	27129	27985	32043	28829		
Industries manufacturières	66864	70074	73227	75790		
Bâtiment et travaux publics	19314	20724	22299	24216		
Services marchands (y compris DTI)	153047	157719	167669	178337		
Commerce (y compris DTI)	75708	78074	84401	89466		
Transports & Communications	28673	29619	31456	34601		
Hébergement et restauration	7800	7761	8498	9441		
Autres	40866	42265	43314	44828		
Administrations publiques	59972	66569	70808	77556		
Taux de croissance du PIB aux prix courants (En %) :	3,8	5,5	5,8	3,1	10,3	5,5
Secteur primaire	7,5	9,1	0,6	-8,1		
Secteur secondaire	1,7	3,8	7,6	1,7		
Mines	-1,5	-12,0	12,3	13,4		
Energie	0,5	3,2	14,5	-10,0		
Industries manufacturières	3,1	4,8	4,5	3,5		
Bâtiment et travaux publics	-0,3	7,3	7,6	8,6		
Services marchands (y compris DTI)	4,4	3,1	6,3	6,4		
Commerce (y compris DTI)	3,7	3,1	8,1	6,0		
Transports & Communications	9,2	3,3	6,2	10,0		
Hébergement et restauration	-4,5	-0,5	9,5	11,1		
Autres (1)	4,3	3,4	2,5	3,5		
Administrations publiques	3,0	11,0	6,4	9,5		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données du Haut commissariat au Plan jusqu'en 2005

(1) Contient les autres services marchands non financiers, les institutions financières, les services bancaires imputés

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007(p)
2.3 - Équilibre ressources-emplois aux prix courants (En millions de dh)						
Produit intérieur brut	397782	419485	443673	457621	504931	532763
Importations de biens et services (y.c AT)	123356	129203	151980	175148	201732	219319
Consommation finale intérieure	344833	361465	391857	409244	448777	473979
Consommation publique	79962	88113	93050	101262	104066	107604
Consommation privée	264871	273352	298807	307982	344711	366375
Formation brute du capital fixe	91142	100498	109083	115740	128402	142184
Variation des stocks	-825	584	2007	2900	2747	-1465
Exportations de biens et services (y.c AT)	85988	86141	92706	104885	126738	137385
Croissance des éléments de la demande (%)						
Produit intérieur brut	3,8	5,5	5,8	3,1	10,3	5,5
Importations de biens et services (y.c AT)	6,3	4,7	17,6	15,2	15,2	8,7
Consommation finale intérieure	3,3	4,8	8,4	4,4	9,7	5,6
Consommation publique	5,5	10,2	5,6	8,8	2,8	3,4
Consommation privée	2,7	3,2	9,3	3,1	11,9	6,3
Formation brute du capital fixe	6,8	10,3	8,5	6,1	10,9	10,7
Exportations de biens et services (y.c AT)	10,6	0,2	7,6	13,1	20,8	8,4
Éléments de la demande en % du PIB nominal						
Importations de biens et services (y.c AT)	31,0	30,8	34,3	38,3	40,0	41,2
Consommation finale intérieure	86,7	86,2	88,3	89,4	88,9	89,0
Consommation publique	20,1	21,0	21,0	22,1	20,6	20,2
Consommation privée	66,6	65,2	67,3	67,3	68,3	68,8
Formation brute du capital fixe (Taux d'investissement)	22,9	24,0	24,6	25,3	25,4	26,7
Variation des stocks	-0,2	0,1	0,5	0,6	0,5	-0,3
Exportations de biens et services (y.c AT)	21,6	20,5	20,9	22,9	25,1	25,8
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (1)	52,6	51,3	55,2	61,2	65,1	67,0
Taux de pénétration (En %) (2)	30,0	29,6	32,1	35,6	40,0	41,2
2.5 - Formation brute du capital fixe aux prix courants						
(En millions de dh)	91142	100498	109083	115740	128402	142184
Matériel et outillage	45650	52452	57854	60747		
Bâtiment	24971	28792	30807	32655		
Travaux publics	16550	15171	16229	18176		
Bétail, aménagement et plantations	3971	4084	4193	4161		
Taux de croissance (En %)	6,8	10,3	8,5	6,1	10,9	10,7
Matériel et outillage	13,7	14,9	10,3	5,0		
Bâtiment	2,1	15,3	7,0	6,0		
Travaux publics	-1,8	-8,3	7,0	12,0		
Bétail, aménagement et plantations	2,0	2,8	2,7	-0,8		
Structure (En %)						
Matériel et outillage	50,1	52,2	53,0	52,5		
Bâtiment	27,4	28,6	28,2	28,2		
Travaux publics	18,2	15,1	14,9	15,7		
Bétail, aménagement et plantations	4,4	4,1	3,8	3,6		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données du Haut commissariat au Plan jusqu'en 2005

(1) Total des exportations et des importations des B & S rapporté au PIB nominal

(2) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure de B&S. Il peut être interprété comme étant le degré d'ouverture du marché intérieur aux produits d'origine étrangère.

AT : Admissions Temporaires sans paiement

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007(p)
2.6 - Revenu national brut disponible aux prix courants (En millions de dh)	427163	452147	481783	503544	552165	583377
Ressources						
Revenus nets reçus du reste du monde	29381	32662	38110	45923	47234	50614
PIB	397782	419485	443673	457621	504931	532763
Emplois						
Consommation finale nationale	320570	335827	362141	373764	408700	431207
Administrations publiques	79962	88113	93050	101262	104066	107604
Résidents	240608	247714	269091	272502	304634	323603
Epargne nationale brute	106593	116320	119642	129779	143465	152170
Taux de croissance du revenu national brut disponible (En %)	2,9	5,8	6,6	4,5	9,7	5,7
Ressources						
Revenus nets reçus du reste du monde	-7,4	11,2	16,7	20,5	2,9	7,2
PIB	3,8	5,5	5,8	3,1	10,3	5,5
Emplois						
Consommation finale nationale	3,7	4,8	7,8	3,2	9,3	5,5
Administrations publiques	5,5	10,2	5,6	8,8	2,8	3,4
Résidents	3,2	3,0	8,6	1,3	11,8	6,2
Epargne nationale brute	0,6	9,1	2,9	8,5	10,5	6,1
Structure (En %)						
Propension moyenne à consommer (En %) (1)	75,0	74,3	75,2	74,2	74,0	73,9
Administrations publiques	18,7	19,5	19,3	20,1	18,8	18,4
Ménages résidents (En %)	56,3	54,8	55,9	54,1	55,2	55,5
Taux d'épargne nationale brute (En %) (2)	25,0	25,7	24,8	25,8	26,0	26,1
2.7 - Consommation finale aux prix courants (En millions de dh)	344833	361465	391857	409244	448777	473979
Consommation finale intérieure privée des ménages	264871	273352	298807	307982	344711	366375
Non résidents	29159	30881	34794	40927		
Résidents à l'extérieur	4897	5244	5078	5447		
Résidents	240608	247714	269091	272502	304634	323603
Consommation finale des Administrations Publiques	79962	88113	93050	101262	104066	107604
Taux de croissance de la consommation finale (En %)	3,3	4,8	8,4	4,4	9,7	5,6
Consommation finale intérieure privée des ménages	2,7	3,2	9,3	3,1	11,9	6,3
Non résidents	-0,1	5,9	12,7	17,6		
Résidents à l'extérieur	11,3	7,1	-3,2	7,3		
Résidents	3,2	3,0	8,6	1,3	11,8	6,2
Consommation finale des Administrations Publiques	5,5	10,2	5,6	8,8	2,8	3,4
Structure de la consommation finale (En %)						
Consommation finale intérieure privée des ménages	76,8	75,6	76,3	75,3	76,8	77,3
Non résidents	8,5	8,5	8,9	10,0		
Résidents à l'extérieur	1,4	1,5	1,3	1,3		
Résidents	69,8	68,5	68,7	66,6	67,9	68,3
Consommation finale des Administrations Publiques	23,2	24,4	23,7	24,7	23,2	22,7

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données du Haut commissariat au Plan jusqu'en 2005

(1) Consommation nationale rapportée au revenu national brut disponible.

(2) Épargne nationale brute rapportée au revenu national brut disponible.

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 4)

	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007(p)
2.8 - Epargne nationale brute (En millions de dh)	106593	116320	119642	129779	143465	152170
Epargne intérieure brute	77212	83658	81532	83856	96231	101556
Epargne de l'Etat	5616	9766	11105	2911	4310	1084
Autres épargnes intérieures	71596	73892	70427	80945	91922	100472
Epargne extérieure	29381	32662	38110	45923	47234	50614
Structure de l'épargne nationale brute (En %)						
Epargne intérieure brute	72,4	71,9	68,1	64,6	67,1	66,7
Epargne de l'Etat	5,3	8,4	9,3	2,2	3,0	0,7
Autres épargnes intérieures	67,2	63,5	58,9	62,4	64,1	66,0
Epargne extérieure	27,6	28,1	31,9	35,4	32,9	33,3
Epargne nationale brute en % du PIB	26,8	27,7	27,0	28,4	28,4	28,6
Epargne intérieure brute (Taux d'épargne intérieur)	19,4	19,9	18,4	18,3	19,1	19,1
Epargne de l'Etat	1,4	2,3	2,5	0,6	0,9	0,2
Autres épargnes intérieures	18,0	17,6	15,9	17,7	18,2	18,9
Epargne extérieure	7,4	7,8	8,6	10,0	9,4	9,5
2.9 - Compte capital de la nation (En millions de dh)						
Ressources	106526	116223	119571	129737		
Epargne nationale brute	106593	116320	119642	129779	143465	152170
Transferts nets en capital reçu du reste du monde	-67	-97	-71	-43		
Emplois	106526	116223	119571	129737		
Formation brute du capital fixe	91142	100498	109083	115740	128402	142184
Variation des stocks	-825	584	2007	2900	2747	-1465
Besoin de financement	16210	15141	8481	11097		
Déficit en ressources en % du PIB	4,1	3,6	1,9	2,4		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données du Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2005
p : Prévisions de la DEPF

3- Indicateurs sectoriels

	2002	2003	2004	2005	
3.1 - Contribution sectorielle à la croissance économique réelle (1)	3,2	5,5	4,2	1,7	
Secteur primaire	0,8	2,5	0,3	-2,7	
Secteur secondaire	0,8	0,8	1,5	1,8	
Mines	0,1	-0,2	0,2	0,1	
Energie	0,2	-0,1	0,5	0,9	
Industries manufacturières	0,6	0,7	0,5	0,5	
Industrie agro-industrie	0,1	0,1	0,2		
Industrie textile et cuir	0,1	0,0	0,1		
Industrie chimique et parachimique	0,2	0,1	0,1		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	0,1	0,1	0,0		
Autres industries manufacturières	0,2	0,3	0,1		
Bâtiment et travaux publics	0,0	0,3	0,2	0,3	
Services marchands (y compris DTI)	1,3	1,2	2,0	1,8	
Commerce (y compris DTI)	0,8	0,9	1,5	1,0	
Transports & Communications	0,3	0,2	0,3	0,5	
Hébergement et restauration	-0,1	-0,1	0,1	0,1	
Autres	0,2	0,2	0,1	0,2	
Administrations publiques	0,3	1,0	0,5	0,9	
PIB hors agriculture	2,4	3,0	3,9	4,4	
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
3.2 - Agriculture et pêche					
Agriculture					
Moyenne des précipitations Nationales (En mm)	389	491	511	228	375
Structure de la superficie cultivée selon les principales cultures agricoles					
Céréales	74,4	76,3	76,6	75,6	
Blé dur	13,3	15,0	15,0	14,8	
Blé tendre	26,3	26,0	26,3	26,7	
Orge	30,2	31,1	31,3	30,6	
Maïs	4,0	3,4	3,3	3,5	
Légumineuses	5,8	4,9	4,9	4,9	
Oléagineuses	1,1	1,7	1,1	1,0	
Tournesol	0,8	1,4	0,8	0,7	
Arachides	0,3	0,3	0,3	0,3	
Cultures industrielles	3,5	3,1	2,9	2,7	
Betterave	0,9	0,9	0,8	1,0	
Canne à sucre	0,2	0,2	0,2	0,2	
Superficie Cultivée / Cultivable	73,9	81,1	82,0	79,4	
Production des principales cultures (En milliers de qx)					
Céréales	52758	79594	85891	42699	91641
Blé dur	10315	17662	20248	9407	20955
Blé tendre	23252	33806	35151	21024	42313
Orge	16690	26204	27603	11021	25351
Maïs	1989	1286	2241	501	3022

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
- Haut commissariat au Plan jusqu'en 2004

p : Prévisions de la DEPF

(1) En nombre de points de la croissance

3- Indicateurs sectoriels (Suite 1)

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Production des principales cultures (En milliers de qx)					
Légumineuses	2365	2321	2411	1487	
Oléagineuses	737	1117	1007	652	700
Tournesol	334	906	492	182	
Arachides	403	211	515	470	
Cultures industrielles	39366	43273	40622	40838	36680
Betterave	29869	34285	31900	33015	27000
Canne à sucre	9491	8986	8722	7823	9680
Coton	7	2	0	0	
Rendement des principales cultures (En qx/ha)					
Céréales	10,7	14,3	15,1	7,9	16,2
Blé dur	11,7	16,2	18,2	8,9	19,6
Blé tendre	13,3	17,8	18,0	11,0	20,8
Orge	8,3	11,6	11,9	5,1	11,6
Maïs	7,5	5,2	9,2	2,0	12,4
Légumineuses	6,2	6,5	8,2	4,2	
Oléagineuses	10,5	8,9	12,0	9,1	
Tournesol	6,7	8,8	7,9	3,5	
Arachides	19,8	9,8	23,9	24,1	
Cultures industrielles	169,2	189,0	186,3	214,5	
Betterave	502,0	528,3	527,3	475,0	
Canne à sucre	687,7	713,2	492,8	588,2	
Coton	16,8	8,0			
Production des cultures maraîchères (En milliers de tonnes)	5292	6200	6698	6272	
dont (En %) :					
Tomates	15,2	13,5	14,4	19,2	
Pomme de terre	25,2	23,1	22,1	23,6	
Production des agrumes (En milliers de tonnes)	1142	1315	1138	1320	
Structure de l'utilisation des agrumes (En %) :					
Consommation locale	60,8	60,0	61,6	62,9	
Transformation	1,6	3,3	-	-	
Exportation	37,6	36,7	38,4	37,1	
Consommation des agrumes par habitant (En Kg/H/An)	23,6	26,4	23,1	27,0	
Elevage	2002	2003	2004	2005	
Effectif du cheptel (passage mars-avril) (En milliers de têtes)	24096	24640	25114	24925	
Bovins	2670	2689	2729	2722	
Ovins	16336	16743	17026	16872	
Caprins	5090	5208	5359	5332	
Effectif des abattages contrôlés (En milliers de têtes)	4727	4012	4546		
Bovins	933	774	627		
Ovins	2682	2195	2450		
Caprins	1112	1043	1469		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
- Haut commissariat au Plan

3- Indicateurs sectoriels (Suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Pêche maritime					
Etat de la flotte de la pêche nationale					
Nombre de bateaux (En nombre)	2920	2917	2942	2970	
dont Pêche côtière (En %)	84,7	84,7	84,8	84,9	
Tonnage (En tonne de jauge brute)	233492	240200	246980	253456	
dont Pêche côtière (En %)	38,3	40,1	41,4	42,9	
Production halieutique nationale					
Quantité (En milliers de tonnes)	960	914	908	946	
Part de la pêche côtière (En %)	93,0	94,7	95,0	91,5	
Valeur (En millions dh)	6001	4695	4474	6641	
Part de la pêche hauturière (En %)	38,3	30,7	27,3	44,7	
Prix moyen à la tonne (dh/Kg)	6,2	5,1	4,9	7,0	
Pêche côtière	3,9	3,5	3,5	3,9	
Pêche hauturière	40,7	38,5	41,1	46,0	
Structure de la destination des produits de la pêche côtière en quantité (En %)					
Consommation locale	33,4	40,0	36,9	39,0	
Conserve	16,6	20,1	16,6	15,3	
Congélation	7,6	3,6	3,3	5,5	
Sous produits	40,9	34,8	41,8	39,4	
3.3- Mines					
Production et utilisation des phosphates (En milliers de tonnes)					
Production marchande	23038	22877	25369	27254	15781
Ventes locales	11815	12009	13401		
Exportation	11138	11010	11828	13385	7629
Production et exportation de l'acide phosphorique					
Production (En milliers de tonnes)	2920	2930	3254	3022	2006
Exportation (En milliers de tonnes)	1581	1672	2037	2164	1125
Exportation (En millions de dh)	4511	4330	5622	6880	3841
Prix moyens à l'exportation (En dh/tonne)	2853	2590	2760	3179	3414
Taux d'exportation des phosphates (3)	48,3	48,1	46,6	49,1	48,3
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	12880	11939	13903	16202	9963
Part des produits dérivés des phosphates (En %)	68,7	70,3	73,0	71,8	71,2
	2002	2003	2004	2005	2006(2)
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	2,6	-4,3	8,1	6,6	-3,0
Minerais non métalliques	4,5	-1,8	10,5	7,0	-3,1
dont phosphates	4,8	-0,7	10,9	7,4	-3,5
Minerais métalliques	-9,9	-24,2	-15,3	0,4	-2,5
dont minerais du fer	-38,3	148,1	-16,3	-22,8	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
- Ministère de l'Energie et des Mines
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- OCP

(1) Situation à fin juillet 2006

(2) Situation au premier trimestre

(3) Rapport de l'exportation à la production marchande.

3- Indicateurs sectoriels (Suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006(1)
3.4- Énergie et eau					
Bilan du secteur énergétique (En milliers de TEP)					
Production locale	321	476	524	467	
Structure (En %)					
Electricité hydraulique	69,1	79,5	80,1	78,7	
Electricité éolienne	15,7	11,1	9,9	11,4	
Charbon	0,1	0,0	0,0	0,0	
Pétrole brut	3,7	2,0	1,9	2,5	
Gaz naturel	11,4	7,4	8,1	7,4	
Importation	11337	11126	11955	13321	
Structure (En %)					
Electricité	3,2	3,4	3,3	1,3	
Charbon	29,6	29,0	30,2	29,3	
Pétrole brut	52,4	38,6	47,4	49,3	
Produits pétroliers	14,7	29,1	19,0	20,2	
Consommation totale	10514	10765	11272	12288	
Structure (En %)					
Electricité hydraulique	6,0	7,5	7,7	4,3	
Charbon	32,3	30,4	32,2	31,7	
Produits pétroliers	61,3	62,1	61,9	60,7	
Gaz naturel	0,3	0,3	0,4	3,3	
Déficit énergétique	10194	10289	10748	11821	
Taux de dépendance énergétique (En %) (2)	97,0	95,6	95,3	96,2	
Taux de croissance de l'indice de la production énergétique (En %)	-0,5	-8,5	16,5	14,4	-1,1
Electricité	7,2	8,8	6,9	16,4	4,6
Pétrole raffiné	-8,1	-29,3	34,1	11,5	-9,5
	2002	2003	2004	2005	2006(3)
Production locale d'électricité (En millions de KWh)	15538	16779	17945	19517	11954
Part de l'ONE (En %)	29,5	34,4	34,8	33,0	32,1
Dont Thermique (En %)	22,8	25,8	25,9	28,2	27,3
Production concessionnelle	61,3	56,7	56,2	62,4	60,7
Consommation de l'électricité (En millions de KWh)	14085	15214	16288	17630	10792
Dont (En %) :					
Distribué par l'ONE	48,7	49,7	51,0	51,9	52,3
Ventes totales aux distributeurs	51,3	50,3	49,0	48,1	47,7
Consommation d'énergie électrique distribuée par l'ONE (En millions de kWh)	6857	7567	8304	9155	5645
Haute et moyenne tension	4501	4907	5366	5826	3645
Basse tension	2356	2661	2938	3329	2000

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Énergie et des Mines
- Haut commissariat au Plan
- ONE

(1) Situation au premier trimestre

(2) Taux de dépendance énergétique = Déficit énergétique / Consommation d'énergie

Déficit énergétique = Consommation d'énergie - Production d'énergie

(3) Situation à fin juillet 2006

3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	2002	2003	2004		
3.5 Industries de transformation					
Production industrielle totale : (En millions de dh)	175735	178361	185412		
Taux de croissance (En %) :	3,9	1,5	4,0		
Structure selon les branches d'activité (En %) :					
Agro-alimentation	32,6	33,4	31,8		
Textile et cuir	15,0	14,8	13,8		
Chimie et parachimie	36,6	34,2	36,8		
Mécanique et métallurgique	11,1	11,8	11,7		
Électricité et électronique	4,6	5,8	5,8		
Taux de valeur ajoutée industrielle par branches d'activité (En %) (2)	33,7	31,6	30,6		
Agro-alimentation	34,3	29,0	30,4		
Textile et cuir	40,0	39,0	39,2		
Chimie et parachimie	31,3	32,1	28,1		
Mécanique et métallurgique	31,0	28,8	29,8		
Électricité et électronique	33,8	30,8	28,8		
Taux d'investissement par branches d'activité (En %) (3)	17,2	19,8	20,3		
Agro-alimentation	13,1	21,0	15,1		
Textile et cuir	14,3	16,2	13,7		
Chimie et parachimie	18,7	19,9	32,2		
Mécanique et métallurgique	25,9	24,4	11,7		
Électricité et électronique	27,9	16,0	16,2		
Taux d'exportation par branches d'activité (En %) (4)	26,8	27,1	27,3		
Agro-alimentation	16,8	17,2	16,8		
Textile et cuir	65,4	66,7	68,1		
Chimie et parachimie	20,6	19,3	21,7		
Mécanique et métallurgique	10,8	9,2	7,4		
Électricité et électronique	59,3	65,8	63,7		
	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Variation de l'indice de la production industrielle (En %)	2,9	3,5	3,0	2,6	4,1
Agro-alimentation	1,9	3,7	5,3	2,4	-0,3
Textile et cuir	-0,6	-3,7	-0,4	-2,2	4,7
Chimie et parachimie	5,4	6,1	3,6	4,5	0,0
Mécanique et métallurgique	3,4	6,6	1,8	3,3	23,8
Électricité et électronique	3,9	2,2	2,2	4,0	-1,4
Activité de l'industrie sucrière (En milliers de tonnes)					
Production de sucre d'origine local	433	487	508		
dont sucre à base de la canne à sucre	86	79	49		
Importation du sucre raffiné	1591	1095	1093	1330	
Consommation de sucre	1002	1057	1052		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de Mise à Niveau de l'Economie
- Haut commissariat au Plan

(1) Situation au premier trimestre

(2) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur

(3) Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée

(4) Valeur des exportations rapportée à la production

3- Indicateurs sectoriels (Suite 5)

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	
Activité des minoteries industrielles (En milliers de qx)					
Ecrasement du blé	39910	38776	38947	39751	
dont Blé tendre	33351	32387	32494	32851	
Activité de l'industrie oléicole (En tonne)					
Production	60000	45000	100000	70000	
Exportation	1600	3500	25000		
Taux d'exportation en volume (En %)	2,7	7,8	25,0		
	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Activité de l'industrie laitière					
Capacité (En Milliers de litres)	3100	3100	3100		
Production du lait frais (En millions de litres)	1200	1250	1375		
Volume du lait traité (En millions de litres)	700	720	820		
En % de la production totale	58,3	57,6	59,6		
3.6 - Bâtiment et travaux publics					
Activité des cimenteries					
Importation de ciment hydraulique (En milliers de tonnes)	84	96	105	98	
Ventes totales de ciment (En milliers de tonnes)	8486	9277	9796	10289	6469
Autorisations de construire (En nombre)	41285	46108	50185		
Structure (En %)					
Immeubles	16,2	14,9	14,2		
Villas	7,1	7,1	6,7		
Habitation type marocain	67,2	67,9	69,5		
Bâtiments du commerce et de l'industrie	8,2	8,7	8,3		
Bâtiments administratifs	0,4	0,4	0,4		
Autres	1,0	1,0	0,9		
Prix moyen du m² couvert (En DH)	1311	1120	1124		
Immeubles	1336	1133	1129		
Villas	1576	1463	1443		
Habitation type marocain	1111	1078	1076		
Bâtiments du commerce et de l'industrie	1515	1124	1118		
Bâtiments administratifs	2138	1616	1375		
Autres	1880	1183	1204		
Surface bâtie (En milliers de m²)	5148	5910	5646		
Surface du plancher (En milliers de m²)	13913	18387	15407		
Valeur prévue (En millions de DH)	18373	24832	19356		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de Mise à Niveau de l'Economie
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
- Haut commissariat au Plan
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc

(1) Situation à fin juillet 2006,

3- Indicateurs sectoriels (Suite 6)

	2002	2003	2004	2005	2006 (1)
3.7- Transports					
Trafic de voyageurs (En milliers)					
Transport ferroviaire	14685	16540	18500	21000	
Transport aérien	6781	6703	7698	9188	
Part de la compagnie Royal Air Maroc (En %)	64,3	62,7	61,1		
Trafic de marchandises (En milliers de tonnes)					
Office National des Transports	22057	15485	18011		
Transport ferroviaire	29945	30210	32700	34900	
Transport maritime	56950	56114	61503		
Transport aérien	50	51	54		
Accidents de la circulation (En nombre)	52137	53814	51687	51868	
Part des accidents mortels (En %)	6,1	6,0	6,0		
3.8- Tourisme					
Capacité hôtelière (En lits)	102097	109615	114350	122556	
Taux d'occupation (En %)	42,0	39,0	43,0	47,0	46,0
Arrivées (hors MRE) (En milliers)	2222	2224	2731	3059	1701
Taux de croissance (En %)	-1,2	0,1	22,8	12,0	17,4
Structure selon les principales zones (En %)					
Europe	84,1	84,6	85,4	85,4	
France	39,5	41,2	42,7	43,7	40,0
Espagne	9,1	10,4	11,6	12,1	21,7
Allemagne	7,8	5,8	5,4	4,7	4,4
Italie	5,1	4,5	4,1	4,0	4,3
Amérique	4,6	4,1	4,0	3,9	
U.S.A.	3,3	2,9	2,8	2,7	2,2
Pays arabes	6,4	6,4	5,7	5,7	4,2
Entrées de voyageurs contrôlés aux frontières (En milliers)	4453	4761	5516	5834	
Dont (En %) :					
Marocains résidents à l'étranger	43,0	44,3	48,9	50,2	
Touristes étrangers	46,6	49,9	46,7	49,8	
Nuitées touristiques dans les hôtels homologués (En milliers)	40220	40120	40899		
Structure (En %)					
Hôtels classés	28,1	27,8	32,2		
Hôtels non classés	10,3	10,5	9,6		
Autres	61,5	61,6	58,3		
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (En milliers)	11321	11173	13165	15216	7764
Structure (En %)					
Tourisme étranger	78,3	76,2	78,3	80,6	83,3
Tourisme interne	21,7	23,8	21,7	19,4	16,7

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Transports, Office National des Chemins du Fer,
- Office National Des Aéroports, Royal Air Maroc, Office d'Exploitation des Ports
- Direction Générale de la Sécurité Nationale

(1) Situation à fin juin 2006,

3- Indicateurs sectoriels (Suite 7)

	2002	2003	2004	2005	2006 (1)
Nuitées touristiques dans les hôtels non classés (En milliers)	4158	4220	3910		
Structure (En %)					
Tourisme étranger	48,5	44,7	43,7		
Tourisme interne	51,5	52,6	56,3		
Recettes touristiques (En millions de dh)	29159	30881	34794	40967	19831
	2002	2003	2004	2005	2006 (2)
3.9- Télécommunications					
Nombre d'abonnés (En milliers) (3)	7325	8583	10646	13699	14554
Structure (En %)					
Téléphone fixe	15,4	14,2	12,3	9,8	9,0
Téléphone mobile	84,6	85,8	87,7	90,2	91,0
Densité du téléphone (fixe + mobile) (En %) (4)	25,1	29,1	35,6	44,2	47,6
3.10- Assurances					
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (En millions dh)	12116	12372	12251	13157	
Assurance vie et capitalisation (En %)	33,0	28,1	23,5	24,8	
Assurance non vie (En %)	67,0	71,9	76,1	74,8	
Dont : - Automobile	33,2	32,9	36,2	35,4	
- Accidents corporels	11,1	11,5	12,6	13,3	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale
- Haut commissariat au Plan
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
- Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

(1) Situation à fin juillet 2006,

(1) Situation à fin juin 2006,

(3) y compris les abonnés des deux opérateurs du téléphone mobile

(4) Nombre d'abonnés au téléphone rapporté au total de la population

4- Échanges extérieurs

4.1 - Commerce extérieur

	2002	2003	2004	2005	2005(5)	2006 (1)
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	86389	83887	87896	94905	99265	60273
Taux de croissance (En %)	7,1	-2,9	4,8	8,0	-	11,6
Alimentation	8,8	-3,8	-10,8	24,5	-	0,9
Dont : - Agrumes	2,7	8,7	-4,0	35,6	-	-19,4
- Produits de la mer (2)	10,0	-10,0	-21,6	28,5	-	2,5
Énergie et lubrifiants	-28,8	-63,4	98,2	34,4	-	-17,6
Produits bruts	5,0	-6,7	23,6	22,1	-	16,7
Demi-produits	14,0	-0,8	18,3	11,9	-	20,1
Groupe OCP (3)	-3,4	-7,1	16,8	16,6	-	16,8
Produits finis d'équipement	24,7	15,3	2,7	-9,9	-	14,5
Produits finis de consommation	3,7	-1,2	-1,0	-4,5	-	11,4
Produits manufacturés (4)	8,8	0,5	5,9	1,1	-	15,2
Structure (En %) :						
Alimentation	21,0	20,8	17,7	20,4	19,6	19,1
Dont : - Agrumes	2,5	2,8	2,5	3,2	3,1	2,4
- Produits de la mer	11,7	10,9	8,1	9,7	9,3	8,9
Énergie et lubrifiants	2,8	1,1	2,0	2,5	2,4	1,7
Produits bruts	8,7	8,3	9,8	11,1	10,6	11,2
Demi-produits	22,8	23,3	26,3	27,3	27,1	27,9
Groupe OCP	14,8	14,2	15,8	17,0	16,3	16,8
Produits finis d'équipement	6,5	7,7	7,6	6,3	8,5	7,0
Produits finis de consommation	37,8	38,5	36,4	32,2	31,7	32,9
Produits manufacturés	67,2	69,5	70,3	65,8	67,3	67,8
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (15)	73,2	75,7	73,6	70,3		
dont : - France	33,7	34,2	33,6	30,1		
- Espagne	15,7	17,8	17,5	17,9		
- Grande-Bretagne	7,9	7,3	7,6	6,2		
- Italie	5,4	5,2	4,7	5,2		
- Allemagne	4,2	3,9	3,4	3,0		
Union du Maghreb Arabe	2,1	1,6	1,6	1,3		
États-unis	3,1	2,8	3,9	2,6		
Inde	3,3	3,1	3,4	4,1		
Japon	3,6	2,0	0,7	1,1		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

(1) Situation à fin juillet 2006,

(2) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve

(3) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(4) Demi-produits + biens finis d'équipement + biens finis de consommation

(5) 2005 avec intégration des exportations de la zone franche

4- Échanges extérieurs (Suite 1)

	2002	2003	2004	2005	2005(2)	2006 (1)
Évolution des importations globales (En millions de dh)	130409	136070	157921	181979	184380	115730
Taux de croissance (En %)	4,6	4,3	16,1	15,2	-	12,2
Alimentation	-1,7	-24,5	19,0	14,5	-	1,6
Dont Blé	-6,0	-36,9	34,5	-15,9	-	-14,3
Énergie et lubrifiants	-8,2	5,0	23,8	50,7	-	22,2
Dont pétrole	-11,2	-28,3	57,6	64,7	-	19,3
Produits bruts	13,7	13,9	6,0	10,9	-	5,1
Demi-produits	7,6	8,1	19,0	9,7	-	11,2
Produits finis d'équipement	13,6	14,4	16,5	6,4	-	16,3
Produits finis de consommation	4,7	3,2	9,9	5,2	-	6,3
Structure (En %) :						
Alimentation	11,6	8,4	8,6	8,6	8,5	7,4
Dont Blé	4,5	2,7	3,1	2,3	2,3	1,6
Énergie et lubrifiants	15,5	15,6	16,6	21,7	21,4	21,9
Dont pétrole	9,9	6,8	9,2	13,2	13,0	12,6
Produits bruts	6,9	7,5	6,8	6,6	6,5	5,9
Demi-produits	21,9	22,6	23,2	22,1	22,2	22,7
Produits finis d'équipement	20,1	22,0	22,1	20,4	20,9	21,9
Produits finis de consommation	23,9	23,7	22,4	20,5	20,4	20,2
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (15)	56,3	58,7	54,7	50,2		
dont : - France	20,5	20,6	18,5	18,0		
- Espagne	11,6	12,4	12,2	10,9		
- Grande-Bretagne	4,9	3,9	3,3	2,2		
- Italie	5,8	7,1	6,5	6,1		
- Allemagne	5,3	5,2	5,9	4,7		
Union du Maghreb Arabe	2,5	2,2	1,7	2,6		
Arabie Saoudite	5,9	5,0	5,4	6,7		
États-unis	4,3	4,1	4,1	3,3		
Taux de couverture global de la balance commerciale (En%)	66,2	61,7	55,7	52,2	53,8	52,1
Balance commerciale hors énergie	76,2	72,2	65,4	65,0	66,9	65,5
Balance commerciale des produits alimentaires	119,9	152,9	114,5	124,4	124,4	135,2
Balance commercial des demi-produits	69,2	63,5	63,1	64,3	65,7	64,1
Balance commercial des produits finis d'équipement	21,4	21,6	19,0	16,1	21,9	16,6
Balance commercial des produits finis de consommation	104,7	100,3	90,4	82,0	83,8	85,0
Déficit commercial global en % du PIB	11,1	12,4	15,8	19,0	18,6	18,8
Facture énergétique/PIB	5,1	5,0	5,9	8,6	8,6	8,6
Facture énergétique en % des exportations globales	23,4	25,2	29,8	41,6	39,8	42,0
Importations des biens d'équipement/PIB	6,6	7,1	7,9	8,1	8,4	8,6

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

(1) Situation à fin juillet 2006,

(2) 2005 avec intégration des importations de la zone franche

4- Échanges extérieurs (Suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006(p)
4.2 - Balance des paiements en % du PIB					
Solde du compte courant	4,1	3,6	1,9	2,2	2,4
Recettes voyages	7,3	7,4	7,8	9,0	9,1
Revenus nets des investissements	-2,0	-1,8	-1,4	-0,6	-1,0
Transferts courants nets	9,2	9,4	9,7	10,4	10,4
Solde du compte capital et des opérations financières	-1,8	0,8	2,3	3,2	
4.3 - Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	6811	23900	15686	29229	
Part des investissements directs (En %) :	86,3	97,3	60,5	89,0	
Taux de croissance (En %)	-79,5	250,9	-34,4	86,3	
Structure selon les principaux pays (En %) :					
France	31,4	12,7	48,5	71,3	
U.S.A.	4,6	2,1	4,9	3,0	
Espagne	5,2	75,9	3,1	5,4	
Autres	58,8	9,2	43,5	20,3	
Structure selon les principaux secteurs (En %) :					
Industrie	29,8	79,9	12,4	8,8	
Banques	5,7	0,3	10,5	2,8	
Immobilier	18,6	7,1	12,8	8,8	
Autres	46,0	12,7	64,3	79,6	
4.4 - Dette extérieure					
Encours de la dette extérieure totale en % du PIB	38,6	32,7	27,9	24,0	
Encours de la dette extérieure du Trésor en % du PIB	25,1	20,5	17,0	14,4	
Dette garantie en % du PIB	13,5	12,2	10,9	9,6	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2005
p : Prévisions de la DEPF

5- Monnaie, crédits et prix

	2002	2003	2004	2005	2006(1)
5.1 - Monnaie					
Évolution de l'agrégat monétaire M3 (En millions de dh)	355512	386340	416430	474757	510375
Monnaie fiduciaire	69556	74890	79715	89304	99299
Monnaie scripturale	159522	176247	196056	227212	247122
Placements à vue	43097	47843	52918	59147	62260
Placements à terme	83337	87360	87741	99094	101694
Évolution des placements liquides (En millions de dh)	39782	36268	40996	41042	49517
Liquidité totale de l'économie (En millions de dh)(3)	395294	422608	457426	515799	559892
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	6,4	8,7	7,8	14,0	14,6
Monnaie fiduciaire (En %)	5,3	7,7	6,4	12,0	15,9
Monnaie scripturale (En %)	10,7	10,5	11,2	15,9	15,9
Placements à vue (En %)	8,9	11,0	10,6	11,8	11,4
Placements à terme (En %)	-1,1	4,8	0,4	12,9	12,3
Taux de croissance des placements liquides (En %)	20,7	-8,8	13,0	0,1	21,1
Taux de croissance de la liquidité totale de l'économie (En %)	7,7	6,9	8,2	12,8	15,2
Structure de l'agrégat M3 (En %)					
Monnaie fiduciaire	19,6	19,4	19,1	18,8	19,5
Monnaie scripturale	44,9	45,6	47,1	47,9	48,4
Placements à vue	12,1	12,4	12,7	12,5	12,2
Placements à terme	23,4	22,6	21,1	20,9	19,9
Taux de croissance des contreparties de M3 (En%)					
Avoirs extérieurs nets	8,7	14,8	13,6	14,9	19,4
Crédit intérieur global	4,1	5,9	3,6	10,2	6,9
Créances sur l'Etat	3,0	-2,7	-7,5	6,5	-3,2
Concours à l'économie	4,3	8,7	6,8	11,1	9,2
Contreparties des avoirs en comptes sur livrets auprès de la Caisse d'Epargne Nationale	11,2	12,1	14,1	13,1	10,8
Ressources à caractère non monétaire	-1,4	-2,5	-2,4	1,2	-6,3
Crédit intérieur à caractère monétaire	5,5	7,9	4,9	12,0	9,5
Structure des contreparties de l'agrégat M3 (En %)					
Avoirs extérieurs nets	31,2	32,9	34,7	34,9	35,1
Créances sur l'État	22,7	20,3	17,4	16,3	13,3
Concours à l'économie	63,6	63,7	63,1	61,5	62,0
Crédit intérieur à caractère monétaire	71,5	71,0	69,1	67,9	66,4
Placements à terme/ ensemble des placements (En %)	50,1	50,9	48,3	49,7	47,6
Créances sur l'Etat/recettes ordinaires de l'Etat (En %)	84,5	74,0	63,7	60,7	44,9
Concours à l'économie en % du PIB	56,9	58,6	59,2	63,8	62,7
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales	10,2	11,2	11,0	11,0	10,9
Taux de liquidité globale de l'économie (2)	99,4	100,7	103,1	112,7	110,9

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de Bank Al-Maghrib

(1) Situation à fin juillet 2006

(2) C'est le rapport de la liquidité totale de l'économie (constituée de M3 et les agrégats de placements liquides) au PIB nominal

(3) constituée de M3 et les agrégats de placements liquides

5- Monnaie, crédits et prix (suite 1)

	2002	2003	2004	2005	2006(1)
5.2 - Epargne financière					
Structure des flux des actifs financiers des agents non financiers					
Epargne financière (millions dh)	52552	49207	56217	109485	
Structure (En %)					
Avoirs liquides	38,0	46,5	43,9	38,1	
Placements à court terme	-6,5	17,8	8,7	13,4	
Placements à moyen terme	2,9	-2,2	-1,9	1,1	
Titres d'O.P.C.V.M.	22,6	-5,6	13,9	-0,4	
Epargne institutionnelle	13,1	22,8	23,1	13,8	
Titres de sociétés	28,9	18,4	20,8	33,3	
- Titres nouvellement émis	28,9	18,4	20,8	33,3	
- Actions de sociétés privatisées	-	-	-	-	
Ajustement	0,8	2,3	-8,5	0,7	
Mobilisation de l'épargne financière par réseau de collecte (structure en %)					
Système bancaire	31,3	48,1	44,8	42,0	
Sociétés de financement	0,3	1,8	0,0	0,0	
Circuit du Trésor et de la Poste	-7,7	-0,1	-3,2	0,9	
C.D.G. et services gérés	4,1	12,1	14,9	5,5	
Organismes d'assurances et de prévoyance	12,9	12,2	8,7	9,3	
dont: -Compagnies d'assurances	11,0	6,9	5,6	4,3	
-C.N.S.S.	1,3	0,9	1,1	0,9	
O.P.C.V.M.	22,6	-5,6	13,9	-0,4	
Total des intermédiaires financiers	63,5	68,5	79,1	57,2	
Marché des titres de sociétés	28,9	18,4	20,8	33,3	
Encaisses en billets et monnaies	6,7	10,8	8,6	8,8	
Ajustement	0,8	2,3	-8,5	0,7	
Total de l'épargne financière	100,0	100,0	100,0	100,0	
Situation de l'épargne financière					
Epargne financière / Investissement intérieur brut	57,7	47,6	54,9	91,6	
Epargne financière / Epargne intérieure brute	67,5	57,5	74,8	129,6	
Epargne financière / Epargne nationale brute	48,9	41,3	51,0	83,8	
5.3 - Marchés de capitaux					
Capitalisation boursière (En millions de dh)	87175	115507	206517	252315	325192
Taux de croissance (En %)	-16,8	32,5	78,8	22,2	54,1
Capitalisation boursière/PIB (En %)	21,9	27,5	46,5	55,1	64,4
Indices de la bourse					
Variation du MASI	-16,5	24,0	14,7	22,5	53,6
Variation du MADEX	-24,4	41,7	11,0	23,7	60,0

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Situation à fin juin 2006,

5- Monnaie, crédits et prix (suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Volume des transactions (En millions de dh)	22458	53695	35708	99209	59899
Marché central	8505	13063	16244	38278	52896
Actions	6467	6542	16244	37518	51979
Obligations	2038	6521	1036	760	917
Marché de blocs	12786	38629	19464	60931	7003
Actions	12786	38147	19319	60920	6535

Indicateurs des O.P.C.V.M.

Actif net (En millions de dh)	63613	66954	81037	86475	104657
-------------------------------	-------	-------	-------	-------	--------

Encours des titres de créances négociables (En millions de dh)

Certificats de dépôts	3430	1465	1179	1482	
Bons des sociétés de financement	7013	6716	5583	5021	
Billets de Trésorerie	1058	60	2711	2979	

5.4 - Prix

Indice du coût de la vie (base 100 =1989)

	162,7	164,6	167,1	168,7	172,1
Alimentation	164,2	166,4	169,0	169,5	173,1
Habillement	166,2	167,6	169,2	170,4	171,7
Habitation	165,0	167,0	169,8	172,0	173,0
Equipements ménagers	139,2	139,8	140,6	142,0	143,8
Soins médicaux	144,1	146,7	149,3	151,0	151,8
Transports et communications	163,4	163,7	165,1	172,6	185,7
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	161,5	163,2	165,5	168,0	171,0

Taux de croissance de l'indice du coût de la vie (En %)

	2,8	1,2	1,5	1,0	2,9
Alimentation	4,3	1,3	1,6	0,3	2,3
Habillement	1,6	0,9	0,9	0,7	1,0
Habitation	1,5	1,2	1,7	1,3	0,8
Equipements ménagers	0,6	0,4	0,6	1,0	1,8
Soins médicaux	1,1	1,8	1,8	1,1	0,7
Transports et communications	0,5	0,1	0,9	4,5	10,6
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	1,6	1,1	1,5	1,5	2,6

Taux de croissance de l'indice des prix à la production par secteur

Industries extractives

	-7,1	-3,1	-7,7	3,3	
Extraction d'hydrocarbures, services annexes	-3,4	3,2	-1,2	17,0	
Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques	-11,0	-1,5	8,0	12,3	
Autres industries extractives	-6,2	-3,6	-11,0	0,8	

Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau

	1,5	2,2	-4,0	0,0	
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	0,0	0,0	-7,1	0,0	
Captage, traitement et distribution d'eau	3,5	5,1	0,0	0,0	

Industries

	-1,2	1,3	5,0	5,8	
Industrie agroalimentaire	2,5	1,8	1,6	0,1	
Industrie textile et cuir	0,3	-0,1	-0,2	-0,3	
Industrie chimique et parachimique	-4,6	1,5	9,6	12,3	
Industrie mécanique et métallurgique	0,2	1,3	3,1	3,0	
Industrie électrique et électronique	-3,4	0,0	5,7	2,5	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Situation à fin juillet 2006,

5- Monnaie, crédits et prix (suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Cours de change des principales devises par rapport au dh (Achat)					
1 euro	10,359	10,780	10,989	10,987	11,031
1 \$ USA	11,012	9,551	8,839	8,843	8,694
1 livre sterling	16,476	15,590	16,196	16,071	16,039
	2002	2003	2004	2005	2006(2)
Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib à la fin de la période (En %)					
5 jours	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25
7 jours	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
Taux des bons du Trésor à 6 mois émis dans le public à la fin de la période (En %)	3,30	3,90	2,70	2,90	2,90
Taux créditeurs (En %) (3)					
Taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois	3,59	4,77	3,29	3,29	3,49
Taux moyen pondéré des dépôts à 1 an	4,11	5,19	3,48	3,61	3,62
Taux de dépôts à 6 et à 12 mois	3,88	3,58	3,38	3,48	3,54
Taux des comptes sur carnets	3,42	2,95	2,35	2,28	2,57
Taux des livrets CEN	3,50	2,36	2,10	1,50	1,45
Taux débiteurs (En %) (3)					
Crédits à l'exportation	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
Crédits à moyen terme PME/PMI	7,25	7,25	7,25	7,25	7,25
Crédits à long terme	8,25	8,25	7,50	7,50	7,50

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Haut commissariat au Plan

(1) Situation à fin juillet 2006,

(2) Situation à fin juin 2006,

(3) Il s'agit des taux les plus bas observés à la fin de la période.

6 - Finances publiques (1)

	2003	2004	2005	LF 2006	LFA 2006	PLF 2007
6.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de dh)						
Recettes ordinaires	101583	108647	121641	121876	128769	131896
Recettes ordinaires hors privatisation	95275	103439	114742	116926	126440	127396
Recettes fiscales	83416	88729	100458	98403	108274	111276
Impôts directs	33363	36402	43241	41034	48236	48827
IR	17783	19679	22748	20908	22240	21640
IS	14534	15828	19328	18560	24430	25580
Patente	309	277	308	312	312	330
Taxe urbaine	68	68	88	92	92	97
Majorations	449	374	597	1124	1124	1140
Autres impôts directs	221	176	172	38	38	40
Impôts indirects	34087	35420	38439	40427	41639	44190
TVA	18207	20613	22857	24867	25867	28026
Intérieure	8052	8834	8969	10552	11060	12030
Importation	10155	11779	13888	14315	14807	15996
TIC	15880	14807	15582	15560	15772	16164
Tabacs	5349	5138	5345	5557	5665	5920
Produits énergétiques	9445	8509	9002	8869	8985	9100
Autres	1086	1159	1235	1134	1122	1144
Droits de douane	10670	11412	12409	10888	11663	10981
Enregistrement et Timbre	5296	5495	6369	6054	6736	7278
Recettes non fiscales	14939	16427	17272	19513	17235	16660
Recettes non fiscales hors privatisation	8631	11219	10373	14563	14906	12160
Monopoles	5038	7135	5491	7830	7739	6913
Domaines	184	169	194	272	272	277
Autres recettes	3409	3915	4688	6461	6895	4970
Privatisation	6308	5208	6899	4950	2329	4500
Recettes de certains CST	3228	3491	3911	3960	3260	3960
Fonds de soutien des prix	1908	1881	2188	1810	1110	1810
Fonds spécial routier	1320	1610	1723	2150	2150	2150
Dépenses globales	118203	126501	146823	138981	143320	149993
Dépenses ordinaires	98385	105098	126739	117521	121860	125770
Biens et Services	76145	79613	98151	88942	90873	96134
Personnel	53225	56559	62020	59569	61500	62781
Autres	22920	23054	36131	29373	29373	33353
Dette publique	17351	17586	17319	18769	18957	19536
Intérieure	14169	15059	14930	16000	16188	16783
Extérieure	3182	2527	2389	2769	2769	2753
Compensation	4889	7899	11269	9810	12030	10100
dont Fonds de soutien des prix	1993	2212	2124	1810	1110	1810
Solde du budget ordinaire	3198	3549	-5098	4355	6909	6126
Solde des comptes spéciaux	1944	2737	4926	1000	1000	2000
Dépenses d'investissement	19818	21403	20084	21460	21460	24223
dont fonds spécial routier	1183	1587	1948	2150	2150	2150
Solde du budget général	-14676	-15118	-20256	-16105	-13551	-16097

Source : Ministère des Finances et de la Privatisation.

(1) Hors TVA des des collectivités locales et y compris les CST

LF : Loi de finances

LFA : Loi de finances actualisée

PLF : Projet Loi de finances

6- Finances publiques (suite1) (1)

	2003	2004	2005	LF 2006	LFA 2006	PLF 2007
6.2- Indicateurs des finances publiques : Structures						
Recettes ordinaires (En millions de dh)	101583	108647	121641	121876	128769	131896
Structure (En %)						
Recettes fiscales	82,1	81,7	82,6	80,7	84,1	84,4
Impôts directs	32,8	33,5	35,5	33,7	37,5	37,0
IR	17,5	18,1	18,7	17,2	17,3	16,4
IS	14,3	14,6	15,9	15,2	19,0	19,4
Patente	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Taxe urbaine	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Majorations	0,4	0,3	0,5	0,9	0,9	0,9
Impôts indirects	33,6	32,6	31,6	33,2	32,3	33,5
TVA	17,9	19,0	18,8	20,4	20,1	21,2
Intérieure	7,9	8,1	7,4	8,7	8,6	9,1
Importation	10,0	10,8	11,4	11,7	11,5	12,1
TIC	15,6	13,6	12,8	12,8	12,2	12,3
Tabacs	5,3	4,7	4,4	4,6	4,4	4,5
Produits énergétiques	9,3	7,8	7,4	7,3	7,0	6,9
Autres	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9
Droits de douane	10,5	10,5	10,2	8,9	9,1	8,3
Enregistrement et Timbre	5,2	5,1	5,2	5,0	5,2	5,5
Recettes non fiscales	14,7	15,1	14,2	16,0	13,4	12,6
Recettes non fiscales hors privatisation	8,5	10,3	8,5	11,9	11,6	9,2
Monopoles	5,0	6,6	4,5	6,4	6,0	5,2
Domaines	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres recettes	3,4	3,6	3,9	5,3	5,4	3,8
Privatisation	6,2	4,8	5,7	4,1	1,8	3,4
Dépenses totales (En millions de dh)	118203	126501	146823	138981	143320	149993
Structure (En %)						
Biens et Services	64,4	62,9	66,8	64,0	63,4	64,1
Personnel	45,0	44,7	42,2	42,9	42,9	41,9
Autres	19,4	18,2	24,6	21,1	20,5	22,2
Dette publique	14,7	13,9	11,8	13,5	13,2	13,0
Intérieure	12,0	11,9	10,2	11,5	11,3	11,2
Extérieure	2,7	2,0	1,6	2,0	1,9	1,8
Compensation	4,1	6,2	7,7	7,1	8,4	6,7
dont Fonds de soutien des prix	1,7	1,7	1,4	1,3	0,8	1,2
Investissement	16,8	16,9	13,7	15,4	15,0	16,1
dont Fonds spécial routier	1,0	1,3	1,3	1,5	1,5	1,4

Source : Calcul de la DEPF.

(1) Hors TVA des des collectivités locales et y compris les CST

6- Finances publiques (suite2) (1)

	2003	2004	2005	LF 2006	LFA 2006	PLF 2007
6.3- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB						
Recettes ordinaires	24,2	24,5	26,6	24,6	25,5	24,8
Recettes ordinaires hors privatisation	22,7	23,3	25,1	23,6	25,1	23,9
Recettes fiscales	19,9	20,0	22,0	19,9	21,5	20,9
Impôts directs	8,0	8,2	9,4	8,3	9,6	9,2
IR	4,2	4,4	5,0	4,2	4,4	4,1
IS	3,5	3,6	4,2	3,7	4,8	4,8
Patente	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Majorations	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Impôts indirects	8,1	8,0	8,4	8,2	8,3	8,3
TVA	4,3	4,6	5,0	5,0	5,1	5,3
Intérieure	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,4
Importation	2,4	2,7	3,0	2,9	3,0	3,2
TIC	3,8	3,3	3,4	3,1	3,1	3,0
Tabacs	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
Produits énergétiques	2,3	1,9	2,0	1,8	1,8	1,7
Autres	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Droits de douane	2,5	2,6	2,7	2,2	2,3	2,1
Enregistrement et Timbre	1,3	1,2	1,4	1,2	1,3	1,4
Recettes non fiscales	3,6	3,7	3,8	3,9	3,4	3,1
Recettes non fiscales hors privatisation	2,1	2,5	2,3	2,9	3,0	2,3
Monopoles	1,2	1,6	1,2	1,6	1,5	1,3
Domaines	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres recettes	0,8	0,9	1,0	1,3	1,4	1,0
Privatisation	1,5	1,2	1,5	1,0	0,5	0,8
Dépenses totales	28,2	28,5	32,1	28,0	28,4	28,2
Biens et Services	18,2	17,9	21,4	17,9	18,0	18,0
Personnel	12,7	12,7	13,6	12,0	12,2	11,8
Autres	5,5	5,2	7,9	5,9	5,8	6,3
Dette publique	4,1	4,0	3,8	3,8	3,8	3,7
Intérieure	3,4	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2
Extérieure	0,8	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
Compensation	1,2	1,8	2,5	2,0	2,4	1,9
Investissement	4,7	4,8	4,4	4,3	4,3	4,5
Solde ordinaire	0,8	0,8	-1,1	0,9	1,4	1,2
Solde primaire	0,6	0,6	-0,6	0,5	1,1	0,6
Solde du budget général	-3,5	-3,4	-4,4	-3,2	-2,7	-3,0
Pression fiscale (2)	21,7	22,0	24,1	22,0	23,7	23,1

Source : Calcul de la DEPF, HCP pour le PIB

(1) Hors TVA des collectivités locales et y compris les CST

(2) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB

6- Finances publiques (suite3)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
6.4- Bons du Trésor par adjudication (En millions dh)	116359	143075	169917	197100	214825	251518
Non bancaire	74018	87565	113258	129942	149865	181908
Bancaire	42341	55511	56659	67158	64960	69610
6.5- Endettement public						
Intérêts de la dette publique/Recettes ordinaires (En %)	21,2	16,7	19,0	17,1	16,2	14,2
Intérêts de la dette intérieure/Recettes ordinaires	14,0	11,5	14,4	13,9	13,9	12,3
Intérêts de la dette extérieure/Recettes ordinaires	7,2	5,3	4,6	3,1	2,3	2,0
Intérêts de la dette publique/Total des dépenses publiques (En %)	18,4	16,3	15,6	14,7	13,9	11,8
Amortissement des emprunts extérieurs/PIB	3,4	3,4	3,9	4,1	2,5	2,3
Charges dette extérieure/Recettes ordinaires	20,9	17,1	21,7	20,0	12,5	10,8
Charges dette extérieure/PIB	5,2	5,0	5,0	4,9	3,1	2,9
Taux d'endettement direct du Trésor	75,9	74,9	71,4	69,2	66,3	71,6
Encours dette intérieure/PIB	42,2	45,9	48,2	50,4	50,5	56,5
Encours dette extérieure/PIB	33,7	29,0	23,3	18,8	15,9	15,1
	S2 2000	2001	2002	2003	2004	LF 2005
6.6- Émissions de la TGR :						
Dépenses d'investissement (En millions dh)	11732	26376	18753	17294	20016	19182
Taux de croissance (En %)	-	-	-28,9	-7,8	15,7	-4,2
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	24,7	50,7	26,8	33,1	34,4	23,1
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	12,1	9,1	13,7	7,1	6,9	11,1
Agriculture et pêche	8,1	7,4	12,9	10,5	9,5	8,9
Défense Nationale	12,5	7,7	10,5	11,4	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	7,0	7,6	11,1	11,4	9,0	9,2
Intérieur	4,0	3,6	4,9	2,8	3,5	4,5
Santé Publique	3,5	2,8	3,8	4,4	5,1	6,1
Cour Royale et services rattachés	0,9	0,8	0,9	1,0	-	-
Justice	0,6	0,5	1,2	0,8	0,8	1,6
Affaires Étrangères et coopération	0,5	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3
Autres (y.c Budgets annexes)	26,0	9,3	13,7	17,2	30,4	35,3
Dépenses de fonctionnement (En millions dh)	28424	74587	68684	77459	78036	102217
Taux de croissance (En %)	-	-	-7,9	12,8	0,7	31,0
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	21,0	18,4	14,4	14,0	14,6	24,7
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	0,8
Agriculture et pêche	2,7	2,6	2,8	2,7	3,0	2,0
Défense Nationale	22,8	19,5	20,8	19,9	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	19,0	30,7	31,1	34,2	32,5	28,7
Intérieur	9,9	8,6	9,7	9,7	9,6	8,6
Santé Publique	6,9	5,4	5,6	5,8	5,7	4,9
Cour Royale et services rattachés	3,5	3,4	2,7	2,7	-	-
Justice	2,6	2,2	2,2	2,2	2,5	2,1
Affaires Étrangères et coopération	2,3	1,6	1,8	1,3	1,6	1,5
Autres (y.c Budgets annexes)	8,2	6,8	7,9	6,6	29,2	26,7

Source : - Calcul de la DEPF.
- HCP Pour le PIB

7- Indicateurs sociaux

	2001	2002	2003	2004	2005(3)	2006(3)
7.1- Démographie						
Population (En milliers)	28833	29185	29520	29892	30991	31442
Taux d'urbanisation (en %)	54,5	54,8	55,0	55,1	58,7	59,4
Taux de féminité (en %)	50,3	50,2	50,2	50,2	50,2	50,2
Structure selon les grands groupes d'âges (En %) (*)						
National						
0 - 14 ans	31,6	30,9	30,2	29,6	28,9	28,3
15 - 24 ans	21,3	21,2	21,1	21,0	20,7	20,5
25 - 59 ans	39,8	40,4	41,0	41,8	42,6	43,4
60 ans et plus	7,4	7,5	7,6	7,7	7,8	7,8
Urbain						
0 - 14 ans	27,6	27,1	26,6	26,1	25,6	25,2
15 - 24 ans	20,2	20,0	19,7	19,4	19,1	18,8
25 - 59 ans	45,0	45,6	46,2	46,8	47,5	48,1
60 ans et plus	7,3	7,4	7,6	7,7	7,8	7,9
Effectif des ménages (1)	5354	5497	5634	5665		
Urbain (En %)	64,0	64,9	65,8	60,7		
Taille moyenne des ménages	5,4	5,4	5,3	5,2		
Urbain	4,8	4,7	4,7	4,8		
Rural	6,7	6,7	6,7	6,0		
	1977	1982	1990	1994	1998	2004
Indice synthétique de fécondité (4)	5,91	5,52	4,04	3,28	3,00	2,50
Urbain	4,38	4,28	2,54	2,56	2,30	2,10
Rural	6,90	6,59	5,54	4,25	4,00	3,10
	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
Taux brut de natalité (pour mille) (3)	22,4	21,9	21,5	21	20,4	20,1
Urbain	20,1	19,8	19,5	19,2	18,8	18,6
Rural	25,2	24,6	24	23,3	22,6	21,8
Taux brut de mortalité (pour mille)	6,1	5,9	5,8	5,6	5,5	5,5
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	16,3	16,0	15,7	15,4	14,9	14,6
7.2- Education et formation						
Taux net de scolarisation du premier cycle fondamental (en %) (2)	79,1	84,6	89,9	91,9	92,0	92,5
Rural	69,5	76,7	83,8	87,0	87,8	88,9
Filles	62,1	70,4	78,6	82,2	83,1	84,2
Effectif des préscolarisés (5)	817054	764200	746606	709988	684783	688980
Dont préscolaire moderne (En %)	33,2	8,8	9,1	10,1	11,6	12,2
Effectif des élèves						
Enseignement fondamental	4661827	4885343	5125000	5220737	5231496	5254352
Dont public (En %)	96,0	96,0	95,8	95,4	95,2	94,3
Enseignement secondaire	471557	481168	515000	559414	603321	633409
Dont public (En %)	93,3	94,0	94,1	94,9	95,1	94,7
Enseignement supérieur (Public)	273205	285565	288319	298669	297321	306741
Effectif du personnel enseignant dans le secteur public						
Enseignement fondamental	173431	181007	186302	189211	191020	191480
Enseignement secondaire	32356	32822	33300	33875	34528	35675
Enseignement supérieur (personnel permanent)	9701	9734	9773	10064	10413	10640

Source : - Ministère de l'Education Nationale
- Haut commissariat au Plan

(*) La structure de la population par âges a été calculée sur la base des projections du CERED - 1997

(1) Les ménages nomades ne sont pas inclus

(2) Concerne les enfants âgés de 6 à 11 ans à partir de 2000/2001

(3) Projections du CERED

(4) Source : ENPPF 1979/1980 pour 1977, RGPH pour 1982, 1994, et 2004, ENPSII pour 1990, ENNVM 1998/1999 pour 1998

(5) Non compris les élèves de la mission française

7- Indicateurs sociaux (suite 1)

	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
Effectif en formation pédagogique	14955	15027	12133	7115	8036	5329
Instituteurs (%)	84,8	87,5	83,7	71,6	48,3	50,9
Professeurs 1er cycle (%)	11,2	8,5	10,7	21,7	30,9	23,2
Professeurs 2ème cycle (%)	2,2	2,3	3,6	5,0	16,7	15,4
Agrégés (%)	1,8	1,8	2,0	1,7	4,1	10,5
Effectif en formation professionnelle(1)	75678	75478	74467	75064	72918	75478
Spécialisation (%)	18,7	12,7	17,2	16,3	11,9	12,7
Qualification (%)	46,0	50,2	46,8	47,6	50,9	50,2
Technicien (%)	35,3	37,0	36,0	36,0	37,3	37,0
	1971	1982	1994	1998	2004	
Taux d'analphabétisme (En %) (4)	75,0	65,0	54,9	48,3	43,0	
Urbain	54,0	44,0	36,9	33,7	29,4	
Rural	87,0	81,7	75,4	66,9	60,5	
	2001	2002	2003	LF2004	LF2005	
Budget de fonctionnement du MEN (En millions dh) (2)	22868	21353	26475	25398	29314	
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	30,7	31,1	34,2	32,5	28,7	
Budget d'investissement du MEN (En millions dh) (2)	2014	2077	1973	1811	1763	
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	7,6	11,1	11,4	9,0	9,2	
Budget global du MEN (En millions dh)(1)	24882	23430	28448	27209	31077	
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	24,6	26,8	30,0	27,7	25,6	
7.3-Emploi et salaires						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006(3)
7.3.1- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)						
Population active 15 ans et plus (En milliers)	10230	10379	10902	11014	11140	11408
Urbain	5433	5558	5816	5554	5622	5655
Rural	4797	4821	5086	5461	5518	5753
Structure de la population active selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	25,8	25,2	25,1	25,1	24,1	
25 - 44 ans	51,5	51,9	51,8	51,6	52,2	
45 - 59 ans	16,8	16,9	17,3	17,5	17,9	
Urbain						
15 - 24 ans	20,1	19,3	18,7	18,4	17,7	
25 - 44 ans	59,1	59,4	59,3	59,4	59,6	
45 - 59 ans	17,2	17,6	18,3	18,7	19,2	
Taux d'activité (En %)						
National	51,3	50,7	52,4	52,6	52,1	52,3
Masculin	77,9	77,3	77,7	77,5	76,9	77,5
Féminin	25,5	24,9	27,7	28,4	27,9	27,8
Urbain	46,0	45,4	45,9	45,8	45,2	44,2
Masculin	73,5	72,7	72,6	72,5	71,8	72,4
Féminin	20,0	19,8	20,9	20,8	20,4	18,0
Rural	58,9	58,5	61,0	62,0	61,7	63,9
Masculin	84,2	84,0	84,3	84,1	83,5	84,3
Féminin	33,5	32,7	37,3	39,3	39,0	42,4

Source : - Ministère des Finances et de la Privatisation
- Haut commissariat au Plan

(1) Correspond à l'effectif du secteur public

(2) Il s'agit des dépenses du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur

(3) Situation au deuxième trimestre 2006

(4) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNVN 1998/1999 pour 1998

7- Indicateurs sociaux (suite 2)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Population active occupée (En milliers)	8955	9176	9603	9822	9913	10529
Urbain	4372	4541	4691	4533	4593	4917
Rural	4583	4635	4912	5289	5320	5612
Structure de la population active occupée selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	23,9	23,5	23,7	23,8	22,8	
25 - 44 ans	50,8	51,2	50,8	50,6	51,1	
45 - 59 ans	18,6	18,6	19,0	19,0	19,5	
Urbain						
15 - 24 ans	16,1	15,5	15,2	15,1	14,6	
25 - 44 ans	58,9	59,2	58,7	58,7	58,7	
45 - 59 ans	20,5	20,8	21,6	21,9	22,5	
Rural						
15 - 24 ans	31,4	31,3	31,7	31,3	29,9	
25 - 44 ans	43,0	43,3	43,3	43,7	44,5	
45 - 59 ans	16,9	16,5	16,6	16,6	17,0	
Structure de l'emploi urbain selon les branches d'activité (En %) (2)						
Agriculture, forêt et pêche	4,9	4,9	5,0	5,4	5,2	
Industrie	22,7	22,9	22,5	22,5	22,3	
Bâtiments et travaux publics	9,5	10,4	10,6	10,1	10,0	
Commerce de gros et de détail	23,4	22,8	23,8	23,6	24,0	
Transports, entrepôts et communications	6,1	6,0	6,6	6,4	7,0	
Services+Administration générale	36,6	35,9	35,8	35,1	34,4	
Administration générale	10,3	9,9	9,5	9,2		
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Population active en chômage (2) (En milliers)	1275	1203	1299	1193	1226	879
Urbain	1061	1017	1125	1021	1029	738
Rural	214	186	174	172	198	141
Taux de féminité de la population active en chômage (2) (En %)	25,3	27,0	29,0	28,6	28,4	24,9
Urbain	28,4	29,7	31,3	31,1	31,6	27,7
Rural	10,3	11,9	14,0	13,8	12,0	10,3
Taux de chômage selon le sexe (2) (En %)						
National	12,5	11,6	11,4	10,8	11,0	7,7
Masculin	12,5	11,3	11,1	10,6	10,8	7,9
Féminin	12,5	12,5	12,2	11,4	11,6	7,2
Urbain	19,5	18,3	19,3	18,4	18,3	13,0
Masculin	18,0	16,6	17,4	16,6	16,3	12,0
Féminin	24,7	24,2	25,8	24,3	24,8	17,1
Rural	4,5	3,9	3,4	3,2	3,6	2,5
Masculin	5,6	4,7	4,2	3,9	4,6	3,3
Féminin	1,6	1,7	1,6	1,4	1,4	0,8

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) Situation au deuxième trimestre 2006

(2) Non compris les moins de 15 ans

7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006(1)
Taux de chômage urbain selon l'âge (En %)						
15-24 ans	35,5	34,2	34,5	33,2	32,7	26,8
25-44 ans	19,7	18,6	19,0	18,2	18,7	14,0
45 ans et plus	4,1	3,2	4,2	4,3	3,6	2,2(2)
Taux de chômage rural selon l'âge (En %)						
15-24 ans	7,2	6,2	5,5	5,0	5,7	4,2
25-44 ans	4,3	3,5	3,1	2,9	3,5	2,2
45-59 ans	1,5	1,5	1,2	1,0	0,7	0,9(2)
Taux de chômage urbain selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	11,8	10,4	11,3	10,5	10,0	7,8
Niveau moyen	27,1	25,3	26,1	24,7	24,9	
Niveau supérieur	26,3	26,2	27,0	27,1	26,8	
Ayant un diplôme	26,8	25,6	26,5	25,6	25,6	17,7
Taux de chômage rural selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	3,0	2,6	2,2	2,0	2,5	1,5
Ayant un diplôme	15,8	13,6	11,8	10,7	10,2	8,3
7.4- Santé	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	2288	2226	2091	1810	1782	
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base	12557	12285	12135	12010	11909	
Total des journées d'hospitalisation (En milliers)	4547	4579	4445	4214	4411	
Nombre d'habitants par infirmier	1088	1093	1098	1123	1115	1165
Évolution des établissements de soins de santé de base (En nombre)	2267	2347	2405	2458	2510	
Espérance de vie à la naissance (En années)	69,7	70	70,3	70,5	70,8	
Masculin	67,8	68	68,2	68,5	68,7	
Féminin	71,8	72,1	72,4	72,7	73,0	
	1987	1992	1995	1997	2003	
Taux de prévalence contraceptive (En %) (3)	35,9	41,5	50,3	58,4	63,0	
Urbain	51,9	54,4	64,2	65,8	65,5	
Rural	24,6	31,5	39,2	51,7	59,7	
7.5- Niveau de vie et Equipements de base	1960	1971	1985	1994	2004	
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (3)	55,7	42,7	21,1	16,5	14,2	
Urbain	43,8	38,3	13,8	10,4	7,9	
Rural	60,0	44,7	26,7	23,0	22,0	
	1971	1985	1991	1998	2001	
Déciles de la dépense totale par ménage (4)						
10% des ménages les moins aisés	1,2	1,9	2,1	2,6	2,6	
10% des ménages les plus aisés	36,5	30,5	29,2	28,8	32,1	
Écart entre les deux déciles	30,4	12,2	13,9	11,1	12,3	

(1) Situation au deuxième trimestre 2006

(2) 45 ans et plus

(3) Source : ENCDM 1984/1985 pour 1985, RGPH pour 1960, 1971, 1994 et 2004.

(4) Source : RGPH pour 1971, ENCDM 1984/1985 pour 1985, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

Source : - Haut Commissariat au Plan

7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	1991	1998	2001	2004		
Ménages disposant de l'électricité (En %) (1)	51,1	55,9	70,3			
<i>Urbain</i>	88,7	86,1	92,1	90,0		
<i>Rural</i>	11,9	15,6	35,1	43,4		
Sources d'approvisionnement en eau (En %)	1995	1996	1998	2000	2001	
Urbain						
Eau potable du réseau	78,1	77,7	80,3	81,7	83,0	
Bornes fontaines	11,0	11,4	11,1	11,3	11,4	
Sources naturelles	5,1	5,6	4,6	3,5	2,7	
Autres sources	5,8	5,3	4,0	3,5	2,9	
Rural						
Eau potable du réseau	4,0	3,8	5,5	7,8	19,8	
Bornes fontaines	7,0	7,5	6,1	9,1	9,5	
Sources naturelles	80,6	82,9	82,3	75,9	70,2	
Autres sources	8,4	5,8	6,1	7,2	10,0	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (2)	43,0	47,8	50,0	62,0	60,0	70,0
Programme d'Electrification Rurale Généralisée	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux d'Electrification Rurale (En %)	45,0	50,0	55,0	62,0	72,0	81,0
Nombre d'abonnés (En milliers)	153	113	121	990	1177	1420
Nombre de villages	1715	1760	1956	13235	17208	22632

Source : - Ministère de la Santé
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source : RGPH pour 2004, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

(2) PAGER